

Université de Montréal

**CHIENNES DE VIES : LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE,  
UN ANGLE MORT DE L'INTERVENTION EN ITINÉRANCE?**

Par  
Chloé Couvy

Département de sociologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M. Sc.) en sociologie

Avril 2019

© Chloé Couvy, 2019

## RÉSUMÉ

Fidèle compagnon de galère, ami et confident, l'animal non-humain peut devenir un allié irremplaçable pour les personnes en situation d'itinérance. Pourtant, cette relation hybride semble échapper aux enjeux du travail social. Malgré l'émergence des pratiques de soin par le contact animalier, il n'est pas rare que l'animal itinérant en soit exclu, et que les enjeux de sa présence soient marginalisés, considérés hors-mandat par les équipes d'intervention. Cette situation paradoxale entraîne du même coup l'exclusion des personnes qui, refusant la séparation, ne peuvent bénéficier des ressources disponibles: les partenaires humains-animaux itinérants deviennent alors déviants parmi les déviants.

Est-il possible de redonner une place légitime à l'animal non-humain dans ce contexte? Peut-il à la fois agir sur, et bénéficier de, l'intervention? Finalement, de quelle(s) manière(s) la relation anthropozoologique (RAZ) peut-elle être prise en compte dans les enjeux de l'intervention auprès des populations en situation d'itinérance? Dans le cadre de cette étude sociologique de la déviance et des RAZ, nous nous intéressons au cas du chien à l'époque contemporaine et, plus particulièrement, à sa présence et à sa participation dans les milieux communautaires accueillant les personnes itinérantes de la ville de Montréal. Après avoir dégagé les enjeux et les obstacles de la prise en compte de cette relation par le travail social, nous présenterons et analyserons deux projets-pilotes illustrant les conditions et les modalités possibles de l'hybridation des pratiques d'intervention.

**Mots-clefs:** Relation anthropozoologique; déviance; itinérance; chien; travail social; intervention; soin; épreuve; représentations; communauté hybride.

## **ABSTRACT**

As loyal companions, friends and confidants, nonhuman animals can become irreplaceable allies for homeless people. Yet this hybrid relationship does not seem to be addressed in social work issues. Despite the emergence of animal assisted care, it is not uncommon for the homeless animals to be excluded from those practices, and their presence to be marginalized, considered by social workers to fall outside their mandate. This paradoxical situation leads at the same time to the exclusion of people who, refusing separation from their animal mate, can not benefit from available resources: the homeless human-animal partners then become deviant among the deviants.

Is it possible to give a legitimate place back to nonhuman animals in this context? Can they be both beneficial to social work, and at the same time benefit from it? Finally, in what way(s) can the human-animal relation (HAR) be considered in social work practices with homeless people? As part of this sociological study of deviance and HAR, we focus on the case of dogs in contemporary times, and more specifically their presence and participation in the community services welcoming homeless people in Montreal. After having identified the issues and the obstacles of taking HAR into account, we present and analyze two pilot initiatives illustrating the conditions and possible modalities of the hybridization of social work practices.

**Keywords:** Human-animal relation; deviance; homeless; dog; social work; intervention; care; trial; representations; hybrid communities.

# TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Abstract.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des figures.....	vii
Liste des sigles et abréviations.....	viii
Remerciements.....	ix
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1.</b>	
<b>LE CHIEN, LA PERSONNE ITINÉRANTE ET LE TRAVAILLEUR SOCIAL .....</b>	<b>7</b>
1.1 <i>Canis lupus familiaris</i> , meilleur ami de l' <i>homo sapiens</i> ? La stigmatisation du couple humanimal en situation d'itinérance.....	8
1.1.1 De la niche au salon, une ascension sociale? Émergence du phénomène de l'animal de compagnie .....	10
1.1.2 L'humain et le chien dans l'espace public québécois .....	14
1.1.3 Le couple hybride itinérant et l'occupation de l'espace public: entre judiciarisation et profilage social.....	20
1.2 Itinérance et présence animale: leviers et contraintes.....	23
1.2.1 Contraintes liées à la présence animale .....	25
1.2.2 Effet levier de la présence animale .....	35
1.3 La relation humanimale dans le travail social.....	44
1.3.1 Approches alternatives.....	45
1.3.2 État des lieux.....	50
Conclusion. Vers une reconnaissance des enjeux hybrides du travail social?.....	56
<b>CHAPITRE 2.</b>	
<b>THÉORIE ANCRÉE ET SENSIBILITÉ ETHNOGRAPHIQUE: MODES ET MÉTHODES D'ENQUÊTE..</b>	<b>59</b>
2.1 Étude qualitative des enjeux de la relation anthropozoologique en situation d'itinérance .....	60
2.1.1 Le contexte montréalais .....	60
2.1.2 Une approche ethnographique .....	63
2.2 Rencontre entre l'ethnographie et la théorie ancrée .....	73
2.2.1 L'entretien compréhensif.....	74

2.2.2 Du terrain vers l'analyse .....	76
2.3 Humains, chiens et organismes communautaires .....	79
2.3.1 Portraits nomades: récits de chiennes de vies .....	79
2.3.2 Variations de cas: cinq formes d'engagement communautaire .....	84
Conclusion. Questionner les objectifs et les enjeux de l'intervention en itinérance .....	87
<b>CHAPITRE 3.</b>	
<b>NOMADES, HYBRIDES ET PARTENAIRES DE SOIN: DE LA TRANSGRESSION À</b>	
<b>L'INTERVENTION .....</b>	<b>89</b>
3.1 La présence animale à l'épreuve du travail social .....	90
3.1.1 Chiens nomades et chiens domiciliés: du nuisible à l'invité .....	91
3.1.2 La mise à l'épreuve de la présence animale: sanctions et distinctions .....	98
3.2 Disqualifications, requalifications: intégrer l'animal aux pratiques d'intervention? .....	105
3.2.1 Exclure, utiliser, mobiliser .....	106
3.2.2 Du vivant-matière au vivant-personne: les modalités d'intégration de la relation anthropozoologique aux pratiques d'intervention .....	117
3.3 Thésée, chien intervenant: un projet-pilote.....	126
3.3.1 Un exemple d'intervention hybride .....	126
3.3.2 Rapports de soin, rapports de pouvoir .....	138
3.4 Requalifier le chien nomade .....	143
3.4.1 Éducation canine en milieu humain .....	144
3.4.2 Éléments d'hybridation .....	155
Conclusion. La RAZ, outil et enjeu pour le travail social .....	161
<b>CONCLUSION ET IMPLICATIONS DE LA RECHERCHE.</b>	
<b>LA CO-CONSTRUCTION DU SOCIAL PAR L'HUMAIN ET L'ANIMAL, UN DÉFI POUR</b>	
<b>L'INTERVENTION EN ITINÉRANCE? .....</b>	<b>165</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>168</b>
Annexe 1	
Tableau I. Infractions aux règlements municipaux relatifs à la présence animale, banque de données de la Cour Municipale de Montréal .....	i
Annexe 2	
Tableau II. Infractions aux règlements municipaux relatifs à la présence animale, entretiens auprès de personnes en situation d'itinérance.....	ii
Annexe 3	
Tableau III. Organismes d'intervention en itinérance présents sur le territoire montréalais .....	iii

Annexe 4	
Grille d’entrevue - Personnes en situation d’itinérance accompagnées d’un chien.....	iv
Annexe 5	
Grille d’entrevue - Intervenants travaillant dans un organisme accueillant les animaux non- humains nomades.....	v
Annexe 6	
Grille d’entrevue - Intervenants travaillant dans un organisme n’accueillant pas les animaux non-humains nomades .....	vi
Annexe 7	
Grille d’entrevue - Intervenante travaillant aux côtés d’un chien d’accompagnement .....	vii
Annexe 8	
Tableau IV. Participants à l’étude - Humains nomades .....	viii
Annexe 9	
Tableau V. Participants à l’étude - Chiens nomades .....	viii
Annexe 10	
Tableau VI. Participants à l’étude - Intervenants.....	ix
Annexe 11	
Tableau VII. Organismes de l’effectif .....	x

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	
MATRICE D’OPPORTUNITÉ .....	48
Figure 2	
PRÉSENCE PHYSIQUE DE L’ANIMAL AU SEIN DES ORGANISMES DE TRAVAIL SOCIAL EN ITINÉRANCE.....	104
Figure 3	
INTÉGRATION DU CHIEN AUX PRATIQUES D’INTERVENTION SELON SON DEGRÉ DE QUALIFICATION .....	123
Figure 4	
INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D’INTERVENTION: PRÉSENCE, QUALIFICATION ET STATUT ONTOLOGIQUE DU CHIEN .....	124
Figure 5	
INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D’INTERVENTION SELON LES ORGANISMES ÉTUDIÉS.....	125
Figure 6	
INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D’INTERVENTION SELON LES ORGANISMES ÉTUDIÉS – AJOUT DE L’ACCUEIL 4.....	142
Figure 7	
INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D’INTERVENTION SELON LES ORGANISMES ÉTUDIÉS – AJOUT DE L’ACCUEIL 5.....	160

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

§	Paragraphe de code civil, règlement, ou autre texte législatif
ACMV	Association canadienne des médecins vétérinaires
AETMIS	Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
Art.	Article de code civil, règlement, ou autre texte législatif
CCQ	Code civil québécois
Ch.	Chapitre de code civil, règlement, ou autre texte législatif
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
DPJ	Directions de la protection de la jeunesse
FCI	Fédération cynologique internationale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LSR	Législation spécifique à la race
Rapsim	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
RAZ	Relation anthropozoologique
RSPCA	Royal society for the prevention of cruelty to animals
S.	Section de code civil, règlement, ou autre texte législatif
S.-s.	Sous-section de code civil, règlement, ou autre texte législatif
SPA	Société protectrice des animaux
SPCA	Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux
SQ	Sûreté du Québec
STM	Société de transport de Montréal
Trad. lib.	Traduction libre
TSA	Trouble du spectre de l'autisme

## REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements s'adressent à Nicolas Sallée, pour le soutien, la confiance et l'intérêt qu'il a accordés à mon projet de recherche, son enthousiasme communicatif, ainsi que ses conseils, commentaires et critiques, toujours judicieux. Je le remercie également de m'avoir fait bénéficier de son expérience, et pour les belles opportunités qu'il m'a offertes au fil des années.

Merci à ma famille, mes ami.e.s et mes (nombreux) colocataires, pour m'avoir suivie et accompagnée (d'une côte à l'autre de l'Atlantique), tout au long de la lente germination de ce mémoire. Merci de m'avoir encouragée dans les moments difficiles et d'avoir été là pour célébrer chaque étape à mes côtés.

J'exprime toute ma reconnaissance et ma gratitude à ceux qui ont rendu ce projet possible, qui m'ont offert leur temps et ont partagé avec moi leurs précieux savoirs: les intervenant.e.s, bénévoles et usager.e.s des différents organismes communautaires que j'ai visités. Je remercie vivement les chiens, nomades et domiciliés, qui ont tous participé à leur manière à l'aboutissement de cette recherche. Je tiens particulièrement à rendre hommage à S., décédé en décembre 2018. Puisse être un jour où la rue, le froid et l'indifférence n'emportent plus nos pairs humains.

Pour finir, un dernier, mais non des moindres, remerciement à Patache. Du haut de ses dix ans et quatre pattes, il a su m'apporter chaque jour sagesse, tendresse et réconfort. Il ne le sait sans doute pas, mais la plupart des idées développées dans ce mémoire sont nées lors des promenades auxquelles il m'a conviée.

*« On croit qu'on emmène son chien pisser midi et soir. Grave erreur: ce sont les chiens qui nous invitent deux fois par jour à la méditation. » (Pennac, 1987, p.46)*



## INTRODUCTION

*« S'il est un animal qui se rattache à l'homme, c'est incontestablement le chien. De tous les animaux, il est le plus anciennement, le plus généralement et le plus complètement domestiqué. De tous les animaux, il est celui que l'homme a le plus profondément modifié. L'étude du chien se lie donc directement à l'anthropologie. On pourrait dire sans paraître exagéré ou paradoxal que l'homme et le chien ne font qu'un. » (Spalikowski, 1900, p.9)*

La profonde intimité entre l'humain et le chien, décrite par Spalikowski à l'aube du XXe siècle, fait écho jusqu'à aujourd'hui dans la pensée contemporaine, comme celle de Haraway, qui voit dans sa relation avec sa chienne, Cayenne Pepper, l'expression d'une constitution mutuelle, « dans la chair » (2010[2003], p.10).

*« Sa langue souple et agile de berger australien rouge merle a nettoyé les tissus de mes amygdales et tous leurs avides récepteurs immunitaires. Qui sait jusqu'où mes récepteurs chimiques ont transporté ses messages, ou ce qu'elle-même a emprunté à mon système cellulaire pour distinguer le soi de l'autre et joindre le dehors au dedans? » (Ibid.)*

La compagnie des espèces, à laquelle Haraway inclut par ailleurs « le riz, les abeilles, les tulipes, la flore intestinale et tout autre être organique auquel l'existence humaine doit d'être ce qu'elle est, et réciproquement » (*ibid.*, p.22), devient ainsi le socle d'une co-construction, à la fois des êtres et du monde qui les entoure. Dans cette perspective, l'objectif de notre recherche est de comprendre comment et à quelles conditions l'animal non-humain<sup>1</sup> prend-il part dans la constitution et la compréhension des sociétés contemporaines.

C'est là qu'intervient la sociologie des relations anthropozoologiques (RAZ), portée par des chercheurs tels que Michalon, Doré et Mondémé (2016), pour qui tout l'enjeu est de reconnaître, prendre en compte et documenter les formes de cohabitation entre les populations humaines et autres qu'humaines, ainsi que les modes de co-construction de ces mondes hybrides, pour « rendre compte des contraintes et des opportunités réciproques de la coexistence » (p.16). La sociologie des RAZ, en tant que « sociologie avec l'animal », plutôt que *pour* lui, ou *par* lui

---

<sup>1</sup> Nous employons le qualificatif « non-humain » pour désigner les êtres vivants animaux autres que l'être humain, afin de mettre en valeur l'appartenance de ce dernier à la communauté animale. Cependant, pour une meilleure fluidité de lecture, nous emploierons également le terme « animal » et ses dérivés comme un équivalent interchangeable pour désigner les animaux non-humains.

(*ibid.*)<sup>2</sup>, se veut une « déclinaison empirique » (*ibid.*, p.16) du concept de « communauté hybride », proposé par Lestel (2004[1996]): « une association d'hommes et d'animaux, dans une culture donnée, qui constitue un espace de vie pour les uns et pour les autres, dans lequel sont partagés des intérêts, des affects et du sens » (p.19). Cette étude des communautés hybrides par la sociologie des RAZ offre un cadre théorique propice à l'expression du partenariat (que nous qualifions également de compagnonnage) interspécifique, à l'étude de ses modalités, de ses conditions et de ses enjeux. Comme le souligne Doré (2010), il s'agit de reconnaître aux animaux non-humains non seulement un statut d'êtres relationnels mais, partant, la « place entière d'actant et d'interagissant qu'ils méritent » (p.10[42]).

Compagnon millénaire de l'humain, chassant, travaillant, jouant ou soignant à ses côtés, traversant l'art, la politique et la mythologie, le chien se place en sujet d'étude privilégié de ce partenariat. Sa présence et l'intensité des rapports que nous entretenons avec lui font l'objet d'une variété d'enjeux contemporains, de la transformation des modèles familiaux, jusqu'à la production industrielle de nourriture et d'accessoires destinés à ces millions d'individus canins qui partagent notre quotidien<sup>3</sup>. De nombreuses publications, dans différents domaines, s'inquiètent, célèbrent ou se questionnent sur le sens, les enjeux et le devenir de cette relation anthropo-canine. Il semble pourtant y avoir une exception. Parfois gênants, parfois sympathiques, mais toujours bien visibles, les grands oubliés de cet engouement cynophile sont ceux que les participants à cette étude surnomment affectueusement les « chiens de la rue »: ceux qui, aux côtés de leurs compagnons humains en situation d'itinérance, occupent (souvent illégalement) parcs, trottoirs et stations de métro, à la vue et au su de tous.

Les études, nombreuses en sociologie, qui traitent du phénomène de l'itinérance prennent rarement en compte les partenaires non-humains des personnes dont elles questionnent et quantifient l'existence, décrivent les expériences, les perspectives, les modes de vie et de survie. Comment se fait-il que ces chiens de la rue, que nous croisons pourtant chaque jour pour peu

---

<sup>2</sup> Au sujet des déclinaisons possibles de la prise en compte de l'animal non-humain par la sociologie, voir l'article de Michalon, Doré et Mondémé, « Une sociologie avec les animaux : faut-il changer de sociologie pour étudier les relations humains/animaux ? », *SociologieS*, 2016.

<sup>3</sup> L'association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) dénombreait environ 8,2 millions de chiens présents dans les foyers canadiens pour l'année 2018.

que nous fréquentions les espaces urbains, soient si peu considérés par la littérature, là où fleurissent les productions de tous types au sujet du « meilleur ami de l'homme »?

La poignée d'enquêtes qui se sont penchées sur la question (aux Etats-Unis, au Canada et en France) tend vers le même portrait: ces individus canins entretiennent avec leurs compagnons humains en situation d'itinérance des relations d'une intensité toute particulière. Les discours de ces derniers au sujet de leurs associations hybrides, souvent placées sous le signe de la rédemption et du sacrifice de soi (Irvine, 2013), sont à ce titre éloquents: gage de leur sécurité, rempart contre la solitude, moteur de leur survie et intimes confidents (Kidd et Kidd, 1994; Singer, Hart, et Zasloff, 1995; Rew, 2000; Labrecque et Walsh, 2011; Lem, 2012; Rhoades, Winetrobe, et Rice, 2015; Leblanc 2018), leurs « compagnons de galère » (Blanchard, 2009) deviennent souvent l'élément clef de leur rapport au monde. Nombreux sont ceux qui interprètent leurs expériences par le prisme relationnel de leur partenariat interspécifique, définissant leur environnement et ses opportunités selon une perspective hybride, qui oriente leurs choix et leurs actions.

Toutefois, ces formes de communauté interspécifique en situation d'itinérance semblent se développer dans un rapport transgressif aux représentations hégémoniques du compagnonnage légitime. Humains comme chiens, les termes de cette relation illicite portent les stigmates de l'errance, phénomène historiquement frappé d'anathème. Les compagnons interspécifiques itinérants<sup>4</sup>, en affichant publiquement leurs manquements aux normes domiciliaires et aux modalités de gestion urbaine de la présence animale, viennent rompre avec les conditions légitimes d'occupation de l'espace public. Dans l'impossibilité de bénéficier d'un espace privé dans lequel réfugier leur intimité, ils s'exposent au jugement moral de leurs prochains, domiciliés ou non, qui détiennent le pouvoir de sanctionner ces infractions. Irvine (2013) souligne par ailleurs la façon dont les populations en situation d'itinérance sont probablement

---

<sup>4</sup> Les expressions « compagnons/partenaires interspécifiques » et « couples hybrides » renvoient au concept de « communauté hybride » (Lestel, 2006[1996]) que nous avons défini plus tôt. Nous mobilisons les qualificatifs « interspécifique », « hybride » ou « humanimal » (néologisme formé de la contraction entre les termes « humain » et « animal ») comme étant interchangeables, dans la mesure où ils renvoient à une relation de co-présence, d'intimité et de co-construction d'un environnement commun.

le seul groupe social auquel on dénigre le droit au compagnonnage interspécifique<sup>5</sup> et que l'on stigmatise pour une telle association.

Le cas particulier de la RAZ en situation d'itinérance nous est ainsi apparu comme un angle pertinent pour aborder notre question de recherche. Sur la base de ces considérations, c'est donc par le prisme d'une sociologie de la déviance, croisée à celle des relations anthropozoologiques, que nous étudierons les contraintes et opportunités de coexistence entre l'humain et le chien, dans le contexte de l'itinérance. L'exploration des dynamiques de production et de normalisation des rapports entre animaux humains et non-humains fait partie des enjeux analytiques de la sociologie des RAZ (Michalon *et al.*, 2016). Selon cette perspective, il est possible d'analyser les formes « d'entrepreneuriat moral » (*ibid.*, p.14-15) qui régissent (ou font évoluer) la définition de ces rapports. Nous pouvons également choisir d'observer la « mise en acte de ce travail normatif » (*ibid.*, p.15), en étudiant les espaces au sein desquels sont construites et évaluées « les “bonnes” relations entre tel humain et tel animal » (*loc. cit.*). C'est le parti que nous prenons ici.

Comment et dans quels espaces la transgressivité de la RAZ en situation d'itinérance se traduit-elle? Quelles réponses institutionnelles y sont-elles apportées? Si les politiques publiques de gestion de la présence animale et de l'occupation de l'espace urbain constituent un tremplin pour le profilage social (Thomas, 2000; Bellot, 2005), c'est avant tout face à l'accès aux ressources et aux services que ces couples hybrides se trouvent en porte à faux. Majoritairement exclus des réseaux de services publics, des hébergements d'urgence et des programmes de réinsertion du fait de la présence de l'animal, les compagnons hybrides se voient refuser l'accès à des ressources par ailleurs offertes aux personnes itinérantes non accompagnées (Kidd et Kidd, 1994; Singer, Hart et Zasloff, 1995; Taylor, Williams, et Gray, 2004; Thompson *et al.*, 2006; Blanchard, 2009; Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015; Leblanc, 2018). Enfermés dehors, ceux qui refusent de se séparer n'ont alors d'autre choix que d'élire domicile au sein de l'espace public. Dès lors, comment les pratiques de travail social en itinérance s'articulent-elles à cette dynamique?

---

<sup>5</sup> Le « compagnonnage interspécifique » se comprend comme un concept intégrant les enjeux de l'expression de la relation anthropozoologique auprès d'animaux dits « de compagnie » (comme le chien, le chat, ou tout autre être animal non-humain auquel on octroie ce rôle) dans les sociétés occidentales contemporaines.

En d'autres termes: de quelle(s) manière(s) la relation anthropozoologique est-elle (et peut-elle être) prise en compte dans les enjeux de l'intervention auprès des populations en situation d'itinérance? Cette problématique, mobilisée comme un prisme d'observation des conditions et des enjeux de la co-construction hybride du social, est celle que nous allons explorer ici.

Ce mémoire se divise en trois grands chapitres. Dans le premier chapitre, nous brosserons d'abord un bref portrait des enjeux socio-historiques du compagnonnage entre l'humain et le chien, observés sous l'angle des rapports sociaux de classe. Cette toile de fond nous permettra de mettre en perspective les phénomènes contemporains de marginalisation et de stigmatisation des couples hybrides en situation d'itinérance, notamment par le biais des politiques de gestion animalière dans les espaces publics urbains. Nous présenterons ensuite les dimensions variées que peut prendre la relation anthropozoologique dans le contexte de l'itinérance. Nous confronterons les difficultés et les opportunités soulevées par un tel partenariat à l'état actuel de la littérature en travail social, afin de faire émerger les enjeux de l'intégration de la RAZ à ses pratiques. Nous verrons que le potentiel thérapeutique, éducatif et valorisant de la RAZ trouve toute sa pertinence dans le contexte du travail social en itinérance. Non seulement parce que les opportunités de soin offertes par la présence animale correspondent à nombre d'enjeux de l'accompagnement de ce type de public, mais également au sens où les descriptions, faites par les personnes itinérantes, des dimensions prises par leur relation à leur compagnon renvoient aux principaux objectifs de l'intervention. Malgré cette reconnaissance des capacités de l'animal non-humain, il semblerait cependant que le chien nomade échappe à cette qualification, tout comme la personne itinérante voit dénigrées ses capacités à prendre soin de son compagnon et à lui offrir des conditions de partenariat légitimes. Comment expliquer ce paradoxe?

Dans le second chapitre, nous détaillerons les méthodes d'enquête qui nous ont permis de développer ces questionnements et d'en proposer une analyse. Nous avons choisi d'observer la mise en acte du travail normatif de la RAZ dans les sociétés occidentales contemporaines à travers les pratiques de travail social en itinérance, au sein d'organismes communautaires montréalais. Nous avons conduit une étude qualitative, auprès de couples humains-chiens en situation d'itinérance et de professionnels engagés dans les milieux communautaires. Durant plusieurs mois, nous avons fréquenté un accueil de jour ouvert aux chiens, rencontré ses usagers et son équipe d'intervention et participé à ses activités quotidiennes. Cette enquête de terrain

aux accents ethnographiques, documentée grâce à un carnet de notes, a été suivie et renforcée par une série de huit entretiens: trois auprès de partenaires hybrides nomades et cinq auprès d'intervenants travaillant dans des organismes présentant des politiques variées d'intégration de l'animal non-humain. Nous avons observé que si, dans la plupart des cas, la question de la RAZ est laissée en marge au profit de problématiques considérées plus urgentes, certains organismes communautaires font cependant entrer l'animal en ligne de compte, selon différents degrés d'intégration aux enjeux et aux objectifs de l'intervention.

L'analyse et l'interprétation des informations recueillies nous permettra, dans le troisième chapitre, de développer l'idée que les partenaires hybrides en situation d'itinérance portent en eux les stigmates d'une triple déviance : compagnons transgressifs, ils échappent en outre aux représentations traditionnelles du phénomène de l'itinérance et aux dimensions normatives des rapports de soin légitimes. Malgré le fait que les pratiques de soin par le contact animalier connaissent un développement et une valorisation croissantes dans les sociétés occidentales contemporaines (Michalon, 2014), il semblerait que tous les individus non-humains ne puissent prétendre à y participer légitimement. Une distinction majeure semble ainsi opérer entre les chiens que nous qualifierons de « domiciliés », soit ceux qui répondent aux normes hégémoniques du compagnonnage légitime et ceux que nous désignerons comme « nomades », aux côtés de compagnons humains en situation d'itinérance. Si les premiers sont souvent invités à pénétrer le monde du travail social, les seconds, sinon exclus, sont généralement cantonnés à des rôles marginaux. Leur présence, par ailleurs, reste généralement limitée à un prétexte pour assurer celle des usagers humains, plutôt que d'ouvrir sur une perspective d'intervention hybride, tenant compte de la qualité de la relation et des qualifications de ses acteurs.

Dans ces conditions, est-il finalement possible de requalifier l'animal nomade comme un partenaire de soin, à la fois acteur et bénéficiaire du travail social?

## CHAPITRE 1.

# LE CHIEN, LA PERSONNE ITINÉRANTE ET LE TRAVAILLEUR SOCIAL

*« CHIEN, -IENNE n. XIIe siècle. Du latin canem, accusatif de canis, « chien ». Mammifère carnivore digitigrade de la famille des Canidés, dont de nombreuses espèces sont domestiquées depuis la plus haute antiquité. » (Dictionnaire de l'académie française, 9e édition, 2005)*

La définition proposée par le dictionnaire de l'Académie française en atteste, le chien en tant qu'espèce est représenté comme intrinsèquement lié à l'humain. Si certaines études font remonter les premiers vestiges de cette relation interspécifique à plus d'une centaine de milliers d'années, les ossements âgés aujourd'hui de douze-mille ans d'une femme et d'un chiot enterrés ensemble au Nord du lac Tibériade (à Ein Mallaha, en Israël), constituent la première attestation indiscutable, datée au radiocarbone, de la présence du chien au côté des humains (Brohm, 2018). Leur mise en relation crée une multitude d'espaces d'action, tantôt conjointe, tantôt subie, sous le signe de la domination et de l'exploitation, mais aussi celui de la familiarité, de la complicité, voire de l'intimité.

*« [B]royeur domestique, lécheur de fonds de casseroles, garde vigilant des maisons et des troupeaux, pisteur émérite mettant son flair au service de son maître, qu'il soit ramasseur de truffes ou chasseur, douanier à la recherche de drogue, gendarme traquant les voleurs ou les prisonniers en cavale. [...] Mais il pourra tout aussi bien être chien de traîneau, chien moteur pédalant dans les tambours actionnant la roue des rémouleurs, chien de guerre porteur de feu grégeois ou de TNT, chien de cirque luttant contre l'ours ou le taureau avant d'arborer le tutu du chien acrobate ou les lunettes du chien savant. C'est encore un grand sportif, spécialiste de la compétition, à la chasse ou sur les cynodromes. Ajoutons encore, en vrac, chien de boucherie dans les civilisations néolithique, précolombienne, chinoise, néo-zélandaise, ghanéenne ou canadienne; animal de pelleterie pour bonnets et manchons, ou de peausserie pour gants ou souliers fins. Naguère, rien en lui n'était perdu: son poil garnissait les matelas, sa graisse huilait les rouages, ses os et ses tendons servaient à faire de la colle forte; même ses crottes avaient comme propriété fort recherchée d'assouplir les peaux de chevreux en ganterie. Ajoutons encore à la palette de ses talents ou utilisations: chiens de science, premier pionnier de l'espace ou, plus quotidiennement, victime de la vivisection, guide d'aveugle, compagnon de détresse ou de joie. Tels sont quelques-uns des multiples rôles de cette bête indissociable et indissociée de l'aventure humaine. » (Delort, 1984, cité dans Brohm, 2018)*

Aujourd'hui implantée dans la banalité du quotidien, la présence d'animaux non-humains dits « familiers », « de compagnie », ou encore « domestiques » tels qu'on les connaît en occident s'est construite selon un processus historique profondément lié aux représentations humaines de la nature et de la distinction sociale.

Ainsi, nous allons dans un premier temps nous intéresser à l'évolution des critères de légitimité du compagnonnage interspécifique. Que peut nous apprendre leur observation par le prisme des rapports de classe? Quels groupes sociaux humains y sont associés et ce, auprès de quels types de chiens? Nous verrons ensuite comment les modes de gestion contemporains de la présence animale en milieu urbain font écho à la question de l'itinérance humaine. Sous l'angle des normes associées à l'occupation de l'espace public, nous rapprocherons les conditions légitimes de la présence humaine et animale en territoire urbain, pour mettre en lumière les enjeux de stigmatisation particuliers aux couples hybrides en situation d'itinérance. Pour finir, nous questionnerons la façon dont ces problématiques peuvent influencer, enrichir et transformer les objectifs et les pratiques du travail social.

## **1.1 *CANIS LUPUS FAMILIARIS*, MEILLEUR AMI DE L'*HOMO SAPIENS*? LA STIGMATISATION DU COUPLE HUMANIMAL EN SITUATION D'ITINÉRANCE**

La locution latine *canis lupus familiaris* porte en elle le souci de distinction. Pour le discerner de ses congénères dits « sauvages » (comme le loup et le dingo<sup>6</sup>, appartenant également à l'espèce *canis lupus*, de la famille des Canidés), le chien se voit apposer l'adjectif *familiaris*, relatif à la famille et à la maison; il est domestiqué. Le fait que la frontière entre l'animal sauvage et l'animal compagnon se dessine à l'entrée de la maison, nous paraît lourd de sens, en particulier dans le cadre de notre étude. La domiciliation serait ainsi un critère de légitimité pour la relation de compagnonnage entre l'humain et l'animal et ferait partie de ce qu'un « bon maître » doit offrir à un « bon chien ». Qu'en est-il de ceux ne bénéficient pas d'un domicile, au seuil duquel faire passer le chien hors du monde sauvage? Ceux qui, pris « entre ciment et belle

---

<sup>6</sup> Respectivement désignés par les sous-espèces référentes *canis lupus lupus* et *canis lupus dingo*.

étoile »<sup>7</sup>, transgressent les normes hégémoniques de l'occupation de l'espace public, ne peuvent-ils être considérés comme des compagnons légitimes (qu'ils soient humains, ou non)? La personne en situation d'itinérance, individu déviant de ces normes, entraîne avec lui le chien dans une situation sociale publiquement transgressive. En d'autres termes, le compagnonnage interspécifique ne se limiterait pas à un simple travail d'apprivoisement entre l'humain et le chien, mais renverrait à l'établissement de normes sociales structurant leur relation.

Blanchard (2009) affirme que, pour beaucoup de passants, ceux qu'ils croisent dans la rue assis sur le trottoir en compagnie de chiens, sont des « maîtres irresponsables » (p.13). L'auteur dénonce en outre la conception anthropomorphique latente du chien, comme une « personne miniature » (*loc. cit.*), un « baromètre de l'intégration sociale réussie » (*loc. cit.*): seul le confort d'un foyer stable serait pour l'animal synonyme de bien-être. Les personnes en situation d'itinérance échouent alors publiquement à remplir leur mission; ils se rendent indignes de l'animal. Certains passants n'hésitent pas, d'ailleurs, à proposer de racheter le chien, dans le but affirmé de lui offrir une vie meilleure (Irvine, Kahl et Smith, 2012; Irvine, 2013). Cela dit, les interactions avec le public domicilié peuvent aussi s'améliorer en présence d'un animal. Si, pour certains, le chien instille la peur, le rejet et le mépris (un quart de l'effectif interrogé par Rhoades, Winetrobe et Rice (2015) déclare avoir expérimenté des rapports particulièrement difficiles avec des inconnus, à cause de leur animal), pour d'autres au contraire, le chien favorise l'interaction, la sympathie, voire une forme de confiance: les deux tiers des répondants de l'étude de Kidd et Kidd (1994) affirment que les passants les traitent mieux que s'ils n'avaient pas d'animal. Irvine *et al.* (2012) soulignent également l'importance des dons, qu'ils soient sous forme monétaire ou de nourriture, reçus pour le chien. Il reste à mentionner que les personnes itinérantes sont l'un des rares groupes sociaux à être directement stigmatisés pour le fait même d'être accompagnées d'un animal, alors que les personnes domiciliées voient rarement leurs capacités à s'en occuper remises en question (Blanchard, 2009; Irvine *et al.*, 2012, Irvine, 2013).

*« Pet ownership is considered nearly a birthright in contemporary Western societies. In most people's everyday lives, the right to animal companionship and*

---

<sup>7</sup> L'expression est de l'artiste Keny Arkana (2015), qui fait notamment référence aux jeunes fugueurs se trouvant en situation d'itinérance après avoir fui les foyers d'accueil des services de protection de la jeunesse.

*the ability to provide care go uncontested. The homeless are likely the only group criticized and stigmatized for having pets. » (Irvine, 2013, p.49)*

Le fait est que ceux qui évoluent principalement dans un espace public ouvert et leurs compagnons sont extrêmement exposés au regard d'autrui; ils constituent des cibles faciles pour un jugement social potentiellement biaisé.

Nous l'entrevoions ici et nous l'aborderons dans de futures sections, bien des dimensions du compagnonnage interspécifique peuvent être soulevées et analysées. Nous souhaitons nous arrêter un instant pour introduire le lien historique entre l'émergence du phénomène de l'animal familial et les rapports sociaux de classe.

### **1.1.1 DE LA NICHE AU SALON, UNE ASCENSION SOCIALE? ÉMERGENCE DU PHÉNOMÈNE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE**

Si le chien est présent aux côtés de l'humain depuis des millénaires, sa présence n'est donc pas restée neutre. Les rôles qu'il a occupés et occupe aujourd'hui s'inscrivent dans une sociohistoire notamment teintée par l'évolution des rapports de classe à différentes époques, dans laquelle le phénomène de l'itinérance s'inscrit sous le signe de la déviance et de la stigmatisation. Bien que l'histoire de la domestication du chien et de son rapprochement des cercles familiaux humains ne soit pas au cœur de notre analyse, nous souhaitons tout de même esquisser un rapide portrait de l'émergence du phénomène de l'animal de compagnie tel qu'on le connaît aujourd'hui, afin d'en souligner le caractère socio-politique. Ce, pour mieux rendre compte des reliefs transgressifs du compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance.

- **Nuisances et vertus : le chien de l'époque médiévale à l'ère victorienne**

Selon Irvine (2013), les premiers signes de normes classistes relatives à la possession<sup>8</sup> d'un chien remontent à l'époque du Moyen Age, en Europe occidentale. Le chien constituait alors un outil de chasse largement mobilisé. Pour les élites de la noblesse, la chasse tendait progressivement à ne plus représenter une nécessité de survie, mais bien une activité sportive: le chien devenait alors un symbole de statut social. Dans la mesure où, pour les strates plus pauvres de la société, la chasse restait l'un des moyens principaux de subsistance, les pouvoir

---

<sup>8</sup> Bien que certains courants de pensée contestent aujourd'hui l'idée qu'un être vivant puisse constituer une propriété privée, c'est bien ce dont il s'agissait à l'époque - et encore de nos jours, dans une certaine mesure.

publics de France et de Grande-Bretagne commencèrent à bannir les pauvres du droit de posséder certaines races de chiens particulièrement dédiées à cette activité, sous peine d'amende et de saisie de l'animal. Graduellement, la chasse en tant que telle leur devint également interdite, afin de réserver aux élites les espaces forestiers destinés à la pratique de leurs divertissements. Toujours d'après les recherches d'Irvine (*ibid.*), seuls les chiens de petite taille, considérés inutiles, restaient à la disposition des plus pauvres. On les autorisait néanmoins à disposer de molosses pour assurer la garde leur espace de vie, à la condition qu'ils aient préalablement été amputés des deux orteils centraux à chaque patte avant, afin de ne plus être en mesure de poursuivre les cerfs, symbole de la noblesse.

Notons par ailleurs que si le chien était d'ores et déjà bien présent dans le quotidien de l'humain, les doctrines religieuses de l'époque tendaient à renforcer la division entre l'humain et le non-humain afin de marquer la séparation entre la chrétienté et les idéologies païennes. Les chiens, bien que leur population augmente, notamment dans les espaces urbains et auprès d'une classe moyenne en émergence, conservent un statut de propriété privée (Gordon, 2017), encore loin d'acquiescer celui de membre de la famille.

Les lois établies durant l'époque médiévale se sont progressivement assouplies par la suite, mais les traces des normes de classes relatives à la possession d'animaux de compagnie sont restées présentes (Irvine, 2013). Durant l'époque victorienne en Grande Bretagne, les principales qualités attribuées au chien, telles que la fidélité, la confiance et la consistance représentent symboliquement les traits de caractère que les « bonnes familles » cherchent à imiter (Howell, 2002, cité dans Gordon, 2017, p.5). Le chien représente alors un modèle de vertu, au travers duquel les familles peuvent apprendre les valeurs chrétiennes (Gordon, 2017).

Mais cette attribution symbolique reste grandement limitée aux élites sociales. Rien n'est à apprendre des chiens des classes populaires, lesquels étaient accusés de constituer l' « emblème vivante de la dépravation de leurs maîtres »<sup>9</sup> (Ritvo, 1987, cité dans Irvine, 2013, p.47). On blâmait par ailleurs les « chiens des pauvres » et les « modes de vie sordides de la classe ouvrière »<sup>10</sup> pour les épidémies de rage de l'époque (Kete, 1994, cité dans *ibid.*, p.47).

---

<sup>9</sup> Trad. lib. « living emblems of the depravity of their owners »

<sup>10</sup> Trad. lib. Respectivement : « poor people's dogs » et « the squalid habits of working class life »

- **Essor du phénomène de l'animal de compagnie**

Selon Ritvo (1988, cité dans Blouin, 2012), l'urbanisation et les progrès scientifiques et économiques peuvent expliquer en partie l'augmentation de la population des animaux de compagnie, dans la mesure où l'emprise et le contrôle humain sur la nature font en sorte qu'on la perçoit de moins en moins comme une menace. La véritable amplification du phénomène de l'animal de compagnie au sein des classes moyennes aurait fait son apparition vers la fin du XVIII<sup>e</sup>, début du XIX<sup>e</sup> siècles (Blouin, 2012), ce qui correspond par ailleurs à l'époque de création des premières organisations de protection animale, notamment de la *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (RSPCA), en 1824. L'augmentation contemporaine de la population d'animaux de compagnie va ainsi de pair avec celle des refuges accueillant les animaux errants et abandonnés. Selon Michalon (2013), le refuge constitue le théâtre d'une tension constante entre « l'idéal de protection et la nécessité de gestion, la volonté de préserver l'intérêt de chaque animal et l'obligation d'en tuer un certain nombre » (*ibid.*, p.4[165]). Les refuges se placent alors comme un outil de gestion de ces populations animales, prenant en compte à la fois les risques qu'ils encourent et ceux qu'ils représentent dans les sociétés urbanisées. Si leur objectif principal est, bien sûr, de réussir à placer les animaux recueillis dans des familles bienveillantes, ils sont aussi en charge d'une opération de sélection des individus « plaçables », induisant la nécessité de détruire, par l'euthanasie, ceux qui n'en respectent pas les critères. La « plaçabilité » désigne donc le potentiel d'un animal à être adopté par une famille, fondé sur l'« adéquation entre certaines caractéristiques possédées (ou potentiellement possédées) par un animal et les attentes (réelles ou supposées) émanant de la demande (les adoptants), dans le contexte de finitude matérielle et spatiale propre au refuge » (Michalon, 2013 p.9[170]).

L'établissement de ces structures témoigne des représentations contemporaines des animaux de compagnie (principalement les chiens et les chats) comme appartenant à la sphère domestique, aux côtés des familles. Notons ici que la définition contemporaine de l'animal de compagnie tendrait à le distinguer des autres animaux (comme, par exemple, le bétail destiné à la consommation) d'après trois caractéristiques: ils sont autorisés à entrer et à vivre à l'intérieur des domiciles, des noms leurs sont attribués et ils ne sont jamais transformés en nourriture (Thomas, 1983, cité dans Blouin, 2012). Leur valeur reposerait également sur des critères

différents; ils ne seraient pas tant valorisés pour leur utilité que pour le support émotionnel qu'ils apportent (Blouin, 2012). L'implantation du phénomène dans les dernières décennies se traduit entre autres par un intérêt croissant de la part des médias, l'expansion d'une industrie de services liés à l'animal de compagnie et l'émergence du concept de bénéfice thérapeutique de la présence animale; en témoigne, entre autres exemples, l'accroissement de la population de chiens en Grande Bretagne, passant de 4,4 millions d'individus en 1963, à 7,3 millions en 1991 (*ibid.*). Par ailleurs, si les refuges ont permis de rendre plus accessible la compagnie d'un animal aux personnes n'ayant pas les moyens de passer par des éleveurs (voir encadré 1), il n'en reste pas moins que leur présence et les différents critères qui s'y rattachent (comme leur race ou leurs conditions de vie), renvoient à un éventail de significations et de représentations liées au statut social de leur compagnon humain (Irvine, 2004).

Encadré 1. QUI SONT LES « CHIENS DE LA RUE »?

Garreau-Dupin (2015) et Williams et Hogg (2016), médecins vétérinaires, ont mené deux études concernant les chiens vivant aux côtés de compagnons humains en situation d'itinérance, auprès de deux groupes, comprenant respectivement 38 et 50 individus (plus 50 chiens domiciliés, comme groupe contrôle).

Dans les deux effectifs les chiens sont relativement jeunes, les plus vieux ne dépassant pas 12 ou 13 ans (il est à noter que l'espérance de vie d'un chien dépend fortement de sa race et de sa taille, en plus de ses conditions de vie). D'après Williams et Hogg (*ibid.*), alors que les chiens domiciliés sont acquis à 8 semaines au plus tard, les chiens itinérants sont souvent adoptés plus tardivement. Garreau-Dupin (*op. cit.*) observe une prépondérance des chiens mâles (25 pour 13 femelles) et Williams et Hogg (*op. cit.*) remarquent qu'ils sont rarement achetés auprès d'éleveurs ou de magasins spécialisés (4,5 %, dont l'achat a généralement été fait avant le début de la période d'itinérance, contre 80 % des chiens domiciliés). Souvent errants (39 %), ces chiens ont également été donnés par des amis ayant eu une portée, décédés, ou incarcérés (27 %). Bien que la plupart de ces chiens soient de races mixtes, Garreau-Dupin (*op. cit.*) identifie quatre races principales : le berger allemand, le berger malinois, le beauceron et le labrador.

Les deux études présentent donc un profil-type semblable: un jeune chien rustique, de taille moyenne à imposante et à la santé robuste, souvent un mâle, acquis par le don plutôt que chez un éleveur.

Ainsi (et comme nous le développerons par la suite), la relation de compagnie interspécifique incorpore un pouvoir symbolique invisibilisé par son caractère ordinaire: les traces socio-historiques de la discrimination rattachée au compagnonnage semblent subsister encore aujourd'hui (Irvine, 2013). En effet, si les conditions de ce compagnonnage diffèrent selon les

époques, une dimension semble rester transversale: l'exclusion des pauvres et des précaires des critères de sa légitimité.

Conséquence directe de l'augmentation de leur population en milieu urbain, les animaux de compagnie devenus errants sont quant à eux considérés comme un problème de société, mettant en lumière les fondements idéologiques des sociétés urbaines contemporaines (Irvine, 2004). Tout comme le phénomène d'urbanisation a fait émerger un souci de régulation du vagabondage humain, historiquement placé sous le signe de la nuisance (voir encadré 2), la gestion de l'errance animale est également devenue une préoccupation institutionnelle majeure.

Encadré 2. DÈS LE MOYEN-ÂGE, LE VAGABOND NUISIBLE.

*« Le vagabond était, depuis des siècles, féroce­ment poursuivi par les agents du roi, marqué au fer rouge ou enfermé sans rémission dans ce qu'en France on appelait de façon évocatrice les "dépôts de mendicité". »  
(Aranguiz et Fecteau, 2000, p.13)*

A travers l'histoire occidentale, l'errance et la pauvreté, ont suscité la réaction des autorités publiques: dès le Moyen-Âge les « mâraux », « oyseux », « ruffians », et autres « sans-aveux », constituaient une cible prioritaire pour les mesures de contrôle social mises en place par le pouvoir monarchique (Damon, 2003, cité dans Campbell et Eid, 2009, p.14). Oscillant entre assistance et répression, ces mesures distinguaient le « bon » pauvre du « mauvais », afin d'assurer le traitement pénal de ce dernier (Wagniart, 1999 et Marchetti, 1997, cités dans Bellot *et al.*, 2005, p.10), dont le vagabondage constituait une forme de marginalité caractérisée comme un écart aux normes de domiciliation et de travail, déjà prévalentes dans les sociétés occidentales (Bellot *et al.*, 2005). En effet, Castel (1995) montre comment, dès le XV<sup>e</sup> siècle en Europe, les critères de l'assistance se définissent autour de la domiciliation et de l'incapacité de travailler, distinguant les pauvres méritants des autres, surnuméraires, oisifs et sans appartenance communautaire.

Nous allons voir dans les paragraphes suivants que les conditions contemporaines de l'occupation de l'espace public, qu'elles concernent l'humain ou le chien, renvoient à des dimensions normatives similaires, construisant ainsi le compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance comme un phénomène doublement transgressif.

### **1.1.2 L'HUMAIN ET LE CHIEN DANS L'ESPACE PUBLIC QUÉBÉCOIS**

Comme le soulignent Bellot *et al.* (2005), les normes de la vie urbaine moderne définissent l'espace public comme étant un espace de circulation dans lequel les personnes passent, « pour rejoindre les deux espaces de sécurité que sont le domicile et le travail » (p.21). Les personnes

en situation d'itinérance, en transformant ces espaces de mobilité en espaces de vie, non seulement font entrave à leur fluidité, mais imposent au regard leur déviance, constituée par leur exclusion des espaces privés et sécuritaires. Devant se résigner à satisfaire leurs besoins vitaux, sexuels et économiques à la vue du public (Thomas, 2000), ils deviennent alors les témoins d'une désorganisation sociale, « terreau fertile des illégalismes et de la délinquance » (Bellot et Morselli, 2003). Leurs stratégies de survie, inhérentes à la vie dans la rue, les amènent ainsi à commettre plus souvent des infractions liées à l'occupation de l'espace public que les personnes disposant d'espaces privés (Campbell et Eid, 2009). Puisque « toutes les activités concernant l'hygiène personnelle, la pratique de la sexualité, le sommeil, la consommation de boissons alcoolisées et même, dans certains cas, l'alimentation, ne sont pas permises en public » (Laberge et Landreville, 2000, p.125), les règlements qui définissent les comportements interdits en public font basculer dans l'illégalité ceux qui ne peuvent faire autrement (Campbell et Eid, *op. cit.*).

Ces mesures de contrôle s'insèrent finalement dans une logique plus large de définition des objectifs d'une société en ordre, celle de la gestion des risques. Enjeu des sociétés modernes (Beck, 2001[1986]) le risque se définit comme une « probabilité de vivre, faire ou avoir quelque chose que l'on ne souhaite pas » (Bellot *et al.*, *op. cit.*, p.23). Ainsi, l'insécurité, la marginalité et le désordre social s'inscrivent dans cette évaluation des risques devant faire l'objet d'un contrôle et se placent au cœur des analyses historiques et contemporaines permettant de « saisir le cadre de légitimation de la gestion pénale de l'itinérance » (*ibid.*, p.24). C'est à la lumière de ces considérations que nous avons observé les modalités contemporaines de gestion de la présence animale en milieu urbain. Comme nous allons le voir, les différents textes de lois et règlements municipaux sur le sujet adoptés au Québec dans les dernières années renvoient aux mêmes mécanismes de gestion des risques, de contrôle de la nuisance et de maintien de l'ordre social. Le chien, dont le statut oscille entre celui d'être vivant et de bien meuble selon les nécessités de la situation, se trouve ainsi soumis aux normes liées à l'occupation de l'espace public, soit par l'intermédiaire d'un humain désigné responsable, soit par l'incarnation de contraintes physiques et comportementales.

- **Du bien meuble à l'être sensible : le statut légal du chien dans le Code Civil québécois**  
Jusqu'en 2015, les animaux étaient considérés par le Code Civil québécois comme des « biens », au même titre que n'importe quel objet inanimé. Le fait de blesser, maltraiter ou abandonner un animal équivalait à détériorer un bien et n'était sanctionnable que dans le contexte des droits relatifs à la propriété. Il en allait de même en France; les animaux entraient dans la catégorie des « biens meubles » (article 528 du Code Civil, Gouvernement de France)<sup>11</sup>.

Le 4 décembre 2015, la *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal* ajoute au Code Civil québécois (C.C.Q.) l'article 898.1 :

*« Les animaux ne sont pas des biens. Ils sont des êtres doués de sensibilité et ils ont des impératifs biologiques. Outre les dispositions des lois particulières qui les protègent, les dispositions du présent code relatives aux biens leur sont néanmoins applicables » (Gouvernement du Québec, 2015).*

Cette loi édicte par ailleurs la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*<sup>12</sup> (*ibid.*), visant à « mettre en place un régime juridique et administratif efficace afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité de l'animal ». Les « impératifs biologiques » des êtres sensibles y sont définis comme suit :

*« Les besoins essentiels d'ordre physique, physiologique et comportemental liés, notamment, à l'espèce ou la race de l'animal, à son âge, à son stade de croissance, à sa taille, à son niveau d'activité physique ou physiologique, à sa sociabilité avec les humains et autres animaux, à ses capacités cognitives, à son état de santé, ainsi que ceux liés à son degré d'adaptation au froid, à la chaleur ou aux intempéries. » (Gouvernement du Québec, 2015<sup>13</sup>)*

Par cette loi, les humains, notamment ceux ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs animaux, sont dans l'obligation de s'assurer que leur bien-être et leur sécurité ne soient pas compromis, qu'ils ne soient pas mis en situation de détresse et que la stimulation et la socialisation nécessaires à leurs besoins leur soient fournies.

---

<sup>11</sup> Le 15 janvier 2015, l'article 515-14 (amendement Glavany) a été ajouté, reconnaissant l'animal comme un « être vivant doué de sensibilité », (Gouvernement de France).

<sup>12</sup> C.C.Q., chapitre 35, article 7

<sup>13</sup> *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, chapitre 1, article 1, paragraphe 5

En dehors des lois particulières visant à leur protection, les animaux restent cependant (et paradoxalement) assujettis aux dispositions sur les biens<sup>14</sup>, la définition de « bien meuble » ayant été modifiée pour devenir : « Sont meubles les biens qui peuvent se transporter »<sup>15</sup>. Les politiques de gestion animalière relatives aux nuisances (comme le bruit, les déjections ou la divagation), aux licences et aux permis, ainsi qu'au nombre et aux types d'animaux pouvant être gardés, dépendent quant à elles de règlements municipaux.

Dans le cas de la municipalité de Montréal, l'implantation de nouvelles règles de contrôle animalier à partir de 2016, en réplique à un fait d'actualité tragique impliquant le décès d'une femme des suites d'une attaque commise par un chien, a suscité d'intenses réactions publiques et médiatiques (voir encadré 3).

Encadré 3. LA « LOI PITBULL »

Parmi les points principaux du *Règlement sur le contrôle des animaux*, on compte notamment l'interdiction de la race de chien « pit bull », défini comme :

*« 1° un chien de race Pit bull terrier américain (« American pit bull terrier »), Terrier américain du Staffordshire (« American Staffordshire terrier ») ou Bull terrier du Staffordshire (« Staffordshire bull terrier »);*

*2° un chien issu d'un croisement entre l'une des races énumérées au paragraphe 1° et un autre chien;*

*3° un chien qui présente plusieurs caractéristiques morphologiques de races et croisements énumérés aux paragraphes 1° et 2°. » (Ville de Montréal, 2016<sup>16</sup>)*

Ces chiens entrent dans la catégorie des « chiens interdits » et ne peuvent être introduit sur le territoire montréalais. Les personnes étant déjà accompagnées par un chien de type « pit bull » à la date d'adoption du règlement doivent se munir d'un permis spécial de garde, octroyé sous certaines conditions, notamment celle de fournir un extrait de casier judiciaire vierge d'infractions désignées<sup>17</sup>. Le chien doit, entre autres, être muselé en tout temps<sup>18</sup>. Entrent également dans la catégorie des « chiens interdits » sur le territoire ceux n'ayant pas été

<sup>14</sup> Tel que le stipule l'article 898.1 du C.C.Q.

<sup>15</sup> C.C.Q., article 905

<sup>16</sup> *Règlement sur le contrôle des animaux*, chapitre 1, paragraphe 1

<sup>17</sup> Chapitre 2, section 4, sous-section 1, article 16, paragraphe 5

<sup>18</sup> Ch. 2, s. 4, s.-s. 1, art. 17, §1

stérilisés ou n'étant pas munis d'une « micropuce » (dispositif servant à leur identification), en date du 31 décembre 2019<sup>19</sup>.

L'interdiction des chiens de type « pitbull » sur le territoire a suscité de vives réactions, une polarisation extrême de l'opinion publique et la déposition d'une poursuite judiciaire de la SPCA<sup>20</sup> contre l'administration du maire alors en place<sup>21</sup>. Donnant suite à la publication de différents rapports<sup>22</sup> soulignant l'aspect discriminatoire, arbitraire et inefficace d'une telle mesure, la nouvelle administration élue ratifie une ordonnance en décembre 2017 qui abroge les articles visant spécifiquement les chiens de « type pitbull »<sup>23</sup>. Le règlement reste applicable par ailleurs.

De cet évènement, a également découlé au niveau provincial le projet de loi n°128, *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, sanctionné par l'assemblée nationale du Québec en juin 2018. Si la mouture initiale de cette loi proposait un encadrement drastique de la présence animale sur le territoire provincial, le texte final en est une version très allégée, laissant aux municipalités le soin d'organiser localement leurs modes de gestion.

- **Gestion des risques, contrôle des nuisances : le cas de la municipalité de Montréal**

A l'assemblée du conseil de la ville du 16 septembre 2016, le *Règlement sur le contrôle des animaux*<sup>24</sup> est donc décrété. Un certain nombre de comportements y sont considérés comme « nuisibles »<sup>25</sup>: ils sont soit du fait du chien lui-même, soit du fait de l'humain qui en a la garde (ces deux catégories sont indistinctes dans le document officiel). Bien sûr, les tentatives de morsure ou d'attaque font partie des nuisances canines visées par le règlement. Mais on retrouve également le fait de dégrader la propriété d'autrui, de fouiller dans les ordures, d'aboyer ou de gémir « de façon à troubler la tranquillité d'une personne », de s'abreuver dans une fontaine publique, de dégager une odeur incommode, ainsi que l'« errance », soit le fait de se déplacer de façon autonome, hors du contrôle et de la surveillance d'une personne humaine. Le gardien

---

<sup>19</sup> Ch. 1, art. 1

<sup>20</sup> Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux

<sup>21</sup> Voir Anita Kapuscinska, « La SPCA de Montréal intente une poursuite contre la ville de Montréal relativement au nouveau règlement ciblant certaines races de chiens », SPCA, Communiqué de presse du 28 septembre 2016

<sup>22</sup> Notamment celui du coroner Ethan Lichtblau, concernant le décès de Chritiane Vadnais (2016), et celui de l'Organisation des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ, 2016)

<sup>23</sup> Ville de Montréal, ordonnance numéro 7

<sup>24</sup> Règlement 16-060 de la ville de Montréal

<sup>25</sup> Ch. 2, s. 6, art. 28, §1 à 15

humain est considéré comme « contrevenant » au règlement s'il n'empêche pas les comportements nuisibles de l'animal<sup>26</sup>. Certaines obligations légales en découlent: il doit nettoyer derrière l'animal, le surveiller constamment et le tenir attaché en laisse dans les espaces publics<sup>27</sup>.

Le fait de tenter et/ou de réussir à mordre ou à attaquer un humain ou un autre animal de compagnie constitue non seulement un acte nuisible, mais fait également entrer le chien dans la définition du « chien à risque »<sup>28</sup>. Certaines dispositions supplémentaires s'appliquent alors; si le chien a mordu, il doit être déclaré, muselé en tout temps et subir une évaluation pouvant conduire à la nécessité d'obtenir un permis spécial, ou un ordre d'euthanasie<sup>29</sup>.

Tout gardien d'un animal est, de surcroît, dans l'obligation de se munir d'un permis, payant et à durée déterminée. Ce permis est assorti d'une médaille permettant l'identification rapide de l'animal, que celui-ci doit porter en tout temps<sup>30</sup>. Il devient interdit de garder plus de deux chiens (ou quatre animaux d'espèces différentes) dans une même unité d'occupation<sup>31</sup>. Les personnes concernées par cette interdiction peuvent se voir intimer l'ordre de se séparer de l'animal surnuméraire de leur choix, à moins qu'un permis spécial (valable pour trois chiens) n'ait été délivré<sup>32</sup>.

Ainsi, si le chien doit incarner la contrainte normative pour assurer sa présence en milieu urbain, l'humain doit assumer la responsabilité légale de ses comportements. Dans le cas où la personne désignée ne serait pas en mesure de respecter (et de faire respecter au chien) les injonctions liées à l'occupation hybride de l'espace public (ou à son évacuation), elle se trouve dans une situation transgressive. Pour les personnes en situation d'itinérance accompagnées d'animaux non-humains, la transgression est alors nécessairement double. Comme nous l'avons déjà mentionné, en transformant l'espace public en espace de vie, elles vont à l'encontre des normes de mobilité qui les structurent. S'ajoute à cette première rupture la présence de l'animal, qui non seulement

---

<sup>26</sup> Ch. 2, s. 6, art. 29

<sup>27</sup> Ch. 2, s. 6, art. 28

<sup>28</sup> Ch. 1, art. 1

<sup>29</sup> Ch. 2, s. 7, art. 31-32

<sup>30</sup> Ch. 2, s. 2, art. 5 et 14, respectivement.

<sup>31</sup> Ch. 2, s. 3, art. 15, §1

<sup>32</sup> Ch. 2, s. 4, s.-s. 2, art. 19

contrevient aux côtés de son humain à la norme domiciliaire, mais entre également dans la définition institutionnelle de l'être nuisible: souillant le mobilier urbain de ses déjections, défendant le territoire public qu'il considère sien et affranchi des outils de suivi et d'identification<sup>33</sup>. Le chien et son garant humain s'inscrivent ainsi dans un rapport illégitime à l'espace public, dont leur occupation se trouve par ailleurs marquée par la vulnérabilité et l'exposition à la sanction.

### **1.1.3 LE COUPLE HYBRIDE ITINÉRANT ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC: ENTRE JUDICIARISATION ET PROFILAGE SOCIAL**

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, différents niveaux législatifs (municipal, provincial et fédéral) s'articulent dans la gestion et l'encadrement des espaces et de leurs occupants. Si les lieux considérés comme privés peuvent se doter (dans une certaine mesure) de leurs propres règles de surveillance et de sécurité, les lieux publics sont « gérés au nom de la société de façon à les rendre équitablement accessibles à tous » (Thomas, 2000, p.297). Selon Thomas (*ibid.*), les règlements en vigueur sur un territoire municipal ont un impact direct et mesurable sur la vie quotidienne des habitants de ce territoire, ce, tout particulièrement lorsque l'espace public constitue leur principal lieu de vie. Ces règlements représentent alors à la fois « un discours légal [et] une pratique d'éviction » (*ibid.*, p.291) des individus illégitimes.

Pour les personnes en situation d'itinérance et leurs compagnons non-humains, l'occupation nécessaire, prolongée et quotidienne, de l'espace public, devient alors le théâtre d'une négociation constante des limites réglementaires, donnant lieu à des stratégies de confrontation et/ou de contournement, appelant des sanctions judiciaires pouvant être lourdes de conséquences.

- **Infractions et judiciarisation relatives à la présence animale**

En partenariat avec le Rapsim<sup>34</sup>, Bellot a publié pour le Secrétariat National des Sans-abri un rapport sur la criminalisation et la judiciarisation des personnes itinérantes (2005). Ce rapport a été construit sur la base de 29 entrevues auprès de personnes en situation d'itinérance et d'une

---

<sup>33</sup> Comme nous en discuterons plus loin, les chiens vivant aux côtés d'humains en situation d'itinérance font rarement l'objet de ces fameux permis réclamés par le règlement municipal montréalais. Certains possèdent une micropuce, également obligatoire, mais celle-ci contient la plupart du temps des informations obsolètes.

<sup>34</sup> Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

analyse quantitative des dossiers judiciaires extraits de la banque de données de la Cour Municipale de Montréal. Ainsi, sur les 22 685 constats d'infraction émis entre le 1<sup>er</sup> avril 1994 et le 31 mars 2004, 69 % sont relatifs à la paix et à l'ordre public, 84 % si l'on y ajoute la propreté et le bruit. Dans le détail, « la consommation d'alcool et l'ébriété publique, la présence dans l'espace public et la sollicitation, sont les principales infractions reprochées » (*ibid.*, p.57). L'auteure rappelle que même si ces gestes peuvent évidemment être reprochés à quiconque, les conditions et le mode de vie particulier des personnes en situation d'itinérance semblent être particulièrement visés.

Si l'on observe encore plus finement les données recueillies dans les archives de la Cour municipale, on remarque que les infractions relatives au règlement municipal C-10 sur le contrôle des chiens<sup>35</sup> comptent pour moins de 2 % des infractions de sa catégorie<sup>36</sup> et pour seulement 0,1 % des infractions totales relevées sur la période (voir annexe 1, pour le détail des infractions).

Cependant, il est intéressant de constater que lorsque la chercheuse s'est entretenue avec les participants, ceux-ci ont déclaré un nombre d'arrestations relatives à la présence et aux comportements de leur compagnon beaucoup plus fréquent que celui désigné par l'analyse de la banque de données. Ces infractions compteraient alors pour 11 % du total déclaré par les 29 participants de l'étude (voir annexe 2).

Ainsi, lorsque noyées dans la masse des procédures de judiciarisation de l'occupation de l'espace public, les infractions relatives à la présence animale semblent constituer un fait extrêmement marginal. Néanmoins, on peut voir qu'elles prennent une certaine ampleur lorsqu'elles sont directement liées à la question de l'itinérance. Notons en outre que ces données datent de la fin des années 1990, début 2000 et sont donc antérieures aux modifications récentes des politiques de gestion animalière québécoises, en particulier montréalaises, ayant eu pour effet de resserrer la surveillance et la judiciarisation de la présence animale dans les espaces publics.

---

<sup>35</sup> Aujourd'hui abrogé et remplacé par l'article 56 du règlement 16-060, *Règlement sur le contrôle des animaux*, (Ville de Montréal, 2016)

<sup>36</sup> Les données sont regroupées en deux catégories d'infractions: celles relatives aux règlements municipaux et celles relatives aux règlements de la Société de transports de la ville de Montréal (STM).

- **« L'affaire Berri » et les squares interdits aux chiens: un profilage social?**

*« Des policiers ou des agents de la paix, comme les agents de sécurité du métro, peuvent tenter d'éloigner des personnes itinérantes de leur territoire et même favoriser leur "mise à l'écart", en leur donnant régulièrement plusieurs contraventions. Soit que le contrevenant se déplace ailleurs, soit qu'il accumule un nombre impressionnant d'amendes qu'il ne pourra payer et qui se traduiront inévitablement en incarcération pour non-paiement d'amende. » (Laberge et Landreville, 1998, p.6[74])*

Campbell et Eid (2009) rappellent que si « la plupart de ces règlements sont neutres et n'entraînent pas d'effet discriminatoire *a priori*, [c]'est plutôt leur application "dirigée" qui ouvre la porte à la discrimination et, plus particulièrement, au profilage social à l'encontre des personnes itinérantes » (p.112). La question du profilage social des personnes en situation d'itinérance et, notamment, celles accompagnées d'animaux non-humains (puisque n'ayant que difficilement accès aux ressources d'hébergement), ressort tout particulièrement dans les négociations entourant l'accès aux parcs publics.

En 1996, la place Emilie-Gamelin accueille certains groupes de jeunes en situation d'itinérance, habitués de l'endroit qu'ils considèrent comme « une place de choix pour les rassemblements et la mendicité » (Thomas, 2000, p.305). A la suite d'un rapport du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, demandant que la place soit dorénavant considérée comme un parc (et donc fermée durant la nuit), l'« Affaire Berri » (*ibid.*) éclate. Elle oppose les jeunes habitués des lieux et les services de police (selon lesquels la « mendicité agressive » de ces jeunes et le fait que « les commerçants se plaignent du climat de terreur qu'[ils] instaurent aux portes de leurs commerces » (*ibid.*, p.306), moyennant soixante-dix arrestations durant la nuit de mobilisation organisée par les occupants du square (*ibid.*). En 1999, une nouvelle ordonnance décrète qu'à l'exception d'une quarantaine de lieux, dont la place Emilie Gamelin ne fait pas partie, tous les squares, places et parcs publics seront fermés durant la nuit (de minuit à six heures du matin). En 2006, quinze lieux publics de l'arrondissement Ville-Marie sont exclus de ces exceptions et deviennent également fermés pour la nuit.

Pour Campbell et Eid (2009), malgré le fait que la fréquentation d'un parc pour trouver du repos ne soit pas considérée comme une situation idéale, l'absence d'autre option viable à disposition des personnes en situation d'itinérance fait en sorte qu'ils choisissent souvent de s'y réfugier,

afin de répondre à leurs besoins essentiels. Selon leur étude, non seulement l'ordonnance de fermeture de ces parcs ne constitue pas une « mesure raisonnablement nécessaire » (*ibid.*, p.118), mais elle porte en plus atteinte à leur « droit à la vie, à leur sûreté et à leur intégrité, leur droit au respect de la dignité, ainsi que leur droit d'accès, sans discrimination, à un lieu public » (*ibid.*, p.139).

S'ajoute à la problématique de la présence humaine, celle de la présence animale dans les parcs la nuit. A partir de 2007, les squares Viger et Emilie Gamelin connus, donc, pour leur fréquentation par les personnes itinérantes accompagnées ou non d'animaux, ne peuvent plus être fréquentés par les chiens, quand bien même ils seraient tenus en laisse. Selon les auteurs, ces usagers et leurs chiens n'auraient aucune autre solution que de se séparer, les premiers abandonnant les seconds. Cette obligation contiendrait en soi une distinction entre les personnes en situation d'itinérance et les personnes domiciliées, au sens où ces derniers disposent de ressources leur permettant de fréquenter tout de même les squares en question. Il s'agirait, par ailleurs, des seuls parcs interdisant la présence canine sur le territoire montréalais, la considérant dorénavant comme une nuisance (*ibid.*).

Finalement, l'Affaire Berri constitue une illustration contemporaine (parmi d'autres) des modes de définition, d'évaluation et de gestion des risques et de la nuisance dans l'espace public. Par cet exemple, nous entrevoyons l'une des multiples façons dont le couple humanimal en situation d'itinérance échappe aux représentations hégémoniques du compagnonnage légitime. Ces différentes formes de ruptures occuperont par ailleurs le cœur de nos réflexions dans les sections à venir.

## **1.2 ITINÉRANCE ET PRÉSENCE ANIMALE: LEVIERS ET CONTRAINTES**

*« Je chante le chien crotté, le chien pauvre, le chien sans domicile, le chien flâneur, le chien saltimbanque, le chien dont l'instinct, comme celui du pauvre, du bohémien et de l'histriion, est merveilleusement aiguillonné par la nécessité, cette si bonne mère, cette vraie patronne des intelligences !*

*Je chante les chiens calamiteux, soit ceux qui errent, solitaires, dans les ravines sinueuses des immenses villes, soit ceux qui ont dit à l'homme abandonné, avec des yeux clignotants et spirituels : "Prends-moi avec toi, et de nos deux misères nous ferons peut-être une espèce de bonheur !" » (Baudelaire, 1869)*

Le terme *familiaris* apposé à la dénomination du chien contemporain renvoie ainsi à une relation de proximité avec l'humain historiquement construite, fondée sur des valeurs et des codes sociaux structurant les conditions de leur présence et de leur participation légitimes aux sociétés humaines. Cette relation attribue au chien un statut de compagnon, distinct de ceux accordés à d'autres espèces. Cependant, l'octroi de ce statut privilégié n'est ni mécanique, ni immuable: le chien doit être en mesure de répondre aux attentes d'un compagnonnage inscrit dans le maintien de l'ordre social, sous peine d'être traité en nuisance ou en menace. C'est ainsi que le chien « sans » (sans papiers, sans médaille, sans domicile) constitue un vecteur de risque, qu'il convient de réguler, de placer (en refuge, en famille, en logement), de redresser (via différents programmes d'éducation), voire ultimement de détruire<sup>37</sup>. Cette définition négative de l'animal déviant des normes hégémoniques de la cohabitation interspécifique n'est pas sans rappeler celle de la personne en situation d'itinérance, également caractérisée comme une « personne sans » (Rapsim, 2003, p.2): sans logement fixe, sans emploi, sans réseau social, sans droits, sans le sou... Selon le Rapsim (*ibid.*), ces manques constituent autant d'enjeux pour la personne qui les exprime que pour la société qui doit y répondre. Mais cette définition en creux constitue en elle-même une projection des normes hégémoniques de la socialisation. Comme le souligne Sabourin (2009), cette projection pose le double dilemme de la surévaluation et de la sous-évaluation des propriétés des personnes et des groupes, au regard de ce qu'ils devraient être et faire. Dans notre cas de figure, la définition de la situation d'itinérance vécue par ces personnes « totalise leurs expériences » (*ibid.*, p.19[83]), laissant de côté « les autres capacités et situations où les personnes manifestent d'autres caractéristiques et comportements » (*loc. cit.*). Ces êtres sont ainsi définis par la « négative d'eux-mêmes » (*loc. cit.*), donc par leurs manques et leurs écarts aux normes sociales, morales et juridiques (*loc. cit.*). Cette définition négative, de l'ordre de l'« individualisme négatif » miné par l'insécurité sociale (défini par Castel, 1995, cité dans *ibid.*), nous en apprend finalement plus sur les normes hégémoniques des sociétés occidentales, relatives à la stabilité, au travail, à la consommation ou à la sécurité, que sur la complexité et la diversité des formes et des expériences de l'itinérance.

---

<sup>37</sup> Ce mode extrême de gestion de la nuisance et du risque en milieu urbain renvoie au statut paradoxal du chien domestique dans les textes législatifs. Selon les situations, il peut à la fois être considéré comme un être vivant doté de besoins fondamentaux et comme une propriété privée, dont l'humain peut légalement disposer (par le contrôle de sa (re)production, la vente ou la destruction).

Les obstacles rencontrés par les couples hybrides en situation d'itinérance s'inscrivent dans cette définition en creux, au sens où les contraintes relatives à la présence animale renvoient à leur transgression de ces normes. Toutefois, nous allons voir qu'il est possible de renverser cet angle discursif du manque pour proposer une définition « en plein » de leur expérience relationnelle, mettant de l'avant les multiples dimensions du compagnonnage itinérant et leurs potentiels fertiles pour le travail d'intervention.

### **1.2.1 CONTRAINTES LIÉES À LA PRÉSENCE ANIMALE**

Les politiques urbaines favorisent rarement la libre circulation des animaux de compagnie dans les espaces publics. Elles soumettent la présence animale à de nombreuses contraintes physiques et administratives, lorsqu'elle n'est pas simplement interdite. Si les personnes domiciliées peuvent envisager certaines accommodations, les personnes en situation d'itinérance ont peu d'alternatives possibles lorsqu'une porte se ferme à la truffe de leur compagnon. Pour ces binômes interspécifiques particuliers, la séparation est une option d'ultime recours (sinon inenvisageable) et l'accès aux services publics et communautaires est pavé d'obstacles. Si, comme nous en discuterons ultérieurement, le chien peut agir comme un levier social et thérapeutique, les contraintes liées à sa présence constituent un poids supplémentaire sur les épaules déjà chargées des individus.

- **Circuler et trouver un abri**

Qu'il s'agisse de circuler pour accéder aux ressources, de trouver un abri temporaire ou un logement fixe, ces démarches sont souvent freinées par la présence permanente du chien aux côtés de l'humain.

#### *Hébergements et centres communautaires*

Beaucoup de personnes itinérantes témoignent d'une certaine aversion pour les refuges qui leur sont destinés, déplorant le manque d'espace, d'intimité et le sentiment d'insécurité qui y règnent (Lem, 2012). Même si certains préfèrent rester dehors, la plupart ont, au moins pour un soir, déjà souhaité passer la nuit sous un toit, prendre une pause de la rue, particulièrement lorsque la météo est difficile. S'il n'est pas toujours évident de trouver une place en hébergement temporaire pour une personne seule, ça l'est d'autant moins lorsque l'humain et le chien

cherchent ensemble à se réfugier pour la nuit. La quasi-totalité (98 %) des personnes itinérantes accompagnées d'animaux interrogées par Kidd et Kidd (1994) disent ne connaître aucun endroit susceptible de les accueillir. La grande majorité d'entre eux déclare également refuser d'entrer si l'animal ne peut les suivre. Hommes ou femmes, en situation d'itinérance ponctuelle ou chronique, la réponse est généralement identique; même si on leur offrait une solution d'hébergement stable, plus de 90 % d'entre eux refuseraient de vivre sans leur animal si c'en était la condition (Singer, Hart, Zasloff, 1995).

Le refus de se séparer constitue le cœur de la problématique: la plupart des refuges destinées aux personnes itinérantes interdisent les animaux de compagnie. La probabilité d'avoir recours régulièrement à ces services est de deux à quatre fois moins élevée pour les personnes accompagnées d'animaux (Lem, 2012; Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015). Les structures ne sont pas pensées pour accueillir l'animal et beaucoup d'organismes imposent aux utilisateurs, comme condition préalable, de se défaire de leurs compagnons pour pouvoir bénéficier de leurs services (Blanchard, 2009).

#### *Accéder au logement*

Obtenir un logement stable (et s'y maintenir) constitue l'un des enjeux primordiaux du phénomène de l'itinérance et des programmes d'intervention qui s'y rattachent (voir encadré 4). Cependant, le défi est de taille. Power (2016) a mené une recherche sur la façon dont la présence animale influence la sécurité de logement des individus. Bien qu'elle n'analyse pas la situation particulière des populations itinérantes, les implications de son travail n'en restent pas moins pertinentes pour la présente étude.

#### Encadré 4. ITINÉRANCE ET ACCÈS AU LOGEMENT : UNE PRIORITÉ, DEUX APPROCHES.

L'accès au logement constitue une question centrale de la prise en charge de l'itinérance par les pouvoirs publics. Comme le rappelle le rapport du Gouvernement québécois (2014), l'accès à un logement « abordable, de qualité, salubre et sécuritaire » (p.4) est étroitement lié aux autres déterminants de l'itinérance et permet d'agir sur ses conséquences (en termes de santé mentale et physique et de précarité économique et matérielle) dans un espace non seulement stable, mais aussi légitime. Deux approches principales (et antagonistes) structurent les modalités d'intervention.

L'approche du « traitement d'abord » (Beaudoin, 2016) offre ainsi un certain nombre de services transitoires, permettant de valider les compétences de la personne à réintégrer un

logement stable, au travers d'un parcours jalonné d'étapes temporaires destinées à se suivre les unes les autres, vers la « sortie » (sortie de la rue, du processus de réinsertion, vers le logement), (Maurin, 2018). Selon ce modèle « en escalier » (Gardella, 2014), les différentes formes d'hébergement fréquentés doivent permettre aux personnes de se reposer et de se protéger, mais ne sont pas destinées à être réappropriées, transformées en habitat. Face à l'engorgement du système et à l'augmentation des listes d'attentes vers les hébergements les plus stables (Maurin, 2015), la question de la fluidité du modèle « en escalier » est soulevée par les différents acteurs du milieu.

Initiée plus récemment et de plus en plus valorisée (*ibid.*), l'approche du « logement d'abord (*housing first*) » est présentée par Polvere *et al.* (2014) comme accordant la priorité à l'accès immédiat à un logement permanent, afin de diminuer l'utilisation des services d'urgence et favoriser le suivi et l'engagement dans l'accompagnement. Ce modèle remet ainsi en question celui « en escalier », en renouvelant la question des priorités et des objectifs de l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance, de leur réinsertion et de leur « capacité à habiter » (Maurin, *op. cit.*, p.13[265]).

Quelle que soit l'approche retenue, cependant, les couples hybrides en situation d'itinérance restent les grands oubliés de ce travail de réinsertion. Presque toujours exclus par les critères d'admission à l'hébergement, ils ne sont pas plus facilement éligibles à l'accès au logement : dans les deux cas de figure, ils devront souvent choisir entre précarité et séparation.

Power propose notamment de différencier la « sécurité de fait », liée à l'utilisation et l'occupation du logement, de la « sécurité perçue », le degré de sûreté et d'intimité ressenti par les occupants. Elle a interrogé 679 personnes, locataires de leur logement et accompagnées d'animaux (déclarés ou non au locateur), dont 28 se sont prêtées à un entretien approfondi.

Une simulation de recherche d'appartement, réalisée par le biais de sites internet d'annonces immobilières, donne le ton dès le départ: seulement 1,6 % des annonces recensées en décembre 2012 et 2,1 % de celles recensées en février 2013 comprenaient la mention « animaux acceptés ». Il semblerait que l'absence d'animaux soit l'option par défaut de la plupart des annonces publiées. Même lorsque le locateur déclare que les animaux seront considérés avec le dossier du candidat, les participants estiment généralement que ceux-ci préfèrent en fait les dossiers sans animaux.

L'auteure se penche ensuite sur les caractéristiques des logements acceptant les animaux. L'une des premières qui émerge, commune à la plupart des offres, est que ces logements sont généralement rejetés par les ménages les plus « désirables »; les propriétaires seraient donc plus enclins à faire des concessions pour en assurer la location. Power souligne à ce propos l'importance de la nuance entre le fait qu'un propriétaire accepte les animaux et le fait que le

logement soit effectivement approprié pour les recevoir. La majorité des locataires, ayant décidé de déclarer leur animal (71 % des participants), a donc dû faire des compromis, notamment au niveau de la qualité et de la propreté du logement, de sa localisation et de son coût (sécurité de fait). Malgré les difficultés que cela amène, le fait de déclarer l'animal au propriétaire du logement leur permet, de maintenir un certain sentiment de sécurité (sécurité perçue), en évitant l'angoisse d'une possibilité d'éviction. Certains, cependant, ont préféré ne pas déclarer leur animal, par peur de voir leur demande rejetée. Ils doivent alors « maintenir le secret », par diverses stratégies qui peuvent entraîner de fâcheuses conséquences sur la salubrité de leur logement ainsi que sur leur réputation future en tant que locataire.

Par ailleurs, l'évaluation du risque lié à la présence animale dans les logements a été étudiée par Carlisle-Franck *et al.* (2005, cités également par Power, *op. cit.*), qui souligne que si les deux tiers des propriétaires interrogés lors de ses travaux étaient inquiets à propos des dommages matériels que pourraient causer les animaux et que 40 % évoquaient les problématiques liées aux responsabilités d'assurance et aux conflits potentiels avec les gardiens, 63 % des interrogés n'avaient jamais essayé d'autoriser les animaux dans leurs logements, ou réellement fait l'expérience des préoccupations mentionnées.

Cette étude met ainsi en lumière la précarité des modalités d'accès au logement pour les compagnons humains-animaux. De toute évidence, les options offertes au public en situation d'itinérance sont d'autant plus réduites qu'elles sont généralement soumises aux conditions particulières des programmes de réinsertion et des logements sociaux. Ainsi, on peut aisément supposer que rares sont les occasions d'obtenir un logement qui se présentent à ceux qui refusent d'abandonner leur animal. Par ailleurs, Garreau-Dupin (2015) souligne le sentiment d'angoisse ressenti par les personnes en situation d'itinérance à l'idée de laisser leur animal seul dans un logement. Les binômes ne se séparant presque jamais, il leur est difficile d'évaluer les capacités du chien à gérer la solitude ce qui, en cas d'échec, peut s'avérer problématique pour le maintien en logement (voir encadré 5).

Encadré 5. L'ANGOISSE DE LA SÉPARATION.

Interrogés sur la capacité de leur compagnon canin à accepter la solitude, les participants de l'étude de Garreau-Dupin (2015) expriment une véritable angoisse à l'idée de se séparer de l'animal. D'après la moitié d'entre eux, le chien la supporte. L'autre moitié déclare qu'il est impossible de le laisser seul, car il s'agite beaucoup, pleure, ou aboie sans cesse. Dans les cas les plus extrêmes, une simple mise à l'écart est inenvisageable.

Dans le cadre de l'étude, une expérience a été mise en place pour tester les réactions du chien. Il semble qu'ils maîtrisent beaucoup mieux la solitude que ce que déclarent les humains, puisque seulement trois chiens (8 % de l'effectif) ont posé un problème durant l'exercice (abolements incessants, accès de panique). Les autres sont restés calmes, ou ont pleuré quelques minutes avant de s'apaiser.

La gestion de la solitude constitue un enjeu central dans la question du retour en logement des personnes en situation d'itinérance et de leurs compagnons animaux (*ibid.*). Un chien incapable de supporter d'être laissé seul dans un appartement, qui devient bruyant, agressif, ou qui présente des comportements destructeurs liés à l'ennui et à la panique durant l'absence de son humain, peut engendrer un risque élevé de perte du logement. La suspicion des locateurs face à l'acceptation d'animaux dans leurs logements réduit drastiquement la tolérance aux écarts de conduite des chiens de la norme de paisibilité attendue (Power, 2017).

Les résultats des expériences de Garreau-Dupin (*op. cit.*) sont, certes, plutôt rassurants, cependant le décalage avec la vision angoissée des participants quant à la séparation laisse s'immiscer le doute et souligne l'importance de prendre en compte la relation entre l'humain et son compagnon dans le parcours de retour en logement.

*Saisies et refuges animaliers*

Pour cette majorité qui préfère rester dehors plutôt que de se séparer, c'est alors dans l'espace public ouvert qu'il faut négocier sa présence. L'occupation de l'espace public devient, en soi, un vecteur de discrimination dans les sociétés modernes, considérant les exclus comme des « nuisibles dont il faut se débarrasser », (Bauman, 2006, cité dans Blanchard, 2009, p.12). Comme nous l'avons vu, certaines municipalités mettent en place diverses politiques de gestion animalière, destinées, certes, à assurer la paix et la sécurité du public, mais qui entravent aussi la présence de ceux qui, faute d'une grande latitude de choix, se trouvent régulièrement en situation d'infraction. Les sanctions associées à la judiciarisation des pratiques urbaines de cette population, non seulement réactualisent leur stigmatisation, mais les placent également dans un cercle vicieux dont il apparaît complexe de se dégager. Les constats d'infraction se multiplient, sans qu'ils puissent régulariser leur situation et ils sont rarement capables de réunir les sommes conséquentes qui leurs sont exigées. Leurs compagnons canins, souvent en situation irrégulière

(lorsqu'ils ne sont pas tenus en laisse, présents dans certains parcs aux côtés de leur humain, ne portent pas leur médaille, *etc.*), sont également plus vulnérables à la sanction que leurs congénères domiciliés. Dans le pire des cas, lorsque le chien est saisi par la fourrière municipale, il est placé en refuge animalier jusqu'au paiement des frais (Blanchard, 2009; Leblanc, 2018). En outre, la personne doit être en mesure de prouver son identité, celle du chien et son droit légal de propriété sur lui pour pouvoir le récupérer. Dans la mesure où elle ne peut s'acquitter rapidement du montant nécessaire, se rendre sur place ou prouver que le chien est bien le sien, les frais de fourrière s'accumulent, parfois au point de ne plus pouvoir envisager de les régler.

### *Transports en commun*

Montréal est une grande ville. Comment les compagnons interspécifiques en situation d'itinérance font-ils pour s'y déplacer ? Que la personne doive aller récupérer un chien saisi par la fourrière, ou qu'elle souhaite se rendre dans une halte chaleur pour y passer la nuit, les distances à parcourir peuvent s'avérer importantes. Les chiens sont, en principe, admis sur le réseau de transports de la ville de Montréal (STM). Ils peuvent accompagner gratuitement leur gardien. Cependant, seuls les chiens guides, ou chiens d'assistance dûment homologués peuvent circuler librement dans les espaces de la STM. Les autres chiens doivent en tout temps être maintenus en cage. Accéder au réseau, ou permettre que quelqu'un le fasse, accompagné d'un chien régulier hors cage constitue une infraction au règlement de la STM<sup>38</sup>. Si l'on considère le fait qu'un tel accessoire, non seulement encombrant, peut également s'avérer onéreux, les personnes en situation d'itinérance ont de fortes chances de se trouver en situation d'infraction en décidant d'emprunter les transports en communs avec leur compagnon en liberté. En l'absence d'un véhicule personnel, tout déplacement peut donc devenir un problème (notamment durant l'hiver, où la circulation à pieds – et à pattes – est d'autant moins aisée).

Les frais relatifs à la régularisation du statut de leur animal et aux amendes subséquentes sont cependant loin de constituer le seul poste de dépense lié à leur compagnon canin.

---

<sup>38</sup> R-036, section 3, sous-section 4, article 8 (STM, 2015)

- **Se nourrir et accéder aux soins**

Parmi les nécessités quotidiennes du couple humanimal itinérant, l'une des plus importantes est de trouver de la nourriture, pour l'humain comme pour le chien. Puisqu'il est rarement possible d'en conserver de grandes quantités, qui entraveraient les déplacements et finiraient par se perdre, il s'agit souvent d'une mission acquittée au jour le jour. Les organismes qui distribuent gratuitement de la nourriture, comme les camions ambulants, les centres de jour, ou les équipes de maraude, visent, comme faire se peut, les publics humains. Ils n'ont pas toujours le budget, les contacts ou l'espace nécessaire pour pouvoir offrir également de la nourriture adaptée aux animaux, même s'ils sont conscients que s'ils donnent à manger à l'humain, ce dernier s'en servira souvent pour nourrir le chien (Blanchard, 2009). Alors que 58 % des personnes en situation d'itinérance interrogées par Kidd et Kidd (1994) déclarent que nourrir leur animal est un vrai problème, la littérature souligne à quel point il est commun de faire passer l'animal avant soi dans ce milieu: nombreux sont ceux qui se priveront eux-mêmes de manger, pour s'assurer que l'animal soit en bonne santé (Thompson *et al.*, 2006; Irvine 2013; Lem 2013; Leblanc 2018), (voir encadré 6).

Encadré 6. MON CHIEN MANGE EN PREMIER.

D'après les études de Garreau-Dupin (2015) et Williams et Hogg (2016), la majorité des chiens en situation d'itinérance se nourrit d'un mélange de nourriture sèche et de nourriture initialement destinée à l'humain.

S'ils sont généralement moins en chair que les chiens domiciliés, ils conservent néanmoins une masse corporelle « saine » (Williams et Hogg, *ibid.*). Garreau-Dupin (*op. cit.*) note même cinq cas de surpoids, qu'elle attribue au fait que les chiens sont nourris « à volonté ».

Dans les deux effectifs, et malgré leur alimentation parfois aléatoire, les chiens présentent peu de problèmes digestifs.

Au Québec, les soins médicaux de base sont généralement accessibles gratuitement, notamment pour les personnes en situation précaire. Les soins vétérinaires, en revanche, sont particulièrement onéreux. Dans la mesure où les conditions de vie dans la rue peuvent se montrer peu clémentes, l'accès aux services de santé devient rapidement un enjeu primordial.

### *Santé humaine*

Les risques de sanction ou de retrait de l'animal et la difficulté à trouver un abri pour se protéger de la pluie ou du froid (Leblanc, 2018) tendent à augmenter le niveau d'angoisse et de stress des personnes en situation d'itinérance et à affecter leur santé physique (Lem, 2012). Certains soulignent les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux services médicaux destinés aux humains (cliniques et hôpitaux). Non seulement en l'absence d'un justificatif de domicile il n'est pas toujours évident de pouvoir bénéficier de soins, mais il est par ailleurs d'autant plus compliqué de fréquenter ces lieux en compagnie d'un animal, en raison des règles d'hygiène drastiques qui y sont en vigueur (Taylor, Williams et Gray, 2004). Parmi les opportunités déjà réduites de prendre soin de leur corps, celles qui leur permettent de conjuguer leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers leur compagnon sont assez minimes. Si elles sont disponibles, il faudra qu'ils se tournent vers les cliniques de rue.

### *Santé animale*

Pour faire soigner le chien, les humains peuvent se tourner vers des cliniques vétérinaires bénévoles. Celles-ci fournissent généralement les vaccins obligatoires, le micropuçage et les soins de base. Cependant, elles ne sont pas disponibles partout, ni toujours accessibles facilement pour ceux qui ne peuvent emprunter les transports en commun.

Certaines personnes interrogées par Kidd et Kidd (1994) déclarent avoir trouvé moyen de négocier des tarifs avantageux auprès de vétérinaires coopératifs, mais cet arrangement reste précaire, au sens où ces derniers sont libres de retirer leur offre (Blanchard, 2009). L'étude de Williams et Hogg au Royaume-Uni (2016) compte 27 % de personnes itinérantes accompagnées d'un chien n'ayant pas accès à des soins vétérinaires. Un effectif équivalent déclare être client régulier d'une clinique. La majorité (relative) des participants (46 %) se situe dans l'entre deux, ils ne voient pas régulièrement de praticien, mais trouvent le moyen de se rendre à une clinique de charité en cas d'urgence. Un peu moins du quart (22 %) des interrogés déclare avoir fait micropuçer le chien. Ceux qui ne l'ont pas fait expliquent que l'absence d'adresse fixe rend caduque l'utilisation d'un tel procédé pour identifier et retrouver l'animal. Parmi ceux dont l'animal est micropuçé, pour peu que le dispositif ait été placé avant qu'ils se trouvent en situation d'itinérance, l'information contenue est, de toutes façons, incorrecte. Dans certains

cas, c'est finalement le « système D » qui prime; les plus ingénieux peuvent aller jusqu'à concocter leur propre trousse de soins vétérinaires (Blanchard, 2009, p.12).

Il est cependant à noter que, du fait de leurs origines croisées, souvent rustiques (voir encadré 1) et grâce aux efforts déployés par leurs humains, ces chiens sont finalement en relativement bonne santé, malgré les aléas de leur mode de vie (Garreau-Dupin, 2015; Williams et Hogg, 2016), (voir encadré 7).

Encadré 7. A LA RUE, MAIS EN SANTÉ.

Entre les études de Garreau-Dupin (2015) et Williams et Hogg (2016), les chiffres varient. Dans la première, la très grande majorité des chiens ont leurs vaccins à jour (92 %), dans la seconde, un peu plus du tiers (39 %).

Aucune tendance particulière n'émerge cependant du bilan clinique des deux effectifs, si ce n'est la présence de parasites (8 cas pour Garreau-Dupin, *op. cit.*).

Williams et Hogg (*op. cit.*) n'identifient pas de différence significative entre les examens des groupes « de rue » et « domiciliés ».

- **Emploi et revenu**

Soins, nourriture, frais de saisie, amendes... Les frais relatifs au compagnonnage dans la rue peuvent vite prendre une ampleur déroutante. Alors comment font-ils? Puisque trouver un emploi stable est loin d'être une évidence, la plupart se tournent vers des sources de revenus plus informelles.

En l'absence de logement ou d'hébergement, impossible de laisser l'animal seul le temps d'un quart de travail. Difficile également de trouver quelqu'un pour en assurer gratuitement la garde; les services professionnels sont onéreux et tous n'ont pas à leur disposition un réseau de personnes fiables à qui confier régulièrement le chien (Lem, 2012; 2013; Blanchard, 2009; Leblanc, 2018). Sachant d'avance que la présence de leur compagnon risque d'être un facteur d'exclusion, les personnes itinérantes accompagnées d'animaux utilisent encore moins les services de recherche d'emploi que les autres (Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015).

Une des possibilités qui s'offre à elles est de « faire la manche » ou de « quêter », selon différents moyens; rester assises avec une pancarte dans un lieu stratégique de l'espace public, offrir des prestations musicales ou encore nettoyer les parebrises des voitures arrêtées aux intersections. Bien que la quête reste l'une des rares options qui leur permette de générer un revenu tout en

rester aux côtés du chien, une partie d'entre elles ne souhaitent pas l'y associer, considérant qu'il s'agirait d'exploitation (au même titre que le fait d'utiliser des enfants, pour attirer la sympathie et la pitié des passants), (Lem, 2013; Leblanc, 2018). D'autres, au contraire, constatent que la présence de l'animal, d'autant plus lorsqu'il est encore juvénile, assure des gains plus importants (Lem, 2012; Blanchard, 2014). Elles contrent le discours accusateur de leurs pairs en rappelant que, dans la mesure où le chien ne les quitte jamais, qu'elles soient assises à quêter ou ailleurs revient au même (Lem, 2013).

- **Deuil et séparation**

L'espérance de vie d'un chien, même dans les cas les plus optimistes, reste bien inférieure à celle d'un humain. En prenant en compte les nombreux risques et contraintes associés à l'itinérance, l'intensité de leur relation vient, nécessairement, avec une angoisse profonde liée à la perte possible, ou à l'abandon nécessaire, de l'animal. Vécue comme un véritable deuil, la perte de l'animal peut être extrêmement mal supportée, jusqu'à causer des comportements autodestructeurs (Blanchard, 2009; Lem, 2012; Leblanc, 2018).

Parmi les gardiennes d'animaux en situation d'itinérance interrogées par Labrecque et Walsh (2011), 67 % déclarent avoir déjà dû renoncer à leur présence (en les confiant à un proche, une famille d'accueil ou un refuge). Toutes parlent de la douleur, de la tristesse et du traumatisme qu'a suscité cette séparation. L'étude de Lem (2012) soulève également cette question difficile: 89 % de ceux ayant perdu leur animal (perdu, décédé, confié ou retiré par les autorités) disent avoir éprouvé des sentiments dépressifs, 46,2 % que cette expérience a rendu leur vie plus difficile et 34,6 % confient avoir consommé de l'alcool ou des stupéfiants pour les aider à surmonter la situation. Lem (*ibid.*) souligne à quel point ces personnes peuvent être fragilisées par la perte de l'animal (qui ne se limite pas à son décès) et comment cette expérience peut exacerber des comportements autodestructeurs déjà latents.

Par ailleurs, Leblanc (2018) rappelle que, dans la mesure où certains services seraient accessibles sans la présence du chien, la personne peut, dans de nombreuses circonstances, se sentir acculée: elle doit choisir entre refuser l'abandon et se maintenir en danger, ou mettre en danger le chien pour sauver sa propre peau. Le conflit moral généré par une telle situation peut

avoir d'importantes conséquences physiques et mentales sur un public fragilisé, pour lequel l'animal représente parfois l'élément moteur de la survie.

Ces difficultés quotidiennes renvoient finalement aux problématiques principales de la situation d'itinérance et sont généralement rencontrées par la majorité de ce public. Elles sont cependant exacerbées par la présence de l'animal et les modalités normatives de l'occupation de l'espace public qui s'y rattachent. Selon certains, l'animal représente dans ces conditions un fardeau lourd à porter pour les personnes en situation d'itinérance et une entrave à leur réinsertion sociale. Dans un tel contexte, comment expliquer la persistance du phénomène de compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance, alors même que l'organisation et la gestion des espaces urbains semble être le point de départ d'un cercle vicieux dans lequel la présence animale se présente comme un agent transgressif et perturbateur? Il semblerait que l'intensité de la relation qu'ils entretiennent vienne contrebalancer cet effet barrière. Le chien, en tant qu'acteur d'une relation mutuelle de soin auprès de son humain, jouerait ainsi un rôle déterminant dans l'expérience de la situation d'itinérance.

### **1.2.2 EFFET LEVIER DE LA PRÉSENCE ANIMALE**

Par le prisme d'une sociologie des relations anthropozoologiques, il est possible de considérer le chien comme l'acteur d'une co-construction du social, aux côtés de l'humain. Dans le contexte de la situation d'itinérance, cette co-construction se traduit par le développement de multiples stratégies de (sur)vie, qui viennent remodeler profondément la définition expérientielle de la vie dans la rue. Chiens et humains, pris comme des compagnons de galère mais aussi des partenaires de soin, créent ainsi une forme de communauté interspécifique, dont les multiples dimensions relationnelles apparaissent comme une réponse pertinente aux problématiques et aux enjeux de l'itinérance.

- **Autonomie et sécurité**

Les raisons pour lesquelles les personnes en situation d'itinérance souhaitent créer et maintenir une relation avec un compagnon animal sont multiples. D'un point de vue pragmatique, la présence d'un être vivant à ses côtés offre une protection contre les conditions peu clémentes de la vie dans la rue. Sous la pluie, ou durant les longues nuits d'hiver, chiens et humains se glissent ensemble sous les couvertures pour se tenir chaud (Rew, 2000; Blanchard, 2009; Leblanc, 2018)

ce qui peut représenter un enjeu vital par certains climats. Le chien fait également office d'alarme, lorsque son humain est vulnérable, endormi ou intoxiqué (Blanchard, 2009) et de présence dissuasive: la majorité des personnes itinérantes interrogées dans différentes études soulignent l'importance du sentiment de sécurité que leur apporte la présence de l'animal (Singer, Hart & Zasloff, 1995; Chobeaux, 2011[1996]; Thompson *et al.*, 2006; Labrecque & Walsh, 2011; Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015). Alors que les femmes identifient particulièrement le risque d'agression sexuelle (Leblanc, 2018), les personnes interrogées témoignent toutes du risque d'agression physique qui plane au quotidien. Certains contextes y sont par ailleurs plus propices encore, par exemple lorsque les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent leurs allocations et que la méfiance est à son comble (Blanchard, 2009). Présence sécurisante, donc, qui confère une plus grande assurance et une certaine indépendance aux personnes seules (Leblanc, 2018). A ce propos, si le chien apporte effectivement un sentiment de sécurité à la personne qu'il accompagne, son agressivité effective est à relativiser (voir encadré 8). Christophe Blanchard, sociologue français et maître-chien diplômé, souligne dans son étude sur les jeunes brestois en errance que les chiens nomades ne reçoivent généralement pas d'entraînement spécifique au combat; pour passer à une véritable attaque, ce qui, à l'exception de quelques drames anecdotiques, arrive en fait rarement, encore faut-il qu'ils aient un « caractère fort » (*op. cit.*, p.6). Blanchard qualifie ainsi les compagnons canins d' « auxiliaires dissuasifs », « alarme plus qu'arme » (*loc. cit.*).

Encadré 8. DISSUASIFS, MAIS SOCIABLES.

D'après Garreau-Dupin (2015) et Williams et Hogg (2016), les chiens accompagnant les personnes en situation d'itinérance présentent des traits de caractère sociable, aussi bien entre eux qu'avec les humains. Si certains sont plus méfiants que d'autres, les comportements agressifs sont plutôt rares et s'expriment sous forme de grognements, indicateurs d'une protection du territoire. Il arrive cependant qu'ils mordent, lorsqu'ils se sentent en danger, réaction que Garreau-Dupin (*op. cit.*) considère souvent souhaitée par les personnes en situation d'itinérance. Cela dit, Williams et Hogg (*op. cit.*) ajoutent que ces chiens ne présentent pas de différence significative concernant les incidents d'agression ou l'anxiété de séparation avec les chiens domiciliés et sont pour la plupart plus calmes et obéissants que ces derniers.

D'une façon générale, ces chiens seraient donc mieux socialisés que leurs congénères domiciliés (*ibid.*). Ayant l'occasion de rencontrer un grand nombre d'individus, animaux et humains, dans des circonstances diversifiées, de faire plus d'exercice et de recevoir une

grande attention de la part de leur humain, ils bénéficient d'une grande stimulation mentale, ce qui favorise un comportement plus stable et équilibré (*ibid.*).

- **Fidélité et « amour inconditionnel »**

Au cours de ses recherches sur le bien-être et le développement des adolescents, Rew (2000) s'est intéressée aux stratégies des jeunes en situation d'itinérance pour faire face à la solitude (voir encadré 9), à laquelle leur mode de vie les rend particulièrement vulnérables. Selon la grande majorité (81 %) des jeunes texans interrogés, deux recours principaux s'offrent à eux : les amis (humains) et les chiens. Si les amis sont là pour discuter et échanger des conseils de survie, les relations créées ainsi dans la rue sont souvent décrites par les participants comme éphémères et superficielles. Les chiens, quant à eux, apporteraient « fidélité » et « amour inconditionnel », offrant ainsi une relation stable et durable permettant de parer à l'angoisse de la solitude (*ibid.*).

Encadré 9. SOLITUDE.

Le sentiment de solitude, généré par une isolation sociale et/ou émotionnelle, apparaît en réponse à l'absence d'un réseau de relations fortes et importantes (Weiss, 1974, cité dans Rew, 2000).

Nul n'est besoin d'être physiquement seul, c'est plutôt la conscience de n'avoir personne sur qui compter dans son entourage, d'être isolé des attentions de ceux qui s'importent de soi, qui fait grandir ce sentiment (Kehoe, 1990, cité dans *ibid.*).

Singer, Hart et Zasloff (1995) vont également en ce sens en précisant que la majorité des personnes interrogées disent avoir adopté l'animal alors qu'ils étaient déjà en situation d'itinérance, principalement pour leur amitié, leur loyauté et leur protection. Pour 84,5 % des personnes interrogées par Rhoades, Winetrobe et Rice (2015), l'animal tient compagnie, leur donne le sentiment d'être aimé (80 % des interrogés) et représente quelqu'un à aimer en retour (71 % des interrogés). Labrecque et Walsh (2011) ajoutent que respectivement 47 % et 39 % des femmes en situation d'itinérance interrogées déclarent que les animaux de compagnie peuvent contenter leurs besoins de sociabilité et soulignent l'absence de jugement dont ils font preuve.

Les personnes en situation d'itinérance ayant pu avoir des expériences difficiles auprès du public domicilié sont plus probablement amenées à apprécier les êtres les plus tolérants, animaux

compris, ce qui corrobore les scores obtenus sur l'échelle d'empathie envers les animaux (*Animal Empathy Scale*, Paul, 2000, cité dans Taylor, Williams et Gray, 2004), plus élevés que chez les personnes domiciliées (Taylor, Williams et Gray, 2004). Une autre échelle psychométrique indique des scores d'attachement aux animaux (*Lexington attachment to pet scale*, Johnson, Garrity et Stallones 1991, cités dans Singer, Hart et Zasloff, 1995) également plus élevés chez les personnes en situation d'itinérance par rapport à la population domiciliée (Singer, Hart et Zasloff, 1995; Taylor, Williams et Gray, 2004; Lem, 2012). Cet attachement d'une grande intensité, favorisé par une co-présence quasi-ininterrompue entre le chien et l'humain, qui partagent toutes leurs activités (Chobeaux, 2011[1996]; Leblanc, 2018), se traduit par des discours éloquents concernant la relation qui unit la personne itinérante à son compagnon. Kidd et Kidd (1994) indiquent que 48 % des femmes et 74 % des hommes interrogés déclarent que l'animal est leur unique source d'amour, la plupart d'entre eux le désignant comme un membre de la famille et même une motivation à rester en vie. Chez Lem (2012), 91 % des participants voient le chien comme leur meilleur ami, 95,5 % comme leur famille, 83 % allant jusqu'à le désigner comme l'équivalent de leur propre enfant. Cet imaginaire de la « parentalité symbolique » est également présent dans les études de Chobeaux (2011[1996]), Blanchard (2009) et Leblanc (2018), lié à une conscience aigüe des responsabilités associées au maintien du bien-être et de la santé du chien; d'être, en somme, « responsable d'une vie » (Blanchard, 2009).

- **Prendre soin de soi, prendre soin de l'autre**

L'importance accordée au chien et à son bien-être est un enjeu central de la relation humanimale en situation d'itinérance. Les effets thérapeutiques de la présence animale font l'objet d'études de plus en plus nombreuses, mais ils prennent des dimensions toutes particulières dans le contexte de l'itinérance, où les parcours de vie sont jalonnés par les difficultés à assurer sa santé mentale et physique. La fierté ressentie à l'idée d'être responsable de son compagnon et d'être capable d'en prendre soin constitue un moteur précieux pour continuer à avancer au quotidien.

Blanchard (2009) souligne à quel point l'investissement nécessaire pour assurer le bien-être du chien est un facteur de crédibilisation, non seulement vis-à-vis des autres, mais aussi de soi-même. Être reconnu responsable et se reconnaître responsable, c'est être reconnu tout-court. Cette responsabilité est source de valorisation personnelle, d'un sentiment d'utilité issu de la

prise de conscience qu'un autre être vivant peut avoir besoin de soi (Leblanc, 2018). La quasi-totalité (98 %) des participants de l'étude de Lem (2012) indiquent la fierté qu'ils ressentent du fait d'être les gardiens d'un animal et ajoutent que ce compagnon leur a enseigné à être plus responsables (93,3 %), qu'il a rendu leur vie meilleure (90 %) et que malgré les difficultés ils n'abandonneraient jamais leur animal (88 %).

Prendre soin de l'animal nécessite de suivre une routine quotidienne, motivée par ses différents besoins, qui offre une certaine stabilité, un apprentissage de l'autonomie et un rempart à l'inertie. Le chien a besoin de courir, de manger, parfois de recevoir des soins vétérinaires. Son humain doit pourvoir à ces besoins de base dès les premières heures de la journée, c'est aussi l'occasion pour lui de faire de l'exercice, d'apprendre à gérer ses priorités et son budget (pour pouvoir acheter sa nourriture, par exemple), (Rew, 2000; Blanchard, 2009; Lem, 2012) et à se constituer un réseau de soutien.

Cette routine permet non seulement de survivre, mais la présence animale constitue également un contrepoids important aux risques qu'ils affrontent pour leur santé mentale et physique<sup>39</sup>, (Kidd et Kidd, 1994; Rew, 2000; Lem, 2012; Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015). Parmi les femmes interrogées par Labrecque et Walsh (2014), 45 % indiquent spécifiquement les bénéfices psychologiques et physiologiques qu'elles retirent de cette présence: elles se sentent plus détendues, plus calmes, elles ont plus souvent l'occasion de marcher et de faire du sport grâce au chien. Les personnes accompagnées d'animaux vont par ailleurs plus facilement avoir tendance à éviter les environnements toxiques et la fréquentation de personnes ayant des conduites à risque, ainsi qu'à modifier leurs propres comportements. Certains participants de l'étude d'Irvine (2013) racontent comment leur chien a « changé leur vie » et leur a donné la motivation nécessaire pour diminuer, voire arrêter, leur consommation d'alcool et de produits illicites ainsi que leurs conduites à risque (prostitution ou intoxication sur la voie publique, entre autres exemples), en gardant la volonté d'avancer malgré les difficultés rencontrées, comme des problèmes de santé graves. Presque la moitié (47,2 %) des jeunes accompagnés d'animaux

---

<sup>39</sup> Afin d'éclaircir la contradiction qui semble émerger ici avec le point précédemment soulevé au sujet de la santé des personnes en situation d'itinérance accompagnées d'animaux, nous souhaitons souligner que les risques encourus sont imputables aux contraintes liées à leur présence et non pas à l'animal en tant que tel. A l'inverse, les bénéfices sur la santé mentale et physique de ces personnes sont attribués par les études mentionnées à l'animal lui-même et à la relation qu'il entretient avec son humain.

interrogés par Lem (2012) disent avoir réduit leur consommation de drogues et d'alcool à cause de leur compagnon, et 61 % font un véritable effort pour éviter de se faire arrêter par la police, n'ayant aucune assurance de pouvoir faire garder leur animal, ou même de pouvoir le récupérer s'il était placé en refuge. Les témoignages des participants de l'étude de Leblanc (2018) et Thompson *et al.* (2006) vont également en ce sens: ils souhaitent non seulement éviter une arrestation par la police, mais également rester disponible physiquement et mentalement pour en prendre soin, ce qui les pousse à réduire leur consommation pour être capables de le surveiller et à éviter les comportements judiciairisés pour ne pas en perdre la garde. Leblanc (2018) souligne par ailleurs qu'il ne s'agit pas de modifier drastiquement ses habitudes, mais plutôt d'être enclin à les changer progressivement. Malgré le fait que leur situation d'itinérance puisse les pousser à faire des « choix désespérés » (Taylor, Williams, Gray, 2004, p.10[361]), il semblerait que les personnes accompagnées d'animaux ont un taux de criminalité plus bas que les autres (*ibid.*). On peut cependant relativiser ce dernier résultat par le fait que, comme nous l'avons mentionné, ces personnes font la cible d'une criminalisation et d'un profilage social liés au fait même d'être accompagnées d'un animal (Campbell et Eid, 2009).

La présence animale aurait également un effet rempart contre les symptômes dépressifs. Se sentir responsable du sort de l'animal et ne pas souhaiter l'abandonner représente une raison valable en soi pour ne pas concrétiser d'éventuels projets suicidaires (Irvine, 2013). L'étude de Lem (2012) indique que non seulement 46 % des participants affirment que leur animal a « sauvé leur vie », mais que les personnes accompagnées d'animaux dans la rue ont en moyenne trois fois moins de chances de tomber effectivement en dépression que les autres. Ils obtiennent généralement des scores plus bas sur les échelles psychométriques mesurant les symptômes dépressifs, de solitude (*CES-D 10*, et *UCLA Loneliness scale*, citées dans Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015) et de désespoir (*Beck Hopelessness scale*, citée dans Singer, Hart et Zasloff, 1995). Ces résultats suggèrent que les animaux ont effectivement un effet positif sur la santé mentale des humains (*ibid.*) et que ces derniers en ont conscience, ou, du moins, qu'ils attribuent à l'animal le mérite de leurs efforts, développant un « discours de rédemption » (Irvine, 2013) directement lié à la présence de leur compagnon.

- **Rédemption et sacrifice de soi**

Cette rédemption par l'animal s'accomplit de trois manières interreliées (*ibid.*). Premièrement, la dépendance de l'animal aux soins humains appuie et encourage le sens des responsabilités. Deuxièmement, répondre aux besoins de l'animal donne un sens à la vie et une motivation pour aller de l'avant. Troisièmement, les activités requises pour prendre soin de l'animal et les choix à faire pour en être capable forment un point de non-retour: les personnes doivent choisir entre certains comportements et la possibilité de s'occuper de l'animal (maintenir sa consommation ou le nourrir, par exemple). Ces trois dimensions se donnent un sens entre elles : la dépendance de l'animal permet l'expression directe du *care*, du « prendre soin de ». Se tenir à ces responsabilités nécessite des sacrifices, qui à leur tour en valent la peine, puisque l'animal devient source d'une valorisation, d'un amour, d'un soutien physique et psychologique, qui récompensent le sacrifice. Lem (2012) observe le principe du « *pet before self* », le sacrifice de soi au profit de l'animal, comme une trame de fond de la plupart des témoignages des participants, qui influence drastiquement leurs choix de vie. Cette priorité que les personnes attribuent aux besoins de l'animal s'exprime de façons variées; ils vont refuser certaines opportunités d'améliorer leur sort s'ils ne peuvent en bénéficier avec lui (accès à l'hébergement ou offre d'emploi, par exemple).

Pour Leblanc (2018), le sacrifice de soi, ce décentrement de ses propres besoins pour se concentrer sur ceux du chien, constitue le point de départ d'un cercle vertueux conduisant, finalement, à prendre soin de soi. Irvine, Kahl et Smith (2012) y voient la charpente d'une construction identitaire positive, faisant partie intégrante des effets bénéfiques du compagnonnage humanimal.

- **Se redéfinir**

Lorsque les personnes se racontent (aux autres ou à elles-mêmes) en mettant l'accent sur leurs engagements envers l'« autre », elles ainsi posent les bases d'une construction morale positive (Irvine, 2013). Leurs façons de prendre soin de l'animal sont autant de preuves de leur « bon caractère », de la légitimité de leur personnage. Cette identité morale positive, essentielle pour tous, reste particulièrement complexe à construire et à maintenir dans un contexte où la reconnaissance de soi est sans cesse menacée. Ce discours de rédemption, mettant l'emphase

sur le langage de l'engagement envers l'autre, aide à « libérer le soi »<sup>40</sup> (Snow et Anderson, 1993, cités dans Irvine, 2013, p.23) des prises de la stigmatisation.

Si le regard de l'autre pèse sur la représentation qu'une personne développe d'elle-même, celle-ci n'est pas pour autant qu'une « simple éponge passive, qui absorbe les informations de son environnement »<sup>41</sup> (Geckas et Burke, 1995 cités dans Irvine, Kahl et Smith, 2012, p.2[26]). Un décalage entre l'évaluation faite par les autres et la vision de soi-même peut entraîner des réactions variées, allant d'une acceptation du jugement de l'autre, d'une réévaluation de soi, jusqu'à un rejet total des perceptions extérieures. Différents outils sociaux sont à la disposition des personnes pour travailler l'expression de leur identité; modifications physiques, utilisation d'accessoires et travail cosmétique, associations relationnelles sélectives, construction verbale du soi (Snow et Anderson, 1993, cités dans *ibid.*).

Les personnes en situation d'itinérance manquent de ressources matérielles et financières pour exploiter ces outils dans toute leur variété, mais certaines adaptations sont possibles. Irvine, Kahl et Smith (*ibid.*) avancent l'idée que le compagnonnage fait partie des instances de construction identitaires permettant de minimiser le stigma en combinant la narration, ou la construction verbale du soi, et une forme d'accessoire social: l'animal de compagnie. Face au regard et parfois à l'incompréhension des personnes domiciliées, les personnes itinérantes développent un discours qui réarticule certaines valeurs hégémoniques, légitimant à la fois leur mode de vie, la présence de l'animal et leur propre personne. Leur engagement total dans les soins de l'animal, le sacrifice de soi, le langage de la rédemption, servent de trame à l'instauration d'une identité publique valorisable. Il est généralement associé à un discours prônant la liberté, non pas celle de l'humain, mais celle du chien; liberté de courir, de jouer, de socialiser. Cette représentation est mise en opposition directe avec le mode de vie des personnes domiciliées, dans un retournement de la signification du bien-être animal: c'est, justement, le mode de vie itinérant qui leur est reproché (notamment au nom du bien-être du chien) qui devient, contre toute attente, un mode de soin.

---

<sup>40</sup> Trad. lib. « salvage the self »

<sup>41</sup> Trad. lib. « not simply a passive sponge that soaks up information from the environment »

Dans certaines circonstances, le chien peut aussi prendre le rôle d'un intercesseur auprès des passants les plus ouverts (Blanchard, 2009). Il facilite l'approche, la rencontre, devient un support d'échange (Rhoades, Winetrobe et Rice, 2015) en plaçant son gardien comme une « personne ouverte (*open person*) », (Goffman, 1963 cité dans Irvine, Kahl et Smith, *op. cit.*, p.3[27]). Alors que l'animal constitue en soi une ressource relationnelle pour l'humain, il se place également comme un vecteur de socialisation, non seulement entre la personne en situation d'itinérance et les passants, mais aussi entre les personnes sans domicile, pour qui il devient un référent dans l'élaboration de normes et de valeurs communes.

- **L'animal comme bouée sociale**

Pour les jeunes errants brestois interrogés par Blanchard (2009), le bien-être de l'animal représente une valeur fondamentale. Ils doivent être bien traités, bien nourris, leurs soins doivent passer en priorité. Les bons gardiens sont valorisés par leurs pairs et tout écart à ce qui est considéré comme la norme, est sanctionné (*ibid.*).

Par ailleurs, se crée autour du chien une singulière organisation des réseaux sociaux humains. Le chien facilite l'intégration au groupe; via le don de chiots, au sein du « milieu », les personnes créent des liens de solidarité qui s'inscrivent dans la généalogie des animaux (*ibid.*). Les relations de parenté entre les chiens sont connues dans le détail, et « contribuent à substituer un fonctionnement familial imaginaire et transposé, au réel fonctionnement familial défaillant » (*ibid.*, p.8; Chobeaux 1996). Cette « culture familiale réinventée » (Blanchard, *op. cit.*, p.7) génère un réseau de soutien précieux, en cas d'hospitalisation, de démarches administratives ou d'arrestation du gardien: les chiens seront alors gardés par leur « marraine » ou « parrain » désignés, ou les gardiens de leurs frères et sœurs canins (*ibid.*, p.9).

Vecteur d'intégration, de solidarité, de valorisation, d'élaboration d'une culture commune et d'une identité morale légitime, le chien joue finalement, autant dans le contexte relationnel humain-animal, qu'humain-humain, ce que Leblanc (2018) qualifie de rôle de « bouée sociale ».

Ces différentes dimensions constitutives de la relation anthropozoologique en situation d'itinérance soulèvent des enjeux fondamentaux pour l'appréhension des objectifs du travail social. Le chien apparaît ainsi comme un partenaire de soin et sa présence vient redéfinir profondément les expériences humaines de la vie dans la rue. Comment les acteurs de

l'intervention en itinérance se saisissent-ils de ces enjeux? Il semblerait que, malgré une certaine reconnaissance du potentiel fertile de sa prise en compte, la relation interspécifique se trouve dans l'angle mort des pratiques du travail social, tout particulièrement dans le champ de l'intervention en itinérance.

### **1.3 LA RELATION HUMANIMALE DANS LE TRAVAIL SOCIAL**

Plusieurs chercheurs, notamment dans les milieux académiques canadien et américain, ont souligné l'intérêt que peut représenter l'intégration de l'animal non-humain aux recherches, formations et pratiques en travail social. Risley-Curtiss (2010) identifie trois axes principaux, interreliés, selon lesquels les connections particulières entre l'humain et l'animal prennent une importance singulière.

En premier lieu, elle fait remarquer que les compagnons non-humains (du moins, les espèces considérées de façon hégémonique comme relevant du rôle de compagnon domestique, à savoir le chien et le chat) sont en grande majorité reconnus comme des membres de la famille. Ils s'insèrent ainsi dans les systèmes familiaux; le fait de prendre en considération la place qu'ils y occupent permet de mieux comprendre la façon dont ces derniers s'agencent et fonctionnent (*ibid.*). Les « interactions familiales » (*ibid.*, p.2[39]) entre humains et animaux peuvent se déployer sous différentes formes, du fait de partager sa nourriture, à celui de dormir ensemble et pour l'humain, de se confier à l'animal ou encore d'en célébrer l'anniversaire. MacNamara et Moga (2014) étudient également le rôle que peut prendre l'animal dans ces systèmes: selon sa proximité avec l'humain, il peut occuper une place périphérique ou centrale, qui n'aura pas les mêmes implications. Elles reprennent les travaux de Barker et Barker (1988), qui proposent un protocole de mesure de cette proximité, fondé sur l'analyse de « diagrammes d'espaces de vie (*life space diagrams*) ». Selon leur étude, la distance entre les figures composant les diagrammes serait corrélée à la distance émotionnelle perçue entre la personne, l'animal et les autres membres de la famille. Dans une proportion significative, les participants se sont représentés comme étant plus proches de l'animal que de certains humains au sein du système familial (*ibid.*).

Partant du lien entre l'humain et l'animal et des formes relationnelles qui peuvent se créer entre eux, il devient possible d'accéder à une représentation plus complète des expériences vécues par

les individus et des problématiques qu'ils rencontrent, tout en développant des modes d'intervention complémentaires et sensibles. L'animal peut en effet être mobilisé comme un réflecteur des dysfonctionnements rencontrés dans les parcours individuels. L'un des arguments majeurs en ce sens est celui de la forte corrélation entre les comportements humains de cruauté envers les animaux et un grand nombre de formes d'oppression (entre autres exemples, ils peuvent être révélateurs de violences domestiques envers les femmes et les enfants). Par ailleurs, la présence de compagnons non-humains peut avoir un effet thérapeutique non-négligeable sur la santé physique et mentale de personnes de tous âges, ajoutant une dimension intéressante aux modes possibles d'intervention (Risley-Curtiss, *op. cit.*).

Dans les paragraphes suivants, nous allons ainsi nous intéresser aux rôles que peut jouer l'animal non-humain et aux modalités possibles de son intégration dans les pratiques d'intervention. Nous dresserons ensuite un bref état des lieux de l'ouverture du travail social contemporain à la relation anthropozoologique, pour finalement en dégager les enjeux principaux.

### **1.3.1 APPROCHES ALTERNATIVES**

Considérer le rôle des compagnons non-humains au sein des systèmes familiaux permet de faire émerger la façon dont ils influencent et sont influencés par les différentes composantes de ces systèmes (Melson, 2001, cité dans Risley-Curtiss, *op. cit.*, p.1[38]). Pour un regard extérieur, les animaux peuvent ainsi fonctionner comme des révélateurs des tensions et des situations critiques vécues par les membres du système. Signal d'alarme de ces problématiques, l'animal peut en outre occuper un rôle décisif au sein de protocoles d'intervention hybrides, constituant une opportunité d'enrichir les pratiques de travail social par le développement d'approches alternatives.

- **Ce que l'animal peut révéler de l'humain**

En premier lieu, l'état physique et mental de l'animal peut offrir une foule de renseignements au sujet des humains qui l'accompagnent. Un animal ayant visiblement été négligé ou subi des actes de violence (par exemple, lorsqu'il présente des blessures physiques ou des comportements craintifs ou agressifs) peut représenter un signal d'alarme conséquent. La cruauté envers les animaux, de la part d'enfants ou d'adultes, en addition au fait qu'elle soit légalement sanctionnable, est considérée comme un indice de comportements plus généralement

considérés comme « antisociaux », d'une « faible propension à l'empathie », appelant potentiellement à un besoin d'intervention psycho-sociale (Risley Curtiss, 2010, p.2[39]).

Par ailleurs, les comportements violents envers les animaux peuvent également signaler le risque que la personne en question soit elle-même victime de comportements abusifs au sein de son environnement familial, (*ibid.*; Hanrahan, 2013). L'animal peut également être utilisé comme support à la menace et au chantage dans le contexte de violences domestiques et conjugales; il sert alors d'outil de contrôle de la personne vulnérable, qui choisira éventuellement de mettre sa propre sécurité en péril plutôt que de l'abandonner ou de le savoir en danger (Labrecque et Walsh, 2011; Hanrahan, 2013; Kim et Newton, 2014). Le lien entre les comportements violents envers les animaux et les humains est à ce point intriqué, qu'il devient difficile de dissocier les victimes selon leur espèce: d'après l'étude de Kim et Newton (2014), entre 46,5 % et 86 % des survivantes de violences domestiques fréquentant des refuges pour personnes victimes d'abus rapportent que leur animal a lui-même été abusé (menacé, blessé, ou tué). En considérant l'état de l'animal comme un indicateur pertinent des problématiques potentiellement présentes au sein d'un environnement hybride (donc, d'un système constitué à la fois par des éléments humains et non-humains), on accède à de nouveaux modes d'évaluation des besoins en intervention. Loar (2014) résume ce postulat en soulignant non seulement le fait que la détresse de l'animal est souvent plus facilement repérable, mais qu'en rendre compte permet par ailleurs de penser et mettre en place des protocoles d'intervention visant tous les êtres vivants impliqués dans la situation.

L'animal, comme prise pour l'intervention, ne constitue pas qu'un signal d'alarme. Il est possible de l'intégrer directement en tant qu'acteur au sein des relations interpersonnelles. Entretenir une relation avec un compagnon non-humain permet à l'individu de bénéficier d'un apprentissage de la responsabilité, du soin (*caregiving*) de soi et de l'autre et de la confrontation à la mort (Risley-Curtiss, 2010; Rew, 2000; Lem *et al.*, 2013). Leblanc (2018) qualifie ces apprentissages significatifs d' « acquis transférables » (p.106) dans d'autres relations sociales, qu'il s'agisse de sa relation à soi-même, aux autres ou encore à ses enfants. L'importance relationnelle que peut revêtir un compagnon non-humain constituerait ainsi un point de départ pertinent pour une intervention dont l'objectif serait la consolidation et la validation de ces apprentissages. A titre d'exemple, l'auteure cite la notion de responsabilisation ainsi que les

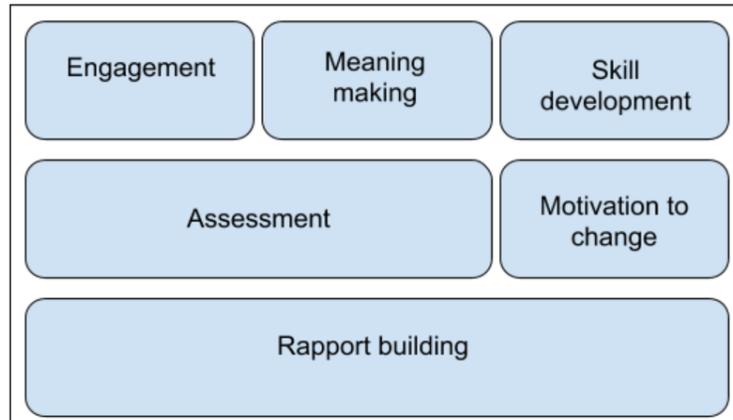
sacrifices requis pour prendre soin d'un animal comme des acquis de départ procurant l'estime de soi nécessaire pour développer certaines capacités parentales (*ibid.*).

- **Une « matrice d'opportunités »**

Macnamara et Moga (2014) proposent un « modèle intégratif (*integrative model*) » de l'animal dans le travail social, basé sur une analyse fonctionnelle de l'animal dans les systèmes humains et divisé en trois axes: la localisation de l'animal dans le système, le fonctionnement de l'animal dans le système et la façon dont cette place et cette fonction peuvent servir de levier pour améliorer l'intervention auprès du client. En premier lieu, il s'agit donc de rendre compte de la proximité des liens entre l'humain et l'animal au sein du système familial concerné et du degré auquel ils s'engagent dans une routine commune, partagent leurs activités et développent des formes d'interactions. Évaluer la qualité et l'intensité de l'intégration de l'animal dans le système familial permet par la suite de tâter le pouls des ressources sociales et émotionnelles de la personne humaine, tout en considérant la façon dont la présence de cet animal peut avoir des conséquences sur le processus d'intervention (*ibid.*).

Pour soutenir ce modèle, les chercheuses ont développé ce qu'elles appellent une « matrice d'opportunité (*matrix of opportunity*) » (*ibid.*), permettant de suivre étape par étape les niveaux d'intégration possibles de l'animal à l'intervention. Cette matrice se présente sous la forme d'un schéma, dont nous allons proposer un bref résumé des composantes (du bas, vers le haut).

Figure 1. MATRICE D'OPPORTUNITÉ



SOURCE: Adapté de Moga, 2011; MacNamara et Moga, 2014

Créer des liens (*rapport buildings*) et évaluer la situation (*assessment*): passer d'abord par l'animal, notamment lors des premières entrevues, plutôt que d'essayer de sonder directement les émotions et les expériences intimes des personnes, permettrait de réduire les dialogues défensifs et d'améliorer la coopération des clients. Parler de l'animal permet parfois aux plus jeunes (enfants et adolescents) de révéler des informations douloureuses, auxquelles il aurait été difficile d'accéder. L'animal joue à cette étape un rôle d'intercesseur, support et facilitateur du dialogue et de la mise en confiance entre l'intervenant et la personne (*ibid.*).

Instaurer la motivation (*motivation to change*): les animaux qui constituent des sources primaires de support social et émotionnel peuvent servir de puissants motivateurs pour les changements comportementaux (*ibid.*).

Assurer l'engagement (*engagement*): non seulement la présence d'animaux peut permettre de stimuler la communication et la coopération, particulièrement auprès d'individus marginalisés, mais le fait de permettre aux clients d'assister aux sessions en compagnie de leur animal favorise leur engagement dans les programmes proposés (*ibid.*).

Donner du sens (*meaning making*) et développer les compétences (*skill development*): les animaux peuvent servir de support pour donner du sens et de la valeur aux expériences difficiles, tout particulièrement s'ils représentent une source d'espoir, ou si le fait d'assurer leur bien-être représente un objectif en soi. Le fait d'encourager et d'éduquer les clients à prendre soin de leur

animal et à interpréter son comportement et ses réactions peut (comme nous l'avons déjà mentionné) constituer une porte d'entrée pour soutenir le développement de compétences transférables dans d'autres domaines, comme la gestion des émotions, des responsabilités, de l'hygiène ou d'un budget, entre autres exemples. Par ailleurs, en intégrant l'animal de compagnie des clients à cette étape de la pratique, l'intervenant accède à des modes d'intervention fondés sur l'expérience, là où les « thérapies par le dialogue (*talk therapies*) » laissent de côté cette opportunité (*ibid.*).

Une autre dimension de l'inclusion de l'animal aux méthodes de travail social est celle de l'absence de celui-ci: perdu, décédé, retiré ou abandonné, les conséquences de la séparation entre l'humain et l'animal peuvent prendre des proportions significatives dans l'établissement d'un protocole d'intervention adapté. Les émotions et les traumatismes liés à la perte d'un animal de compagnie sont rarement reconnus, ou pour le moins minimisés: dans la mesure où la tristesse, voire la détresse, ressenties à la suite d'une séparation brutale avec un animal de compagnie ne sont pas nécessairement légitimées ni validées socialement, la personne ne serait qu'en de rares circonstances autorisée à faire publiquement le deuil de son compagnon (Thomas, 2014). Les travailleurs sociaux peuvent constituer une ressource en ce sens, fournissant l'accompagnement et la reconnaissance nécessaires pour surmonter une épreuve qui ne serait potentiellement pas validée autrement (*ibid.*). Par ailleurs, non seulement le fait de devoir se séparer de l'animal représenterait un obstacle à l'engagement dans les programmes d'intervention ainsi qu'à l'intégration dans de nouveaux environnements (McNicholas, Collis et Morley, cités dans *ibid.*), mais cette séparation ajouterait un traumatisme supplémentaire pour des personnes qui, souvent, auront toléré des situations difficiles pour repousser le plus loin possible l'abandon de l'animal (*ibid.*).

Ainsi, s'il est pertinent de considérer la perte d'un animal de compagnie et ses conséquences dans l'évaluation d'une personne, il devient en outre nécessaire de réfléchir aux paradoxes que cela comporte. Dans la mesure où un grand nombre d'organismes de travail social interdit la présence d'animaux de compagnie, le fait même de devoir prendre en compte les conséquences de la séparation peut éventuellement trouver racine dans la structure de l'intervention, ses mandats et ses limites. Les enjeux dont nous avons discuté font émerger non seulement la pertinence de prendre en compte la relation anthropozoologique comme indicateur des

problématiques rencontrées par les usagers, mais également comme un objectif en soi de l'intervention. Qu'en est-il, finalement, de cette intégration dans les pratiques du travail social contemporain?

### **1.3.2 ÉTAT DES LIEUX**

Le fait que la majorité des personnes vivant aux côtés d'un animal de compagnie le considèrent comme un membre de la famille ainsi que la pertinence de la prise en compte de ce lien dans le développement des protocoles d'intervention supposerait que les professionnels en travail social soient informés de l'importance de ces relations et formés à l'intégration de ces enjeux dans leur pratique (Risley Curtiss, 2010). Il semblerait pourtant que, traditionnellement, le rôle signifiant des compagnons non-humains n'ait pas été pris en compte à sa juste valeur, au sein d'un système relationnel hybride.

- **Considérations générales**

Une poignée d'études se sont penchées sur la question de l'intégration de l'animal de compagnie aux pratiques d'intervention contemporaines, ses obstacles et ses enjeux. D'un point de vue général, il semblerait que les travailleurs sociaux possèdent une connaissance basique de la question; aux Etats-Unis, parmi les professionnels interrogés par Risley-Curtiss (*ibid.*), un tiers incluait les animaux de compagnie dans leur questionnaire d'évaluation (sans nécessairement en faire découler une intervention relative), et moins d'un quart (23,2 %) incluait ces compagnons dans leur pratique. Une autre étude à laquelle a participé l'auteure souligne le fait que même lorsque les professionnels sont conscients de l'importance que peut avoir le lien humain-animal, rares sont ceux qui mettent en place une pratique effective pour intégrer les compagnons de leurs clients. Ainsi, sur 203 psychologues interrogés, alors que l'immense majorité (94 %) déclarait être convaincue du lien entre les comportements abusifs envers les animaux et ceux envers les êtres humains, seulement 14 % d'entre eux évaluaient effectivement la situation du compagnon de leurs patients (Risley-Curtiss, Rogge et Kawam, 2013).

Dans une étude réalisée au Canada, proposée comme une jumelle à celles que nous venons de mentionner, Hanrahan (2013) obtient des chiffres légèrement supérieurs mais qui confirment la tendance. Si une faible majorité (53 %) des répondants intègre l'animal de compagnie dans leur pratique, 31 % d'entre eux se limitent à en questionner la présence dans leur formulaire

d'admission, sans qu'une intervention y soit liée. En outre, parmi ceux qui recensent la présence d'un animal de compagnie (qu'ils l'intègrent ou non à leur protocole d'intervention), seulement 13 % déclarent demander si l'animal a déjà été victime de mauvais traitements. Selon l'auteure:

*« Given the established links between animal cruelty and other forms of violence within family systems, questions about committing and/or witnessing animal cruelty should ineludibly, rather than optionally, follow once it has been determined a client shares a home or other living arrangement with a companion-animal. » (Hanrahan, 2013, p.10[72])*

Les participants qui déclarent ne pas inclure l'animal dans leurs protocoles expliquent entre autres leur hésitation par les restrictions réglementaires de leur pratiques, leur souci de minimiser les risques liés aux allergies et aux craintes vis-à-vis des animaux (les leurs, ou celles des clients) et le manque de formation dont ils bénéficient (Risley-Curtiss, 2010; Risley-Curtiss *et al.*, 2013; Hanrahan, 2013).

A ce propos, une étude menée en France par Riquet (2014) au sein de plusieurs organismes travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance, examine de façon plus détaillée les problématiques soulevées par les travailleurs sociaux au sujet de l'accueil d'animaux dans leurs locaux. Les risques liés à l'hygiène et à la santé sont mentionnés par certains répondants, notamment en ce qui a trait aux parasites et aux maladies que les animaux peuvent véhiculer. Certains participants déclarent au contraire n'avoir jamais rencontré un tel problème et l'auteure relativise l'importance de tels risques en proposant dans son rapport final des solutions telles que l'administration systématique de traitements anti-parasitiques et le suivi vétérinaire des animaux fréquentant régulièrement les locaux (par ailleurs généralement fournis par les cliniques vétérinaires partenaires de ce type de projet). Les éventuelles allergies des usagers et des employés ne sont pas mentionnées à cette étape de l'étude et restent une question en suspens. Cependant, elles sont implicitement liées à la question de la cohabitation soulevée par les travailleurs sociaux qui n'apprécient pas nécessairement le contact avec les animaux et souhaitent faire en sorte de ne pas y être contraints, ni à y contraindre les autres usagers (*ibid.*). L'aménagement de l'espace devient ici un point crucial, notamment lorsqu'il s'agit de contrôler les nuisances sonores (et éventuellement olfactives) des animaux, pouvant générer un inconfort, un malaise ou des difficultés de concentration pour les usagers et les employés. Ainsi, certains

répondants de l'étude (*ibid.*) ont par exemple proposé une entrée réservée aux usagers accompagnés d'animaux, donnant sur une cour et permettant aux personnes qui le désirent d'éviter leur contact. D'autres mesures contraignantes visant à assurer le calme et la sécurité des lieux, telles que le port obligatoire de la laisse dans les parties communes ou le fait de devoir laisser l'animal en cage, peuvent susciter l'incompréhension et le mécontentement de certains usagers. L'auteure souligne sur ce point l'importance de la sensibilisation et de l'éducation, des humains comme des non-humains, afin d'établir les limites de chacun et d'assurer une cohabitation respectueuse et sereine (*ibid.*).

Pour finir, un enjeu primordial de l'inclusion de l'animal aux préoccupations des services sociaux est celui de la maltraitance. Ce point a par ailleurs été soulevé par l'ensemble des répondants de l'étude (*ibid.*), les travailleurs sociaux interrogés déclarant avoir déjà été confrontés à des altercations entre humains et animaux, pouvant nécessiter leur intervention immédiate. Notons que des conflits entre les animaux peuvent également survenir, notamment dans des espaces confinés, ce qui peut représenter un risque pour la sécurité des usagers et des employés (*ibid.*). Cela dit, comme nous l'avons présenté plus tôt, la maltraitance, la négligence, la violence verbale comme physique, de l'humain envers l'animal, trop rarement prise en compte car invisibilisée par les pratiques courantes en travail social, peut rapidement devenir enjeu primordial de l'intervention psycho-sociale.

Enfin, si certains considèrent que leur priorité est d'assurer la sécurité des personnes humaines, avant de se préoccuper de vies animales, la majorité insiste sur leur manque de familiarité avec la question de la relation humaine-animal (Risley-Curtiss *et al.*, 2013), ce qui illustre le manque de formation et d'éducation sur les bénéfices et les multiples manières d'inclure l'animal à l'intervention psychosociale, qu'il s'agisse du compagnon de vie des clients, ou de thérapies et d'activités assistées (Hanrahan, 2013).

- **Formation et information**

En 2004, seules sept des deux-cent trente écoles de travail social ayant répondu à un sondage réalisé aux Etats-Unis incluaient dans leur programme des connaissances liées aux relations humaines-animales (Risley-Curtiss, 2004). Selon Risley-Curtiss (2010), la grande majorité (95,7 %) des professionnels répondants, qu'ils intègrent ou non l'animal dans leurs

questionnaires d'admission et/ou leurs pratiques, n'aurait reçu aucune formation spécifique sur le sujet. Pour ceux qui auraient eu accès à ce type de connaissances durant leur parcours académique, 22,4 % auraient été informés au sujet des abus envers les animaux, 25,7 % sur les effets positifs de la présence animale sur les humains et 12,6 % au sujet des activités et des thérapies assistées par l'animal. Presque 80 % des répondants déclaraient par ailleurs souhaiter en savoir plus sur les relations humaines-animales, dans le cadre de leur pratique.

Bien que les professionnels interrogés disent avoir été peu sensibilisés aux enjeux de la présence animale durant leur parcours académique, il semble important de ne pas sous-estimer l'influence du réseau de pairs dans l'évolution de la pratique. En effet, il apparaît que les travailleurs sociaux qui connaissent d'autres professionnels incluant les animaux à leurs pratiques seraient d'autant plus susceptibles de faire de même; le fait de prendre connaissance de ces modes d'intervention par le biais des pairs serait en outre plus efficace que le fait d'entendre parler ou de lire au sujet des relations humaines-animales (Risley-Curtiss *et al.*, 2013).

Étant donné le manque de formation disponible et la part d'improvisation dont semblent faire preuve les répondants qui souhaitent intégrer l'animal à leurs modes d'intervention, il est possible de se demander à quel point la marge de manœuvre dont ils disposent dans leur milieu professionnel peut représenter une contrainte au développement de telles pratiques.

- **Structure et protocoles**

Sato (2011) a étudié la façon dont les travailleurs sociaux perçoivent la formalité des règlements et procédures des organismes dans lesquels ils sont employés. Dans la mesure où le fait d'évaluer et de prendre en compte la relation entre un client et son animal de compagnie peut être considéré comme un besoin nouveau ou inattendu, non seulement les organismes de travail social n'ont probablement pas de règlement relatif à ces pratiques mais peuvent en outre les considérer comme hors-mandat (tel que le mentionnaient certains participants de l'étude de Risley-Curtiss, 2010). Pourtant, les résultats de l'étude montrent que les répondants déclarent majoritairement se sentir encouragés à se fier à leur propre jugement quant aux besoins de leurs clients et bénéficier d'une grande autonomie dans leurs prises de décisions, sans avoir à craindre d'être constamment surveillés ou contraints par leurs supérieurs hiérarchiques. Il semblerait

donc que l'initiative de l'intégration de l'animal aux pratiques ne soit pas freinée par la dimension formelle du cadre professionnel (Sato, 2011).

Cependant, c'est peut-être justement cette large marge de manœuvre qui déstabiliserait certains répondants. Toujours selon Sato (*ibid.*), la présence de protocoles définis d'évaluation de la relation humaine-animale augmenterait drastiquement la fréquence de la prise en charge des animaux de compagnie des clients. En effet, les intervenants travaillant dans des organisations comprenant de tels protocoles d'intervention étaient presque deux (1,92) fois plus susceptibles d'intégrer l'animal à leurs pratiques que les autres. L'auteure souligne par ailleurs que seulement 8,1 % des organismes répondants de son étude déclaraient avoir établi de tels protocoles (*ibid.*).

Il semble donc que les intervenants soient en majorité laissés à eux-mêmes et à leurs connaissances personnelles lorsqu'ils souhaitent inclure, d'une façon ou d'une autre, les animaux non-humains à leurs pratiques. Leurs sensibilités et leurs expériences individuelles pourraient alors jouer un certain rôle dans leurs évaluations des besoins de leurs clients et leurs choix d'explorer de tels modes d'intervention.

- **Expériences individuelles**

Selon l'étude de Risley-Curtiss, Rogger et Kawam (2013), les professionnels ayant eux-mêmes un compagnon non-humain ont plus souvent tendance à pratiquer des interventions assistées par l'animal. Cette tendance est confirmée par les répondants de Risley-Curtiss (2010), parmi lesquels 79 % de ceux incluant l'animal à leurs pratiques déclaraient le faire en étant assistés de leur propre compagnon. Il semblerait en outre que les professionnels ayant des animaux de compagnie seraient plus à même de prendre en compte et de traiter les traumatismes de leurs clients liés à la perte de leur animal, phénomène souvent ignoré ou mis de côté dans d'autres circonstances (Risley-Curtiss *et al.*, 2013). Cette dimension est également présente dans l'étude de Sato (2011), qui souligne le fait que parmi toutes les variables étudiées comme facteurs potentiels de la prise en compte de la relation humaine-animale dans la pratique (genre, années de pratique, protocoles établis, type d'organisme), le niveau d'attachement à leur propre compagnon non-humain est la plus influente. Ceux présentant un fort attachement à leur propre animal de compagnie apparaissaient ainsi plus facilement conscients des enjeux de la relation

de leurs clients avec leurs animaux (*ibid.*). Cependant, en l'absence d'une formation adéquate et d'une évaluation collective de la pertinence des méthodes d'intervention assistée par l'animal, certains risques pour la pratique peuvent apparaître (*ibid.*). L'intervenant n'est pas à l'abri de biais d'interprétation et de projection de ses propres représentations et attentes concernant la relation entre l'utilisateur et l'animal, ce qui peut avoir pour résultat non seulement une incompréhension mais également une incohérence dans l'évaluation de la personne et des objectifs de leur collaboration.

Finalement, il apparaît que les intervenants psychosociaux ne sont pas sans connaissance des possibilités et des bénéfices de l'intégration de la relation humaine-animale aux pratiques d'intervention, mais que cette intégration rencontre certains obstacles. Le manque de formation et de ressources entrave sans doute le développement de telles pratiques, pour lesquelles il devient difficile de mettre en place des protocoles d'intervention clairs, officiels et transférables. Nous avons évoqué l'importance du réseau de pairs dans le développement des pratiques assistées par l'animal: les intervenants n'étant pas sensibilisés par leurs collègues peuvent également passer à côté d'informations et de ressources précieuses. Par ailleurs, dans la mesure où l'intégration de l'animal aux pratiques d'intervention se fait souvent sans formation dédiée, les méthodes s'en trouvent potentiellement confuses et incohérentes, comme en témoignent les résultats mentionnés précédemment (prise en compte de l'animal dans les questionnaires d'évaluation sans mise en place d'intervention subséquente, risques de projection des représentations de l'intervenant et de ses attentes quant aux relations animal-humain sur les clients, entre autres exemples).

Malgré l'importance que peuvent prendre les compagnons animaux dans les vies humaines et les rôles qu'ils peuvent y jouer, ils apparaissent comme des éléments, sinon perturbateurs, pour le moins imprévus dans l'organisation, la réflexion et les méthodes du travail social. Pourtant, cette vision anthropocentrique des modes possibles de l'intervention psycho-sociale réduirait finalement le paysage d'opportunités pour accéder aux dimensions de l'expérience sociale des êtres vivants concernés par la pratique.

## **CONCLUSION. VERS UNE RECONNAISSANCE DES ENJEUX HYBRIDES DU TRAVAIL SOCIAL?**

Reconnaître l'importance du lien humain-animal, tout en accordant non seulement un rôle à l'animal dans le processus d'intervention, mais également en le considérant comme un bénéficiaire potentiel, nécessite d'observer une approche critique et anti-oppressive des objectifs du travail social (Hanrahan, 2013). Influencés par leurs racines judéo-chrétiennes, les services sociaux contemporains sont encore aujourd'hui ancrés dans la représentation traditionnelle de la domination humaine sur les autres animaux (Taylor *et al.*, 2016). Dans cette perspective, l'animal non-humain ne peut trouver d'autre place que celle d'outil et d'autre fonction que celle d'assurer un bénéfice à l'être humain. Pourtant, une telle vision anthropocentrique limite les opportunités offertes par l'inclusion de l'animal au domaine des services sociaux, empêche de rendre compte de la complexité des écosystèmes concernés par la pratique et réduit la portée des valeurs et de l'éthique qui en fondent l'évolution (Hanrahan, 2013).

Les modes d'inclusion que nous avons présentés jusqu'ici sont principalement fondés sur l'argument de l'amélioration des conditions d'intervention en faveur de l'humain. Nous souhaitons rappeler que, même si ces arguments sont pertinents et permettent de soulever des enjeux importants pour la pratique du travail social, l'animal ne peut être seulement considéré comme un outil au service du bien-être humain. Non seulement, comme nous l'avons vu précédemment, la littérature contemporaine tend à démontrer l'existence d'un lien systémique entre l'oppression humaine et animale non-humaine, mais il est par ailleurs possible de considérer que les bénéfices humains et non-humains de l'intervention ne soient pas mutuellement exclusifs (Taylor *et al.*, 2016).

D'un point de vue général, les résultats des enquêtes sur l'intégration de l'animal et des relations humaines-animales aux pratiques d'intervention montrent que les travailleurs sociaux souhaiteraient bénéficier d'une formation plus solide sur le sujet et témoignent en majorité d'un intérêt pour la question. Les pratiques contemporaines en travail social tendent déjà à s'engager vers plus d'inclusivité et à prendre en compte des enjeux majeurs tels que ceux liés au genre, à la classe, à l'âge, aux rapports ethniques ou encore à la santé mentale et à la consommation. L'inclusion des rapports interspécifiques constitue en ce sens une attitude cohérente avec les efforts déjà mis en place dans le domaine, ces rapports étant eux-mêmes intriqués dans les

enjeux susmentionnés. Là où « ignorer la cruauté envers les animaux revient à ignorer la violence humaine »<sup>42</sup> (Hanrahan, 2013, p.5[67]), le « simple fait de modéliser l'inclusion des animaux de compagnie dans [...] la définition des familles, des réseaux de soutien et de l'environnement, peut permettre de sensibiliser et de légitimer le besoin de questionner les clients sur leurs animaux de compagnie »<sup>43</sup> (Risley-Curtiss, 2010, p.7[44]). Mais il est possible d'aller plus loin et de réfléchir aux modalités d'intégration de l'animal dans la constitution même des pratiques d'intervention.

La proximité des espèces humaine et canine se présente ainsi comme une relation au potentiel fertile pour l'enrichissement du travail social. Nous avons cependant observé les limites contemporaines de sa prise en compte. Malgré la reconnaissance émergente des corrélations entre les enjeux de ce rapprochement interspécifique et les objectifs de l'intervention, il semblerait que certains acteurs échappent aux représentations normatives du compagnonnage légitime. La relation anthropozoologique en situation d'itinérance, inscrite dans un processus historique de stigmatisation et de transgression des normes hégémoniques de la domiciliation et de l'occupation de l'espace public, apparaît selon cette perspective comme un prisme pertinent pour observer les enjeux et les limites de la prise en compte de la présence animale dans les pratiques du travail social. Phénomène bien visible, mais pourtant invisibilisé, le compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance soulève selon nous un certain nombre de paradoxes: alors que la présence animale semble répondre aux principaux enjeux de l'intervention en itinérance, pourquoi les compagnons nomades des usagers sont-ils généralement exclus, autant de l'espace que des pratiques?

Le présent mémoire explore ces questionnements à travers une analyse qualitative des représentations de l'animal non-humain et de la relation anthropozoologique, véhiculées par les travailleurs sociaux, dans le contexte des processus d'intervention en itinérance. Nous nous intéresserons tout particulièrement à la façon dont le chien peut influencer ces représentations et être influencé par elles, ainsi qu'aux conséquences de ces dynamiques sur ses modes et possibilités de présence et d'action.

---

<sup>42</sup> Trad. lib. «Fundamentally, to ignore animal cruelty is to ignore human violence. »

<sup>43</sup> Trad. lib. «Simply modeling the inclusion of companion animals [...] in definitions of family, support systems, and environment can raise awareness and legitimize the need to ask clients about companion animals. »

Plutôt que de venir confronter des hypothèses préconstruites à la réalité sociale, notre approche méthodologique a permis de faire émerger nos principales pistes d'analyse directement du terrain, selon une approche mobilisant des influences à la fois issues de l'ethnographie et de la théorie ancrée (*grounded theory*). Dans le chapitre suivant, nous allons ainsi présenter nos méthodes d'enquête. Conduite au sein d'un centre d'accueil de jour permettant l'accès aux animaux non-humains et résolument ancrée dans les perspectives de nos participants, nous l'avons par ailleurs étayée d'une série d'entretiens auprès de partenaires interspécifiques en situation d'itinérance et de professionnels engagés dans le travail communautaire.

## CHAPITRE 2.

### THÉORIE ANCRÉE ET SENSIBILITÉ ETHNOGRAPHIQUE: MODES ET MÉTHODES D'ENQUÊTE

Nous souhaitons, à travers cette étude, porter un regard compréhensif sur la variété et la possibilité des modes relationnels qui se développent entre l'humain et le chien. S'intéresser sous cet angle à la présence de l'animal non-humain dans les sociétés contemporaines, aux enjeux de sa coexistence auprès de l'être humain et de leur co-construction du social, en appelle à une approche qualitative de la recherche en sciences sociales. Pour ce faire, nous avons choisi d'orienter notre focale sur un contexte particulier : celui de l'itinérance et des organismes de travail social qui s'y rattachent. Ce prisme d'observation constitue selon nous un cadre particulièrement pertinent pour questionner à la fois les enjeux sociaux hybrides et les possibilités de reconnaissance de l'animal non-humain comme un acteur légitime du social, sujet potentiel de questionnements sociologiques fertiles. Abordant des dimensions chères à la sociologie, telles que la déviance, les représentations et les expériences vécues, notre étude se trouve influencée par les méthodes de chercheurs proches du terrain dans sa quotidienneté; les ethnographes, dont nous avons fait rencontrer l'approche sensible et engagée des phénomènes sociaux avec celle, rigoureusement attentive aux découvertes émergent du terrain, de la théorie ancrée (*grounded theory*), au fur et à mesure de notre analyse.

Cette étude se caractérise par un changement de cap à mi-parcours. Entrée sur le terrain avec l'intention d'observer, de rencontrer et d'interroger les personnes en situation d'itinérance et leurs compagnons non-humains, nous sommes finalement repartie avec un sujet d'étude autre: les rapports des intervenants psychosociaux aux compagnons des usagers et leur influence sur l'intégration de ces derniers dans les pratiques, les enjeux et les objectifs du travail social en itinérance. Dans ce chapitre, concernant nos choix méthodologiques et la façon dont s'est structuré notre projet de mémoire, nous prendrons par conséquent le temps d'explicitier ce revirement et les conditions d'enquête qui l'ont rendu possible.

Ainsi, après avoir donné quelques indications contextuelles de l'offre de ressources sur le territoire montréalais, nous décrirons plus en détail les modalités de notre accès au terrain et le cadre méthodologique structurant l'enquête et l'analyse des données collectées. Nous

terminerons par une présentation détaillée des êtres, humains et non-humains, ayant participé à notre étude, ainsi que des organismes impliqués.

## **2.1 ÉTUDE QUALITATIVE DES ENJEUX DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE EN SITUATION D'ITINÉRANCE**

Notre enquête s'est principalement déroulée au sein d'un centre d'accueil de jour, organisme de travail social destiné aux personnes en situation d'itinérance ou précarisées, dont les locaux sont ouverts aux animaux non-humains. A raison d'une à deux visites hebdomadaires sur une période d'environ trois mois, nous avons eu l'opportunité de partager le quotidien des usagers et de l'équipe d'intervention, de participer à leurs activités, de recueillir leurs savoirs et leurs expériences. Nous avons également mené une série de huit entretiens, auprès de personnes en situation d'itinérance accompagnées d'animaux et de professionnels de l'intervention en milieu itinérant.

Afin d'illustrer ces choix et ces influences méthodologiques dans notre approche du terrain, nous allons mobiliser plusieurs extraits de notre carnet de notes, fenêtres narratives permettant de capter les variations rythmiques de la structuration de notre étude. Son dynamisme comme ses lenteurs ont fait partie prenante de notre mode d'accès aux expériences, aux savoirs et aux représentations des personnes rencontrées. Nous souhaitons ainsi, en plus d'offrir une certaine transparence dans notre démarche, décrire comment les contours de notre sujet de recherche se sont progressivement dessinés. Nous verrons que, plutôt que de venir confronter des hypothèses à la réalité sociale, nous avons fait le choix d'entrer en contact avec le milieu étudié en nous laissant une marge de manœuvre: c'est cette approche qui, finalement, a permis à notre enquête de prendre une tournure imprévue et de devenir ce qu'elle est présentement.

Avant de nous plonger dans l'univers de l'organisme qui a constitué notre principal terrain d'enquête, voyons d'abord ce que la ville de Montréal a à offrir, en termes de ressources destinées aux personnes en situation d'itinérance.

### **2.1.1 LE CONTEXTE MONTRÉALAIS**

La prise en charge des problématiques liées à l'itinérance s'organise au travers de différents niveaux de services, déclinés selon le degré d'urgence et de risques à court, moyen et long terme.

Dans le rapport « Comprendre l’itinérance » (2003), le Rapsim propose une liste des organismes membres du réseau présents sur le territoire montréalais (comprenant également certaines ressources partenaires, non-membres), classés selon leurs priorités d’intervention. Nous mobilisons ici cette liste et les définitions qui y sont données pour brosser un portrait sommaire des différents niveaux de services disponibles à Montréal (illustrant par ailleurs d’une façon plus générale les services offerts dans le contexte canadien). Nous avons par ailleurs rassemblé les données du Rapsim sous forme d’un tableau, construit sur la base de ceux publiés dans leur rapport de 2003 et mis à jour grâce à leur répertoire publié en 2016, combiné à nos connaissances personnelles, le cas échéant (voir annexe 3). Trois principaux niveaux de services s’articulent selon leur portée dans le temps et leur niveau de risque.

Les services de première ligne, les centres d’accueil de jour et de soir ainsi que les refuges d’urgence, proposent généralement des ressources de référence, d’hygiène et de soin, d’écoute et de soutien psychologique, d’accueil ponctuel et d’accompagnement dans la formulation de projets divers. Ces trois types de services sont complémentaires, orientés sur du court terme et visent un public à haut niveau de risque.

Les services transitoires, tels que les maisons d’hébergement et les appartements supervisés, accueillent des personnes déjà lancées dans un parcours de réinsertion, les accompagnent dans leurs démarches et offrent un soutien dans l’organisation de la vie quotidienne. Ce type de ressource, à moyen terme, se place dans la continuité des premières et vise un public à niveau de risque plus modéré.

A long terme, les logements sociaux accueillent des personnes en fin de parcours de réinsertion et peuvent être offerts sur une base permanente. Ce type de service comprends des ressources d’accompagnement plus relâchées et vise un public à moindre niveau de risque.

Les services les plus courants à Montréal sont mixtes et visent un public majeur. Ils orientent principalement leurs ressources vers un soutien au retour en logement, notamment en logement social. Parmi ces services, une faible proportion accepte les animaux : à notre connaissance, 5 centres d’accueil de jour (et de soir) mixtes (pour 18 centres répertoriés par le Rapsim), 2 refuges d’urgence (pour 9 refuges répertoriés), 1 maison d’hébergement réservée aux femmes (pour 30 maisons répertoriées) et 1 réseau de logements supervisés (sur 6 répertoriés) accueillent les

compagnons canins des usagers. Les autres types de ressources excluent, à notre connaissance, les animaux non-humains. En revanche, la grande majorité des haltes chaleur<sup>44</sup> (locaux ouverts uniquement en hiver, en dessous d'un certain niveau de température, permettant de s'abriter du froid durant la nuit) ouvrent leurs portes aux animaux faute d'autre solution. Toutefois, cette alternative temporaire ne saurait être considérée comme un réseau d'intervention en tant que tel, mais bien un service d'extrême urgence. Cela étant, notons que les documents publiés par les différentes associations, groupes communautaires et organes gouvernementaux en lien avec le phénomène de l'itinérance recensent rarement les animaux non-humains ou les services qui leurs sont destinés et communiquent peu sur la question. Les informations relatives à ces services incluant l'animal s'obtiennent généralement par « bouche à oreille », nous ne pouvons donc prétendre à l'exhaustivité de notre description.

Nous avons fait le choix de mener notre étude au sein d'un accueil de jour ouvert aux chiens. Un tel contexte nous paraît à la fois un point d'entrée pertinent dans le milieu de l'itinérance, assurant l'aisance des participants dans un lieu de leur connaissance, tout en permettant de garantir la sécurité de chacun (autant face aux intempéries qu'aux difficultés émotionnelles éventuellement soulevées par une situation d'entretien). Parmi les cinq organismes mentionnés, nous en connaissions quatre au début de notre enquête, dont un a été mise de côté à cause de ses horaires d'ouverture tardives, peu commodes dans notre situation. Nous avons donc retenu trois établissements, que nous avons démarché afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des visites régulières, sur plusieurs semaines, d'entrer en contact avec les usagers et d'y convier ceux que nous aurions rencontrés en d'autres lieux. Une tentative sur trois s'est avérée fructueuse, l'organisme est ainsi devenu notre principal terrain d'enquête<sup>45</sup>. En parallèle, nous avons également posé des affiches dans l'espace public, invitant d'éventuels participants à nous retrouver dans les locaux dudit centre d'accueil de jour. Ces affiches n'ont finalement pas été utiles, nous avons cependant recruté deux participants directement dans la rue, au gré de nos rencontres. Notons ici que la période hivernale durant laquelle nous avons mené notre enquête

---

<sup>44</sup> Les haltes chaleur ne sont pas référencées dans le tableau III (annexe 3), dans la mesure où nous n'avons pas pu obtenir d'information précise quant à leur nombre et leur localisation.

<sup>45</sup> Désigné dans nos tableaux des effectifs (annexe 10, tableau VI et annexe 11, tableau VII) et dans la suite du texte comme « accueil 1 ».

a fait en sorte que les personnes qui occupent habituellement l'espace public étaient relativement moins nombreuses.

### 2.1.2 UNE APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE

Influencée par les méthodes ethnographiques, notre objectif auprès de cet organisme était de prendre le temps de nous familiariser avec l'équipe, le rythme et l'ambiance des lieux et, surtout, avec les usagers auprès de qui nous espérons pouvoir apprendre ce que représente l'expérience de l'itinérance en compagnie d'un animal. Dans sa postface à la réédition traduite de la monographie d'Anderson, « *The hobo. The Sociology of the Homeless Man* » (1993[1923]), Schwartz (1993) rappelle les dimensions principales de l'enquête ethnographique.

*« L'approche ethnographique permet donc de "voir" [...]. Mais l'enquête déclenche aussi des "paroles privées", elle peut ouvrir un accès à la dimension de l'intime et faire émerger des régions subjectives de l'expérience vécue, par où l'on peut se frayer un chemin pour tenter de comprendre le rapport des individus à leur vie et ce qu'ils y mettent en jeu. [...] On peut accorder beaucoup d'attention aux cadres interprétatifs à travers lesquels les individus perçoivent et lisent leur expérience. Ici, les mots, les "choses dites", les paroles prennent toute leur importance. [...] L'ethnographie ouvre sans doute une voie privilégiée pour s'essayer à la sociologie compréhensive. Mais on peut aussi délibérément écarter les questions de sens, et choisir d'interroger directement les activités. » (Schwartz, 1993, p.268-269)*

Par une « [circulation] entre la voix et le regard » (*ibid.*, p.168), entre les mots et les gestes, nous souhaitons ainsi rencontrer à la fois l'humain et le chien. Cette qualité de l'ethnographe apparaît d'ailleurs particulièrement utile pour approcher un terrain que nous qualifions d'hybride, ou interspécifique: s'il est éventuellement possible de saisir l'humain autant par son discours que par ses façons d'agir, il est plus difficile de s'entretenir avec un chien selon les méthodes classiques. La sociologue Marion Vicart (2008; 2010) expose à ce propos une approche particulièrement fine des enjeux de la prise en compte de l'animal par la sociologie. Elle appelle à dépouiller radicalement l'intérêt porté à l'animal de ses limites anthropocentriques, pour permettre d'en saisir la simple présence, sa façon d'être et d'apparaître « en mode mineur » (2008, p.17):

*« Cette "phénoménographie équitable", dont le "style" s'inspire de la phénoménologie de Merleau-Ponty, consisterait concrètement à observer, décrire et comparer des hommes et des animaux dans des situations variées. Pour cela, elle*

*visé à décrire l'homme et l'animal tels qu'ils se présentent à nous en décalant notre regard pour lire autrement ce qui se passe dans la situation. Cela signifie que nous devons mettre en suspens les catégories et contenus pré-donnés pour observer et décrire simplement le mode d'apparaître de ces êtres. [...] Autrement dit, c'est adopter une attitude réceptive qui puisse nous laisser voir l'homme et l'animal dans des modes de présence autres que ceux les plus convenus (acteur rationnel, intéressé, vigilant, etc.). La phénoménographie équitable se caractérise donc par un appel à la description minutieuse bien plus qu'à l'explication synthétisante. » (Vicart, 2008, p.3-4)*

Bien que cette approche phénoménographique ne converge pas complètement avec nos propres objectifs, elle nous est apparue comme une influence pertinente pour prendre en compte la présence du chien en dehors de questionnements nécessairement rattachés à l'humain. L'observation directe, rapprochée et affinée avec le temps, prise comme une dimension constituante de l'enquête ethnographique, nous paraissait ainsi rejoindre les préoccupations soulevées par Vicart et constituer ainsi un outil pertinent pour développer les prises entre l'animal et la sociologie.

Pour autant, la dimension interactionnelle entre l'humain et l'animal restait au cœur de nos intérêts de recherche. Dès lors, nous avons également prévu de faire passer une série d'entretiens afin d'approfondir différentes thématiques auprès du public concerné et de mettre à l'épreuve l'interprétation de nos observations. S'agissant d'un public souvent marginalisé et stigmatisé, donc hypothétiquement vulnérable, nous avons intuitivement adopté une approche sensible et misé sur le temps et la récurrence de notre présence, que nous savions étrangère et potentiellement menaçante, pour tenter de démystifier notre rôle. Par ailleurs, autant dans le contexte de nos visites à l'accueil 1 que lors de nos tentatives ponctuelles pour recruter des participants à l'étude, nous allons voir que certains facteurs, autant liés aux codes et aux valeurs des personnes qu'aux stratégies que nous avons mobilisées pour les approcher, ont été déterminants dans notre rapport au terrain et aux fenêtres d'opportunité qui s'y sont ouvertes.

- **L'engagement de la chercheuse : stratégies d'entrée sur le terrain**

*Les animaux non-humains*

Les animaux non-humains, plus particulièrement les chiens, ont joué, à ce titre, des rôles multiples dans les situations de rencontre. Ils ont pu en premier lieu se placer en intercesseurs: comme nous l'avons déjà discuté dans le chapitre précédent, leur présence et leur comportement

(lorsqu'ils viennent, par exemple, nous saluer amicalement) peuvent constituer l'invite à une conversation. Mais c'est également au travers de nos interactions directes avec les compagnons canins des personnes itinérantes rencontrées que notre approche a été évaluée. Les chiens, souvent considérés par leurs humains comme des partenaires intuitifs capables de distinguer les personnes bien intentionnées des autres, peuvent jouer le rôle de juges implacables, déterminant la réaction de leurs compagnons humains à notre présence (voir encadré 10).

Encadré 10. RENCONTRE AVEC VICKY ET EGGY<sup>46</sup> – LE RÔLE DU CHIEN DANS L'ACCÈS AU TERRAIN

« Le premier contact entre inconnues a d'abord été assez froid. Son attitude corporelle était très fermée: visage penché, prêt à retourner s'enfouir dans le journal qu'elle était en train de lire. Le corps en position défensive, dos courbé. Elle me parle sans me regarder. Alors que je m'accroupis, une chienne, roulée en boule dans un sac de couchage à ses côtés, sors la tête des couvertures pour me renifler. Je lui présente mes mains, elle se lève et donne un coup de langue sur mes paumes, auquel je réponds par une caresse. La chienne se laisse faire, puis retourne se coucher. Cette rencontre, que la jeune fille a suivi avec attention, a suffi à lui faire décrocher un sourire en coin. Son attitude et son ton de voix se sont détendus, bien qu'elle reste méfiante. Elle me confie que sa chienne agit comme un "radar", qu'elle sait reconnaître les personnes mal intentionnées. J'ai, en quelque sorte, passé un test sans le savoir. Elle accepte de me rencontrer le lendemain dans les locaux de [l'accueil 1], pour un entretien. » (Extrait de carnet de terrain, rencontre avec Vicky et Eggy)

*La cigarette*

Sortir des locaux du centre de jour pour aller fumer en compagnie d'un usager, offrir une cigarette ou partager un briquet avec les personnes que nous rencontrons, sont apparus comme des événements récurrents dans notre enquête. Mobilisée comme un déclencheur de l'interaction sociale, l'action partagée de fumer nous place en quelque sorte dans un espace-temps ritualisé: il s'agissait pour nous d'une façon d'entrer doucement en contact et de bénéficier d'un moment privilégié en face à face, un interstice hors du temps et de l'espace de l'organisme, assez banal pour déconstruire la formalisation latente de nos rapports avec les usagers. La cigarette est ainsi

---

<sup>46</sup> Afin de préserver l'anonymat des participants, leurs noms et ceux des locaux dans lesquels nous les avons rencontrés ont été modifiés. Certains détails descriptifs ont également été volontairement altérés ou supprimés.

devenue un outil parmi d'autres pour tenter de modeler notre position, notre engagement et notre acceptation sur le terrain.

### *Le silence*

Lors de nos visites à l'accueil 1, nous avons tenté de nous « fondre dans la masse », notamment dans les premiers temps, en adoptant une attitude similaire à ceux qui fréquentaient les lieux. Nous avons passé de longs moments en silence, à siroter un café, feuilleter un journal ou regarder vaguement la télévision. Si nous nous asseyions souvent en compagnie d'une ou plusieurs personnes, nous les avons rarement interpellées nous-même, leur laissant le soin de commencer la conversation si elles le souhaitaient, afin de nous assurer de ne pas troubler leur repos. Malgré cette attitude passive, notre statut d'étrangère (*outsider*) au milieu de l'itinérance et des organismes communautaires qui s'y rattachent nous a été rappelé à plusieurs reprises par les personnes que nous avons rencontrées (voir encadré 11); si notre présence a pu susciter l'intérêt et la curiosité, elle a également pu être perçue comme hostile par certains (voir encadré 15).

#### Encadré 11. RENCONTRE AVEC D. – INTERPELLATIONS

« Rencontre avec D. Il a eu cette façon particulière d'engager la conversation : "Toi, t'es pas de notre classe. Qu'est-ce que tu fais ici?". On me demande souvent ce que je fais là, lorsque je suis [à l'accueil 1]. Les usagers habitués savent que je ne travaille pas ici et ils voient très vite que je viens pour des raisons différentes des leurs. » (Extrait de carnet de terrain, atelier de peinture avec D.)

### *La participation*

Notre présence et notre participation régulière au quotidien de l'organisme, dans son dynamisme mais aussi dans ses temps morts, nous ont permis d'apprendre les codes de conduite à respecter et de nous intégrer progressivement dans l'environnement.

Schwartz parle d' « heureux hasards » (*op. cit.*, p.269) et c'est justement ce qui nous a profité dès notre première visite, qui s'est avérée coïncider avec le « jour du chèque », un événement mensuel durant lequel toutes les activités de l'organisme sont suspendues, pour permettre aux usagers de venir chercher leur chèque d'allocation aux casiers postaux (voir encadré 12).

## Encadré 12. LE JOUR DU CHÈQUE

« L'ambiance est plutôt calme, les tables et les chaises ont toutes été empilées et poussées contre le mur de droite, caché par un paravent, pour laisser la moitié du local vide. Il reste deux tables : l'une est au fond du local, juste à côté de la porte du bureau, avec des écriteaux suspendus au-dessus « préparez vos cartes », « casiers postaux ». L'autre est contre le mur de gauche, vide, sans chaises. Je dis bonjour en passant devant les quelques personnes présentes, on me répond plus ou moins, l'air mi-absent, mi-surpris. [...] On commence à discuter [avec M, intervenant], j'en profite pour offrir un coup de main, si jamais le besoin se présente. [...] Il est aux alentours de 11h30, c'est l'heure de la pause-repas. M. se lève et me demande de prendre en charge l'accueil des personnes. Il m'explique rapidement quoi faire : il y a une liste de noms auxquels sont associés les numéros des cases postales, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas. Ceux qui souhaitent obtenir leur numéro de case doivent remplir un petit papier avec leur nom et leur date de naissance. Je dois gérer le flux d'arrivants et leur faire remplir les papiers. L'accès aux cases postales se fait par un comptoir, situé à gauche de l'entrée du bureau, au fond d'un petit corridor qui mène à l'entrée principale du bâtiment, qui sert en fait de sortie. Lorsque le corridor est rempli, on fait attendre les personnes sur le côté de la table. Les usagers sont pour la grande majorité très polis et plutôt souriants. D'autres intervenants viennent se présenter à moi un peu plus tard, après avoir appris ce que je faisais là. L'accueil est soit chaleureux soit indifférent. Je vois passer en tout trois personnes avec un chien, en laisse. Mais le moment me paraît assez peu propice pour les aborder, ils veulent récupérer leur chèque pour pouvoir aller le changer contre de l'argent liquide [...], et ont des dépenses à faire. Certains en profitent d'ailleurs pour renouveler leur abonnement aux casiers de stockage: c'est à ça que sert la table vide (à gauche, en face de moi depuis la table d'accueil), ils peuvent trier leurs affaires avant de les laisser dans les casiers du centre, pour repartir plus légers. » (Extrait de carnet de terrain, le jour du chèque, accueil 1)

Cette première journée d'enquête, particulièrement intense du fait de notre plongée soudaine dans l'organisation quotidienne de l'organisme, a soulevé plusieurs éléments importants pour la suite. Premièrement, notre participation à la gestion de la file d'attente nous a permis de nous ancrer rapidement dans l'environnement des intervenants et des usagers (puisque nous étions non seulement visible, mais également active). Ensuite, puisque notre position (seule, assise à une table, au centre de l'action) nous a rendue particulièrement accessible, cela nous a donné l'occasion d'échanger quelques mots avec chacun, de nous présenter et de prendre connaissance de ceux avec qui nous allions être amenée à passer du temps dans les semaines à venir. Le « jour du chèque », parce qu'il crée un climat particulier, en suspension du rythme habituel de l'organisme, nous a ainsi offert un contexte propice à obtenir une vue d'ensemble de l'accueil 1

et de ceux qui le font vivre. Par ailleurs, cette file d'attente nous a également fourni une perspective privilégiée pour saisir, dans leurs grandes lignes, nos éventuelles opportunités de rencontrer ceux que nous cherchions: des partenaires interspécifiques en situation d'itinérance, venus bénéficier des services de l'organisme. Nous avons pu constater la présence d'un petit nombre d'entre eux. Bien que le moment n'ait pas été favorable à une rencontre plus poussée, nous avons bon espoir de croiser à nouveau leur route et avons ainsi obtenu confirmation que le terrain sélectionné pourrait s'avérer propice à la poursuite de notre étude.

En début d'après-midi, alors que la distribution des chèques touchait à sa fin, nous avons d'ailleurs eu l'opportunité de rencontrer notre premier informateur (voir encadré 13).

#### Encadré 13. RENCONTRE AVEC PASCAL ET PRINCESSE

« Vers 13h30, un homme, dans la cinquantaine, arrive avec un petit terrier, en laisse. Il l'accroche aux chaises empilées à l'arrière du paravent, le temps de remplir des papiers, de récupérer son chèque et de discuter avec quelques personnes. Le chien a une très grande marge sur la laisse et se balade un peu partout, il est très sociable, pas du tout méfiant: il salue tout le monde et vient me lécher les mains en remuant la queue. Les intervenants et les usagers qui passent essaient de ne pas se prendre les pieds dans la laisse (à laquelle l'homme ne fait plus attention), mais tout le monde à l'air plutôt content de voir le petit chien; ils lui donnent des caresses en passant, lui jettent des coups d'œil amusés et des sourires en coin. Le centre va fermer dans quelques minutes, tout le monde range et termine le ménage. J'en profite pour me diriger vers l'homme, qui semble moins pressé que les autres. C'est lui qui m'aborde, en me demandant si je travaille ici, il a une question au sujet des impôts. Je le redirige vers un intervenant et, lorsqu'il termine, je saisis ma chance et commence à lui parler de son chien. C'est une femelle, qui s'appelle « Princesse ». On sort, pour ne pas déranger les derniers préparatifs avant la fermeture. On fume une cigarette et je lui explique en bref ma présence sur les lieux, en lui demandant s'il souhaiterait prendre du temps pour discuter un peu plus de Princesse et de leur parcours. Il est enthousiaste, et me propose de lui présenter mon projet en promenant la chienne dans le parc le plus proche: « elle a besoin de courir ». Nous prendrons finalement rendez-vous pour la semaine suivante, afin de réaliser une entrevue proprement dite dans les locaux de l'accueil. » (Extrait de carnet de terrain, le jour du chèque, accueil 1)

Bien que nous soyons inévitablement désignée comme une personne étrangère au milieu, notre présence était peu à peu acceptée; la rumeur allait bon train et nous étions même surnommée « la fille aux chiens » par les usagers et les intervenants avec qui nous entretenions des rapports

conviviaux. Les heures passées ensemble, parfois à discuter ou à nettoyer le local, souvent, à laisser le temps passer, ont fait éclore de nombreux récits, commentaires ou réactions entourant le sujet qui nous préoccupait: l'animal non-humain (voir encadré 14).

Encadré 14. UN MATIN CALME À L'ACCUEIL 1 – CONVERSATION AVEC M.

« Une petite dizaine de personnes sont présentes. La télévision est allumée. Il ne se passe pas grand-chose, ce matin. Il n'y a presque que des hommes, qui prennent leur déjeuner (soupe, biscuits et café). La seule femme présente (en dehors des intervenants), est assise à ma droite. Elle marmonne, en anglais. Tout le monde tousse gras. [...] A., un usager, me salue. Il a perdu un gant. Il le cherche. Pas de chien à l'horizon. M., intervenant, s'assied à ma gauche. Il est le premier à qui j'ai parlé de mon étude en entrant à [l'accueil 1]. On parle de l'importance que prennent leurs chiens pour les personnes de la rue. Quelques-uns de ses commentaires, notés à la volée après son départ : « Mais oui! Ils font partie d'eux-mêmes! » - « Interdire un chien à un itinérant, c'est comme interdire une canne à un aveugle! Moi, j'le vois de même! » - « Y'en a qui se privent d'entrer quelque part, parce qu'ils peuvent pas entrer avec leur chien. » - « Y'en a aussi qui voudraient un chien, mais qui n'en prennent pas, parce que c'est trop de contraintes. » - « Il faudrait que la loi oblige: tu prends le gars, tu prends le chien avec! » - « C'est vraiment particulier avec leurs chiens, c'est pas comme n'importe quel citoyen avec son chien, là, il fait partie de lui-même. Il faudrait une réflexion là-dessus. » (Extrait de carnet de terrain, un matin calme, accueil 1)

D., un usager régulier de l'accueil 1, venait presque chaque jour peindre plusieurs reproductions de tableaux choisis dans des livres d'art empruntés dans les bibliothèques de la ville. Nous avons partagé de nombreux ateliers de peinture en sa compagnie, activité qui nous a permis d'établir une relation ludique et propice à l'échange, mais également d'entrer en contact avec des personnes plus réticentes. C'est ainsi, par exemple, que nous avons eu l'opportunité de rencontrer l'une des rares usagères de l'organisme (qui accueille en grande majorité des hommes) qui, pendant plusieurs semaines, avait conservé une attitude fermée et méfiante à notre égard (voir encadré 15).

Encadré 15. ATELIER DE PEINTURE AVEC D. – « ON EST PAS DANS UN ZOO! »

« Atelier de peinture avec D. Je dessine sur un coin de table, pendant qu’il termine sa toile. Nous échangeons sur nos travaux respectifs, sous le regard amusé de plusieurs usagers qui viennent régulièrement observer ce que nous faisons. L’usagère que j’ai déjà croisée à plusieurs reprises s’approche de notre petit groupe. Elle s’assoit à côté de moi et saisit ma feuille pour mieux la regarder, d’abord sans rien dire et en évitant toujours mon regard. Les yeux sur le croquis, elle m’adresse la parole pour la première fois: elle a été professeure d’arts plastiques pendant plusieurs années. Elle fait quelques commentaires sur le dessin, avant de libérer ce qu’elle avait vraiment à dire: ma présence la mettait en colère. Elle sait que je ne suis pas une usagère des services de l’organisme et elle a appris que je suis une étudiante: “On est pas dans un zoo!”. Elle m’explique cependant qu’à force de m’observer (elle me surveillait, un peu) elle a changé d’opinion à mon sujet et s’est finalement intéressée à mon projet. En me parlant de son parcours, elle évoque son chien, aujourd’hui décédé, qui l’a accompagnée durant de longues années d’instabilité résidentielle et de précarité. » (Extrait de carnet de terrain, atelier de peinture avec D.)

- **Prendre le temps de s’éloigner de son sujet**

*« Quoi qu’il en soit, toutes les enquêtes ont en commun de faire un pari sur le temps. N’insistons pas sur le plus évident: la familiarisation et le repérage dans un univers étranger, la diversification des situations observées, des contacts et des sources d’information, la possibilité de profiter des “heureux hasards”, ceux qui font que l’on est là “au bon moment”, tout cela suppose une durée: là se trouve le principal gisement des quelques découvertes de l’ethnographie. » (Schwartz, 1973, p.269)*

Tout au long de notre enquête, nous avons recueilli de nombreux commentaires au sujet des animaux et participé à plusieurs discussions parfois enflammées sur la question. Cela nous a permis de confirmer nos intuitions quant à l’importance que pouvait prendre la présence animale dans un tel milieu. Cependant, après plusieurs semaines à fréquenter l’organisme, force était de constater que si les chiens étaient souvent au centre de nos conversations, ils brillaient par leur absence dans les locaux. Mises à part quelques apparitions du compagnon canin de l’une des intervenantes, nous n’avons en fait observé la visite de couples hybrides nomades qu’à une seule reprise, soit le « jour du chèque ».

Nous avons alors commencé à nous questionner: comment expliquer cette absence? Était-ce un fait particulier à l’organisme que nous fréquentions? Le simple fait de permettre aux animaux

d'entrer dans les locaux était-il insuffisant pour que les couples hybrides nomades considèrent l'intérêt de bénéficier des services proposés? Dès lors, nous avons progressivement détourné notre focale des usagers vers les intervenants: comment ces derniers appréhendent-ils la présence animale dans leurs locaux? Comment perçoivent-ils la relation qui unit la personne à son animal et dans quelle mesure ce lien est-il intégré dans les objectifs et les protocoles d'intervention? Malgré la tolérance observée, leur présence aux côtés des usagers en situation d'itinérance est-elle considérée comme légitime?

Face à l'émergence de ces nouvelles questions, nous avons regardé d'un autre œil les données collectées jusqu'à présent. S'il nous manquait des éléments pour comprendre le rapport des couples hybrides en situation d'itinérance aux ressources communautaires, nous avons réalisé que le temps passé auprès des usagers, comme des intervenants, nous avait permis de tisser des relations précieuses pour la suite de notre enquête.

Ainsi, c'est grâce aux conseils et références des usagers et de l'équipe de l'accueil 1 que nous avons pu prendre contact avec plusieurs organismes, observant des politiques diverses quant à l'accueil des animaux, afin de solliciter des entrevues auprès d'intervenants. A titre d'exemple, c'est grâce à Ann, l'une de nos informatrices à l'accueil 1, que nous avons appris l'existence d'un projet-pilote intégrant un chien parmi l'équipe d'intervention d'un centre d'accueil montréalais. Nos tentatives pour prendre contact par téléphone avec cet organisme sont cependant restées vaines; nous nous sommes heurtée à des employés méfiants qui, nous prenant pour une journaliste, ont systématiquement coupé court à nos explications. C'est là qu'est intervenu S., l'un des usagers de l'accueil 1 avec qui nous avons passé de longs moments, prêtant l'oreille à ses confidences autour de multiples cafés: résident régulier du refuge de l'organisme que nous souhaitions visiter, il a glissé un mot en notre faveur à l'intervenante en charge du projet, qu'il connaissait bien. L'ayant convaincue d'accepter une entrevue, il nous a par ailleurs fourni les noms et informations nécessaires pour nous permettre d'entrer sans encombre dans les locaux. C'est donc grâce à lui que nous avons obtenu l'entrevue qui s'est avérée devenir un événement structurant pour la suite de notre étude.

Comme le souligne Schwartz (1993):

*« C'est l'intérêt profond de l'ethnologue que de savoir saisir et multiplier les occasions pour réduire la distance et déclencher la communication avec les enquêtés: peu importe s'il s'éloigne apparemment de son "sujet" (ce dernier évolue nécessairement au cours de l'enquête), ou s'il a le sentiment de perdre sa "neutralité" (celle-ci est de toute façon largement fictive). » (p.270)*

En effet, notre sujet a donc évolué. Partant d'un intérêt sincère pour les enjeux de la présence animale tels que vécus par les compagnons hybrides itinérants eux-mêmes, nous avons finalement décidé d'orienter notre focale d'enquête sur les intervenants et leur influence sur les processus d'intégration de l'animal aux milieux du travail social. Cette progression dans notre rapport au terrain et à notre sujet d'étude renvoie par ailleurs à la lecture que fait Maulini (2006) des méthodes de la théorie ancrée (*grounded theory*):

*« Le chercheur commence par explorer le terrain sans (trop ?) d'idées préconçues, juste "le sentiment que quelque chose est à comprendre". Il part des pratiques ordinaires [...], laisse "flotter" son attention, produit, affine et organise petit à petit ses questions et ses réponses. Plus le modèle se perfectionne, mieux les faits sont compréhensibles, intégrés dans des processus d'action et de pensée. » (p.1)*

Comme nous allons le voir, cette approche combinée à celle de l'ethnographie ont été les deux principales influences dans nos choix méthodologiques. Maintenant que nous avons décrit nos modes d'entrée sur le terrain, nous allons présenter la façon dont nous avons choisi de construire nos entretiens ainsi que celle dont nous avons structuré l'analyse de nos données d'enquête.

Avant de poursuivre, nous souhaitons noter ici que si notre approche se veut influencée par ses méthodes, nous ne pouvons pas parler ici d'une véritable ethnographie. Ce type de travail demande une présence sur le terrain de bien plus longue durée que ce que nous avons réalisé ici, afin d'assurer une intégration profonde dans le milieu étudié. Par ailleurs, le tournant pris par notre étude nous a poussé à nous appuyer principalement sur des entretiens. La poursuite d'un travail ethnographique en tant que tel aurait demandé de participer activement au quotidien des organismes mentionnés par nos informateurs, ce que nous n'avons pas fait, faute de temps et de moyens. Nous considérons cependant que cette influence est à l'origine de la tournure prise par notre enquête, puisque c'est grâce aux réflexions apportées par les ethnographes, les

ethnométhodologues et les phénoménographes que nous avons pu saisir les opportunités offertes par notre terrain telles qu'elles se sont présentées.

## 2.2 RENCONTRE ENTRE L'ETHNOGRAPHIE ET LA THÉORIE ANCRÉE

Dans leur contribution au « Manuel d'ethnographie (*Handbook of ethnography*) » d'Atkinson *et al.* (2001), Charmaz et Mitchell appellent à un rapprochement fertile entre l'ethnographie et la théorie ancrée:

*« Grounded theory offers ethnographers useful guidelines for conducting research. We invite ethnographers to apply and adapt these guidelines to increase control over and clarity within their work. Rather than constraining ethnographers, we see possibilities for revision and renewal of grounded theory methods to advance ethnographic work. Ethnographers can modify these methods, as grounded theorists themselves modify their theories, to work within the worlds they study. But as several of Mitchell's excerpts show, ethnographers may not be able to endorse these methods wholesale. They need to be adapted for specific objectives of a study and for the style of the researcher [...]. Grounded theory provides powerful guidelines – they can aid us in our progress and can enhance our conceptual grasp of empirical phenomena. But we must use them well. Access to powerful guidelines does not compensate for using them poorly. Reductionist, limited, acontextual grounded theory research neither advances theory nor contributes to substantive knowledge. We cannot sidestep the work that makes our studies shine. Adopting ethnographic sensibilities can further grounded theory research. We challenge grounded theorists to adopt perspectives ethnographers have long shared – an appreciation and knowledge of context, a sensitivity to unstated and unrecognized meanings, and an awareness of layers of meaning in language. » (p.171)*

Notre enquête, partant d'une approche ethnographique du terrain fondée sur une participation régulière aux activités du groupe étudié, mobilise également des techniques d'entretien et d'analyse par codage des données captées auprès de nos informateurs. En ce sens, nos choix méthodologiques nous paraissent renvoyer au rapprochement proposé par Charmaz et Mitchell, dont l'approche de la théorie ancrée a principalement structuré l'analyse de nos données. Nous avons par ailleurs porté une attention particulière à la méthode d'entrevue définie par Kaufmann (2004[1996]), désignée comme « entretien compréhensif », répondant selon nous aux critères d'accès au terrain selon une posture tenant à la fois d'une influence de la théorie ancrée et d'une sensibilité ethnographique.

### 2.2.1 L'ENTRETIEN COMPRÉHENSIF

Selon Kaufmann (2004[1996]), « la retenue de l'enquêteur déclenche une attitude spécifique chez la personne interrogée, qui évite de trop s'engager : à la non-personnalisation des questions fait écho la non-personnalisation des réponses. » (p.16). Il fait référence à Gotman, selon laquelle l'objectif d'une telle aseptisation du matériau viserait à pouvoir « conduire tous les entretiens de la même manière, afin de réduire au minimum les variations d'un entretien à l'autre » (1985, citée dans *ibid.*, p.17).

Dans la mesure où les entretiens qui ont constitué le matériau principal de notre étude ont été menés auprès d'intervenants en itinérance travaillant dans des organismes aux politiques variées et que nous avons travaillé auprès d'un échantillon restreint, la reproductibilité de notre mode d'entrevue à plus grande échelle, ainsi que son exacte similitude d'un entretien à l'autre ne faisaient pas partie de nos objectifs. Au contraire, nous cherchions à faire émerger les représentations individuelles des intervenants et la façon dont chaque cas particulier pouvait influencer les modalités d'intégration de l'animal non-humain à leurs pratiques de travail social.

Toujours selon Kaufmann (*ibid.*), « l'entretien compréhensif [...] s'inscrit dans une dynamique exactement inverse: l'enquêteur s'engage activement dans les questions, pour provoquer l'engagement de l'enquêté; lors de l'analyse de contenu l'interprétation du matériau n'est pas évitée mais constitue au contraire l'élément décisif. » (p.17).

A ce propos, nous avons remarqué à plusieurs reprises que notre attitude face aux participants influençait qualitativement leurs réponses. Non seulement chaque entrevue a nécessité un certain temps d'adaptation avant que l'échange, au départ plutôt superficiel, ne s'engage dans des dimensions plus personnelles et réflexives, mais il a en outre fallu que nous prouvions à nos interlocuteurs que nous étions digne de confiance. Nous avons ainsi modulé notre niveau de langage et notre posture selon ce qui nous paraissait mettre à l'aise nos interlocuteurs et participé activement à l'échange en dévoilant nos points de vue, nos réflexions et nos objectifs selon leurs demandes (voir encadré 16). C'est, finalement, grâce à l'attention que nous avons portée à leurs modes de communication à la fois verbaux (leurs interpellations, leurs sollicitations) et non-verbaux (les changements dans leur langage corporel, l'expression de leurs traits, le ton de leur voix), que nous avons pu favoriser un engagement profond des participants dans la situation d'entrevue, soulevé des points imprévus (et imprévisibles) permettant d'enrichir nos réflexions

(et les entretiens futurs), tout en reconnaissant nos participants comme les porteurs de savoirs légitimes et valorisables.

#### Encadré 16. ENGAGEMENT DE LA CHERCHEURE – EXEMPLES DE SOLLICITATIONS

Un premier exemple d'engagement nécessaire de la chercheuse dans l'entrevue fut celui de notre rencontre avec Beto et Bâtard, couple hybride nomade. Beto, à la fois enthousiaste à l'idée de parler de son compagnon, s'est tout de même montré méfiant face à nos intentions: engagé politiquement, il souhaitait s'assurer que son interlocutrice partageait minimalement son point de vue.

« Ça a pris une bonne demi-heure avant d'obtenir des réponses moins évasives. C'est à partir du moment où j'ai quitté les termes académiques de "consentement", "formulaire", "autorisation d'enregistrer", "étude", "universitaire", *etc.*, que j'ai pris un ton plus naturel et une posture qui mimait la sienne, qu'il s'est détendu. Il a souhaité s'installer dans la ruelle, sur le petit rebord de pierre servant de "coin fumeur" aux usagers du centre de jour. Assis dehors, Bâtard grimpe sur mes genoux et Beto me demande ce que je cherche vraiment à savoir, si moi aussi j'ai un chien et pourquoi son point de vue m'intéresse. Je lui réponds honnêtement et il commence, à son tour, à me faire part de ses expériences. » (Extrait de carnet de terrain, entrevue avec Beto et Bâtard, nomades)

Un second exemple nous est donné par Jess, intervenante à l'accueil 4. Nous avons eu de grandes difficultés à obtenir une entrevue avec elle et c'est seulement par l'entremise de l'un de nos contacts à l'accueil 1 que nous avons pu la rencontrer. Souvent sollicitée par les journalistes elle est habituée à s'adresser aux médias. En premier lieu, nous avons dû la convaincre de la particularité de notre approche, pour ensuite aller au-delà des réponses préconstruites qu'elle formulait machinalement et développer un échange plus approfondi.

« Entrevue difficile à obtenir – relations houleuses avec les médias, entrevue obtenue parce que mon travail porte sur la présence de Thésée, plus que sur les usagers du centre d'accueil. [...] Jess semble très habituée à communiquer avec les médias (elle a rencontré beaucoup de journalistes au sujet du projet-pilote): elle donne des réponses courtes, simples et préparées d'avance, aux premières questions que je pose. A partir du moment où je sors des sentiers battus par les journalistes, elle devient plus spontanée, ses réponses sont moins calculées. Elle commence à me poser elle-même de questions sur mon projet, s'intéresse, commente. Notre entrevue a finalement duré plus longtemps que prévu, elle a proposé un second rendez-vous pour poursuivre à notre aise. » (Extrait de carnet de terrain, entrevue avec Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Nous avons rédigé quatre grilles de questions selon nos principaux cas de figure: participants en situation d'itinérance accompagnés d'un animal, intervenants d'un organisme accueillant les

animaux, intervenants d'un organisme n'accueillant pas les animaux, intervenante travaillant avec un chien d'accompagnement (voir annexes 4, 5, 6 et 7). Ces grilles nous ont permis de préparer à l'avance les thématiques principales que nous souhaitions aborder et de réfléchir à la façon dont il était possible de les articuler entre elles de façon fluide. Nous avons cependant laissé une grande liberté à nos interlocuteurs: plutôt que de les mobiliser comme des structures fixes de l'entretien, les grilles et les thématiques qu'elles contenaient nous ont surtout servi de point de repère et de ressource lorsque relancer la conversation s'avérait nécessaire.

*« La grille de questions est un guide très souple dans le cadre de l'entretien compréhensif: une fois rédigées, il est très rare que l'enquêteur ait à les lire et à les poser les unes après les autres. C'est un simple guide, pour faire parler les informateurs autour du sujet, l'idéal étant de déclencher une dynamique de conversation plus riche que la simple réponse aux questions, tout en restant dans le thème. En d'autres termes: d'oublier la grille. Mais pour y parvenir, il faut qu'elle ait été au préalable totalement assimilée, rédigée avec attention, apprise par cœur ou presque. » (Kaufmann, 1996, p.44)*

Les entretiens ont duré entre 1h et 2h30, selon les disponibilités et les souhaits des participants. Les personnes en situation d'itinérance accompagnées d'animaux ont été invitées à nous rencontrer dans les locaux de l'accueil 1. Deux raisons principales à cela: premièrement il s'agissait de fournir un contexte confortable aux personnes (un lieu où elles peuvent se sentir à l'aise, facile et gratuit d'accès, protégé des intempéries). Deuxièmement, la présence d'intervenants sur les lieux nous permettait d'assurer une situation d'entretien sécuritaire pour tous. En marge, cela représentait également l'occasion de faire découvrir, le cas échéant, une ressource potentiellement utile aux personnes que nous aurions rencontrées dans la rue. Les intervenants participant nous ont invitée dans les locaux de leurs organismes respectifs, souvent dans leur bureau, parfois dans une salle commune en dehors des heures de fréquentation.

Les données obtenues par cet intermédiaire ont été traitées selon les méthodes notamment définies par Kaufmann (2004[1996]) et Charmaz et Mitchell (2001), sur la base des enregistrements audio retranscrits et de nos notes de terrain, au fur et à mesure de leur collecte.

### **2.2.2 DU TERRAIN VERS L'ANALYSE**

Après chaque visite à l'accueil 1 et chaque entretien, nous avons pris le temps de relire nos notes et d'écouter les enregistrements audios. Ces moments de réflexion préliminaire ont conduit à la

rédaction de fiches thématiques, réparties selon une organisation temporaire et sans cesse mouvante.

*« La rédaction de fiches et de mémentos est une pratique qui a été recommandée par de nombreux chercheurs. Wright Mills (1967) préconise d'en griffonner sans cesse et sur tout; Anselm Strauss (1992) pense qu'il s'agit d'un réflexe indispensable dans le cadre de la Grounded Theory. Il est vrai qu'elles sont précieuses dans des contextes de travail très divers, surtout à cause de leur double fonction : elles permettent d'accumuler observations prises sur le vif et idées encore dans leur "fraîcheur initiale", tout en constituant un instrument pour "dépasser les incertitudes de la pensée" (Strauss, 1992, p. 290) en se forçant à écrire ce qui passe par la tête. » (Kaufmann, 2004[1996], p.79)*

Si la rédaction de fiches est préconisée par Kaufmann, à l'instar d'autres chercheurs, comme un support d'accompagnement au travail de réflexion, celui-ci les considère comme des outils suffisants en soi pour procéder à l'analyse du matériau d'enquête. Nous avons choisi au contraire de combiner ces fiches à une retranscription intégrale de nos entretiens, afin d'opérer une analyse des témoignages des interrogés, grâce à un logiciel d'analyse qualitative<sup>47</sup>. Cet exercice nous a également permis de confronter nos réflexions *a posteriori* avec celles provenant de nos fiches rédigées en cours de route.

Charmaz et Mitchell (2001) font référence aux travaux de Glaser et Strauss pour proposer un résumé des caractéristiques principales de la méthodologie d'analyse de la théorie ancrée:

*« Glaser and Strauss' (1967; Glaser, 1978; Strauss,1987) defining characteristics of grounded theory include:*

- 1) simultaneous involvement in data collection and analysis;*
  - 2) analytic codes and categories developed from data, not from preconceived logically deduced hypotheses;*
  - 3) theory development during each step of data collection and analysis;*
  - 4) memo-making, an intermediate bridge between coding data and writing first drafts;*
  - 5) theoretical sampling aimed toward theory construction not for population representativeness;*
  - 6) a literature review conducted after developing an independent analysis. »*
- (p.162)*

---

<sup>47</sup> Nous avons utilisé le logiciel QDA Miner. D'autres auraient également pu être mobilisés, tels que AtlasTi ou Nvivo, entre autres exemples.

*« Grounded theory researchers begin with open or initial coding and then try to code everything they see in the data. In contrast to Miles and Huberman's (1994) advice to plan a set of codes beforehand, grounded theorists adhere to the basic premise of developing the codes directly from data through an emergent process. Never force data into preexisting codes (Glaser, 1978, 1992). » (p.165)*

Après avoir codé individuellement chaque document et confronté nos principales pistes de réflexion avec celles consignées dans nos fiches, nous avons finalement fait émerger des catégories transversales qui ont guidé les différentes dimensions de l'analyse.

Nous avons défini trois catégories principales:

- Les conditions de présence (physique) de l'animal
- Les pratiques d'intervention reliées à la présence de l'animal
- Les représentations liées à la relation anthropozoologique

Ces trois catégories ont elles-mêmes été scindées en trois sous parties, selon qu'il s'agissait d'un compagnon nomade, domicilié, ou formé professionnellement au travail d'assistance. A chacune de ces sous-parties, différents facteurs, modes et conditions d'intégration aux pratiques d'intervention ont été observés, puis comparés entre eux pour dégager les éléments récurrents. Notons par ailleurs que si les grandes catégories « conditions de présence » et « pratiques d'intervention » ont fait chacune l'objet d'une section d'analyse propre, celle recoupant les « représentations de la relation anthropozoologique » véhiculées par nos informateurs se retrouve de façon transversale dans l'étude des deux premières.

Finalement, nous avons choisi de structurer notre analyse en quatre grandes sections: les deux premières renvoient à une étude générale des conditions de présence de l'animal non-humain et de son intégration aux pratiques d'intervention en itinérance, les deux suivantes mettent de l'avant deux cas particuliers nous permettant de soulever les enjeux de ces problématiques.

Pour clore ce chapitre, nous allons enfin présenter le détail de l'effectif composant notre étude, réparti selon ses deux dimensions principales: la phase exploratoire, auprès de personnes en situation d'itinérance et la phase d'enquête approfondie concernant les travailleurs sociaux en itinérance.

## 2.3 HUMAINS, CHIENS ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Nous avons conduit en tout huit entrevues. Trois ont été réalisées auprès de couples hybrides en situation d'itinérance et cinq auprès d'intervenantes et intervenants travaillant dans différents organismes communautaires.

Notre préoccupation n'était pas nécessairement d'assurer la représentativité de notre effectif, mais plutôt de faire apparaître les principales modalités de la prise en compte de la présence animale: exclusion, accueil, offre de services, intégration de l'animal à l'équipe d'intervention. Nous souhaitions ainsi dégager les différents rapports des intervenants à l'animal non-humain et les représentations qui s'y rattachent, pour tenter de comprendre la variation du statut et des rôles attribués au chien, dans des environnements aux objectifs similaires.

Avant de présenter l'effectif principal de notre étude, composé donc par les cinq intervenants et les organismes dans lesquels ils travaillent, nous allons tout d'abord brosser le portrait de ceux, nomades hybrides, qui ont souhaité faire entendre leur voix (voir annexes 8 et 9).

### 2.3.1 PORTRAITS NOMADES: RÉCITS DE CHIENNES DE VIES

- **Pascal, Princesse et Laila**



**Pascal:** Humain, 45-55 ans, ancien nomade, en logement social.

**Princesse:** Chienne, yorkshire terrier, 12 ans.

**Laila:** Chienne, yorkshire terrier, 5 ans.

Durant nos séances d'observation à l'accueil 1, nous avons rencontré Princesse, une petite femelle yorkshire, qui vit aux côtés de Pascal, ancien nomade, aujourd'hui en logement social. Pendant que nous partageons un café brûlant, Princesse, dont la longue laisse est attachée à la cheville de son humain, explore tranquillement les alentours. A l'extérieur, devant le bâtiment, trône le scooter électrique de Pascal, sur lequel le siège passager de Princesse est bien ficelé: il s'agit d'une boîte en carton, qui lui permet de suivre tous les déplacements de son humain. Prenant la petite chienne sur ses genoux, Pascal entame, avec émotion, le récit d'une période

plus ancienne de sa vie, durant laquelle il vivait dans une tente de camping. Il était alors accompagné de Laila, une autre petite yorkshire:

« [C]e chien là faisait des choses que les autres chiens faisaient pas. Elle était très spéciale. C'est comme, se promener tout seul dans le centre-ville, elle, pas besoin de laisse! Moi j'l'envoyais toute seule, dans rue, puis elle traverse les rues comme moi puis toi. Elle regarde. Elle marche, elle regarde des deux côtés, elle fait quelques pas, elle regarde encore et elle traverse la rue, de même, tout le long. [...] J'lui parlais à elle, [...] "ça sera pas long mais, papa il va fumer sa cigarette là, puis après ça on va aller dehors, ok? Là, faut que je m'habille". Ben elle était patiente, elle s'assoit devant moi. Si par malheur, ça a l'air que je l'éteins et puis qu'il fallait que j'en allume un autre, parce que je suis pas prêt encore, ou... Là elle va m'aviser! Là, avant même de l'allumer, "wouf! Hey, tu m'as dit, UNE! Tu m'as dit, après ta cigarette, là t'en allumes un autre!". T'sais, pour elle, c'était comme... Elle était tellement expressive, t'avais l'impression qu'elle communiquait, qu'elle parlait, des fois les chiens ils font des faces, là, on les trouve cute, on interprète ce qu'ils pensent, mais elle, elle communiquait, comme ça, live là! J'faisais des choses, comme "t'sais, ça sera pas long, papa il feel pas pantoute", là elle m'écoutait, puis elle agissait d'une façon compatissante. » (Pascal et Princesse – à propos de Laila, en logement social)

Il nous explique que Laila et lui ne se quittaient jamais.

« [J]e l'avais sur moi, 24/24h. Je l'emmenais partout, en métro, en packsac, en bicycle, en scooter, à pieds, partout, en camping, n'importe où je l'amène. Partout où je vais, je l'amène, je peux pas l'amener, ben j'y va pas! T'sais? Et chez nous, j'me couche elle est là, elle est dans mon lit, c'est là qu'elle dort, en dessous de la couverture. » (Pascal et Princesse – à propos de Laila, en logement social)

Mais, un jour, Laila a disparu. Très attaché à sa chienne, Pascal a vécu cette séparation comme un véritable deuil.

« P. - [...] mais y'a quelqu'un qui lui a enlevé son collier et qui l'a déclarée perdue.

C. - Quelqu'un lui a enlevé son collier?!

P. - Ouais. Parce que j'la laissais lousse. Parce que, ce p'tit chien là, je l'ai eue à sa naissance, puis... Ça m'a pris... J'en voulais pas d'autre chien après. Puis juste encore aujourd'hui je suis émotif de ça. J'en parlerai pas trop, trop, parce que ça... Ca va m'atteindre. Déjà là, là, je commence à... [il a les larmes aux yeux]. On s'attache beaucoup à ça, ces petites bêtes là. Elle était spéciale! » (Pascal et Princesse – à propos de Laila, en logement social)

Quelques mois plus tard, une amie lui a offert Princesse, qui est venue combler le vide laissé par Laila.

« Et elle, c'est le même genre de chien, c'est un terrier. [...] Je l'ai même pris, au début, à cause de l'autre [...]. Puis à chaque fois que je la regardais, elle me faisait penser à l'autre, puis là ça montait, je la voyais comme elle, je voyais Laila à travers elle, parce qu'elle se ressemblaient beaucoup. [...] Elle est née en 2005. Puis, elle est fine, elle est fine, elle bien éduquée. Elle est propre, elle a pas de troubles du tout. » (Pascal et Princesse, en logement social)

Marqué par cette expérience douloureuse, il a fait toutes les démarches nécessaires pour s'assurer de ne pas revivre la même situation.

« Elle a ses papiers, elle a son pedigree, elle a son carnet de santé... Le permis je l'ai aussi, elle est passée au Berger Blanc, elle a aussi une carte à puce, déjà posée dans peau, fait que si je perds mon chien, je peux la retrouver partout, à moins qu'on lui enlèverait là, mais... J'ai perdu l'autre, et j'ai juré que plus jamais je perdrais un chien. » (Pascal et Princesse, en logement social)

- **Vicky et Eggy**



**Vicky:** Humaine, 25-35 ans, nomade.

**Eggy:** Chienne, labrador croisée, 6 ans.

Nous avons rencontré Vicky, une jeune femme nomade alternant entre squats collectifs, voyages sur le pouce et débrouille dans l'espace public, dans une station de métro un soir d'hiver. A l'instar de Pascal et Laila, Eggy et Vicky partagent toutes leurs aventures ensemble.

« Pis c'est ça, on a été dans la rue ensemble, on a jumpé des trains de marchandises ensemble, on a fait du pouce ensemble, ça fait six ans que je suis avec ma chienne puis que je fais pas mal tout avec, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept ! » (Vicky et Eggy, nomades)

Elles entretiennent une relation de protection mutuelle contre les dangers de la rue.

« Ben, dans le fond j'ai commencé, j'étais dans la rue, fait que j'ai commencé toute seule, fait que je voulais avoir un genre de protection. Pis Eggy dans le fond, c'était un ami qui avait eu une portée, puis c'était la seule qui voulait rien savoir des êtres humains, fait que c'est elle que j'ai pris [rire]! [...] Elle sait reconnaître les bonnes personnes. C'est spécial d'expliquer. » (Vicky et Eggy, nomades)

« Mais même à ça, généralement on réussit quand même à, je veux dire le chien passe avant nous, fait que t'sais, eux autres vont avoir chaud, c'est sûr qu'ils vont manger avant nous... T'sais mon sleeping bag, quand j'essaie de faire un peu d'argent, mon sleeping bag est aux alentours de mon chien, pas aux alentours de moi. » (Vicky et Eggy, nomades)

Pour les couples hybrides en situation d'itinérance, rester ensemble représente un enjeu quotidien. Vicky nous raconte comment Eggy a récemment failli être abattue par un agent de police.

« Ben elle, voilà une couple de jours, elle a failli se faire tirer. Pis... C'était dans une situation que j'avais comme une altercation avec d'autre monde, puis tout le monde criait, puis il est arrivé super vite vers elle en criant, fait que t'sais, elle, elle sait pas là, que c'est... Fait que ça a failli arriver, c'était pas drôle. Faut que tu fasses plus attention, on dirait quand t'as un chien quand t'es dans ce milieu-là, parce que tu peux le perdre en 30 secondes. [...] Je veux dire l'autre jour, quand elle a failli se faire tirer, c'était plus des menaces, t'sais, c'était vrai. Je veux dire j'ai juste fermé mes yeux puis j'ai tenu mon chien dans mes bras parce que j'étais sûre, j'étais vraiment sûre qu'il était pour le faire, fait que j'étais comme... Tu peux bien le faire, mais c'est pas vrai que je vais laisser aller mon chien puis tu vas le tirer! Je vais le tenir dans mes bras, puis si je me fais blesser en même temps peu importe. J'ai vraiment été chanceuse. » (Vicky et Eggy, nomades)

- **Beto et Bâtard**



**Beto:** Humain, 25-35 ans, nomade.

**Bâtard:** Chien, american stafford terrier croisé labrador, environ 1 an, (fils d'Eggy).

Beto et Bâtard nous ont été présentés par Vicky. Compagnons de route, ils forment avec d'autres jeunes nomade un petit groupe relativement solidaire. Bâtard, un jeune chien au pelage rayé, croisé labrador et american stafford terrier (amstaff), est le fils d'Eggy, dont la portée a été distribuée au sein du réseau nomade de Vicky. Si ses frères et sœurs ont pris d'autres chemins, Bâtard a donc la chance de vivre aux côtés de sa mère, qui prend soin de l'éduquer.

« C. Elle passe du temps avec son fils?

B. Ouais, ça c'est cool pour ça, là! Là en ce moment, elle le rejette un peu, mais parce qu'elle sait qu'il devient plus vieux, il va avoir besoin de se débrouiller un peu tout seul. » (Beto et Bâtard, nomades)

Bâtard accompagne souvent Beto lorsqu'il quête.

« Ça nous aide beaucoup les chiens, à aller faire de l'argent. Quand on joue de la guit' y'a pas vraiment besoin, mais quand on a pas de guitare, ça arrive souvent que notre guitare elle est brisée ou quelque chose, quand on, juste s'asseoir là, les gens ils sont curieux, ils viennent flatter ton chien, ils te parlent, à cause de ton chien justement, ben ils vont peut-être plus avoir tendance à te donner de l'argent. » (Beto et Bâtard, nomades)

Selon Beto, les chiens vivant en milieu urbain se distinguent en deux catégories antagonistes: les « chiens de la rue » et les « chiens de salon ». Malgré les critiques et les jugements des passants, Beto considère que son compagnon et lui vivent une relation forte et que leur mode de vie permet à Bâtard de s'épanouir pleinement.

« Lui c'est un chien de rue, c'est un chien qui voit le monde, t'sais il comprend la police, il veut comprendre, il veut... Comme toi t'sais! Ils savent tes émotions, la police arrive, t'es en train de boire sur la rue puis tu caches ta bière, il va sentir ton émotion, il comprend, c'est fucké. Moi j'aime ça, les chiens de rue ils sont plus intelligents, tout ce qu'ils font de leur vie c'est comprendre le système. Tous les chiens de salon, tout ce qu'ils font de leur vie c'est aller chier dans le parc puis fucking regarder la TV quand t'es là, t'sais. [...] Y'a des gens qui trouvent ça plate qu'on prenne nos chiens dans des trips de drogue, qu'on pass out parce qu'on est trop saouls, ils trouvent ça plate pour eux autres, d'être là avec nous autres. Mais moi je pense à tous ces chiens de salon man, qui passent toute leur criss de journée écrasés sur le divan à attendre leur maître, à savoir que s'ils graignent quelque chose, s'ils font quelque chose il va les battre en arrivant, qui font rien de leur journée... Moi mon chien il est en mouvement tout le temps, il prend soin de moi comme je prends soin de lui, t'sais! Parce que souvent, s'il se passe quelque chose puis que je suis trop saoul, c'est mon chien qui va me sauver la vie! » (Beto et Bâtard, nomades)

Les tentatives de certains passants pour lui racheter l'animal achèvent de le convaincre; alors qu'il considère Bâtard comme un fils, les sommes offertes lui font l'effet d'une insulte et témoignent selon lui du rapport réifiant que certaines personnes domiciliées peuvent entretenir à l'animal non-humain.

« Parce que y'a plein de gens qui, c'est comme tellement facile, moi je me suis fait offrir tellement d'argent pour mon chien là! Ils vont au guichet, ils reviennent avec comme 500 piastres là! [rire] J'ai bien beau avoir faim, c'est mon amour! [...] Je me suis fait offrir des 1000 piastres pour! Puis je le dis aux gens, si je vais pas bien là, tu me prends un jour où je vais pas bien, je vais péter une criss de coche puis je vais les envoyer chier! Parce que tu fais pas ça! Tu demandes pas à quelqu'un de vendre son bébé! C'est triste! Regarde, c'est triste! Tu peux pas demander ça! Tu vendrais-tu ta blonde? Tu vendrais-tu ton frère? » (Beto et Bâtard, nomades)

### **2.3.2 VARIATIONS DE CAS: CINQ FORMES D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

Nous avons rencontré cinq personnes travaillant dans des organismes communautaires différents, opérant des politiques variées quant à l'accueil des animaux et des services mis à la disposition des partenaires hybrides (voir annexes 10 et 11, pour un récapitulatif des caractéristiques principales de nos participants et des organismes auxquels ils se rattachent).

- **Ann, accueil 1**

Ann est à la fois l'une de nos informatrices et notre référente à l'accueil 1: c'est elle qui nous a accueillie, nous a présenté les locaux et a relayé notre projet auprès de l'administration, nous permettant ainsi d'accéder à notre principal terrain d'enquête. L'accueil 1 est un centre d'accueil de jour, ouvert à un public mixte sans limite d'âge. Il est principalement fréquenté par des hommes entre 35 et 55 ans. Ann y travaille en tant qu'intervenante psychosociale chargée du programme de réinsertion en emploi. L'organisme est également relié à un ensemble de logements sociaux supervisés.

« J'ai commencé début août de l'an passé, 2017, avant ça j'étais dans un centre de désintox [...]. [D]onc je fais l'accueil, l'écoute, la référence, de toutes les personnes qui entrent au centre de jour, puis on est beaucoup une porte d'entrée, dans le sens où ça fait longtemps qu'on est établis au même endroit. Puis on est ouverts le jour, contrairement aux refuges qui sont souvent ouverts plus le soir, puis en fin d'après-midi. Donc toutes les personnes qui débarquent à la gare d'autocar, qui se retrouvent dans la rue à Montréal, souvent vont transiter par [ici]. Donc dans le centre de jour, moi je fais partie des personnes qui accueillent ces personnes-là, qui les réfère aux services dont elles ont besoin. Bon, je fais aussi de la gestion des activités dans le centre de jour, je veille à ce que tout se passe bien, mais mon poste est aussi spécifiquement pour le programme [de réinsertion en emploi]. [...] C'est un programme de pré-employabilité, donc pour des gens qui sont sur l'aide sociale, mais qui, pour x, y, z raisons on de la difficulté à trouver un emploi ou à retourner sur le marché de l'emploi, mais c'est aussi pour des personnes qui sont en soutien financier, donc qui ont des contraintes sévères à l'emploi, puis à ce moment-là c'est

moins de retourner sur le marché de l'emploi, puis de développer des aptitudes de travail, mais c'est plus de briser l'isolement, de garder une stabilité, une routine. »  
(Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

Les chiens y sont les bienvenus, dans la mesure où ils sont calmes et tenus en laisse, ou attachés à un point d'ancrage. Les compagnons non-humains des intervenants peuvent également fréquenter les locaux; C., collègue de Ann, vient parfois travailler aux côtés d'un jeune husky.

- **Adam, accueil 2**

Ayant vécu lui-même une longue période d'itinérance, Adam est aujourd'hui très impliqué dans la défense des droits des personnes nomades et de leurs compagnons non-humains. Bien qu'il ne possède pas de formation professionnelle en travail social, il est le fondateur d'une association d'aide aux personnes itinérantes proposant notamment des services d'accueil de jour (accueil 2) et de halte chaleur. Grâce au soutien de bénévoles, son association offre un soutien matériel et administratif aux usagers humains et non-humains. Il milite également pour le développement des services communautaires destinés aux personnes itinérantes accompagnées d'animaux.

« Nous, c'est qu'on veut qu'ils soient ensemble le plus possible. Parce que, la personne itinérante, si elle a pas son chien, souvent c'est la seule personne dans sa vie, le chien. Faut qu'elle se lève le matin, faut qu'elle aille faire de quoi, faut qu'elle aille le nourrir. Ça le valorise à faire quelque chose pour son chien. Souvent dans la rue, les citoyens normaux, va rejeter la personne itinérante. "Ah décalisse, tu pues!", "Ah, qu'est-ce tu fais avec un chien dans la rue!" [...] Fais que ces personnes-là sont jamais priorisées. Elles sont jamais... Et puis t'sais y'a du monde qui vont dire, "Oh ben, qu'il fasse un choix dans sa vie! Le chien ou lui!". T'sais, le chien ou lui... Si y'a pas le chien y'a pas lui. [...] Moi je trouve ça super que les personnes itinérantes aient des chiens et on devrait leur laisser la place à ces chiens-là. » (Adam, militant associatif, accueil 2)

Adam vit aux côtés d'une femelle pitbull, recueillie alors qu'elle avait été abandonnée sur un balcon, après avoir été maltraitée pendant des années au sein d'un élevage clandestin.

- **Jocelyn, accueil 3**

L'accueil 5 exclut les compagnons non-humains des usagers, mais autorise ceux des intervenants à fréquenter les locaux. Quelques années auparavant, l'organisme accueillait également un chat, adopté par l'équipe d'intervention. L'accueil 5 permet aux jeunes de 12 à 25

ans d'être accompagnés dans le développement de leurs projets, tels que le retour aux études ou à l'emploi, tout en bénéficiant d'un hébergement supervisé à moyen terme (sur une période d'un an). C'est là que travaille Jocelyn, intervenant psychosocial, affecté au programme « post-hébergement », c'est-à-dire à l'accompagnement des usagers vers le retour en logement permanent.

« Ça fait 8 ans que je travaille là, et là je suis rendu au post-hébergement, donc j'accompagne les jeunes qui y sont là à partir en logement, puis se maintenir en logement. [...] Dans le fond nous autres on accueille des hommes et des femmes, en dessous de 25 ans, pour un séjour de trois mois en hébergement. On fait aussi de l'hébergement d'urgence sur le divan dans le fond, puis après ça y'a les modules de vie, qui sont dans le fond des appartements supervisés, si on veut, mais faut passer par l'hébergement pour y avoir accès. [...] On travaille avec le projet du jeune, ce que le jeune a besoin de développer. [...] Faut qu'ils se mobilisent sur un projet quelconque, les projets peuvent être petits comme grands, tant qu'ils sont en action. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

- **Jess et Thésée, accueil 4**

Jess est intervenante psychosociale au sein de l'accueil 4, un organisme exclusivement ouvert aux hommes, offrant des services d'hébergement d'urgence, de maison de soins et de logements sociaux. Elle travaille aux côtés d'un collègue bien particulier: Thésée, un jeune labrador croisé bouvier bernois, formé par la fondation Mira. Avant l'arrivée de Thésée, elle emmenait parfois avec elle ses deux compagnons, un pitbull et un husky, à l'instar de l'un de ses collègues, venant régulièrement travailler aux côtés d'un pitbull croisé labrador. Les compagnons des usagers sont en revanche interdits d'entrée.

« Ça peut être vraiment un beau projet, puis t'sais c'est quand même le premier chien en itinérance, fait que je trouve que c'est important qu'on fasse ça dans les règles de l'art puis que ça aille bien. Parce que justement, on est le projet pilote, si avec nous ça va bien, ben peut être y'en a d'autres qui vont pouvoir bénéficier de ça. Tandis que si nous on foire... C'est une petite pression pareil, mais, c'est une bonne pression je trouve. [...] Parce que tu sais, oui y'en a avec les autistes, mais là y'en a de plus en plus des chiens d'apaisement, d'assistance, avec la SQ<sup>48</sup>, avec la DPJ<sup>49</sup>, etcetera, fait que ça parait, ça montre le bienfait qu'il y a sur les situations, sur l'humain, fait que je me dis notre clientèle elle est parfaite pour ça. Si y'a bien

---

<sup>48</sup> Sûreté du Québec, corps de police national québécois.

<sup>49</sup> Direction de la protection de la jeunesse, entité administrative québécoise chargée d'appliquer la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

quelqu'un qui a besoin d'amour, puis besoin de se faire écouter, c'est nos gars! »  
(Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

- **Clélia, accueil 5**

Clélia, elle aussi gardienne d'un husky, présente un profil particulier dans notre effectif. En effet, en tant qu'éducatrice canine, elle ne fait pas partie du milieu du travail social en tant que tel. Elle a cependant œuvré comme bénévole à l'accueil 5 dans le cadre d'un projet novateur, permettant aux usagers de bénéficier de ses services.

« A la SPCA je faisais beaucoup d'évaluation de chiens, donc tous les chiens qui rentrent, savoir dans quelle maison on va les mettre, enfin quel type de maison il leur faut. Et c'est là que, justement, avec [une collègue], on a ouvert le département, à l'époque ça s'appelait « bien-être animal » je pense, parce que c'était vraiment axé sur le communautaire, et puis c'est là où elle a fait toutes les démarches pour qu'on travaille avec les jeunes de [l'accueil 5], et qu'on se mette à faire de l'intervention là-bas. Donc ça va faire dix ans maintenant, que je suis dans le milieu canin, avec les jeunes j'ai dû travailler à peu près pendant deux ans. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

L'accueil 5 est un centre d'accueil de jour ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans. Il propose une large gamme de programmes (entre autres: réinsertion en emploi, en logement, accès à différents niveaux de formation) et est relié à un refuge d'urgence offrant des services d'hébergement temporaire. Les chiens des usagers sont admis dans les locaux, mais doivent être placés en cage dans un chenil. L'organisme dispose en outre d'une clinique vétérinaire gratuite, accessible une fois par mois.

## **CONCLUSION. QUESTIONNER LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DE L'INTERVENTION EN ITINÉRANCE**

Dans le chapitre suivant, nous mobiliserons donc les discours, les expériences et les savoirs véhiculés par nos informateurs afin de proposer une interprétation sociologique des enjeux de l'intégration de l'animal non-humain et de la relation anthropozoologique aux pratiques du travail social en itinérance.

Là où la littérature que nous avons présentée dans le premier chapitre cherche dans les profils sociaux humains les conditions de cette intégration, nous avons choisi un angle d'analyse résolument porté sur les modalités de la co-construction interspécifique du social. En ce sens,

nous ne cherchons pas à expliquer comment les profils socio-économiques, les parcours individuels ou la formation professionnelle des intervenants influence leur prise en compte des non-humain dans leurs pratiques.

L'objectif de cette recherche est plutôt de questionner l'expression des normes et des représentations liées à l'animal non-humain et à la RAZ dans les sociétés occidentales contemporaines. Nous cherchons à comprendre comment ces normes et ces représentations influencent les possibilités de mise en relation entre l'humain et le chien et, à leur tour, comment ces derniers peuvent agir sur ces questions (ensemble, ou séparément). Dans le contexte qui nous intéresse, il s'agit donc de se demander quels humains et quels chiens peuvent légitimement prendre part à la co-construction des objectifs et des enjeux du travail social, de quelles manières et à quelles conditions.

Grâce à la variété des cas interrogés, nous serons en mesure de comparer plusieurs modalités de mise en relation et d'intégration de la RAZ aux pratiques du travail social, pour en distinguer les tendances transversales. Par ailleurs, nous nous intéresserons tout particulièrement aux cas de Jess et Thésée à l'accueil 4 et de Clélia à l'accueil 5, dont nous présenterons une analyse approfondie.

## **CHAPITRE 3.**

### **NOMADES, HYBRIDES ET PARTENAIRES DE SOIN: DE LA TRANSGRESSION À L'INTERVENTION**

Plusieurs questionnements traversent cette étude. Alors que la littérature scientifique présente le chien comme un allié potentiel pour la personne humaine et un levier pertinent pour le travail social, comment expliquer son absence récurrente dans les milieux de l'intervention en itinérance? Selon quelles conditions sa présence et ses capacités peuvent-elles être reconnues et actualisées? Dans quelle mesure peut-il accéder à la fois aux rôles d'acteur et de bénéficiaire du travail social et, en ce sens, comment octroyer un statut légitime aux couples hybrides dans les processus d'intervention en itinérance?

Nous verrons que si la gestion des risques et des nuisances liés à la présence animale constitue une problématique prégnante, les effets de marginalisation de ce phénomène peuvent également être reliés à la dimension anthropocentrique des objectifs du travail social. La relation anthropozoologique échapperait ainsi aux représentations traditionnelles du phénomène de l'itinérance et de ses enjeux. Par ailleurs, le cas particulier du projet-pilote intégrant un chien à l'équipe d'intervention nous donne un exemple de l'émergence contemporaine des modes de soin par le contact animalier. A ce titre, nous soulèverons le fait que les chiens nomades semblent déroger aux critères institutionnels de qualification octroyant à l'animal non-humain un rôle légitime d'acteur de cette relation de soin. Les partenaires interspécifiques en situation d'itinérance, déviants de la norme domiciliaire, des représentations hégémoniques des enjeux de l'errance et des conditions légitimes de la relation de soin, se trouveraient dès lors dans une situation triplement transgressive. Aussi questionnerons-nous les modalités possibles d'une requalification du couple humanimal nomade au sein des processus d'intervention, pour finalement tenter de répondre à notre problématique: de quelle(s) manière(s) la relation anthropozoologique est-elle (et peut-elle être) prise en compte dans les enjeux de l'intervention auprès des populations en situation d'itinérance?

### 3.1 LA PRÉSENCE ANIMALE À L'ÉPREUVE DU TRAVAIL SOCIAL

« [T]'sais aller dans un shelter, peu importe, quand t'as un chien c'est vraiment compliqué, pour vrai. Ça a pas l'air compliqué, mais ça l'est. Le seul où moi je pourrais aller c'est, ils priorisent les mineurs, moi je suis pas mineure, fait que j'arrive là, puis souvent je suis à la porte anyway, ils m'accepteront pas. Fait que c'est ça, c'est un peu plate pour ça, parce que y'a d'autres gens qui ont pas la chance d'avoir plein d'amis qui ont des appart ou peu importe, qui savent pas où aller. »  
(Vicky & Eggy, nomades)

Dans la plupart des centres d'accueil destinés aux personnes itinérantes, tous genres, âges et types d'accueil confondus, les critères d'admission tendent à exclure la présence des animaux non-humains qui accompagnent les usagers. Quelles représentations sociales ces critères d'exclusion reflètent-ils?

Nous avons décrit, dans le premier chapitre, le couple humanimal en situation d'itinérance comme déviant des normes domiciliaires rattachées à la relation de compagnonnage. L'animal de compagnie, dont l'occupation de l'espace public échappe aux cadres normatifs et juridiques de la préservation de l'ordre social en milieu urbain, voit son statut social glisser du familier vers le nuisible. L'humain et l'animal en situation d'itinérance, perçus comme déviants et vecteurs de risques, échappent ainsi aux représentations hégémoniques de la relation légitime de compagnonnage. Ils doivent alors composer avec les différents « entrepreneurs de morale », tels que définis par Becker (1963), qui menacent de sanctionner cette situation par une séparation forcée (par la saisie, le vol, le rachat, voire la destruction du chien, comme en témoignent les exemples mentionnés par nos informateurs<sup>50</sup>).

Dans certains cas, il leur reste cependant possible de négocier leur statut en démontrant leurs capacités à respecter certains critères (comportementaux, notamment). Certains organismes de travail social en itinérance offrent en effet de « laisser une chance » aux compagnons non-humains des usagers, sous réserve d'une adéquation aux conditions de cohabitation sécuritaire et d'occupation contrainte de l'espace. Ce passage à l'épreuve leur permet ainsi de gagner un certain droit de présence, temporaire et sans cesse soumis à la réévaluation.

---

<sup>50</sup> Voir Chapitre 2, section 2.3.1

Nous verrons par ailleurs que si les animaux nomades sont particulièrement affectés par cette tension entre leurs statuts de nuisible et de compagnon, les animaux domiciliés (ici incarnés par les compagnons des intervenants) doivent également montrer « patte blanche » pour pouvoir maintenir une présence légitime dans les locaux des organismes. Toutefois, une distinction de statut semble opérer *a priori*: répondant aux conditions du compagnonnage légitime, ils échapperaient ainsi à certaines dimensions de cette mise à l'épreuve et aux sanctions relatives.

### **3.1.1 CHIENS NOMADES ET CHIENS DOMICILIÉS: DU NUISIBLE À L'INVITÉ**

Concrètement, que se passe-t-il lorsque les couples humanimaux frappent à la porte des organismes d'accueil aux personnes en situation d'itinérance? Nous avons cherché à comprendre non seulement les raisons pour lesquelles la majorité des équipes d'intervention restent réticentes à accueillir les animaux dans leurs locaux, mais également les conditions auxquelles certains organismes tolèrent leur présence. En soulevant cette question, nous avons par ailleurs relevé un certain paradoxe: bien que les compagnons nomades des usagers n'aient généralement pas le droit de passer la porte, les animaux accompagnant les intervenants sont, souvent, les bienvenus. Selon nos informateurs, la présence de ces derniers est d'ailleurs généralement appréciée, autant par les équipes d'intervention que par les usagers.

A travers les témoignages d'intervenants psychosociaux travaillant dans des organismes aux politiques d'accueil diversifiées, nous allons ainsi nous pencher sur la définition et l'expression des conditions de présence rattachées à l'animal, qu'il soit nomade ou domicilié.

- **Nuisances et gestion des risques**

« Nous, on accepte les animaux, ce qui est très rare [rires]! » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

Nous avons demandé aux intervenants pourquoi les animaux non-humains accompagnant les personnes en situation d'itinérance ne pouvaient être admis dans la plupart des locaux. Que nous nous adressions à une personne travaillant dans un organisme acceptant la présence animale ou non, les réticences mentionnées recourent généralement les mêmes dimensions. Les animaux troubleraient la tranquillité des lieux, en faisant du bruit (notamment les chiens, dont les aboiements peuvent être particulièrement bruyants) et en détournant l'attention des usagers:

« T'sais, quand il y a un animal dans le centre ça se voit tout de suite. Ça crée une petite effervescence, y'a ceux qui aiment l'animal, ils sont tout déconcentrés parce qu'ils veulent aller voir le chien, y'a ceux qui ont peur du chien, qui commencent à angoisser, ça fait du bruit aussi [...]. On veut que ça reste quand même un endroit où les gens peuvent venir prendre une pause de la rue, venir se relaxer un peu, être en sécurité, être au chaud. On veut pas non plus que ça soit tout le temps un capharnaüm plein de bruit. » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

Leur présence nécessite une organisation de l'espace collectif et une gestion des risques différentes de celles auxquelles les intervenants sont habitués. Il faut prendre en compte les diverses réactions humaines qui peuvent se développer face à l'animal: certains en ont peur, d'autres y sont allergiques, d'autres encore peuvent avoir des comportements violents mettant l'animal en danger. L'inverse est également vrai: plusieurs intervenants soulignent le risque de conflit et d'agressivité entre des chiens évoluant ensemble dans un espace restreint, risque pouvant porter atteinte à la sécurité des animaux, des usagers et du personnel.

« Moi je les accepterais! Mais comme je te disais, à 180 personnes dans la maison, ben faut être réaliste en même temps, si y'en a trente qui ont des animaux, tu peux pas tous les mettre ensemble parce qu'ils vont pas tous fiter ensemble. Mais tu peux pas tous les éparpiller non plus, parce que là, c'est des dortoirs, puis y'a les allergies, y'a les... T'sais les gars, ils ont de la misère à s'entendre ronfler puis péter entre humains. Fais que t'imagines comment ils vont remettre ça sur la faute du chien? Ou le chien se réveille, il jappe, ben là ça va être la fin du monde, il a pas dormi de la nuit. » (Jess, intervenante psycho-sociale, accueil 4)

« On aurait très bien pu avoir un chien qui réagisse, qui en morde un autre, qu'est-ce que tu fais dans ce temps-là? Tu peux pas te mettre dans le milieu du chien, tu te risques la vie toi aussi, ben la vie, on s'entend là... Mais t'as un risque quand même. » (Jess, intervenante psycho-sociale, accueil 4)

« On a déjà eu des chats illégal [il rit] si on veut là, des gens qui avaient pris des chats alors que c'était pas toléré, mais le problème c'est ça, t'sais les coloc changent, fait que c'est pas comme s'entendre de dire qu'on va être coloc pour un an, on a un chat on a pas de chat, les règles changent tout le temps, les conflits se créent se défont, les liens se créent se défont entre les gens, fait que c'est toujours difficile à avoir déjà une entente minimale qui fonctionne bien, fait que l'animal on trouve toujours difficile de gérer ça. » (Jocelyn, intervenant psycho-social, accueil 3)

Une intervenante nous parle également de la possibilité que la présence d'animaux génère certains conflits entre les usagers, par jalousie, ou par incompréhension. Le fait d'entraîner un chien dans le mode de vie itinérant peut faire l'objet de jugements de valeur, rattachés

notamment aux représentations des conditions du bien-être animal et des normes de la vie domiciliée.

« [L]’animal de quelqu’un d’autre pourrait faire réagir certains gars. Peut-être par jalousie, peut être par incompréhension... Parce que t’sais, tu l’entends là, plusieurs gars, ils voient [le chien] et ils sont comme “ah, j’aimerais ça avoir un chien!”, puis tu vois les autres gars leur dire “ben commence par te trouver une place, avant de trouver un chien!”, fait que si les autres gars ils les verraient arriver ici avec un chien, je suis pas tant sûre que ça serait généralement très bien accepté. Y’aurait un peu de jugement, parce que tu le vois dans les commentaires comme ça, avec le reste de la discussion qui va avec, pour certains, ça se fait pas d’avoir un chien dans la rue. Pour d’autres, qui en ont déjà eu ou qui ont vu le bienfait sur quelqu’un d’autre, eux autres vont comprendre, puis ils vont pas aller dans ce jugement-là. Mais c’est pas tout le monde. » (Jess, intervenante psycho-sociale, accueil 4)

Les infrastructures nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité de tous les usagers, (humains et non-humains) et du personnel de l’organisme, ainsi que les aménagements organisationnels permettant de prendre en compte les besoins de chacun, représenteraient par ailleurs un certain coût. Les investissements nécessaires ne sont pas précisément évalués par nos informateurs, mais ces derniers soulèvent la problématique du manque de subventions comme un frein à l’initiative et à l’implantation de nouveaux projets.

« C’est tout le temps la question des statistiques d’argent. Dis à [tel organisme]: “pogne une pièce grande comme ici, met moi six lits, avec six lits pour chien, j’té donne deux cent mille par année”. Il va le faire! Pourquoi? Parce qu’il y a de l’argent. Tout le temps, tu vas avoir le signe de piastre avant de parler. Ça devrait pas être. C’est plate, mais c’est ça, t’sais. » (Adam, militant associatif, accueil 2)

« Puis peut être qu’ils le feraient si on avait différentes subventions, genre si on pouvait faire une unité où c’était permis, où on aurait des cages, ou peu importe, peut-être, mais là on a pas de subventions fait que ça me surprendrait. » (Jess, intervenante psycho-sociale, accueil 4)

Prendre en charge l’accueil d’animaux-non humains, c’est donc devoir composer avec un certain nombre de paramètres, souvent perçus comme « hors-mandat ».

« C’est sûr que c’est pas non plus le but de notre organisme, notre mission c’est vraiment d’aider les gens en situation d’itinérance, et non d’être comme un parc à chiens intérieur. » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

L’une de nos informatrices résume la situation en des termes assez incisifs :

« Ah mais oui, ça les fait chier, ça les fait chier parce que ça prend de la place, ils savent pas gérer les chiens donc ils veulent pas commencer avec ça, puis après ça met du poil et puis ça peut pisser et chier à l'intérieur, donc c'est chiant, donc non ils veulent pas. [...] Et puis y'a des gens qui ont peur, donc non, c'est pas... Puis les animaux de compagnie, de toutes façons au Québec, je veux dire va te trouver un logement quand t'as des animaux, c'est infernal! Donc c'est un peu la même chose avec toutes les missions là, et avec tous les centres, c'est exactement le même genre de mentalité, les chiens c'est non, les animaux c'est non. Donc je vois mal pourquoi eux ils seraient différents du reste des propriétaires de buildings, où les animaux, c'est non! » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

- **Conditions de présence**

Certains (rares) organismes acceptent d'accueillir les compagnons non-humains des usagers. Leur présence reste cependant soumise à conditions: les animaux doivent être en mesure de respecter certaines normes de comportement et d'hygiène afin de conserver leur droit de séjour, considéré comme un privilège pouvant être retiré à tout moment. Ces conditions de présence sont souvent informelles, de l'ordre du bon sens plutôt que relevant d'un règlement officiel; elles peuvent être adaptées à la situation, assouplies ou renforcées selon les cas.

L'une des priorités des intervenants est de s'assurer que l'animal n'est pas laissé à lui-même, ce qui reviendrait en fait à en reporter la responsabilité sur le personnel de l'organisme. L'utilisateur doit donc être en mesure de surveiller et de contrôler les comportements de son compagnon.

« Ben, si c'est un chien qui grogne, qui jappe, qui essaie de mordre, si c'est un chien mettons que le maître s'en occupe pas, qu'il part faire ses affaires à l'autre bout de la pièce, puis que le chien est agressif, puis que quand on lui demande de rester près de son chien, il s'en occupe pas puis qu'il veut pas, ben là ça fonctionne pas. Mais si le maître est capable de contrôler son chien, y'a pas de problème. » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

Afin de permettre une cohabitation paisible entre les différents acteurs en présence (animaux, usagers et intervenants) et d'assurer la sécurité de chacun, des dispositifs de contrainte physique sont presque toujours mis en place. Les animaux non-humains peuvent soit être attachés dans une zone dédiée, soit enfermés dans des cages, de façon ponctuelle ou durant la totalité de leur séjour dans l'établissement.

« [Il parle d'un centre d'accueil où il a travaillé précédemment] Avant, les chiens étaient attachés sur les murs, proche des bureaux puis du fumoir, proche de l'entrée

principale. Fait que les jeunes pouvaient rentrer, puis aller à la cafétéria s'ils voulaient éviter les chiens. » (Jocelyn, intervenant psycho-social, accueil 3)

« Chez [accueil 5] ils ont un chenil, où, quand les jeunes vont manger, ils mettent les chiens dans des cages prévues pour ça, c'est des cages en dur, c'est vraiment un chenil. [...] Au début [...] les chiens étaient dans l'entrée. Donc on pouvait avoir cinq, six chiens attachés au même point d'ancrage [...] puis finalement la CSST<sup>51</sup> est venue et ils ont interdit de laisser les chiens sur les points d'ancrage, donc les jeunes ont été obligés de mettre les chiens en cage. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5).

« On a déjà eu un jeune qui vivait dans la rue [...] puis il avait un rat avec lui, puis c'était son animal de compagnie. [...] Puis il est venu plusieurs fois en dépannage, puis il laissait son rat à l'extérieur, c'était l'été-automne, fait qu'il avait pas de souci à laisser son rat à l'extérieur dans la cour, dans une petite cage. Il le laissait là, ça, ça a été accepté. » (Jocelyn, intervenant psycho-social, accueil 3)

Dans certains cas, la contrainte physique de l'animal est instaurée comme un système de punition temporaire, afin d'apaiser une situation qui s'envenime.

« Nous aussi en haut on a des cages, pour les chiens qui viennent à la halte chaleur. [...] Nous c'est vraiment s'il devient agressif, on va demander à la personne itinérante, "écoute regarde est-ce que tu voudrais mettre ton chien en cage, parce que regarde l'autre chien, vous vous énervez les deux." » (Adam, militant associatif, accueil 2)

Le bruit éventuellement occasionné par les animaux peut devenir une source de nuisance dans les locaux, qui suscite des remontrances de la part des intervenants envers les usagers s'ils ne contrôlent pas leur compagnon.

« Y'en a un qui jappe beaucoup [...] si son maître est pas proche, il va japper énormément, puis souvent il est dans le centre de jour, puis il jappe, puis on est comme "hey!" » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

Les critères d'admission des animaux et de leurs humains, les sanctions et les modes de gestion de leur présence, souvent informels, peuvent être adaptés selon la situation. Une intervenante explique qu'elle était chargée (dans un précédent établissement) d'évaluer la personnalité des

---

<sup>51</sup> Commission (québécoise) de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Remplacée depuis 2016 par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

compagnons des usagers fréquentant les lieux pour la première fois, pour décider si, selon elle, ils étaient admissibles:

« Avant, ben c'est ça à l'autre place on les acceptait si... Ben fait, en m'envoyait voir si le chien était gentil ou... [elle rit]. Ils m'envoyaient pour voir comment était l'animal. » (Jess, intervenante psycho-sociale, accueil 4)

Un autre extrait d'entretien résume plutôt bien les différentes dimensions de l'accueil des chiens. Il s'agit ici d'un centre de jour de petite envergure et la même « souplesse » quant aux règlements peut être retrouvée dans d'autres structures à échelle réduite. Pour les organismes accueillant un plus vaste public, comme l'accueil de jour 4, les marges de négociation sont, en revanche, beaucoup plus étroites.

« Oui ben nous on demande juste qu'ils restent avec, qu'ils lâchent pas le chien lousse. Ben ça dépend, quand c'est jour de chèque, souvent ils viennent avec leur chien et puis là ils les lâchent lousse et tout le monde est comme : “aaaah le chien!” [avec un grand sourire]. Ben les chiens ils nous reconnaissent aussi! Mais t'sais, quand le centre de jour est plein, ils les attachent en général près du café, après l'espèce de comptoir, puis souvent on a un bol pour les chiens, souvent on va leur donner un peu de bouffe. Ils vont pouvoir faire leurs affaires, et y'a toujours plein de monde qui se ramasse autour du chien de toutes façons, t'sais! C'est pas un problème. Puis ceux qui ont peur des chiens, ben il est attaché t'sais, c'est pas grave. [...] Et t'sais, quelqu'un qu'on connaît pas, nous on est très, je sais pas comment dire, on est quand même très souples dans tout, dans nos règlements, dans notre application, fait que quelqu'un qu'on connaît pas, on va quand même le laisser rentrer puis on va lui laisser une chance. On est très “laisser des chances”. Fait qu'on va le laisser entrer. » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

L'animal doit respecter certains critères: idéalement, il doit être déjà connu des employés du centre, ce qui signifie que l'on a déjà attesté de la correspondance de son comportement avec les normes attendues: un calme relatif et une absence d'agressivité, pour le moins. Il doit également être maintenu sous le contrôle et la surveillance de son humain, notamment par le biais de contraintes physiques restreignant ses mouvements à un certain périmètre. On l'attache, ou on l'enferme, principalement pour préserver la sécurité et la paisibilité des lieux et permettre à « ceux qui ont peur » d'éviter le contact avec l'animal. Ces critères d'admission restent cependant relativement souples, on « laisse une chance » aux inconnus de montrer patte blanche, on permet de laisser le chien aller librement les jours où les activités du centre sont suspendues

et que le passage des usagers reste furtif (le « jour du chèque ») et on s'adapte selon la réaction des personnes présentes.

- **Le chien domicilié, un invité privilégié?**

Que les organismes acceptent ou non la présence des animaux de leurs usagers, il est assez fréquent que les intervenants emmènent leurs propres compagnons non-humains, principalement des chiens, sur leur lieu de travail.

« Même C. [une collègue intervenante] elle amène son chien des fois, le jour du chèque. » (Ann, intervenante psycho-sociale, accueil 1)

« On a déjà eu une expérience positive par rapport aux animaux parce qu'on a un intervenant qui a un chien, un petit chien, il l'amène souvent quand il travaille. » (Jocelyn, intervenant psycho-social, accueil 3)

« Sinon c'est ça, les employés pouvaient amener leurs chiens. » (Jess, intervenante psycho-sociale, accueil 4)

Les règles semblent alors légèrement différentes de celles qui s'adressent aux usagers, au sens où l'animal peut aller et venir librement dans les locaux et où il a accès à des zones qui sont d'ordinaire fermées aux compagnons des usagers (comme les bureaux des intervenants, par exemple), lorsqu'il n'a pas tout simplement le privilège d'être le seul admis sur les lieux.

Pour deux établissements de notre effectif, interdisant par ailleurs la présence des compagnons des usagers, respectivement un chat et un chien ont été adoptés par l'équipe d'intervention et ont fait de l'organisme leur lieu de vie et/ou de travail. Dans l'accueil 4, un chien d'assistance passe ses journées aux côtés de l'intervenante responsable. Il peut déambuler librement et choisir de s'écarter des lieux communs à sa guise, en se réfugiant dans les bureaux de l'un des employés. Le soir venu il est pris en charge par une famille d'accueil, en dehors des locaux du centre. L'accueil 3 a compté un chat parmi ses résidents. Il y a vécu à l'année longue, chassant les souris qui avaient infesté les locaux. Il pouvait choisir de passer son temps auprès des résidents et intervenants humains, ou de vaquer à ses occupations n'importe où dans le bâtiment (à l'exception des chambres occupées par des résidents ne désirant pas être à son contact).

Notons cependant que, malgré la grande liberté de présence et d'action dont bénéficient les compagnons non-humains des employés des centres d'accueil, leurs comportements et leurs

caractères doivent tout de même être reconnus comme compatibles avec les exigences de la cohabitation.

« Là [mon collègue], [...] son chien il l'apporte pas parce qu'il s'entend pas avec les autres chiens. C'est pas [le chien résident, ou ceux des autres intervenants], c'est son chien que ça fonctionnerait pas, fait que pour être sûrs qu'on prenne pas de chances qu'il arrive quelque chose... » (Jess, intervenante psychosociale, accueil 4)

« T'sais moi j'ai un husky et un pitbull, on s'entend que ça fait réagir. Fait que t'sais, même mes chiens à la job je les apportais, puis t'sais... Mon husky ça allait encore, ils l'ont vu bébé, donc il a grandi, ça a moins paru qu'il a grandi. Mais mon pit, ils le savent qu'il est gentil, ils l'ont flatté, mais quand il commençait... Il aime beaucoup les odeurs. Puis il allait voir l'adjointe administrative, puis il lui sentait tout le temps les dessous de bras. Puis là à un moment donné elle était comme "ok, je l'aime là, je le flatte, mais c'est parce qu'il est lourd, il est fort!", puis là elle se faisait pousser le dessous de bras, fait que t'sais... Y'a un certain inconfort quand même! » (Jess, intervenante psychosociale, accueil 4)

« Ouais, ouais, quand il vient on demande aux jeunes, justement, à l'entrée de l'accueil, on pose la question tout de suite, es-tu correct avec les chiens puis avec les chats, puis si y'a un jeune qui est vraiment pas à l'aise avec les chiens, ben [mon collègue] va éviter de l'emmener, puis il va peut-être essayer de l'amener dehors, mais le chien il est super gentil, il jappe pas, il est super, c'est un chien idéal pour faire ça, c'est pour ça qu'il vient aussi. » (Jocelyn, intervenant psycho-social, accueil 3)

Si les animaux domiciliés bénéficient donc *a priori* d'un droit de présence souvent nié aux animaux nomades, ce privilège reste soumis à certaines conditions. Nous allons ainsi nous pencher sur les représentations de l'animal et les critères de distinction qui opèrent dans la négociation et le cadrage des conditions de sa présence dans les locaux des organismes de travail social en itinérance.

### **3.1.2 LA MISE À L'ÉPREUVE DE LA PRÉSENCE ANIMALE: SANCTIONS ET DISTINCTIONS**

Lorsque leur exclusion n'est pas l'option par défaut, les chiens, itinérants comme domiciliés, sont mis à l'épreuve afin de déterminer leur admissibilité au sein de l'organisme d'accueil. Nous mobilisons ici le concept d'épreuve tel que défini par Martuccelli (2009), en tant que mécanisme de sanction lu selon un modèle de justification (notamment par Boltanski et Thévenot 1991, cités dans Martuccelli, 2015, p.6[48]). Martuccelli (2009) caractérise l'épreuve comme étant

indissociable d'un processus de « sélection sociale » (p.24), nécessitant des « apprentissages nouveaux » (*loc. cit.*) et où « à chaque étape, il revient à l'individu, par la manière dont il s'acquitte d'une épreuve, de décider de son sort » (*loc. cit.*). Il peut paraître surprenant de considérer le chien comme un acteur social devant s'insérer dans de tels processus. Pourtant, dans le prisme d'une sociologie pragmatique, il est possible de considérer l'épreuve comme un outil pour « statuer sur les propriétés que l'on peut attribuer aux êtres qui s'y engagent » (Michalon, 2013, p.9[171]). Ces épreuves font apparaître la « géométrie variable » (Latour, 1991, cité dans Michalon, 2013, p.9[171]) des ontologies, toujours soumises à la négociation.

- **Mise à l'épreuve**

Michalon (2013) donne un exemple de cette oscillation du statut ontologique du chien dans son étude ethnographique sur la « fabrication de l'animal de compagnie » au sein des refuges de la Société protectrice des animaux (SPA). Le sociologue mobilise le concept d'épreuve en tant que jalon de la trajectoire canine au sein du refuge: de l'animal abandonné jusqu'à l'animal « plaçable » (et placé) en famille d'accueil. Au cours de sa trajectoire et selon sa réussite aux épreuves (centrées notamment sur sa santé physique et sa sociabilité), son statut ontologique oscille entre le « vivant-personne » (individu, auquel on confère un nom et à qui on reconnaît une personnalité propre), et le « vivant-matière »<sup>52</sup> (dépersonnalisé, que ce soit à son entrée au refuge lorsqu'on le dépouille de son identité pré-abandon, ou en cas d'échec à l'épreuve de « plaçabilité », pour être euthanasié), (*ibid.*). L'oscillation et la sanction en cas d'échec étant justifiées par les contraintes pragmatiques du refuge (ressources spatiales et économiques, charge mentale des employés), en tension constante avec ses objectifs de soin, de protection et d'éducation. Individualisé et personnifié tant qu'il s'inscrit dans le processus d'évaluation, le chien n'est jamais à l'abri d'une exclusion de ce processus et donc d'une renégociation de son statut ontologique vers la réification et l'exclusion de la communauté du « vivant-personne ».

---

<sup>52</sup> La catégorisation de l'animal non-humain selon un axe vivant-matière/vivant-personne est inspirée par les travaux de Micoud (1993; 2010) sur les logiques représentatives qui gouvernent nos rapports aux animaux: « Dans nos sociétés industrialisées, l'opposition symbolique sauvage/domestique est en train de voler en éclats. [...] A l'ancienne (et toujours persistante) représentation sociale qui distribue les animaux selon une opposition spatiale: sauvage (de la forêt) et domestique (de la maison), est en train de se superposer une autre opposition structurante et devenant de plus en plus forte. Cette seconde opposition n'est plus spatiale mais biologique et elle distribue les animaux selon que le "vivant" qui est en eux, est soit considéré comme de la matière (pôle "vivant-matière"), soit quelque chose qu'ils ont en commun avec les humains, la sensibilité, l'individualité, le fait qu'ils soient des organismes vivants disposant d'une relative autonomie, etc., (pôle "vivant-personne"). » (Micoud, 1993, p.132)

Dans notre cas, lorsque la présence canine est interdite par défaut dans les organismes d'accueil, les chiens itinérants sont exclus *a priori* de la négociation: ils ne peuvent pas passer l'épreuve, puisqu'on ne reconnaît pas leur capacité à s'y soumettre. Ceux à qui on « laisse une chance », pour réemployer l'expression de l'une de nos informatrices, obtiennent ainsi la possibilité d'actualiser leurs compétences potentielles et de négocier leur statut. Avant toute chose, ils doivent gagner leur droit de séjour en respectant un certain nombre de critères, notamment comportementaux, définis un peu plus haut par nos informateurs: calme, absence d'agressivité, sociabilité, docilité. A ce stade le chien se déplace sur le continuum ontologique de la matière vers la personne mais, comme nous le verrons plus loin, il n'en a pas encore atteint le pôle.

Quelques mots, d'abord, sur la constitution de cette épreuve, liée à la possibilité même de la présence du chien: à la source d'« arrangements », ou de « compromis », les épreuves sanction fonctionnent comme des mécanismes de sélection institutionnels légitimés par les critères de justice sur lesquels ils reposent (Martuccelli, 2015, p.6[48]). Ici, il est question d'évaluer l'admissibilité du chien selon des critères comportementaux intrinsèquement liés aux trois dimensions en tension au sein des organismes d'accueil: la cohabitation (ou, du moins, la coprésence), les contraintes matérielles et les objectifs de l'intervention. La présence du chien ne doit pas venir troubler le fragile équilibre entre ces trois dimensions. C'est ainsi que, lorsqu'on interroge nos informateurs sur leur hésitation (ou leur refus) à accueillir les animaux non-humains dans leurs locaux, leurs arguments impliquent les réactions négatives des autres usagers (leurs allergies, leurs peurs), l'absence de financements nécessaires pour fournir l'espace et le matériel adéquats, ainsi que les nuisances attribuées au chien, autant liées à la sécurité des personnes, qu'à leur implication dans le processus d'intervention. Dans les cas où le chien est invité à passer l'épreuve d'admissibilité, c'est encore une fois autour de ces trois dimensions que s'organisent les conditions de sa présence: il doit être attaché (ou enfermé), contrôlé, rester discret. En cas de réussite à l'épreuve, le compromis ainsi créé par la conditionnalité de son séjour respecte les critères de justice collective: ceux qui ont peur peuvent éviter son contact, et toute perturbation (et donc, manquement aux critères d'évaluation) peut être sanctionnée par une exclusion.

- **Distinctions canines**

Si les chiens domiciliés et les chiens accompagnant les usagers en situation d'itinérance doivent les uns comme les autres respecter certains critères d'évaluation pour obtenir leur droit de présence, là se résume le point commun et apparaissent les distinctions majeures entre les deux catégories. En premier lieu, bien que les critères soient identiques, les modalités d'accès à l'épreuve ne sont pas les mêmes pour les chiens domiciliés et pour les chiens nomades. Comme nous l'avons souligné, dans la plupart des cas, les chiens nomades en sont exclus d'office: ils sont relégués au rang de nuisance, bagage encombrant dont la personne devrait se départir pour assurer sa réinsertion et dont l'accueil est considéré « hors-mandat ». A l'inverse, même dans des contextes où l'exclusion des chiens nomades est non-négociable, il apparaît que celle des chiens domiciliés reste envisageable: ils sont les seuls à être reconnus potentiellement capables de passer l'épreuve.

En second lieu, l'accès à l'épreuve, ses critères, la réussite et l'échec sont déterminés par l'équipe intervenante. Ils occupent dans ce contexte le rôle de représentants du pouvoir institutionnel, garants de la légitimité de l'épreuve, capables d'influencer *in fine* les variations du statut ontologique du chien, ainsi que les tenants et les aboutissants de la négociation. Pour reprendre l'image proposée par Boltanski (2009, cité dans Martuccelli, 2015), s'il s'agit de « lire le monde social comme la scène d'un procès » (p.7[49]), les juges se confondent ici avec les avocats, dans l'évaluation de leurs propres compagnons. Aussi impartiaux qu'ils puissent essayer de se montrer, cette distinction est fortement liée à la suivante: les usagers accompagnant les chiens en situation d'itinérance ne sont pas impliqués de la même façon dans l'épreuve que les intervenants et leurs compagnons domiciliés.

Dans la mesure où les capacités de contrôle, de surveillance et de responsabilité des intervenants ne sont pas mises en doute (puisque'ils en sont les propres juges), seuls leurs compagnons sont concernés par les implications et les conséquences de l'épreuve de présence. Un échec ne remettra pas en question les qualités de l'intervenant. La personne en situation d'itinérance est, au contraire, prise avec son compagnon canin dans les critères de l'épreuve, elle est considérée comme la garante de l'admissibilité de l'animal, tout en étant elle-même en situation d'évaluation (notamment de ses capacités à en assumer la responsabilité, comme l'ont soulevé nos informateurs). Par ailleurs, dans la mesure où le pouvoir d'évaluer se concentre chez

l'intervenant, en cas d'exclusion des lieux, son compagnon ne glisse pas nécessairement vers le pôle vivant-matière; le juge est en mesure de maintenir l'attribution de ses caractéristiques individuelles. A l'inverse, un chien nomade échouant à l'épreuve quitte l'espace institutionnel de négociation ontologique et passe du côté du vivant-matière (son compagnon humain n'ayant pas, du moins dans ce contexte, le pouvoir d'en décider autrement).

Les conséquences d'un échec à l'épreuve de présence sont donc très différentes selon la catégorie à laquelle le chien appartient. Dans le cas où le chien domicilié est exclu, il n'entre pas en renégociation de son statut ontologique et ne subit aucune sanction (il n'est pas séparé de son humain et continue à occuper son domicile habituel). Inversement, l'humain et le chien en situation d'itinérance, profondément liés dans l'épreuve, subissent en cas d'échec de lourdes pénalités. Deux cas de figure sont possibles. Dans le premier, l'humain accepte de se séparer du chien; il reconnaît la légitimité de l'épreuve et est sanctionné par la séparation d'avec son compagnon, qui, devenu vivant-matière par le pouvoir transformateur de l'institution, est lui-même sanctionné par l'abandon. Dans le second cas (le plus fréquent), l'humain refuse la séparation et, donc, la légitimité de l'épreuve. Bien qu'il récupère à ce moment-là le pouvoir de reconnaître le chien comme un vivant-personne, un individu avec lequel il entretient une relation sociale et forme une communauté (d'exclus), les deux sont alors lourdement sanctionnés puisqu'ils perdent leur droit d'accès à la ressource.

Les conditions de présence animale au sein des organismes d'accueil et d'intervention en itinérance sont donc liées à des jeux de pouvoir entre les représentants de l'institution, garants du fragile équilibre des lieux, et les usagers, reconnaissant ou non la légitimité des épreuves auxquelles ils sont soumis, aux côtés de leurs compagnons non-humains. Un ensemble de techniques disciplinaires, permettant d'assurer le contrôle des corps canins, viennent structurer cette présence.

- **Surveillance, contrôle et sanction**

La présence canine est soumise à un certain nombre de conditions, reposant principalement sur des normes comportementales, notamment assurées par la contrainte physique de l'animal. Renvoyant à l'analyse foucauldienne du pouvoir et de ses micro-pratiques (Foucault, 1975), l'usager qui souhaite maintenir la présence de son compagnon non-humain à ses côtés doit

intégrer un certain nombre de techniques disciplinaires qu'il transmettra à l'animal afin que celui-ci les incorpore.

Le chien reste ainsi attaché à un point d'ancrage (tel que le décrivent nos informateurs), ou tout bonnement enfermé dans une cage le temps de son séjour sur les lieux. Même lorsque cette contrainte se fait plus souple et qu'il est autorisé à se déplacer sans entrave, son territoire est maintenu restreint à une zone spécifique. Ses besoins primaires sont, évidemment, contrôlés: il ne peut manger, marquer son territoire, ni courir à sa guise et reste absolument dépendant de l'organisation et de la division spatio-temporelle de l'organisme, dont la gestion revient à l'équipe d'intervention. Ces techniques disciplinaires doivent permettre à l'environnement de rester productif: le chien ne doit pas déconcentrer les intervenants et les usagers, ne doit pas gêner le passage, ne doit pas salir. Sa présence, en somme, ne doit pas constituer un coût supplémentaire de travail pour les humains.

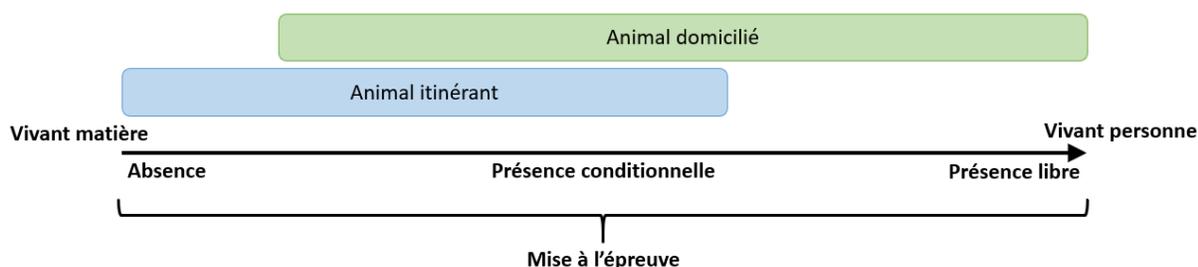
Cette incorporation par le chien des normes disciplinaires de l'organisme, dont son compagnon humain se porte le garant, est finalement mise à l'épreuve de façon constante. Dans la mesure où cette discipline est administrée sous couvert du droit de présence de l'animal (c'est parce qu'on autorise l'humain à conserver l'animal à ses côtés que ce dernier doit incorporer certaines normes comportementales), l'épreuve se constitue bel et bien en épreuve sanction, au sens où elle vient confronter les écarts aux normes et actualiser la légitimité du pouvoir institutionnel. Le chien capable d'incorporer les normes comportementales devient alors un chien légitime (du moins temporairement) et un élément que l'on peut potentiellement (mais pas nécessairement) rattacher au processus de d'intervention auprès de la personne humaine.

- **Admettre le chien dans les locaux : de l'absence à la présence libre**

Les modalités de la présence physique de l'animal au sein des organismes d'accueil se déclinent ainsi sur un axe, orienté selon un continuum de l'absence vers la présence libre. D'un pôle à l'autre, on observe différents degrés de contrainte et de conditions entourant le maintien des chiens sur les lieux. Cette possibilité de présence est elle-même constamment mise à l'épreuve. Le cas échéant, le respect des conditions de présence est primordial, mais la réussite à l'épreuve repose également sur le maintien de l'équilibre entre les différentes dimensions structurelles de

l'organisme: cohabitation (coprésence), contraintes matérielles et objectifs d'intervention (productivité).

Figure 2. PRÉSENCE PHYSIQUE DE L'ANIMAL  
AU SEIN DES ORGANISMES DE TRAVAIL SOCIAL EN ITINÉRANCE



L'animal domicilié et l'animal itinérant, bien que tous deux mis à l'épreuve, ne se placent pas exactement de la même façon sur ce continuum. L'animal domicilié peut échouer à l'épreuve. Cependant, il échappe à la sanction, au sens où il n'est pas pour autant exclu de la communauté du vivant personne, de sa relation avec son humain, ni de son territoire et de son confort matériel habituels. Par ailleurs, il est admissible au pôle « présence libre », au sens où, dans la mesure où l'équipe d'intervention considère qu'il possède les caractéristiques nécessaires, il échappe à la contrainte et n'est pas perçu comme une menace pour l'équilibre structurel de l'organisme.

Le chien itinérant, quant à lui, est limité à une présence conditionnelle (quand il n'est pas tout bonnement exclu). En cas de sanction, il est relégué au rang d'entrave à la réinsertion de l'humain. Son humain est pris dans ce jeu d'épreuve puisqu'il est lui-même évalué selon sa capacité à assurer le respect et l'incorporation de ces critères par le chien. Il peut ainsi être lui-même lourdement sanctionné en cas d'échec de l'animal: autant par la séparation que par sa propre exclusion.

Le continuum entre absence et présence renvoie donc dans une certaine mesure à celui entre vivant-matière et vivant-personne, défini par Micoud (2010) et mobilisé par Michalon (2013). Cette première dimension de la prise en compte de la relation anthropozoologique par le travail social nous donne déjà un aperçu des variations ontologiques du chien, lié à sa confrontation avec les instances institutionnelles. Cependant, une différence majeure s'installe entre le cas de

la SPA étudié par Michalon et celui des organismes de travail social destinés aux personnes en situation d'itinérance. Au sein de la SPA les chiens sont au centre de l'intervention, de l'organisation spatio-temporelle et de la gestion matérielle. Les épreuves par lesquelles ils passent servent à attester de l'évolution de leurs parcours au sein d'un processus destiné à les transformer, à les rendre « plaçables » (d'après Michalon, 2013), donc à leur permettre idéalement de réussir lesdites épreuves. Dans notre cas, ils sont décentrés de l'action: l'intervention n'est en aucun cas orientée sur leur trajectoire, mais bien sur celle de leur humain, désolidarisée de la leur. Les chiens nomades se trouvent ainsi exclus du processus: malgré le fait que les intervenants reconnaissent les bénéfices de leur présence et même leurs besoins en termes de soin et d'assistance, les objectifs d'intervention en tant que tels ignorent en grande partie ces dimensions.

### **3.2 DISQUALIFICATIONS, REQUALIFICATIONS: INTÉGRER L'ANIMAL AUX PRATIQUES D'INTERVENTION?**

Nous avons décrit dans le premier chapitre la façon dont l'animal peut constituer un vecteur de soin et de soutien pour la personne humaine. Rempart contre la solitude, source d'amour et de tolérance, sans jugement moral, moteur du changement, repère identitaire, l'animal représente un allié puissant pour son compagnon humain. Le potentiel thérapeutique du contact animalier tend par ailleurs à être reconnu par un nombre croissant de professionnels du soin, ce dans différents domaines et auprès d'un public varié. On attribue notamment à l'animal la capacité de diminuer les symptômes de l'anxiété et d'augmenter le niveau d'activité physique des humains. A cet égard, la notion de « *zooeia*<sup>53</sup> » a été implantée par Hogson et Darling (2011), pour désigner l'impact positif de l'interaction avec l'animal sur la santé humaine. Nous avons également souligné la pertinence de la prise en compte de l'animal dans la définition des écosystèmes concernés par la pratique du travail social. Intégré aux pratiques d'intervention, l'animal non-humain peut ainsi jouer un triple rôle: celui de révélateur des dysfonctionnements, d'acteur et de bénéficiaire légitime de la pratique de soin.

---

<sup>53</sup> Du grec « *zoion* », l'animal et « *hygeia* », la santé, ce terme a été pensé en opposition à celui de « *zoonose* », désignant les maladies transmissibles entre les animaux humains et non-humains (Hogson et Darling, 2011).

Comment les pratiques de travail social en itinérance se saisissent-elles de la relation anthropozoologique, en tant que rapport de soin? Dans quelle mesure le contact animalier est-il reconnu comme un vecteur de soin et, à l'inverse, la qualité des rapports interspécifiques peut-elle devenir un objectif légitime de l'intervention? Si une certaine place est donnée en ce sens à l'animal domicilié, il semblerait que l'animal nomade échappe toutefois à ces considérations. Perçu avant tout comme un perturbateur de l'intervention et une entrave à la réinsertion de l'humain, on lui attribue difficilement un rôle d'acteur légitime dans la relation de soin. Dans la même logique, perçu comme inapte à prendre soin de lui-même, l'humain nomade voit souvent mises en doute ses capacités à assurer le bien-être de l'animal.

Mais tout n'est pas perdu. Nous verrons que, bien que le couple humanimal itinérant échappe aux représentations hégémoniques des rapports légitimes de soin, l'incursion de l'animal nomade en tant qu'usager des services permet d'entamer une certaine renégociation de son statut. Ce premier pas vers l'intégration de la relation anthropozoologique aux pratiques d'intervention serait-il annonciateur d'une opportunité de requalification de l'animal nomade?

### **3.2.1 EXCLURE, UTILISER, MOBILISER**

Dans une dynamique semblable à leur exclusion de l'espace, les compagnons non-humains des usagers sont, le plus souvent, écartés des pratiques d'intervention en itinérance. La relation anthropozoologique, dans ce contexte, est généralement perçue comme un enjeu « hors-mandat ». Cependant, face à la persistance du phénomène de compagnonnage et au refus catégorique de se séparer, certains organismes ont développé des ressources permettant de subvenir aux besoins de l'animal, afin d'assurer la présence et l'engagement de l'humain. Pour autant, il reste relativement en marge des objectifs de l'intervention en tant que tels.

Les animaux domiciliés, plus souvent et plus librement admis que les animaux nomades, apparaissent en revanche comme des partenaires potentiels de soin, aux côtés des intervenants. Bien que leur participation à la définition et à la mise en place des protocoles d'intervention soit de l'ordre de l'expérimentation plutôt que du dispositif clairement défini, leur présence et leur intégration aux pratiques apparaît comme une ouverture non négligeable à la relation anthropozoologique comme dimension légitime du travail social.

- **La relation anthropozoologique, un enjeu « hors-mandat »**

L'accueil 3, mixte et ouvert aux personnes de 12 à 25 ans, propose des services d'hébergement temporaire et de logements supervisés. Il s'agit d'un espace d'intervention de seconde ligne, au sens où les ressources disponibles ne sont pas des services d'urgence, mais plutôt un système d'accompagnement au développement de projets à moyen et long terme (principalement orientés le retour en emploi et en logement). Cet organisme n'accueille pas les animaux non-humains; comme nous l'explique Jocelyn, notre informateur, les personnes souhaitant s'y présenter doivent préalablement se départir de leur compagnon.

« Ben c'est sûr que oui y'a du monde qui nous a fait des demandes avec des animaux, mais ce qui est plate de ça, c'est que j'ai pas de moyen de les recenser tant que ça, parce que le refus d'hébergement se fait rapidement, t'sais. Au sens que, ben j'ai un animal et je veux pas m'en départir, ok ben on peut pas t'accueillir ici. Y'a sûrement eu plein de demandes que je sais même pas, auprès de mes collègues »  
(Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Les intervenants sont conscients de l'existence du phénomène de compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance; certains usagers construisent d'ailleurs explicitement leur projet en fonction de leur capacité à assurer la présence du chien à leurs côtés.

« Mais tu vois on en a eu un dernièrement qui avait un chien, il a trouvé un moyen de le faire garder par sa mère je pense, puis qui est venu à l'hébergement, puis là lui il voulait se trouver un appartement le plus vite possible pour ravoir son chien. »  
(Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Cependant, les protocoles d'admission ont tendance à invisibiliser la présence animale, au point que, même s'il s'agit bel et bien d'un motif d'exclusion, la catégorie « avoir un chien » n'existe pas et la demande est simplement qualifiée comme étant « hors-mandat ».

« C. - Et les demandes sont pas recensées quand elles sont refusées?

J. - Oui, elles sont recensées, mais c'est pas une catégorie de refus « avoir un chien ».

C. - Donc vous écrivez quoi?

J. - Ben, hors-mandat.

C. - Pas de précision sur la raison?

J. - Non. Enfin ça dépendrait du monde qui l'interprète, mais ça serait hors-mandat tant qu'à moi. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Nous voyons ici se dessiner les limites anthropocentriques des normes de l'intervention en itinérance. Non seulement l'animal n'est pas considéré comme un bénéficiaire légitime de l'intervention, mais il est en outre rendu invisible par les protocoles administratifs de l'organisme. Si l'utilisateur souhaite inclure le chien à son projet, il devra le faire en marge des objectifs de l'intervention humaine: il pourra donc, par exemple, rejoindre un programme de réinsertion en logement, mais devra cheminer jusque-là sans que son compagnon soit intégré à sa démarche.

Notons que cette invisibilisation de la présence animale dans le milieu de l'intervention en itinérance relève non seulement d'une absence de recensement, mais également d'un manque de communication sur la question. Il semblerait que les services relatifs à l'animal (accueil et soins) soient peu mis de l'avant par les équipes d'intervention, limitant la circulation de l'information au bouche-à-oreille.

« C'est caché! Parce que si on en parle trop, ça fait chier les autres, et les autres vont dire "oh mais on va perdre des statistiques". Les autres ils aiment mieux qu'il laisse son chien attaché dehors, puis qu'il vienne manger à l'intérieur, puis après ça qu'il s'en retourne avec son chien. Pour garder leurs statistiques. Puis là, si on leur dit "hey, tu peux aller manger chez [accueil 2], ils vont accepter ton animal"... "Tabarnac"! On perd nos statistiques s'ils viennent tous icitte!". C'est tout le temps la question des statistiques d'argent. » (Adam, militant associatif, accueil 2)

« Et puis aussi, sur internet, si on disait "nous on accepte les animaux", notre directeur général, ben il dirait : "non ?!" Il a aucune idée de comment ça se passe dans le centre de jour. [...] S'il faisait comme: "ben non, on accepte pas le chien", ben là on aurait un problème, parce que ça fait des années qu'on fait comme ça, t'sais. Fait que souvent les façons de faire se modifient par les personnes sur le plancher, les superviseurs d'intervention, mais ça se rend pas nécessairement... [...] On a rarement le temps de parler entre intervenants [des différents organismes], on est trop occupés, et puis nous aussi souvent on a notre information par les participants. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

« [L'organisme x<sup>54</sup>], accueille les jeunes jusqu'à 25 ans, propose des repas, activités de jour mais aussi hébergement pour la nuit. Cette ressource était indiquée par le

---

<sup>54</sup> Il s'agit d'un organisme que nous avons visité lors de notre enquête de terrain. Dans la mesure où nous n'y avons pas mené de travail d'observation ni d'entrevue avec l'équipe d'intervention, nous ne l'avons pas retenu dans nos effectifs d'enquête.

site internet [d'une association d'aide aux personnes en situation d'itinérance] comme étant "Pet Friendly". [...] Je demande à parler à un intervenant, on me fait entrer et passer dans un bureau vitré. [...] Je demande d'abord si l'organisme accepte les chiens. L'intervenant me demande en riant d'où vient cette information, qu'il qualifie de "rumeur". J'explique que cela vient d'une association du milieu, sans nommer de ressource en particulier. Je demande si l'information est erronée. Il me répond que c'est "en partie vrai, en partie faux", que certains chiens, lorsqu'ils sont calmes et que leur humain est connu de l'équipe d'intervention, sont acceptés, mais qu'il ne souhaite pas que l'information se répande. » (Extrait de carnet de terrain, à la rencontre des organismes acceptant les chiens)

Comment cette imperméabilité des pratiques d'intervention en itinérance face à la présence animale est-elle justifiée par les acteurs en charge de la maintenir? Dans un premier temps, notre informateur de l'accueil 3 souligne l'inadéquation de la présence du chien avec les objectifs de son travail d'intervention. En effet, quand bien même l'organisme accepterait d'accueillir les animaux non-humains afin de ne pas exclure une partie de leur public cible, Jocelyn estime que cela ne ferait que repousser le problème et que les couples hybrides se trouveraient inévitablement confrontés à l'exclusion dès leur sortie.

« Dans ces dernières années, y'a de moins en moins de logements qui acceptent les animaux fait que ça serait pas nécessairement leur rendre service, ça serait peut-être un niveau de plus de difficulté dans l'optique de réinsertion en logement que les jeunes viennent avec des animaux. Parce que c'est ça, quand j'ai des jeunes qui ont des animaux, c'est soit par chance tu trouves un bon propriétaire qui accepte les animaux, soit le logement il est pas en bel état, c'est vraiment proche de l'insalubrité je te dirais. [...] C'est de la chance, c'est des fenêtres, t'sais nous autres, c'est pas le premier juillet qu'ils se cherchent un logement là, c'est tout au long de l'année, faut que t'aies une fenêtre qui s'ouvre, que le premier mars y'ait quelqu'un qui te prend, là, avec ton chien. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Ainsi, les structures qui sous-tendent le travail d'intervention et ses objectifs devraient refléter la réalité socio-économique qui attend les usagers lorsqu'ils quitteront l'organisme. Il ne s'agit pas de forger un espace social capable d'accueillir les acteurs tels qu'ils sont, mais plutôt de favoriser leur adaptation aux réalités structurelles du milieu urbain. Le chien, perçu comme une entrave à ce processus, ne ferait donc pas partie des objectifs prioritaires de l'intervention, d'abord orientée sur un accompagnement de l'humain.

Par ailleurs, Jocelyn soulève la question de la capacité des usagers à prendre en charge les responsabilités liées à l'animal.

« Je sais pas si c'est un préjugé, mais c'est plus que... Nos jeunes ont souvent de la difficulté à être juste responsables de leurs tâches, ils vont beaucoup à droite puis à gauche, peut-être qu'on anticipe, avec un préjugé que ça va être difficile, de prendre soin de l'animal mais... Puis comme y'a beaucoup d'intervenants qui sont sensibles à ce sujet-là, ça va être eux qui vont finir par s'occuper de l'animal, donc on va finir dans un cercle plutôt vicieux, négatif, de : "oh, y'a quelqu'un qui s'en occupe...". » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

L'un des objectifs du travail d'intervention est d'accompagner les usagers dans leur gestion du quotidien. Le chien, du fait des soins qu'il requiert, constitue un poids supplémentaire dans ce processus d'apprentissage, que les intervenants ne souhaitent pas nécessairement devoir intégrer à leur pratique. Le chien représenterait en sus une contrainte matérielle majeure pour l'utilisateur : dans la mesure où il peut avoir « mis en péril » ses biens et son logement, il peut au même titre se trouver sans les ressources nécessaires pour prendre soin de l'animal.

« On voit des jeunes que c'est : "t'sais, j'ai arrêté de payer mon loyer", puis : "t'as pas fait de démarches pour en trouver d'autre, ou un revenu, ou aller chercher de l'aide pour te trouver un revenu ou te stabiliser?", puis c'est comme : "non, j'ai juste arrêté". Puis là on leur explique : "tu sais, tu mets en péril le matériel que t'as accumulé, t'es prêt à mettre ça en péril, juste par le fait que tu as cette réflexion-là, puis que tu t'arrêtes à cette réflexion-là". Pour eux, c'est comme : "oui". Même chose, des fois, pour justement le jeune avec le chien, c'est : "j'ai comme arrêté, j'avais plus l'argent". "T'avais plus l'argent, mais c'est quoi les solutions que tu as cherchées, puis c'est qui les personnes vers qui t'es allé, le réseau d'aide, tout ça?". Fait que, déjà, beaucoup de jeunes qu'on voit, qui mettent en péril le matériel qu'ils ont accumulé, en lâchant des appartements, des choses comme ça, que, la réflexion c'est pas parce qu'ils aiment pas leurs animaux qu'ils en prennent pas soin, mais des fois c'est juste que la maturité, la réflexion est pas là. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Plaçant au même niveau les biens matériels et le compagnon animal des usagers, Jocelyn soulève le manque de maturité et de réflexivité de ces derniers par rapport aux responsabilités et aux conséquences qu'engagent leurs choix : perdre son logement et abandonner l'animal (ou en reléguer les soins à quelqu'un d'autre) relèveraient des mêmes lacunes et problématiques. Partir de ce principe se fait cependant sans prendre en compte la dimension relationnelle qui attache l'humain et le chien ; à la différence d'un bien matériel ou d'un appartement, le chien représente bien souvent beaucoup plus qu'une simple possession pour son humain nomade.

Notons que les doutes mentionnés par notre informateur quant aux capacités des usagers à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de l'animal tiennent potentiellement à un biais

situationnel: dans la mesure où la séparation est un prérequis à l'accès aux ressources de l'accueil 3, il se peut que les usagers de cet organisme soient moins engagés dans leur relation à l'animal, en comparaison à ceux qui ne tolèrent aucun compromis.

« J'ai l'impression que les jeunes que j'ai vu qui vivaient avec leurs chiens avaient un sens de la responsabilité de l'animal plus élevé que les jeunes que je vois qui ont des animaux. Parce qu'ils font le choix de rester avec leur chien, puis "that's it". [...] J'ai l'impression que les jeunes qui restent dans la rue avec leur chien sont plus conscients de l'animal, plus conscients du soin à offrir à l'animal. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Notre informateur associe en revanche la présence animale à un levier pertinent pour l'accompagnement à partir du moment où l'objectif principal de l'intervention a été rempli, à savoir, que la personne ait trouvé une certaine stabilité de logement.

« Dans l'optique animal source de réconfort, ça l'arrive, de proposer d'avoir un chat, je suis un peu plus vers les chats je dirais, pour le niveau d'autonomie un peu plus élevé du chat, moins de responsabilité. Fait que beaucoup de personnes avec des problématiques en santé mentale, qui se stabilisent en logement, ça va être une des choses que je vais proposer souvent, d'avoir un animal de compagnie, parce que c'est des personnes qui vont souvent soit se retrouver isolées, soit si c'est des personnes qui ont des difficultés face à l'anxiété, c'est par rapport à ça. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Cependant, pour beaucoup de binômes hybrides, la séparation reste une option inenvisageable, même temporairement. De plus, tous ne sont pas en mesure de confier leur compagnon à une ressource externe durant la période nécessaire à leur retour en logement. Afin d'assurer la présence, l'engagement et la participation des usagers humains, certains organismes ont ainsi fait le choix d'accueillir les chiens.

- **Inclure le chien pour ne pas exclure l'humain**

Certains intervenants, conscients de l'importance que peut prendre l'animal non humain dans la vie de la personne en situation d'itinérance et des difficultés que rencontrent ces couples hybrides pour accéder aux ressources, souhaitent faire en sorte que la présence animale ne soit pas un facteur d'inégalité d'accès aux services.

« Je pense qu'on veut surtout accueillir les gens qui ont besoin de services. On veut pas que les services soient bloqués pour eux parce qu'ils ont un animal. [...] C'est

comme dire à la personne qu'elle peut pas rentrer ses sacs, la personne elle viendra pas là, elle va dire tant pis, elle viendra pas chercher les services! Faut que ça vienne de la personne, tu peux pas forcer, si tu lui mets des bâtons dans les roues puis des barrières, elle viendra pas. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

Accepter le chien, au même titre que les différents choix de vie et pratiques des usagers, entrerait par ailleurs dans une démarche de « réduction des méfaits ». Quoi que pensent personnellement les intervenants de la légitimité de la présence animale en situation d'itinérance, il s'agirait ainsi d'accueillir et de soutenir la personne inconditionnellement.

« Moi je suis dans une approche, puis souvent tous les organismes, de réduction des méfaits. Les gens, ils en ont des animaux, laissons-les utiliser les services même s'ils ont des chiens. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

Cette approche s'accompagne en général d'une offre de services de soutien à la personne, afin de lui permettre de prendre soin du chien. Les intervenants ont ainsi mis en place différents partenariats auprès de distributeurs de nourriture, de vétérinaires, de juristes et de refuges animaliers pour couvrir les principaux besoins des couples hybrides.

« Oui, on travaille avec Québec Pitbull<sup>55</sup>, on travaille avec la SPCA, et cette année avec le Berger Blanc, c'est une première. On a six cages de réservées là-bas. Si on va dire qu'une personne itinérante, y fait trop froid dehors elle veut aller dormir dans un refuge, elle passe par nous, nous on peut aller porter le chien là-bas, il va être lavé, il va être nourri et tout, tout le temps qu'il fait froid, gratuitement. [...] On travaille aussi avec le refuge A.M.R. de Saint-Constant, qui nous donne beaucoup de nourriture. On travaille avec un vétérinaire à Westmount, qui nous donne une palette de bouffe par année pour les chiens. On travaille aussi avec le refuge animalier de la rive sud, que tous les dons de sacs ouverts qu'ils peuvent pas donner, parce qu'ils sont ouverts, ils nous les donnent à nous. On travaille aussi avec Pet quelque chose, eux ils nous donnent des visites gratuites chez des vétérinaires. [...] Y'a une journée par mois qu'on s'arrange pour avoir de l'équipement pour chien, des laisses, des muselières, des bottes pour les chiens, de la vaseline pour mettre en dessous de leurs pieds, on s'arrange pour aider le plus possible. » (Adam, militant associatif, accueil 2)

---

<sup>55</sup> Groupe associatif de citoyennes québécoises mobilisées en faveur de la protection animale et focalisées sur les législations spécifiques à la race (LSR), (Québec « pit bull », 2017)

Certaines ressources sont parfois plus difficiles à obtenir; les soins vétérinaires par exemple, sont particulièrement onéreux et les partenariats mis en place peuvent s'avérer peu durables dans le temps.

« Mais on a déjà eu une entente avec une clinique vétérinaire, puis la personne acceptait de charger beaucoup moins cher pour les personnes en situation d'itinérance qu'on leur référerait. Mais ça a pas tenu très longtemps. En même temps je comprends aussi, ça coûte quand même très cher les services vétérinaires, puis comme c'est des services qui sont très demandés, toi en tant que vétérinaire tu te dis "oh je vais faire une couple de *pro-bono*", puis là tu te retrouves enterré de job gratuite, je comprends aussi, là. Mais ça reste un service dont on a besoin! » (Ann, accueil 1)

Adam, l'un de nos informateurs, particulièrement engagé dans le militantisme en faveur de la protection animale et des droits des couples hybrides en situation d'itinérance, témoigne de son combat pour améliorer leurs conditions d'accueil.

« Ben y'a plein de choses qu'on fait, y'a des... Faut parler des haltes chaleur, là c'est nous qui nous sommes battus pour faire ouvrir des haltes chaleur pour les animaux de compagnie. Et les personnes itinérantes. Les températures étaient de -27°C, nous on a demandé à partir de -15°C. Parce que les animaux de compagnie commencent à geler à partir de -15°C. On a eu une température de -20°C... Là cette année, on ouvre à 0°C, on est ouvert peu importe les journées, parce que nous on l'a fait l'année passée, c'est une grosse bataille qu'on a déjà gagnée. Notre bataille c'est aussi de faire accepter les animaux dans tous les refuges pour les personnes itinérantes. Ça, c'est une grosse bataille. » (Adam, militant associatif, accueil 2)

Il nous confie d'ailleurs l'une de ses principales stratégies: mobiliser les réseaux sociaux en ligne. Par ce moyen, il obtient les dons matériels et le soutien communautaire nécessaires pour répondre aux demandes des usagers.

« C'est sûr, des fois, on va avoir une demande, "Adam, peux-tu m'avoir un manteau pour un chien?", ben on va le demander sur Facebook, on va l'avoir. D'habitude on a dans la même heure ce qu'on demande pour les animaux de compagnie. Le monde sont plus prêts à aider pour les animaux que pour les personnes, on a remarqué ça, là [...]. L'autre fois, une fille, son chien était menstrué, elle voulait avoir des couches pour son chien. On l'a demandé, une heure après on en avait, là. C'est super d'avoir notre réseau. » (Adam, militant associatif, accueil 2)

L'actualité politique relative à l'encadrement et la gestion des population animalières sur le territoire montréalais a par ailleurs suscité des besoins d'accompagnement particuliers pour les

usagers itinérants. Permis et médaille obligatoires, stérilisation nécessaire, port du harnais et longueur de laisse réglementaires: les intervenants ont déployé de nombreux efforts pour assurer un statut légal aux compagnons canins de leurs usagers et tenter de diminuer les risques de judiciarisation.

« Puis là, on avait le spectre de la loi sur les pitbulls, avec la muselière, les permis spéciaux... Bon c'est sûr que nous avait une entente avec la ville pour que... Ben en fait, pas nous, mais nous on a une entente pour la gratuité des permis pour les animaux. Puis, avec une lettre de référence ils peuvent aller chercher leur permis gratuitement. Puis pour ceux qui avaient déjà des pitbulls avant que la loi arrive, simplement en remplissant un formulaire, ils pouvaient avoir la gratuité du permis puis le droit de garder l'animal. Mais, c'est des gens qui font pas leurs démarches pour avoir leur carte d'assurance maladie, t'sais... » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

« Puis pour que t'aies ton permis, il te faut une adresse fixe aussi! Nous on émettait des lettres, là mais... » (Adam, militant associatif, accueil 2)

« Si on avait quelqu'un qui venait qui s'était fait saisir un chien c'est sûr qu'on aiderait dans ces démarches-là. En général, pour tout ce qui est juridique, on a un partenariat avec la clinique juridique itinérante qui vient chez nous une fois par mois. Donc on pourrait commencer un dossier avec la personne puis ensuite les référer à la clinique juridique. Je sais que [une collègue] a même déjà accompagné un de nos résidents que son chien avait pas de médaille, puis là elle était comme faudrait vraiment que t'en fasses une, on avait fait la lettre, elle l'avait accompagné pour qu'il fasse les démarches. On va toujours accompagner les gens dans leurs démarches. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

« Parce que y'en a beaucoup qui ont fait tuer leur animal à cause de la loi. Puis là, aujourd'hui, la loi est abrogée. Ils ont perdu leur animal, ou ils ont envoyé leur animal en Ontario, ou aux Etats, ils ont plus accès à leur animal. Puis aujourd'hui, ce monde-là, ils sont en dépression, ils dépriment. Nous on va faire un recours collectif contre la ville de Montréal, on veut que ces personnes-là soient dédommagées. Qu'ils paient les frais pour récupérer leurs animaux qui sont à l'autre bout du monde, c'est ça qu'on veut! » (Adam, militant associatif, accueil 2)

Une telle approche inclusive permet d'aborder une dimension souvent oubliée du phénomène de l'itinérance; les inégalités d'accès aux ressources liées à la présence animale. Le soutien matériel fourni aux humains leur permet de prendre soin du chien et revalorise la présence de ce dernier en tant que partenaire légitime. Dans la mesure où la séparation n'est plus un critère d'accès, les usagers peuvent bénéficier des différents services d'accompagnement offerts, sans devoir choisir entre leur compagnon et leur retour en logement, en formation ou en emploi. Non

seulement cela permet d'assurer leur engagement dans les processus d'intervention, mais cette approche favorise également le maintien de la relation interspécifique.

Cependant, en tant que bénéficiaire passif des services, le chien nomade reste en marge des processus d'intervention psychosociale.

- **La relation anthropozoologique, un levier pour l'intervention?**

Le chien peut représenter un levier d'intervention particulièrement intéressant, notamment lorsqu'il s'agit de gagner la confiance d'usagers méfiants ou réticents. Les intervenants que nous avons interrogés constatent que sa présence permet souvent de calmer et de rassurer les personnes anxieuses. Passer d'abord par le chien permet également d'aborder de façon détournée des expériences traumatiques ou des sujets difficiles.

« Parce que je me rends compte, quand [ma collègue] amène son chien, j'adore son chien, j'essaie d'être près du chien le plus souvent possible, mais c'est tellement... C'est un levier d'intervention incroyable! Même les plus timides, mêmes ceux qui sont le plus réfractaires, vont s'approcher, vont commencer à flatter le chien, vont me parler du chien, puis à un moment donné on va pouvoir parler d'eux, on dirait qu'ils s'ouvrent plus parce qu'ils sont en train de flatter le chien, parce qu'ils touchent... Y'en a, juste toucher un autre être vivant, ça fait des années qu'ils ont pas fait ça, t'sais! Fait que c'est vraiment un levier assez incroyable. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

« Même chose, j'ai un participant là qui fait de l'anxiété généralisée, puis tout ce qui est un peu trop formel, un peu trop officiel, ça l'angoisse terriblement, puis j'ai de la misère à faire des rencontres avec lui, parce qu'il s'ouvre pas, il veut pas parler, il est assis sur sa chaise deux secondes, puis là il se dandine, il veut s'en aller. Mais voilà deux mois, Caroline a amené son chien, puis moi j'étais dans le bureau avec le chien, j'étais en train d'écrire de quoi, puis il est venu s'asseoir, puis il a commencé à flatter le chien, puis là j'ai commencé à lui parler, juste [petit geste pour indiquer une conversation légère]. Puis là j'ai été capable de faire son plan d'intervention! Parce que là... Oh, là c'est pas officiel, on est juste en train de flatter le chien, puis on parle de: "qu'est-ce que t'aimerais faire, oh ouais c'est ben plate tant que ton mandat il est pas réglé"... T'sais, ça rend les choses plus conviviales, simples, ça calme l'anxiété. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

« On passe par l'animal pour parler d'hygiène, surtout, parce que veut, veut pas, quand je passe dans les logements ça revient souvent, "ça sent de quoi chez toi", "ça ressemble à quoi chez toi", fait que ça passe par ça, l'animal est utilisé pour parler de ça. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

L'état de santé et le comportement de l'animal peuvent également donner des indices précieux sur l'évolution de la situation de son compagnon humain. La routine quotidienne (entre autres, le nourrir et le sortir) associée à sa présence s'intègre dans les modes d'apprentissage de l'organisation et de l'autonomisation des usagers humains.

« Mais oui, ça arrive des fois, comme je te dis, que quand je travaille avec quelqu'un en santé mentale, là on réutilise le chat comme levier, "est-ce que tu prends soin de ton chat", "est-ce que tu lui donnes les soins qu'il faut", est-ce que... Ça donne un signe aussi, de la mobilité de la personne, puis quand tu travailles en santé mentale, en dépression par exemple, on s'en tient au minimum, l'horaire minimum, fait que le chat rentre dans une responsabilité minimum, d'en prendre soin, c'est très positif ce genre de choses-là. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Qu'il s'agisse de trouver un emploi pour pouvoir assurer les besoins matériels de leur compagnon, de se maintenir en logement, ou de lutter contre les symptômes dépressifs, l'animal peut également constituer un moteur, une source de motivation, pour renforcer l'engagement de la personne dans le processus d'intervention.

« A l'inverse, je vais utiliser l'animal comme levier d'intervention, dans le sens que "là tu voudrais pas perdre ton logement parce que tu voudrais pas que ton chat ou ton chien il se retrouve dans la rue", des choses comme ça. Ça devient un levier sur lequel on s'appuie pour renforcer certaines choses, certains comportements. » (Jocelyn, intervenant psychosocial, accueil 3)

Malgré la reconnaissance accordée à l'animal pour ses capacités de soutien au travail d'intervention, il reste rarement intégré à un protocole défini. Par ailleurs, plus souvent que les compagnons des usagers (les chiens nomades), ce sont surtout ceux des intervenants (les chiens domiciliés) que l'on mobilise en tant que facilitateurs de dialogue ou générateurs d'apaisement. La présence et la participation de ces derniers n'est en outre pas réellement encadrée, suivie ou structurée; leur rôle dans les processus d'intervention relève ainsi de l'expérimentation et de l'exploration plutôt que d'un dispositif organisé.

Finalement, notons que l'utilisateur reste le seul responsable du développement de ses capacités à éduquer l'animal et à assurer son adaptation aux réalités de l'occupation de l'espace urbain. Nous discuterons de ce point particulier (et crucial pour le bien-être de l'animal) un peu plus loin dans ce chapitre.

« Mais peut être que ça serait chouette, justement, d’avoir une petite formation d’une journée [...] sans devenir des experts, mais de comprendre le comportement du chien, d’intervenir... En même temps c’est ça, c’est pas notre mission, on est pas là pour éduquer le chien. » (Ann, accueil 1)

### **3.2.2 DU VIVANT-MATIÈRE AU VIVANT-PERSONNE: LES MODALITÉS D’INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D’INTERVENTION**

Comment se traduisent les différentes modalités d’intégration (ou son absence) de la relation anthropozoologique aux pratiques d’intervention? Dans le premier chapitre de cette étude, nous avons fait mention de plusieurs travaux de recherche analysant les facteurs potentiels de la prise en compte de l’animal non-humain par les travailleurs sociaux.

En premier lieu, le niveau de formation et de sensibilisation des intervenants à la question, ainsi que l’accès à l’information sur le sujet, notamment par le biais de leurs pairs, ne sont pas nécessairement déterminants en soi mais favorisent grandement la mise en place de protocoles clairs et définis pour intervenir auprès de l’animal non-humain (Risley-Curtiss, 2010; Risley-Curtiss *et al.*, 2013). Cependant, l’accès à la formation et à l’information resterait généralement peu développé (*ibid.*). Les données recueillies auprès de nos informateurs confirment cette tendance: n’étant pas eux-mêmes formés à travailler auprès d’animaux non-humains ou à prendre en compte les enjeux de la relation interspécifique, ils sont laissés à eux-mêmes face à ce phénomène. Par ailleurs, il semblerait que la communication entre les différentes équipes soit parfois difficile et que le sujet particulier de la présence animale ait tendance à être invisibilisé, ce qui n’encourage pas la transmission des savoirs entre les différents acteurs de l’intervention.

En second lieu, la présence de protocoles définis d’évaluation de la relation humaine-animale favorise l’intégration du compagnon animal des usagers, mais rares seraient les organismes bénéficiant de tels dispositifs (Sato, 2011). En effet, nous avons vu que les intervenants interrogés, s’ils intègrent parfois la relation interspécifique à leurs modalités d’évaluation du cheminement de la personne, le font de façon marginale et relativement exploratoire.

Enfin, en l’absence de formation et d’informations facilement accessibles, et de protocoles d’intervention définis, les travailleurs sociaux en itinérance sont donc renvoyés à leurs sensibilités et représentations individuelles pour décider d’inclure ou non l’animal à leurs pratiques. Le fait d’avoir soi-même un compagnon non-humain deviendrait alors un facteur

décisif de cette intégration (Risley-Curtiss, 2010; Sato, 2011; Risley-Curtiss *et al.*, 2013). Nos informateurs les plus impliqués dans ce processus vivent effectivement aux côtés d'un animal non-humain. Les autres ont au moins été au contact de collègues emmenant leur propre compagnon sur leur lieu de travail, ce qui a contribué à leur sensibilisation.

Nous voyons que les facteurs identifiés dans la revue de littérature permettent d'expliquer en partie l'intégration (ou son absence) de la relation anthropozoologique aux pratiques d'intervention. Cependant, il nous paraît déterminant de faire ressortir la distinction entre les chiens domiciliés (ceux des intervenants) et les chiens nomades (accompagnant les usagers) dans ses modalités. Nous avons vu dans la section précédente que les degrés de présence de l'animal variaient conjointement avec son statut ontologique, du vivant-matière vers le vivant-personne. Dans cette lignée, le degré d'intégration à la pratique varierait selon le degré de qualification reconnu au chien. Si l'approche traditionnellement anthropocentrique du travail social a tendance à marginaliser sa participation, l'hybridation de la pratique et/ou l'« anthropisation » du chien via des « opérateurs de requalification » (Michalon, 2014, p.28-29) permettraient à l'inverse de l'intégrer au cœur des enjeux de l'intervention; à la fois comme acteur et comme bénéficiaire de la relation de soin. Cependant, tous les chiens ne seraient pas nécessairement éligibles à ce processus de requalification.

- **Le chien comme vivant-matière disqualifié**

Le fait que la séparation des compagnons interspécifiques puisse constituer un critère d'accès aux ressources communautaires renvoie aux représentations hégémoniques réifiantes du chien, pris comme une menace (potentielle, ou actualisée) envers l'ordre social, qui dépassent la simple envergure des organismes communautaires. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, ces représentations se traduisent notamment par les politiques de gestion et d'encadrement des populations animales dans l'espace urbain: si l'animal y est défini comme un être vivant doué de sensibilité, il reste cependant soumis au régime des biens dès que la situation le rend nécessaire et doit littéralement incarner les modalités d'encadrement de sa présence.

Pour reprendre l'analyse de Michalon (2013) sur les variations ontologiques du chien au sein des refuges de la SPA, non seulement le statut du chien exclu des organismes communautaires tend drastiquement vers le vivant-matière mais, tant qu'il reste à ses côtés, il fait également de

l'humain un individu inadapté aux processus de réinsertion (en logement, notamment). La « plaçabilité »<sup>56</sup> de l'humain en société dépend en premier lieu de sa séparation, sa désolidarisation, d'avec son compagnon.

Bagage trop lourd pour être porté tout au long du cheminement vers la sortie (la réinsertion), le chien représente un poids supplémentaire, autant sur les épaules des usagers que dans le travail des intervenants, dont la priorité est avant tout l'humain. Par ailleurs, les doutes émis quant aux capacités des usagers à prendre soin de leurs compagnons renvoient justement aux objectifs anthropocentriques de l'intervention. Les besoins d'accompagnement de la personne, en termes d'autonomisation et de responsabilisation, sont considérés comme incompatibles avec les nécessités relatives à la gestion de la présence animale. Le chien nomade ne constituerait pas un acteur qualifié pour favoriser ce travail et la relation qu'il entretient avec l'utilisateur se trouverait ainsi exclue des vecteurs légitimes du soin.

Pour finir, notons que cette approche conduit non seulement à l'exclusion de l'animal nomade mais également à son invisibilisation dans le paysage du travail social en itinérance. Comme nous l'expliquait notre informateur à l'accueil 3, bien qu'une personne puisse se voir refuser l'accès aux services si elle refuse de se séparer de l'animal, cela ne constitue pas en soi un motif d'exclusion officiel, inscriptible au registre de l'organisme: seule la mention « hors-mandat » serait alors appliquée. Il devient alors impossible de rendre compte de l'ampleur de la présence animale dans le milieu (qu'elle soit motif de refus, ou non) et donc de mesurer l'importance d'y apporter une réponse adéquate. Cette absence de recensement se traduit par ailleurs à une échelle bien plus large, puisque malgré les différentes initiatives nationales et provinciales pour donner une estimation fiable de la population générale des personnes en situation d'itinérance et la diversification des dimensions du phénomène prises en compte, il semblerait que la présence animale soit jusqu'aujourd'hui ignorée des cahiers des charges des statistiques gouvernementales<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> Le terme est mobilisé par Michalon (2013), pour renvoyer aux critères permettant aux chiens de trouver une nouvelle famille d'accueil.

<sup>57</sup> En témoignent les tentatives les plus récentes au Québec, avec les dénombrements ponctuels réalisés en 2015 et 2018, ayant par ailleurs soulevé un certain nombre de critiques quant à la représentativité des chiffres ainsi obtenus (voir à ce propos le rapport du Rapsim (2016a), *L'itinérance à Montréal - Au-delà des chiffres*).

Ainsi, la relation anthropozoologique, à la fois déviante des normes de la domiciliation et de l'intervention, échappe à la construction et aux représentations hégémoniques du phénomène de l'itinérance. Cependant, certaines approches aujourd'hui dominantes en travail social, comme celle dite de « réduction des méfaits » ainsi que l'émergence des mouvements de protection animale influencent également la situation de ces partenaires nomades interspécifiques.

- **Le chien comme vivant-personne disqualifié**

L'approche de « réduction des méfaits », ou de « réduction des risques » est apparue dans les années 1980 en Europe, pour faire face aux problématiques liées à la consommation de drogues par injection (INSPQ<sup>58</sup>, 2012). Aujourd'hui appliquée dans différents contextes, elle correspond à des politiques d'intervention fondées sur la tolérance, conçues comme une alternative aux programmes d'intervention basés sur la répression et l'abstinence (*ibid.*). Nous pouvons considérer que le fait d'accepter la présence animale dans les locaux des organismes communautaires ouverts aux personnes itinérantes constitue une forme d'extension (marginale) de cette approche aux enjeux de la RAZ. Si, dans la plupart des cas, le refus de se séparer de son compagnon d'itinérance est perçu comme une conduite à risque, freinant le processus de réinsertion et réprimée en conséquence, certains organismes font toutefois le choix de tolérer la présence du chien, afin de permettre à l'humain de bénéficier tout de même des services et donc de réduire les risques encourus.

Une telle approche apporte une réponse pertinente et nécessaire aux problématiques du compagnonnage interspécifique itinérant en milieu urbain. En permettant aux binômes hybrides d'éviter la séparation et en ouvrant à l'humain une fenêtre d'intervention qui bénéficiera également au chien, cette tolérance envers la présence animale permet de pallier les principales difficultés que nous avons énumérées dans le chapitre 1 (à savoir, l'accès à l'hébergement, à la nourriture et aux soins, ainsi qu'aux programmes de réinsertion).

En second lieu, dans la mesure où le chien n'est plus exclu de l'espace d'intervention, il devient un bénéficiaire légitime de la relation de soin. Sujet de reconnaissance, le chien voit son statut

---

<sup>58</sup> Institut national de santé publique du Québec.

ontologique glisser progressivement du vivant-matière vers le vivant-personne: il n'est plus un bagage pesant, mais bien un individu nécessitant que l'on réponde à ses besoins.

Cependant, les services mis en place à destination de l'animal ont avant tout pour objectif de pallier les inégalités d'accès à ces ressources pour les humains. Il s'agit en effet d'assurer l'engagement de l'usager dans un processus de réinsertion en ajustant les ressources nécessaires à sa situation particulière, plutôt que de réellement concentrer l'intervention sur la qualité et le potentiel de la RAZ en tant que telles. Le potentiel du chien comme acteur de la relation de soin reste rarement actualisé par les dispositifs de l'intervention humaine. Si le chien domicilié peut éventuellement agir en ce sens, l'animal nomade reste quant à lui, certes un bénéficiaire, mais aussi un acteur disqualifié de la relation de soin.

- **Le chien comme vivant-personne qualifié?**

Dans son étude sur les activités thérapeutiques assistées par l'animal, Michalon (2014) définit la relation de soin par le contact animalier comme une combinaison d'opérateurs de requalification, qui permettent une forme d'« anthropisation » (p.29) de l'animal non-humain, et le « tirent vers le vivant-personne » (*loc. cit.*). Parmi ces opérateurs, nous retiendrons ici la reconnaissance croissante des « bénéfices sanitaires de la fréquentation d'animaux » (*loc. cit.*) en tant que vecteur de valorisation de l'animal, qui renvoie selon l'auteur à « la force de l'argumentaire sanitaire dans le monde social contemporain » (*loc. cit.*) et à la préservation de la santé humaine en tant que bien commun. A la puissance légitimatrice d'une telle association, Michalon ajoute que les pratiques de soin par le contact animalier témoignent d'une conciliation du bien-être animal humain et non-humain:

*« Ses promoteurs et ses praticiens défendent tout à la fois la préservation de la vie animale (on ne tue pas un animal pour soigner un humain), de son intégrité corporelle (on ne prélève pas des parties du corps de l'animal) et, globalement, de son état de santé mentale et physique (on ne blesse ni ne tourmente l'animal). Ce premier principe, que l'on appellera principe de bienveillance, est structurant. Il est concomitant d'un second principe, que l'on dira de personnalité, qui consiste en l'attachement à l'animal comme vivant-personne, en tant qu'individualité et être irremplaçable. » (Ibid, p.30-31)*

La requalification de l'animal en tant qu'acteur et partenaire légitime l'inscrit ainsi dans une relation bilatérale de soin auprès de l'humain, structurée par le principe de bienveillance.

L'actualisation de ce potentiel relationnel nécessite cependant une certaine validation de la légitimité individuelle de l'animal. Michalon emploie la notion de « labellisation » *ibid.*, p.157) pour désigner les modes de reconnaissance de l'animal comme acteur légitime de cette relation de soin. Dans le domaine professionnel des activités thérapeutiques assistées par l'animal, il peut s'agir d'une formation attestée ou du port d'accessoires distinctifs, entre autres témoins de l'attribution d'un rôle et d'un statut.

Comment se traduit alors cette opération de requalification de la relation anthropozoologique dans le contexte de l'intervention en itinérance? Les discours de nos informateurs font émerger une certaine reconnaissance des capacités générales de l'animal non-humain à s'insérer comme acteur de la relation de soin et partenaire de l'intervention. Le triptyque interactionnel qui se forme entre l'intervenant, l'utilisateur et le chien favorise l'atteinte d'objectifs définis, tels que l'entrée en communication, l'engagement ou la responsabilisation de l'utilisateur.

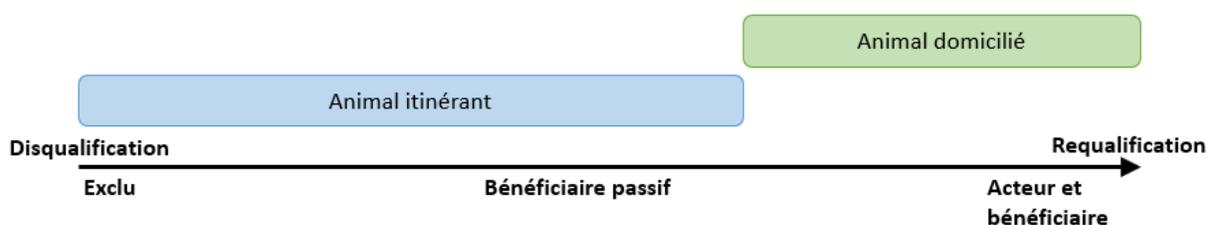
Cependant, seul le chien domicilié, à fortiori lorsqu'il est sous la responsabilité d'un membre de l'équipe, semble être éligible à un tel rôle. L'animal nomade, bien que bénéficiaire du principe de bienveillance, reste un membre passif d'une relation unilatérale de soin; il échappe à cette requalification. Il semblerait alors que la RAZ en situation d'itinérance se place dans une situation de triple déviance: à la fois de la norme de domiciliation, des représentations hégémoniques de l'itinérance et des enjeux de l'intervention qui s'y rattachent, et également des rapports légitimes de soin. La position transgressive du chien dans ces trois dimensions semble faire obstacle à sa requalification en tant qu'acteur et bénéficiaire de cette relation et donc à sa pleine intégration dans les processus d'intervention en itinérance. Dans les sections suivantes, nous nous attarderons sur cette notion de requalification de l'animal, en explorant plus en profondeur deux projets uniques en leur genre: l'adoption d'un chien d'assistance et l'intervention d'une éducatrice canine dans deux centres d'accueil aux personnes en situation d'itinérance de la ville de Montréal.

- **Intégrer le chien aux pratiques: de l'exclusion à la pleine participation**

Pour résumer notre analyse de l'intégration de la relation anthropozoologique aux enjeux de l'intervention en itinérance, nous allons reprendre le schéma développé précédemment et y ajouter la dimension que nous venons d'aborder.

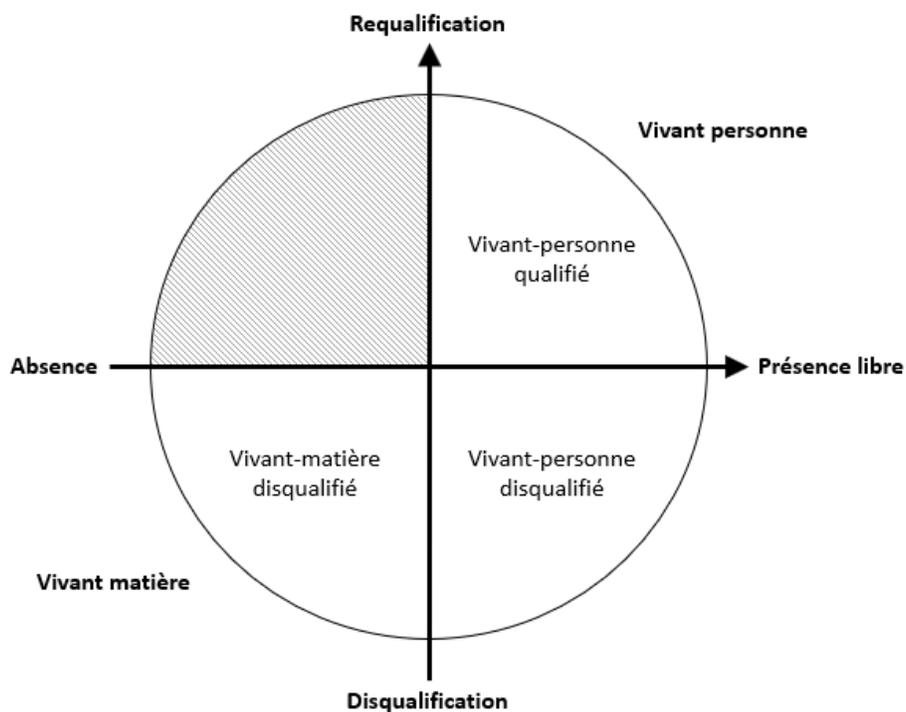
De la même façon que nous avons défini un axe de présence animale relatif au statut ontologique qui lui est attribué (vivant-matière/vivant-personne), nous allons définir un second axe, indiquant cette fois-ci son niveau d'intégration aux pratiques d'intervention. Cette intégration serait donc relative au niveau de qualification qu'on lui reconnaît, engageant également une variation de statut ontologique du vivant-matière au vivant-personne. L'axe s'étendrait ainsi sur un continuum entre l'animal disqualifié, exclu du processus et l'animal qualifié, acteur de l'intervention. Au centre, nous plaçons l'animal en tant que bénéficiaire passif, dont le statut tendrait vers le vivant-personne mais dont le potentiel d'action ne serait pas entièrement reconnu et dont le rôle dans la relation de soin resterait illégitime.

Figure 3. INTÉGRATION DU CHIEN AUX PRATIQUES D'INTERVENTION SELON SON DEGRÉ DE QUALIFICATION



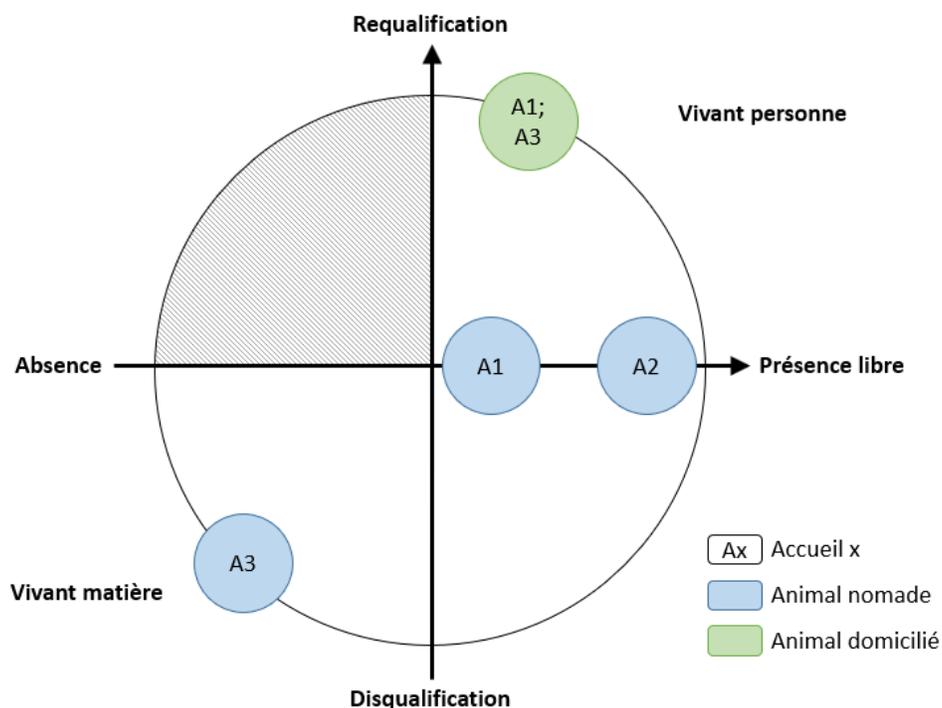
En croisant les deux axes, nous obtenons trois champs renvoyant aux différents modes d'intégration de la RAZ aux enjeux de l'intervention en itinérance, au sein desquels le chien peut être reconnu soit comme vivant-personne qualifié (acteur et bénéficiaire - le cas échéant - de l'intervention), vivant-personne disqualifié (bénéficiaire passif de l'intervention) ou vivant-matière disqualifié (exclu). Le quatrième champ obtenu, vivant-matière qualifié, ne sera pas retenu dans le contexte de la présente étude, puisqu'il renvoie à d'autres formes de mobilisation de l'animal en tant que support du bien commun qu'est la préservation de la santé et du bien-être humain, définies hors du principe de bienveillance, comme on en trouve par exemple en médecine expérimentale.

Figure 4. INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D'INTERVENTION: PRÉSENCE, QUALIFICATION ET STATUT ONTOLOGIQUE DU CHIEN



Le schéma ainsi obtenu nous permet de placer les différents organismes mobilisés par notre enquête de terrain, selon la façon dont ils intègrent (ou non) les chiens nomades et domiciliés aux pratiques d'intervention.

Figure 5. INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D'INTERVENTION SELON LES ORGANISMES ÉTUDIÉS



Nous voyons sur ce dernier schéma que les chiens nomades de l'accueil 3 sont totalement exclus de l'espace et des pratiques de l'intervention. Les animaux domiciliés, en revanche, peuvent constituer des partenaires légitimes (à la fois pour l'intervenant et pour l'utilisateur), admissibles dans l'espace d'intervention (que ce soit au sein de l'organisme d'accueil, ou dans les logements). Il en va de même pour les animaux domiciliés de l'accueil 1, par ailleurs plus souple en ce qui concerne l'ouverture aux animaux nomades qui, bien que soumis à certaines conditions et peu reconnus comme partenaires d'intervention, peuvent tout de même fréquenter les locaux. A l'accueil 2, les animaux sont très libres de circuler et bénéficient d'un grand soutien (matériel et militant) mais aucun protocole d'intervention ne mobilise leurs capacités d'assistance ni n'évalue l'état de la relation anthropozoologique en soi.

Quel serait, finalement, le profil d'un chien placé à l'extrémité des pôles de présence et d'intégration (en symétrie des chiens nomades de l'accueil 3)? Un chien à la fois libre de circuler sans conditions, qui ne soit pas considéré comme une nuisance potentielle et qui soit reconnu comme un acteur légitime du processus de soin: un vivant-personne inscrit dans une

relation bilatérale de soin? Nous allons voir dans la section suivante qu'un tel profil existe bel et bien, mais nécessite un travail de validation institutionnelle auquel échappent les chiens nomades.

### **3.3 THÉSÉE, CHIEN INTERVENANT: UN PROJET-PILOTE**

En août 2017, un projet unique en son genre au Québec a vu le jour: intégrer un chien d'assistance à une équipe d'intervention en itinérance. Ce projet-pilote est coordonné par deux intervenantes psychosociales, au sein d'une structure d'accueil destinée exclusivement aux hommes et comprenant différents niveaux d'intervention (de l'urgence quotidienne à l'accompagnement à moyen et long terme vers la réinsertion en logement et en emploi). Nous avons eu l'opportunité de rencontrer Jess, intervenante coordinatrice du projet, et Thésée, chien d'accompagnement et d'intervention, pour une entrevue. Nous avons discuté ensemble des opportunités offertes et des obstacles soulevés par une telle collaboration interspécifique.

#### **3.3.1 UN EXEMPLE D'INTERVENTION HYBRIDE**

Le projet-pilote a été initié par le directeur de l'accueil 4, où travaille actuellement Thésée. L'équipe en charge d'implanter le projet a approché la fondation Mira, spécialisée dans l'élevage et la formation de chiens d'assistance aux « personnes vivant avec des déficiences visuelles et motrices, ainsi qu'aux enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) », (Fondation Mira, s.d.).

Ces chiens sont donc formés pour travailler auprès de publics présentant certains besoins d'assistance et d'accompagnement au quotidien. Au vu de la diversité de profils et d'attentes du public fréquentant l'accueil 4, l'objectif principal de cette intervention canine d'un nouveau genre est avant tout d'apporter une forme d'apaisement aux usagers, tout en restant souple sur les modes d'action possibles, encore à définir.

« On a mis des objectifs à Thésée... Mais pas des objectifs, mais dans le fond, son but, c'est vraiment plus le côté apaisement. Mais t'sais, on nous a pas dit "avec Thésée on veut que t'atteignes ça, ça, ça". Ils nous ont dit: "Thésée sert à ça, ça, ça, allez-y". Fait que c'est vraiment le fun. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Jess et les entraîneurs de la fondation caractérisent les fonctions particulières de Thésée comme étant un rôle d'accompagnement, plutôt que d'assistance ou de zoothérapie.

« Mais au début, le projet était très, très flou en fait. Parce que Thésée, on peut pas appeler ça de la zoothérapie, parce qu'en zoothérapie le gars ou la personne peuvent faire un peu ce qu'ils veulent avec le chien. Tant que c'est sécuritaire, mais t'sais il peut niaiser avec, il peut lui flatter la bedaine, il peut... *et cætera*. Thésée, faut quand même qu'il se rappelle qu'il est au travail, faut pas qu'il lâche tout son fou non plus, faut pas qu'il saute sur tout le monde, faut pas que, t'sais... Eux ils appellent pas ça de la zoothérapie, mais vraiment de l'accompagnement. [...] Fait que là ils m'ont donné le communiqué [expliquant les fonctions qu'aurait Thésée], puis ils m'ont fait lire, mais c'était quand même assez vague. J'étais pas sceptique parce qu'un chien, dans un environnement comme ici, c'est sûr que ça va bien aller. C'est sûr que ça va servir, c'est sûr que sur le moral des gars ça va paraître. Mais je me demandais: comment on va appliquer ça dans nos interventions? Parce que c'est pas toujours facile. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Si le projet comporte un objectif principal, celui d'apporter une forme d'apaisement aux usagers du refuge, tout est encore à inventer: quel serait le chien idéal pour mener à bien cette mission? Comment mettre en place concrètement un programme d'intervention lié à la présence animale? Comment assurer le bien-être du chien, tout en alliant les contraintes et particularités d'un tel milieu?

- **Quel chien pour l'intervention? Profil et caractéristiques de Thésée**

Thésée a été spécifiquement sélectionné pour le projet parmi les chiens disponibles à la fondation Mira. Qu'attend-on d'un chien d'accompagnement à l'intervention en itinérance? Dans les paragraphes suivants, nous allons voir les différentes caractéristiques qui font de lui un individu adapté aux contraintes particulières de l'accueil 4.

### *La formation*

« J'ai été une semaine chez Mira, jour et nuit, on a dormi là pendant une semaine. Donc ça a permis de créer le lien avec Thésée, parce qu'on était vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec, et d'apprendre les commandements, essayer de comprendre un peu comment il était formé, pour continuer à l'appliquer. Une semaine intensive, mais ça a bien été. [...] On était un groupe. C'était tous des intervenants qui amenaient des chiens dans certains milieux. [...] On a passé la semaine ensemble, moi j'étais avec l'autre accompagnatrice [de l'accueil 4], puis c'est ça y'avait [l'éducateur canin de la fondation Mira] qui nous coachait. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Thésée est né au sein de l'élevage de la fondation Mira, qui comporte quatre races de chien différentes: Labrador, Bouvier Bernois, Labernois et Saint-Pierre<sup>59</sup>. Après une période de socialisation passée en famille d'accueil, les chiens sont évalués par un entraîneur pour déterminer le programme qui leur convient le mieux et suivent un entraînement spécifique au programme défini<sup>60</sup>. Leur formation terminée, les chiens sont jumelés avec leurs bénéficiaires, pour entamer une carrière d'environ sept ans (Fondation Mira, s.d.).

Avant d'être jumelé à Jess et à sa collègue, Thésée faisait partie du programme destiné aux jeunes présentant des troubles du spectre autistique. Selon les éleveurs de la fondation, la présence du chien dans un tel contexte permet entre autres la réduction du stress et de l'anxiété et l'augmentation des contacts sociaux (*ibid.*); des objectifs communs avec l'intervention en itinérance.

### *Le caractère*

Afin d'assurer son rôle, Thésée doit présenter certains traits de caractère compatibles avec les objectifs et l'environnement particuliers d'un centre d'accueil aux personnes itinérantes. Confronté à tous types de personnes, il doit être en mesure de réagir sans crainte à des comportements et des attitudes changeantes, non seulement pour sa propre sécurité, mais également pour celle des usagers et du personnel.

« C. - Et c'est quoi, un chien qui convient?

J. - C'est un chien qui est pas, il est pas stressé, il aime tout le monde, on a pas vu de réticence envers certaines personnes, vraiment sans malice. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Lors de notre rencontre avec Thésée, nous avons pu observer<sup>61</sup> la façon dont il se comporte au premier abord.

---

<sup>59</sup> Les races Labernois et Saint-Pierre sont issues de croisements entre Labradors et Bouviers-Bernois, initiés par la fondation Mira.

<sup>60</sup> En cas d'échec à l'évaluation, pour cause de comportement inadéquat ou de problème de santé, les chiens sont offerts à l'adoption, à leur famille d'accueil ou au grand public.

<sup>61</sup> A première vue et de façon superficielle, dans la mesure où nous n'avons pas eu l'occasion de passer au moins une journée complète ensemble. Cependant, l'attitude d'un être vivant au premier abord constitue déjà une source d'information non négligeable sur ses modes d'interaction sociale.

« Thésée est présent: vautre sur le sol, faisant la sieste. Lorsque j'entre dans le local, il vient me saluer tout de suite: il s'approche en remuant doucement la queue, puis il renifle mes mains et mes affaires. Il suit Jess qui part s'asseoir derrière son bureau. Je m'assois en face d'elle, il fait le tour de ma chaise et vient poser son museau sur mes genoux en levant les yeux vers moi, pour demander des caresses. Jess commente en riant: "ah, ça c'est Thésée!". Il ne fait pas de bruit, ne gémit pas, ne grogne pas, n'aboie pas. Ses mouvements sont tranquilles, il n'est jamais brusque dans son approche. Lorsqu'il souhaite quelque chose, il attend patiemment que l'on réponde à sa demande. » (Extrait de carnet de terrain, rencontre avec Thésée, accueil 4)

Elle nous parle de Thésée comme étant un chien très sociable, à l'approche facile, curieux et disposé à apprendre les ficelles de son métier, auprès de son humaine.

« Je fais plein de découvertes. Puis on dirait que plus on fait de découvertes ensemble, puis plus on dirait qu'il est heureux, parce que t'sais, il apprend de nouvelles choses, puis un chien d'assistance c'est, il aime ça justement, apprendre des nouveaux trucs *et cætera*. Fait que plus il en apprend, plus il est heureux, plus il est attentif à moi, fait que t'sais, c'est tout des choses qui découlent et ça paraît dans la relation. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

### *Caractéristiques physiques*

Les caractéristiques physiques de Thésée ont également leur importance. Sa grande taille, notamment, lui offre une certaine assurance face à des personnes aux gestes parfois malhabiles. Une faible corpulence aurait par ailleurs rendu possibles des manipulations potentiellement agaçantes ou dangereuses pour lui. Cela permet également aux personnes à mobilité réduite de pouvoir le toucher et lui parler à l'oreille, sans nécessiter de trop amples mouvements.

« [Il fallait qu'il soit] assez gros pour la clientèle qu'on a, parce que c'est sûr qu'un plus petit chien, c'est pas tout le monde qui est capable de se pencher [...] donc personnes âgées, mobilité réduite, *et cætera*... Tandis que Thésée, c'est facile, même ceux qui sont en chaise roulante, c'est la bonne hauteur. Puis pour ceux qui sont un peu plus rough, mettons, dans leur flottage ou peu importe, Thésée il est assez massif pour être capable d'en prendre [...]. Fait que t'sais, il se fait flatter, c'est correct, tandis qu'avec un petit chien, ça aurait pu être un peu plus problématique. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Thésée est atteint d'une malformation à la patte arrière, qui l'empêche de courir. Jess nous explique que, si cela aurait pu poser un problème dans d'autres contextes, ce handicap a fait partie intégrante de sa sélection pour le projet.

« Par contre, Thésée il a une malformation à la jambe en arrière, gauche, je crois. Donc il aurait pas pu suivre le rythme de vie d'un enfant autiste, t'sais il a toujours besoin de la personne, puis de le suivre, fait que je suis pas sûre qu'il aurait été capable, au quotidien. Thésée peut pas courir, fait que c'est quelque chose avec un enfant qui aurait pu être plus difficile. [...] Fait que c'est pour ça que c'est nous qui avons Thésée, avec tous les critères! [...] Ici, Thésée il a sa petite vie paisible, si on peut dire, puis il a pas besoin de courir, sa patte elle va bien, t'sais... Oui, c'est le meilleur des deux mondes pour les deux cas. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Sociable et curieux, au physique résistant et à l'attitude docile et calme, Thésée rassemble ainsi toutes les qualités nécessaires pour évoluer dans l'environnement particulier d'un organisme d'accueil aux personnes en situation d'itinérance, fréquenté par un public aux besoins et aux attentes diversifiés. Comment les met-il à profit? Nous allons à présent nous intéresser aux différentes composantes de son rôle à l'accueil 4 et à la façon dont s'organise une journée de travail dans la peau d'un chien intervenant.

- **Rôle, objectifs et pratiques d'un chien d'intervention en itinérance**

Thésée suit un programme quotidien, lui permettant de rencontrer chaque jour presque tous les usagers du centre, afin de leur apporter soutien et réconfort, et de leur faire bénéficier de ses capacités uniques d'intervention.

#### *Programme quotidien*

Thésée partage sa semaine aux côtés de Jess et de sa collègue Anna. Le centre d'accueil comprend deux grands espaces: les résidences, accueillant des personnes à long terme, qui y travaillent et y reçoivent des soins, ainsi que le refuge, offrant un accueil ponctuel.

« On est deux. Y'a moi et Anna. Anna, elle l'a le lundi/mardi, moi je l'ai le mercredi/jeudi/vendredi. Puis, c'est ça, on fait notre journée, on va dans les autres services. Elle, elle est du côté des résidences, moi je suis du côté du refuge, donc les deux principaux volets de la maison côtoient quand même assez Thésée. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

L'organisation de la journée suit le rythme des lieux. Thésée commence donc au centre de soin: il rend visite aux convalescents qui se reposent<sup>62</sup> et les réveille en douceur. Puis il rejoint les

---

<sup>62</sup> Pour des raisons d'hygiène, il ne fréquente pas l'infirmerie, où les soins médicaux sont prodigués.

usagers qui, eux aussi, commencent leur journée de travail à la résidence. La présence de Thésée apporte un certain réconfort aux résidents, pour qui le manque d'intimité et la vie en collectivité peuvent parfois peser sur le moral. Vers quatorze heures, le centre ouvre ses portes aux usagers ponctuels qui forment, souvent dès midi, une longue file d'attente à l'extérieur pour s'assurer une place au refuge, au sein duquel ils passeront la nuit et le reste de l'après-midi. Thésée passe donc les trois dernières heures de son quart de travail en leur compagnie.

« Normalement, sauf s'il arrive des urgences là, on va essayer de faire un tour à la convalescence, ensuite on va aller vers la résidence et on va revenir vers le refuge. L'après-midi c'est surtout au refuge que ça se passe, parce que nos gars rentrent à deux heures. Fait qu'à ce moment-là c'est plus eux qui le voient. Le matin, c'est plus les gars qui font des tâches ici qui vont le voir, ils vont avoir le temps d'interagir avec. Ça paraît quand même, parce que le matin c'est pas toujours évident, "j'ai mal dormi", c'est des dortoirs *et cætera*, fait que les gars sont un peu plus à fleur de peau. Fait que le voir le matin, ça part bien une journée. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Thésée est relativement libre d'aller et venir comme bon lui semble, afin d'aller à la rencontre des usagers. Il reste bien évidemment sous la surveillance de ses deux humaines référentes (Jess et Anna), mais lorsque celles-ci travaillent à leur bureau, il peut choisir par lui-même de sortir ou de revenir prendre une pause.

« C. - C'est de lui-même qu'il va faire son travail?

J. - Ouais, parce que mettons, je suis ici au bureau, il va aller voir les gars, et il va revenir quand il va être tanné, ou quand il sent que y'a quelque chose qui marche pas, il va se tasser. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Jess nous explique que Thésée agit selon « son intuition » dans ses rapports aux usagers. Intuition qui, selon elle, échapperait parfois aux humains. Il aurait ainsi une façon spécifique de déterminer si une personne a besoin de son contact et si lui-même souhaite, ou non, interagir avec elle.

« Des personnes qui sont trop intoxiquées mettons, il va y aller, mais plus difficilement, puis c'est pas avec tout le monde qu'il va y aller. Y'en a qu'il ira pas du tout. Autant que y'en a, même s'ils sont intoxiqués, on dirait qu'il le ressent que c'est correct avec lui. Quelqu'un qui est un petit peu plus agressif, il va se tasser. C'est une intuition que nous, on a pas toujours. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

### *Enrichir les rapports de soin*

La présence de Thésée offre des opportunités d'intervention qu'une équipe entièrement formée d'humains ne pourrait proposer. Bien que les intervenants psychosociaux soient formés pour offrir un soutien, une absence de jugement et un accompagnement aux personnes avec qui ils travaillent, le fait que Thésée soit un chien permet de créer des rapports différents entre les usagers et l'équipe d'intervention.

En premier lieu, les contacts physiques ne sont, évidemment, pas un recours possible pour un intervenant humain. Au contraire, c'est là l'une des spécificités de Thésée: le contact physique entre un humain et un chien est non seulement exempt de la majorité des tabous et des limitations qui entourent ceux entre humains, mais il est également recherché par les usagers, au moins autant que par Thésée.

« C. - C'est quoi ses qualités spéciales, qu'un intervenant humain n'a pas?

J. - On se laisse pas flatter [elle rit]! On donne pas de bec non plus! » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Thésée représente également un interlocuteur privilégié pour les usagers les plus réticents. Comme nous l'explique Jess, certaines personnes fréquentant le centre présentent de grandes difficultés à s'ouvrir, à faire confiance et à accepter d'entrer en relation avec d'autres humains, qu'ils soient ou non intervenants. Dans la mesure où l'imaginaire social entourant les animaux non-humains leur attribue généralement une absence de jugement et une capacité d'amour inconditionnel, la présence de Thésée et son attitude calme et sociable peuvent permettre à ces personnes de s'engager dans un mode de soin alternatif.

« C. - C'est ça qui fait un "intervenant-chien"?

J. - Ouais, c'est du côté de l'amour et puis de l'écoute. Parce qu'avec les humains, veut, veut pas, les gars des fois ils sont un peu plus réticents, parce qu'ils se sont tellement fait trahir, ou tellement fait juger, que c'est moins facile pour eux de parler. Dans ce temps-là ils vont voir Thésée, ils lui chuchotent dans l'oreille, puis moi je veux pas savoir ce qu'ils lui ont dit. Si c'est Thésée qu'ils ont été voir, c'est parce que justement ils voulaient pas m'en parler à moi. Puis moi j'ai aucun problème avec ça. Tant qu'ils sont capables de libérer ce qu'ils ont besoin de libérer. C'est ça, c'est l'amour inconditionnel et l'écoute sans jugement qu'il peut avoir. T'sais nous on est formés pour ça, on est faits pour ça, mais c'est jamais pareil. Il reste un... Ils

vont regarder notre regard, comment que c'est, *et cætera*... Fait que c'est tout des petites qualités de même, le fait qu'il est très colleux... » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Par ailleurs, Thésée influence directement les modes d'intervention de son équipe humaine, en particulier pour Jess. Elle nous explique que le fait de travailler en sa compagnie a changé son rapport aux usagers, au sens où la présence de Thésée permet souvent d'apaiser et de faciliter les interactions. Même lorsqu'il est absent, Jess est perçue par les usagers comme étant liée à lui ce qui, en quelque sorte, opère un effet de translation des qualités de Thésée: les usagers peuvent parler à Jess de leurs expériences avec Thésée, dans une prolongation du travail d'accompagnement de ce dernier.

« Ça change mon travail dans le sens que l'approche avec les gars n'est pas la même... C'est plus... Autant que ça peut être plus facile, parce que Thésée est là, ou même quand il est pas là ben ils m'en parlent ou peu importe, ils m'expriment différents souvenirs qu'ils ont aussi par rapport au chien, donc de ce côté-là ça aide. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Pour Jess, les interactions entre les usagers et Thésée représentent également une source d'information et constituent un levier d'intervention importants. Comme nous l'avons discuté précédemment, les attitudes et les comportements humains envers les animaux non-humains constituent des indicateurs pertinents pour le suivi psycho-social d'une personne. La façon dont les usagers agissent avec Thésée peut mettre en exergue des tendances, des problématiques ou des besoins particuliers, qui n'auraient pas nécessairement été abordés, ou dont l'importance aurait été moindrement perçue. Par ailleurs, Thésée représente également une ressource et un appui pour aborder certaines problématiques avec les personnes d'une manière alternative, en faisant par exemple des parallèles entre les rapports humains et ceux qu'ils entretiennent avec le chien.

« Parce que t'sais, la personne, elle agit comme ça avec le chien mais c'est pas nécessairement quelqu'un de facile avec les humains non plus. Fait que oui, ça apporte cette sphère-là de... "T'sais, c'est fragile, faut faire attention", c'est la même chose quand ils parlent aux gens. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

« Normalement, j'te dirais que cette personne-là elle est vraiment dans un autre monde. Par exemple, une hostie... parce que des fois, ils vont à la messe ici, bon l'hostie il croyait que c'était empoisonné, qu'on voulait le tuer. Fait que t'sais, il

bugue sur des petites choses comme ça. Donc pour le chien, comment il m'a expliqué ça, c'est que : "les autres le flattent doucement, fait que moi je lui en donne"... T'sais, comme s'il voulait contrebalancer. "Les gens sont tous doux avec, donc moi je vais lui montrer le rough". Puis lui, il trouvait pas ça mal, ce qu'il faisait. C'est pour ça que je disais que c'est plus facile avec certaines personnes, ils vont comprendre plus, en général, oui." » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

En tant que chien d'accompagnement, Thésée se place donc comme un membre à part entière de l'équipe de l'accueil 4. Pourtant, si sa qualité de chien permet de développer une approche alternative, pertinente et fertile de l'intervention psychosociale, elle entraîne également certaines difficultés.

Contrairement à un collègue humain, il reste nécessaire de surveiller Thésée afin d'assurer son bien-être et sa sécurité physique. Malgré sa corpulence, il doit être protégé contre d'éventuelles manipulations physiques et autres mauvais traitements. Ainsi, ses humaines référentes doivent ajouter à leurs responsabilités celle de faire observer une certaine discipline aux usagers et à désamorcer les conflits que cela peut générer.

« Autant que ça peut nuire, dans le sens que j'ai plus de discipline à faire quand ils font des choses pas correctes avec Thésée. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

« T'sais on a vu un monsieur il l'a tiré par la queue, ben non je m'excuse, tu ne tires pas Thésée par la queue. Fait que des fois ça amène plus des côtés que, oui je comprends, t'es peut-être pas habitué aux chiens, t'es peut-être pas habitué aux animaux, mais ça fait partie de l'éducation qu'il faut un peu transmettre aussi. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Si Jess avait jusqu'à présent mis l'emphase sur l'autonomisation progressive du travail de Thésée et l'assouplissement des règles imposées aux usagers, elle nous décrit la dimension punitive que peut prendre l'expérience.

« Fait que c'est lui montrer que "non, fait pas ça", fait que c'est plus un côté éducation et, justement, pas permission, mais punitif... Parce que t'sais, la première fois, je t'en parle, mais quand ça fait plusieurs fois que tu fais mal à Thésée, ben ça reste un intervenant, je peux pas te laisser tout faire avec. Puis j'peux pas le suivre des yeux vingt-quatre heures sur vingt-quatre, puis dire à chaque fois "non, toi tu le touches pas", je peux pas faire ça. Premièrement, ça fait du bien au gars quand même, mais t'sais, c'est un donnant-donnant. "Si t'es correct avec il va aller te voir, si t'es pas correct avec, il ira plus te voir". Faut faire en conséquence. Ça amène

l'autre aspect [punitif], mais j'te dirais c'est pas courant, là. J'ai peut-être eu une ou deux fois à intervenir plus de ce côté-là avec le chien. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

D'un point de vue sans doute plus anecdotique, mais tout de même révélateur des écueils et des limites d'un tel projet, notons l'incident survenu lors de l'arrivée de Thésée au centre d'accueil:

« Ce qui moi m'a bloquée au début c'est que les gars, quand Thésée est arrivé, ils ne faisaient que nous parler du montant d'argent relié à Thésée. C'est là qu'on a eu un petit bug, parce qu'ils nous disaient "oh ouais, le chien il vaut vingt-cinq mille!". On le sait pas là, le chien il vaut vingt-cinq ou quarante mille, certains nous disaient un chiffre, d'autres nous disaient un autre... [...] Puis c'est quelque chose qu'on a entendu vraiment à répétition, fait que c'est ce qui nous a un peu effrayées aussi. Parce que si tu fais que nous parler du côté monétaire avec, ben c'est sûr j'vais avoir peur qu'il aille le vendre! » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Ici se dessinent certaines craintes et difficultés liées à l'intégration et à la reconnaissance de la légitimité d'un animal non-humain au sein d'une équipe d'intervention.

Il est donc important, à la fois pour les usagers et l'équipe d'intervention, de définir clairement le rôle de Thésée au sein de l'accueil 4, afin d'instaurer un cadre relationnel à la fois fertile et sécuritaire. Pour Jess, la situation est sans équivoque: Thésée est un intervenant à part entière et doit être respecté comme tel. Comment une telle collaboration interspécifique se construit-elle?

- **Une relation d' « égal à égal »**

Jess considère Thésée comme un égal, inscrit dans une relation mutuelle de collaboration. Chacun aurait ainsi quelque chose à apporter, à enseigner et à faire découvrir à l'autre.

« On s'apporte quelque chose les deux. Puis justement c'est important, être égal à égal, c'est comme ça que ça grandit. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Cette relation de collaboration passe par l'incarnation du rôle de l'intervenant, incité, structuré et reconnaissable par l'emploi d'accessoires et l'instauration de règles comportementales et de repères spatiaux. Comme nous l'avons vu plus tôt, Jess fait mention de la capacité de Thésée à faire la différence entre les moments où il « travaille » et ceux où il est au repos. En d'autres termes, Thésée serait capable d'incarner différents rôles: celui de chien d'intervention, et celui de chien compagnon.

L'élément clef, accessoire signifiant à la fois pour Thésée et pour les humains qui le rencontrent, est le port d'un harnais de travail, commun à tous les chiens formés par la fondation Mira, dont il porte les couleurs. Lorsqu'il porte son harnais, Thésée sait qu'il est « au travail ». A force d'habitude, il reconnaît également le centre d'accueil comme un environnement signifiant et adopte les comportements attendus de son rôle d'intervention, même lorsqu'on lui retire le harnais durant ses pauses.

« C. - Et quand tu dis qu'il sait qu'il est au travail, qu'est-ce qui fait que...

J. - Son harnais. C'est son harnais qui fait qu'il sait qu'il est au travail. C'est l'endroit aussi, il est rendu habitué, il sait que, il connaît l'endroit, des fois je lui enlève son harnais puis il le voit là, durant ses pauses, il le sait qu'il est quand même au travail, fait qu'il fait pas le fofou, là. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

A cette temporalité « travail », s'associent donc certaines attentes envers le comportement de Thésée, reflétant la formation qu'il a reçue auprès de la fondation Mira. Thésée doit suivre des règles définies lorsqu'il est présent au centre: il ne peut pas « lâcher son fou » sur les usagers, doit être capable de répondre rapidement à l'appel de ses humaines référentes et de rester calme en tout temps, que ce soit face à un humains ou à un autre chien.

« Ça reste un chien Mira. On veut pas qu'il... T'sais, il le sait qu'il est au travail. On veut pas qu'il fasse juste "ok, moi je suis un chien, puis je m'amuse". » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Le respect de ces règles et, finalement, la capacité de Thésée à remplir son rôle, repose par ailleurs sur les signaux qu'il reçoit de son environnement. Si le harnais constitue un élément déclencheur, les comportements des usagers du centre ne doivent pas interférer avec l'attitude qu'on attend de lui. Ainsi, particulièrement dans les débuts du projet, un certain nombre de règlements ont également été imposés aux usagers, afin de cadrer les interactions et de permettre à Thésée de prendre ses repères à l'accueil 4.

« Fait que quand il est arrivé, y'avait plus de règles, étant donné qu'on voulait pas qu'il perde son dressage, étant donné que c'est un nouveau projet, on savait pas la réaction des gars, on savait pas la réaction du chien, fait que y'avait plus de règles. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Entre autres exemples, les usagers doivent demander la permission avant de venir flatter Thésée, afin de ne pas perturber une éventuelle activité en cours. Avec le temps et l'adaptation de Thésée aux particularités du refuge, ces règlements sont revenus plus flexibles (notamment si on les compare aux interdictions qui entourent un chien d'assistance régulier).

« Au début, il était plus distrait, c'était tout nouveau, fait qu'il était plus porté à aller voir les choses avant de venir nous voir. Puis avant, j'utilisais plus la laisse [...]. Là, il est libre de penser puis d'agir. Ça paraît dans son comportement, il est plus libre, c'est ce qui a apporté, dans un certain sens, son équilibre. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

« Fait que les gars faut qu'ils demandent avant de le flatter, comme ils feraient avec un chien Mira qu'ils croiseraient dans la rue. Puis ensuite de ça, si c'est le bon moment, y'a pas de problème, vas-y. Avant, fallait qu'il soit assis, *et cætera*, parce que fallait qu'il soit réceptif. Mais là, Thésée, il a compris sa job, on a plus besoin de le suivre autant que ça. Si j'me promène, et que le gars le flatte, et il me le demande pas nécessairement, mais que Thésée continue à écouter et continue à me suivre quand même, moi j'ai pas de problème. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Ces règlements revêtent cependant une certaine importance symbolique. Ce type de contrainte permet de favoriser la concentration de Thésée sur ses objectifs, mais également de créer un marqueur de rôle pour les usagers: dans le contexte social de l'accueil 4, Thésée doit être perçu comme un intervenant à part entière.

« Par contre, si [un usager] commence à tenir Thésée, ou peu importe, et que là il peut plus suivre dans la ligne où on s'en va, ben là c'est sûr qu'on va leur dire "ok, c'était peut-être pas le bon moment, fais juste le laisser aller travailler". A ce moment-là, d'habitude, les gars comprennent quand même assez bien. Ils savent qu'il est au travail quand même. Fait que oui, il sert à leur donner de l'amour, *et cætera*, mais y'a aussi l'aspect travail, que c'est un intervenant pareil. » (Jess et Thésée, intervenants psychosociaux, accueil 4)

Le projet-pilote mis en place à l'accueil 4 constitue ainsi une riche illustration du potentiel qu'offre l'intégration de l'animal non-humain aux pratiques d'intervention en itinérance. Les modalités de cette prise en compte de la relation interspécifique sont cependant particulières: elle ne laisse la place qu'à un acteur canin au profil strictement paramétré et tire sa légitimité d'un cadrage institutionnel finement contrôlé. De la gestion des risques et des nuisances, à la constitution d'un statut et d'un rôle légitimes pour le chien dans les rapports de soin, comment

la structure du projet se saisit-elle des problématiques de l'intégration de l'animal aux pratiques d'intervention en itinérance?

### **3.3.2 RAPPORTS DE SOIN, RAPPORTS DE POUVOIR**

Nous avons discuté dans les sections précédentes de la façon dont les animaux peuvent être considérés comme des facteurs potentiels de risque (et de nuisance) envers les usagers, au sein des organismes de travail social.

Le cas de Thésée nous semble apporter un retournement majeur à ce propos: ce sont, cette fois, les usagers qui présenteraient un risque potentiel pour Thésée. L'une des distinctions principales entre les compagnons canins des personnes en situation d'itinérance et le cas de Thésée vient, bien sûr, du fait qu'ils ne se placent pas dans le même rapport à l'intervention; les premiers étant du côté de ceux qui la reçoivent (ou non), le second, de ceux qui la font. Cependant, les études dont nous avons discuté au premier chapitre proposent justement de considérer la pertinence d'intégrer l'animal nomade à la fois comme bénéficiaire et acteur de l'intervention, en mobilisant les potentiels variés de la relation anthropozoologique. Dans certains cas, l'actualisation de ce potentiel serait donc marginalisée, alors qu'elle est ici placée au cœur des enjeux du travail d'intervention.

Nous proposons donc de réfléchir à une seconde distinction qui sépare les chiens nomades de Thésée: leurs origines et leurs parcours, qui répondent d'une façon bien différente aux normes hégémoniques qui entourent l'animal non-humain et la relation de soin.

- **Distinguer le chien, renverser les risques**

Nous pouvons nous rendre compte de cette inversion des facteurs de risque en observant les règlements qui définissent les conditions de présence des chiens dans les locaux. Nous avons vu que, dans la plupart des organismes d'accueil, lorsque les chiens ne sont pas tout bonnement refusés à l'entrée, ils sont généralement mis à l'écart des zones de passage et entravés physiquement pour éviter qu'ils ne puissent déambuler librement. Ces contraintes, dont le respect est une condition *sine qua non* de leur présence, visent à assurer la sécurité des employés et des usagers.

Dans le cas de l'accueil 4, au contraire, les règlements et les contraintes concernent avant tout les usagers. Comme nous le décrit notre informatrice, ils doivent demander la permission à son humaine référente avant de flatter ou de manipuler Thésée d'une quelconque façon. Ils ne peuvent s'en approcher s'il est « en pause », dans l'un des bureaux du personnel du centre. Lorsque leur attitude envers Thésée est jugée inadéquate (citons l'exemple de l'utilisateur qui le tire par la queue), ils peuvent se voir retirer leur droit de bénéficier de son travail d'accompagnement. La contrainte, la réglementation et l'éventuelle punition sont, donc, non plus construites autour des comportements du chien, mais de ceux de l'utilisateur. Par ailleurs, si, dans les débuts du projet, Thésée était bel et bien contraint physiquement au moyen d'une laisse, il ne s'agissait pas tant de contrôler les nuisances qu'il aurait pu occasionner, que d'empêcher les usagers de nuire à son intégration, en perturbant sa concentration et ses activités.

Finalement, dans le cas particulier de l'accueil 4, ça n'est pas le chien mais plutôt l'humain qui est mis à l'épreuve. Là où, au sein d'autres organismes, on divise (ou on ferme) l'espace pour éviter de contraindre les usagers à la présence d'autres animaux, ici la présence de Thésée est imposée à tous. C'est aux usagers de prouver leurs capacités à répondre aux attentes relatives à leur rapport à l'animal, épreuve sanctionnée par une distanciation du chien (initiée par lui<sup>63</sup> ou par son humaine).

Alors que les chiens nomades sont exclus des locaux et que les compagnons des intervenants sont soumis à certaines conditions de présence, Thésée, lui, est clairement distingué des autres animaux non-humains: intervenant à part entière, il acquiert un statut de vivant-personne (d'après Michalon, 2013), considéré comme un « égal ». Quelles représentations sociales sous-tendent l'attribution d'un tel statut à Thésée, au sein de l'accueil 4? Qu'est-ce qui le distingue des chiens nomades et par quels opérateurs de requalification devient-il un acteur légitime de la relation de soin?

- **Réguler, optimiser, légitimer**

Nous avons décrit le profil type d'un « chien nomade » comme étant un chien d'origine croisée, généralement né en dehors des circuits d'élevage officiels (bien que sa généalogie soit

---

<sup>63</sup> Au sens où, comme l'explique notre informatrice, Thésée est libre de choisir les usagers qu'il souhaite approcher ou non, selon ce qu'elle désigne comme étant son « intuition ».

officieusement connue). Son occupation de l'espace, plus souvent public que privé, se situe la plupart du temps en marge des cadres déterminés par les institutions juridiques et il fait rarement l'objet de procédures administratives en règle (telles que le puçage électronique, ou l'obtention d'un permis légal). Caractérisé par la déviance des cadres de la domesticité et par une occupation illégitime de l'espace, le profil des « chiens nomades » semble se définir en opposition à l'institution (sous toutes ses formes).

Thésée, quant à lui, présente un profil extrêmement différent. L'étude de Michalon (2014) sur le soin par le contact animalier nous offre de nombreuses clefs d'analyse pour comprendre les mécanismes qui opèrent sur son parcours et sa définition en tant qu'acteur légitime de l'intervention. L'auteur souligne la nécessité pour les activités de soin par le contact animalier (et, par ailleurs, commune à toute pratique en développement) de réguler et d'optimiser leurs pratiques; c'est à dire, d'en limiter l'accès à certains êtres et d'en maximiser l'efficacité (*ibid.*). L'objectif de ce souci de régulation/optimisation, que l'auteur comprend comme un couple indissociable, est d'assurer à la fois la crédibilité de la pratique et sa conformité aux critères institutionnels (en termes de sécurité, de légalité et de légitimité), (*ibid.*).

Les procédures de sélection des êtres aptes à prodiguer ces soins vont donc concerner à la fois l'humain et le chien, afin de certifier leurs aptitudes non seulement individuelles, mais également en tant que binôme. Dans notre cas de figure, Thésée a été élevé et formé à ses fonctions, au sein de la fondation Mira, seul organisme reconnu et accrédité au Québec pour l'attribution de chiens d'assistance. Sa formation, qui fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle rigoureux, lui assure une reconnaissance officielle de ses capacités d'intervention<sup>64</sup> et fait de lui un chien répondant parfaitement aux critères normatifs d'occupation de l'espace; il n'aboie pas, ne court pas, se contrôle en présence d'autres chiens (du moins, dans le cadre de ses fonctions) et fait preuve d'une grande docilité. En résulte l'octroi de privilèges réservés à son statut: il fait partie des rares chiens<sup>65</sup> légalement autorisés à fréquenter les espaces desquels leurs congénères sont exclus et bénéficie, ainsi que son humain, de diverses exceptions et exemptions légales<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> A ce sujet, voir le rapport de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), (Khelia *et al.*, 2007).

<sup>65</sup> Au même titre que les chiens guides accompagnant les personnes visuellement déficientes et les chiens de service travaillant (entre autres) aux côtés des forces policières et armées.

<sup>66</sup> Voir, notamment, le *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060) de la ville de Montréal.

Jess, en tant qu'humaine référente de Thésée, a également suivi un processus de certification: le séjour qu'elle a effectué dans les locaux de la fondation a joué ce rôle d'épreuve, d'évaluation de ses capacités à travailler aux côtés de Thésée et à former avec lui un binôme valide.

Cette sélection permet à la fois une optimisation de l'activité (au sens où les partenaires sont capables d'offrir ensemble un travail de qualité) et sa régulation. En limitant le nombre de praticiens selon certains critères, il devient possible d'octroyer un label de qualité, gage de crédibilité de la profession et de légitimité institutionnelle de leur rôle dans la pratique du soin (*ibid.*). Ce travail de « labellisation » (*ibid.*, p.157) permet par ailleurs de « rendre visible » (*loc. cit.*) les compétences du chien qui, au demeurant, ne se distingue que difficilement d'un chien de compagnie plus classique:

*« La polyvalence est un talent moins visible que la capacité à ramasser des objets sur demande, à ouvrir une porte ou à tirer un fauteuil. Certains chiens d'intervention peuvent être éduqués à la manière des chiens d'assistance, pourtant ils ne peuvent pas témoigner de leur fonction principale sur commande: on peut toujours essayer de demander à un chien qu'il nous fasse aller mieux. » (Michalon, 2014, p.157)*

Le harnais, le foulard (tels que ceux portés par Thésée durant ses périodes de travail) et autres écussons aux couleurs de l'organisme ayant formé les chiens, deviennent objets d'étiquetage. Ils constituent une « stratégie pour développer [leur] acceptabilité sociale » (*ibid.* p.157), permettant à la fois de les homogénéiser entre eux et de les distinguer des autres. La certification du binôme et l'emploi d'accessoires distinctifs relèvent d'une modalité de régulation/optimisation que Michalon qualifie de « conventionnelle » (*ibid.*, p.156), sanctionnée par différents labels qualitatifs. L'auteur expose également une seconde modalité, non exclusive à la première, qualifiée d'« incarnée » (*loc. cit.*): elle renvoie à un travail zootechnique de sélection des caractéristiques héréditaires de certaines races de chiens, notamment par le biais d'un contrôle de leur reproduction et de croisements<sup>67</sup>. Il s'agirait alors de « créer des êtres capables d'incorporer rapidement et durablement la fonction d'assistance » (*ibid.*, p.151), ajoutant par ailleurs à leur homogénéité physique et donc à la perceptibilité de leur label.

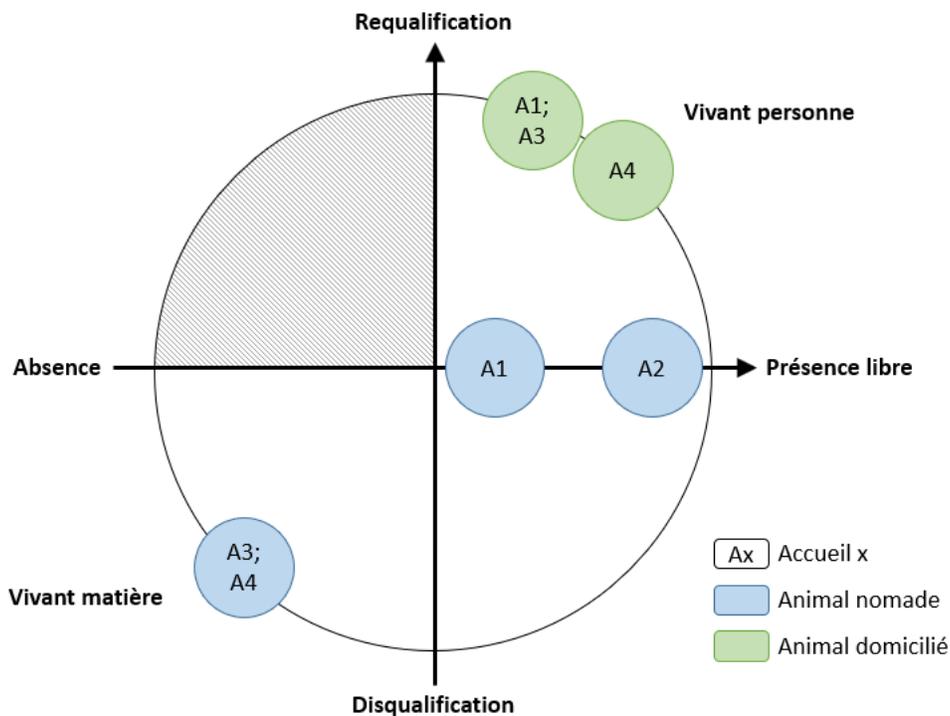
---

<sup>67</sup> A l'instar de la race Labernois qui, bien qu'elle ne soit pas encore reconnue par la Fédération cynologique internationale (FCI), a été créée au sein de la fondation Mira d'un croisement entre le Labrador et le Bouvier-bernois, races privilégiées pour le travail d'assistance, d'intervention et de guide.

- **Thésée, vivant-personne qualifié**

Ainsi, Thésée (et la relation de soin dans laquelle il s’inscrit), bénéficie d’une reconnaissance et d’une légitimité institutionnelles à laquelle échappent les chiens nomades. Si l’on reprend notre schéma des modalités d’intégration de la relation anthropozoologique aux pratiques d’intervention pour y ajouter le cas de l’accueil 4, nous voyons que Thésée se place à l’extrémité des deux axes: il est reconnu comme un intervenant à part entière, donc au plus haut degré de qualification et bénéficie à la fois d’un droit de présence inconditionnel, lui permettant d’aller et venir sans entrave au sein des locaux. Il gagne, finalement, le statut de « vivant-personne qualifié ».

Figure 6. INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D’INTERVENTION SELON LES ORGANISMES ÉTUDIÉS – AJOUT DE L’ACCUEIL 4



Le projet-pilote mis en place à l’accueil 4 nous paraît ainsi refléter la plupart des éléments constituant le potentiel de la prise en compte de la relation anthropozoologique pour le travail d’intervention psychosociale. Thésée représente un levier d’intervention pertinent pour les intervenants humains, permettant de développer des modes de soin et d’accompagnement

alternatifs. En outre, en tant que membre à part entière de l'équipe, il est lui-même acteur de l'intervention, apportant avec lui les spécificités relationnelles et interactionnelles liées à son espèce. Il reste à noter que, dans ce cas de figure, la relation interspécifique, bien que reconnue, reste extrêmement cadrée: le chien est sélectionné parmi un groupe particulier, formé selon des critères définis pour répondre aux normes institutionnelles du soin, et placé sous l'autorité de personnes considérées comme légitimes.

Tout en reconnaissant la nécessité de réguler et d'optimiser une activité en cours de développement afin de maintenir sa crédibilité, nous pouvons nous demander si seuls les chiens constitués en produits conformes à ces normes peuvent espérer gagner en légitimité. Les animaux nomades sont-ils nécessairement exclus des rapports légitimes de soin? Est-il possible d'outiller ceux qui se trouvent dans les marges de l'institution, afin de développer et d'actualiser le potentiel fertile de la RAZ pour le travail d'intervention en itinérance?

Dans les paragraphes suivants, nous allons nous pencher sur un cas bien différent, celui de l'accueil 5. Ouvert aux animaux non-humains, il se distingue par une ressource particulière: durant deux ans, il a été le théâtre du projet bénévole de Clélia, éducatrice canine. Nous allons ainsi nous intéresser au pendant inverse du projet Thésée: plutôt que de faire appel à un animal spécialement formé, l'intégration de la relation anthropozoologique aux pratiques d'intervention mobilise cette fois-ci les chiens nomades, compagnons non-humains des usagers.

### **3.4 REQUALIFIER LE CHIEN NOMADE**

L'accueil 5, ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans, est l'un des rares organismes autorisant les compagnons non-humains des usagers à fréquenter leurs locaux, hébergements compris. En plus des services de distribution de nourriture pour chiens et chats, une clinique vétérinaire gratuite offrant des services de consultation générale et de vaccination s'y tient chaque mois, faisant de l'accueil 5 une ressource de référence pour les jeunes du milieu.

Parmi les visiteurs non-humains du centre, les chiens sont les plus nombreux. Dans les premiers temps, ils étaient accueillis dans une zone située proche du réfectoire, attachés à des points d'ancrage pouvant regrouper jusqu'à cinq ou six chiens. Sur ordre de la Commission de la santé

et de la sécurité au travail (CSST<sup>68</sup>), ce système a été abandonné au profit de la création d'un chenil dans le sous-sol de l'organisme. Les chiens ont donc été transférés dans des cages en dur, dans lesquelles ils sont tenus de rester pendant que leur humain participe aux différentes activités de l'organisme.

C'est dans ce contexte que Clélia, spécialiste en comportement canin, a rejoint l'accueil 5 pour y offrir des services bénévoles de formation en éducation canine. Au moment de monter ce projet, elle travaillait auprès de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), en tant qu'évaluatrice: elle était chargée de déterminer la « plaçabilité » (d'après Michalon, 2013) des chiens résidant au refuge, en évaluant leurs comportements, leurs caractères et leurs bilans de santé<sup>69</sup>. Répondant à un appel d'offre de l'accueil 5, elle a proposé de mettre à la disposition des usagers ses connaissances du monde canin, proposant par le fait une hybridation unique en son genre des modes et objectifs de l'intervention.

### **3.4.1 ÉDUCATION CANINE EN MILIEU HUMAIN**

Pendant deux ans, Clélia et sa collègue, travaillant également pour la SPCA, ont offert leurs services bénévoles à l'accueil 5. Alors que cette dernière s'occupait principalement du volet administratif du partenariat entre les deux organismes, Clélia se rendait régulièrement (de deux à quatre fois par mois) dans les locaux pour y rencontrer les intervenants, les usagers et leurs compagnons canins. Après une période de « mise en confiance », elle a développé différents outils d'intervention auprès des couples hybrides. Son objectif principal était de favoriser le maintien de relations interspécifiques épanouissantes, sécuritaires et fondées sur un principe de bienveillance. Le projet a finalement été suspendu pour des raisons indépendantes. Nous avons rencontré Clélia en entrevue, environ un an plus tard.

- **Le chenil: de la contention à l'intervention**

Si son objectif principal était de rencontrer régulièrement les usagers et leurs compagnons, il a avant tout fallu à Clélia qu'elle gagne leur confiance. Bien que le projet ait été annoncé par

---

<sup>68</sup> Devenue, en 2016, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

<sup>69</sup> Il s'agit exactement du travail de mise à l'épreuve étudié par Michalon (2013), dont nous avons discuté précédemment.

l'équipe de l'organisme, elle a tout d'abord été perçue comme un élément menaçant plutôt qu'une ressource.

« Quand j'ai commencé à venir [à l'accueil 5], puis à m'installer dans le chenil et tout ça, ça a mis six mois avant qu'un jeune vienne me parler. Personne voulait me parler. Parce que, un, j'arrivais avec le logo de la SPCA, donc ils avaient l'impression que j'allais saisir leurs animaux, alors que pas du tout, et ça prend qu'ils te voient, et avoir une espèce de confiance en toi, pour pouvoir venir t'aborder en fait. Puis, c'est marrant parce que le premier jeune, ça m'a pris qu'y en ai juste un qui vienne me voir pour que les autres viennent me parler. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Afin de créer un environnement propice à l'intervention et d'établir une relation de confiance avec les usagers, Clélia a donc commencé par travailler sur l'espace du chenil.

« J'essayais de faire en sorte que le chenil soit un petit peu plus... Parce qu'au début le chenil c'était un foutoir, c'était vraiment le bazar là-dedans, c'est clair que t'avais pas envie de rentrer là! » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

A son arrivée, le chenil nouvellement mis en place était relativement peu investi, que ce soit par les usagers ou par l'équipe d'intervention. Il s'agissait avant tout de placer les chiens dans un endroit qui respecte les consignes légales et qui permette de réduire comme faire se peut les nuisances relatives à leur présence, en les isolant des principaux espaces de circulation. La première initiative de Clélia a donc été de mettre en place un travail de réappropriation du chenil par les usagers. Ce, afin de revaloriser cet espace délaissé, synonyme de punition et d'enfermement, et d'offrir aux binômes hybrides un environnement plus serein, agréable à fréquenter et propice à l'intervention.

« On s'est mis à mettre des affiches avec le langage canin, tout ça, juste pour attirer l'œil de temps en temps, faire un endroit un petit peu plus agréable. On avait une espèce de distributeur d'huiles essentielles pour que ça sente la lavande, puis que ce soit plus agréable. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

« On trouvait ça tellement moche d'être là-dedans [en riant], c'est tout carrelé, t'as l'impression d'être dans une salle de bains fermée, y'a pas de fenêtres, c'est vraiment désagréable. Et puis les gens de l'extérieur trouvaient ça fatiguant, parce que quand [les chiens] aboyaient on les entendait vachement. Donc on a proposé aux jeunes de faire des tableaux, de plus ou moins des épaisseurs différentes, pour apaiser le son, et mettre de la couleur, et se réapproprier l'espace. Parce que j'avais besoin qu'ils fassent ça, en fait, j'avais besoin qu'ils se réapproprient le chenil, puis

que ça devienne leur espace à eux, que ce soit pas un espace punitif, mais que ce soit un espace que eux décorent, puis que ce soit un espace que eux mettent à leur goût, et que ça leur donne aussi plus envie d'y laisser leur chien et d'y passer un peu de temps. Et puis ça a super fonctionné! » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Cette personnalisation du chenil, première étape de sa transformation en espace d'intervention plutôt que de contention, a ainsi permis aux usagers de commencer à s'investir dans le processus mené par Clélia. Leur autonomisation et leur réappropriation des outils d'intervention constituant des enjeux clefs du projet, ils ont été invités à en formuler eux-mêmes les orientations principales, afin d'adapter le programme à leurs besoins et à ceux de leurs compagnons.

« Je faisais beaucoup de mini-consultations [au chenil] pour les aider avec les problèmes de comportement ou les questions, et éventuellement on s'est mis à monter des ateliers, où là c'est vraiment un cours, pendant une heure, une heure et demie, que je vais leur donner sur tel, tel sujet. C'est eux qui choisissent les sujets, donc on leur donnait le choix, on avait fait des sondages pour savoir "c'est quoi qui vous intéresse le plus", et puis à ce moment-là je montais des cours pour aller donner des ateliers. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

« Donc on avait fait aussi un classeur énorme avec toutes des questions: "j'ai un chiot, comment le rendre propre?" ou peu importe, "mon chien grogne, qu'est-ce que je peux faire?", tout plein d'articles, mais très simples en fait, avec beaucoup d'iconographie plus que de mots, plus de choses comme ça, sur le langage canin, tout un tas de trucs, et puis on avait des photocopies et les jeunes partaient avec. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Si le chien est bien le sujet principal de son mandat, il ne s'agit pas pour Clélia de travailler elle-même sur ses comportements, mais plutôt d'outiller les usagers afin qu'ils deviennent des acteurs autonomes de l'intervention.

« Mais donc ouais, le chenil ça a été tout un projet hein, pfouh... Et puis pour que, pour qu'ils ramassent aussi après eux, parce que faut faire attention à la propagation de maladies, parce que ça aussi c'est une réalité où, ben un chien qui a une toux de chenil c'est rien hein, c'est un gros rhume, mais il va la passer à tout le monde, donc il faut pas que les chiens boivent dans les mêmes bols. Et puis que si t'as amené des couvertures, des trucs comme ça, ben que tu les enlèves, que tu les portes au lavage. Essayer de responsabiliser un peu les jeunes aussi avec leurs chiens, et que nous on est pas les bonniches de service là, on est pas là pour nettoyer le chenil, on est vraiment juste là pour vous aider, puis pour vous aiguiller avec tout ce qui est comportement finalement. Puis ça fonctionnait quand même pas mal, ils ramassaient les bols, les machins. On avait aussi établi des règles : qu'est-ce qu'on fait, qu'est-

ce qu'on fait pas... On voulait que tous les chiens aient à manger quand ils vont dans leur truc, puis à la fin c'était bien rôdé ouais. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Si Clélia assure l'initiative et l'encadrement du processus d'intervention, c'est finalement la participation active des usagers qui en fait la substance et permet une véritable actualisation de leurs compétences.

« Mais c'est facile en fait, parce que ça vient d'eux. C'est arrivé, je pense, deux fois au moins que je sois allée voir un jeune en lui disant "eh, fais pas ça... Parce que tu mets tout le monde en danger en faisant ça, et puis viens me voir après, tout seul, pas devant les gens, parce que merci la pression sociale, je vais t'éviter ça... Mais viens me voir après, on va en parler", puis ça c'est bien passé les deux fois. Mais d'habitude c'est eux qui viennent, donc ils sont vachement à l'écoute, donc ils viennent parce qu'ils savent qu'ils ont un problème et puis que moi je suis la personne à qui poser la question et que je vais leur expliquer ce qu'il faut faire, et que si dans les deux semaines ça va pas, ils y arrivent pas, ils comprennent pas, ils reviennent me voir en disant "eh ton truc ça marche pas!". Et puis ils sont assez cash pour te dire "non là ce que tu m'as dit c'est de la merde!", "ahah! Non, comment tu fais, attends, on reprend..." » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Le chenil est ainsi devenu une sorte de laboratoire d'expérience, où les usagers peuvent bénéficier d'un soutien sur mesure, répondant à la fois à leurs besoins et à ceux du chien. Partant des problématiques définies par les jeunes, Clélia a donc mis en place différents outils permettant d'accompagner le développement de leurs compétences et de les aider à faire face aux défis du compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance.

#### • **Transmission et réappropriation des outils d'intervention**

Les principales dimensions soulevées par les usagers s'avèrent être d'ordre relativement pragmatique et reflètent les problématiques de la RAZ en situation d'itinérance que nous avons déjà décrites, telles que l'accès aux soins vétérinaires et à la nourriture. Sur ces questions, Clélia fait avant tout un travail de référence et redirige les usagers vers les ressources pertinentes. Elle agit en outre comme un complément à ces ressources, comme par exemple en fournissant des friandises et des jouets pour les animaux ou en appuyant la mise en place de partenariats.

« Y'a beaucoup de questions vétérinaires aussi auxquelles je pouvais pas répondre, mais ils ont quand même [...] une clinique vétérinaire qui vient sur place, donc je les renvoyais là, finalement. Et on était aussi en train de monter un programme de stérilisation à faible coût pour les aider à stériliser leurs animaux, parce qu'il y a quand même un gros problème de surpopulation animale au Québec, et puis parce

qu'avoir un animal stérilisé c'est quand même plus simple pour les jeunes aussi. Donc on avait commencé à monter ce programme-là. Je sais qu'ils ont un programme aussi avec une autre clinique vétérinaire où ils font ça, la stérilisation à faible coût. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

« Et puis du coup on s'est mis à apporter des jouets, des gâteries, des trucs pour essayer de les outiller. Puis parce que qu'à [l'accueil 5] ils distribuent quand même de la bouffe, pour ceux qui ont pas de bouffe pour leurs chiens, puis donc nous on en amenait d'autres pour utiliser comme gâteries, ou des trucs comme ça, quoi. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Parmi les thématiques les plus fréquentes, la question de l'adaptation du chien aux normes comportementales apparaît centrale. Les binômes itinérants passant la majeure partie de leur temps en extérieur, les chiens sont souvent habitués à pouvoir courir et se soulager plus ou moins quand bon leur semble, ce qui contrevient généralement aux modes légitimes de l'occupation de l'espace urbain, autant privé que public.

« Ch. - C'est quoi qui ressortait le plus souvent?

Cl. - "Mon chien tire en marchant en laisse", ça c'est vraiment un classique! Et puis vu les kilomètres qu'ils marchent, je peux comprendre que ce soit un peu chiant [elle rit]! [...] Ou "mon chien il est pas propre quand je vais dans des appartements". » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Marcher en laisse dans les lieux publics, faire ses besoins aux endroits appropriés et répondre à l'appel de leur humain constituent des apprentissages fondamentaux pour le chien, au sens où ils mettent en jeu sa sécurité. Que ce soit pour éviter un accident, la perte d'un logement ou une saisie par la fourrière, le chien doit être en mesure de répondre à ces normes comportementales. Cet enseignement n'est cependant pas une évidence et peut engendrer certaines frustrations, provoquant des réactions parfois agressives de la part leurs compagnons humains. Durant ses ateliers, Clélia a introduit l'utilisation du « cliqueur », un outil simple et efficace permettant de favoriser un processus d'éducation du chien par renforcement positif, fondé sur la récompense plutôt que la punition.

« C'est juste une petite boîte qui fait "clic"! [C]'est pas pour leur donner un ordre, c'est pour leur dire que ce qu'ils viennent de faire, c'est bien. Donc en fait le cliqueur c'est ça, c'est une toute petite boîte qui fait juste du bruit là, puis en fait, je vais aller cliquer au moment où mon chien fait le bon truc. Donc ça veut dire, si je lui apprend à s'asseoir, au moment où ses fesses vont toucher le sol, je vais cliquer et je vais

récompenser. C'est un accélérateur d'apprentissage. [...] Et c'est toujours du positif, parce qu'un "clic" égale "y'a une gâterie qui arrive". [...] C'est super rapide parce que dès que t'as un "clic" il sait que c'est la bonne chose, il va le répéter absolument tout de suite, donc comme tu touches pas au chien, tu forces pas le chien à faire quelque chose, ils apprennent vachement plus rapidement parce que c'est comme si ça venait d'eux. [...] Donc quand on fait de la marche en laisse, j'ai besoin d'un peu plus de précision que pour un "assis" par exemple, j'ai besoin que quand le chien fait exactement telle chose, de cliquer à ce moment-là. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Clélia a donc remis un cliqueur à chaque participant aux ateliers, afin d'encourager cette pratique et de permettre aux usagers de poursuivre par eux-mêmes ce travail éducatif.

« [O]n avait fait des pochettes de gâteries pour qu'ils puissent les avoir sur eux tout le temps, et puis des cliqueurs aussi [...]. J'adore voir les jeunes dans la rue avec leur cliqueur cliquer leur chien, je trouve ça génial! » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Le « cliqueur » a cependant ses limites et certains points restent cependant plus délicats à travailler que d'autres. Si la plupart des jeunes envisagent sérieusement de retourner à une vie sédentaire et domiciliée, voire d'intégrer le marché du travail, ce projet s'accompagne d'un obstacle particulièrement difficile à affronter: l'anxiété d'une séparation nécessaire, lorsqu'il faudra laisser le chien seul à la maison. Comme nous l'avons déjà vu dans l'étude de Garreau-Dupin (2015), il n'est pas évident de démêler qui du chien ou de l'humain se trouve être le plus angoissé par la situation. Cela étant, il s'agit tout de même de l'un des principaux enjeux pour ces binômes, nécessitant un travail de longue haleine.

« Parce qu'ils ont l'habitude d'être toujours avec leur personne, et puis que là d'un coup ils se retrouvent dans un appart où y a personne et là ils paniquent quoi [...], mais ça c'est normal, puis ça s'apprend aussi, à rester seul. Mais là ça devient compliqué, au niveau comportemental là, pour les jeunes, ça c'est vraiment compliqué, parce que tu peux pas laisser le chien seul au début, faut qu'il ait un temps d'apprentissage, y'a un temps, et puis c'est très long... L'anxiété de séparation c'est des mois et des mois de travail, avant de pouvoir laisser le chien seul une demi-heure quoi, donc ça c'est plus complexe. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Laisser le chien au chenil le temps d'un repas, d'une séance de formation ou d'un quart de travail au sein de l'organisme leur permet d'expérimenter progressivement ce travail de gestion de la séparation. Pour pallier l'anxiété et l'ennui des chiens, Clélia a mis en place un atelier de confection de jouets, adapté selon les ressources accessibles pour les participants.

« [Le thème de l'atelier] c'était "confectionner des jouets pour occuper ton chien avec tout et n'importe quoi qu'on pouvait trouver". Pour moi c'était génial parce que c'était super créatif en fait! Je me casse vraiment la tête avec "ok, qu'est-ce qu'on peut trouver dans les poubelles de recyclage pour faire des jouets pour chien, qu'est-ce qu'on peut..." Et puis y'a plein de trucs, en fait, que tu peux faire, et puis c'était aussi beaucoup pour utiliser ces jouets-là dans les cages, pour occuper les chiens, pour éviter qu'ils s'ennuient, qu'ils se mettent à hurler ou quoi que ce soit, donc comment on fait, qu'est-ce qu'on fait... » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Si le chien doit apprendre à répondre aux attentes de l'humain, ce dernier doit également être en mesure de comprendre les besoins de son compagnon. Bien que les usagers entretiennent avec les chiens une relation souvent fusionnelle et qu'ils soient particulièrement attentifs à leur bien-être, certains signes peuvent faire l'objet d'incompréhensions. Tout comme le public domicilié, la plupart d'entre eux ont appris « sur le tas » à interpréter les modes de communication canine, ce qui peut conduire à certains malentendus parfois lourds de conséquences. Les participants ont donc bénéficié d'un atelier sur le langage canin, permettant à la fois de développer leurs compétences d'interprétation afin de mieux cerner les besoins de leur compagnon, mais également d'apprendre à y répondre de façon appropriée, en évitant le plus possible les gestes punitifs.

« Et puis on avait fait un atelier sur le langage canin, pour lire son chien, parce que honnêtement, 95 % des propriétaires d'animaux ne savent absolument pas lire leur chien et ce que ça veut dire. Et que non un chien qui grogne c'est pas un chien agressif qu'il faut punir, et que ça dit qu'il a peur en fait. Donc non, il faut que tu l'aides ton chien, et tu peux pas punir un chien qui a peur, donc c'était de faire comprendre ça. Parce que souvent, ben oui ça fait peur un chien qui grogne, donc souvent les gens vont punir, puis si je punis un grognement, le chien apprend à ne plus grogner donc il passe directement à la morsure. Donc en fait tu te retrouves avec des chiens problématiques, donc en fait c'était beaucoup expliquer ce que vous disent vos chiens, quand vos chiens vous parlent, et qu'est-ce qu'ils vous disent à ce moment-là, avec tout le langage corporel, qu'est-ce que ça veut dire. Donc ça ils étaient super intéressés, c'était très chouette! Y'en a qui ont pleuré un petit peu, quand tu te rends compte de ce que ton chien te dit, puis qu'en fait il est stressé... » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Les différents outils proposés par Clélia se veulent donc adaptés aux réalités de la relation anthropozoologique en situation d'itinérance. La réappropriation de ces outils par les usagers, au cœur du travail d'intervention, favorise la valorisation de leurs compétences relationnelles et le développement d'un rapport de soin adapté. Notons par ailleurs que les méthodes employées

par notre informatrice véhiculent une volonté de réduction des modes punitifs d'éducation, au profit d'un renforcement positif des comportements canins souhaitables. Qui plus est, c'est en mobilisant ce renversement que Clélia a abordé l'un des aspects les plus difficiles du projet: l'appivoisement de la cage et de la muselière, par le chien comme par l'humain.

- **La cage et la muselière: de la punition vers le rapport de soin**

Dispositif de contention et d'enfermement, la cage représente pour les jeunes côtoyés par Clélia un symbole de force punitive et de privation de liberté, faisant écho à leurs propres expériences. Pour les chiens, peu habitués à être physiquement contraints, la cage suscite une certaine angoisse, exacerbée par la séparation d'avec leurs humains et la présence de congénères tout aussi anxieux. Il s'agit pourtant souvent d'un passage obligé dans les rares environnements acceptant leur présence.

« Et donc en fait moi je passais mon midi avec les jeunes à manger, et après je passais trois heures dans le chenil, pour les aider à mettre les chiens en cage, aider à ce que les chiens aussi, parce qu'ils ont pas l'habitude d'être enfermés, les aider à relaxer [...]. Et puis pour les aider à apprivoiser un peu la cage, parce que ça c'est compliqué [...]. Surtout pour les jeunes qui ont fait de la prison, ça leur rappelait beaucoup de choses. Donc on a eu beaucoup de grosses discussions là-dessus comme quoi non, non, c'est pas une prison, faut pas le voir comme ça, et puis toute une désensibilisation à la cage et à son utilisation. Et puis après, qu'est-ce que tu fais avec ton chien une fois qu'il est dans la cage pour pas qu'il panique et qu'il se blesse, parce que ça peut arriver aussi, donc c'était les aider avec ça. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

A cette période, le projet de *Règlement sur le contrôle des animaux*<sup>70</sup> faisait l'actualité. Les modalités prévues d'encadrement de la présence canine dans l'espace public comprenaient le port obligatoire d'une muselière pour certains chiens (appartenant à des races désignées ou dont la corpulence dépassait un certain seuil, notamment). Dans l'optique de l'adoption imminente de ce règlement et des potentielles répercussions en termes de judiciarisation des personnes en situation d'itinérance et de leurs compagnons, Clélia a souhaité mettre en place des ateliers d'introduction à la muselière. Cependant, au même titre que la cage (si ce n'est encore plus) ce dispositif renvoie les usagers à une symbolique liberticide très mal perçue.

---

<sup>70</sup> Règlement 16-060, ville de Montréal.

« Et j'avais voulu faire, alors celui-là, il a pas pogné, les jeunes voulaient absolument pas en entendre parler, je voulais faire un atelier sur la muselière. Comment introduire la muselière, comment faire en sorte que ton chien soit heureux d'avoir une muselière sur le nez, et pas que juste tu lui mettes une muselière et puis qu'en fait il panique. Et ils ont refusé catégoriquement d'avoir cet atelier. Il me semble qu'on a fini par le faire parce que la loi est passée justement. [...] Mais ça ils voulaient absolument pas en entendre parler [en riant], mais on poussait beaucoup, pour que justement les chiens soient bien, parce qu'ils vont porter la muselière plus longtemps que la plupart des autres chiens, vu qu'ils sont tout le temps dehors. [...] Je peux comprendre le refus de vouloir obtempérer et de museler son animal pour quelque chose de si injuste. Et puis on s'entend que les jeunes de la rue sont quand même assez politisés, merci, hein! C'est cette espèce de refus de l'autorité, de refus de l'injustice aussi, c'est vraiment intéressant de parler avec eux de ce qui est juste et pas juste, et de ce qu'ils vivent en fait. Et donc museler le chien c'était brimer des libertés, clairement, donc ça, ça leur plaît pas du tout [...]. C'était mettre son chien, le nez de son chien en cage là, déjà que ça a été compliqué la cage en tant que telle, mais alors là, qu'ils doivent porter une cage finalement à la journée longue, c'était un non quoi. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

C'est en mobilisant leurs rapports expérientiels, sensibles et politisés, à l'autorité et à la contrainte que Clélia a désamorcé l'attitude conflictuelle des usagers vis-à-vis de la cage, et implanté la logique éducative du renforcement positif. Le fait de nourrir les chiens lorsqu'ils entrent au chenil, de leur offrir des friandises à travers la muselière, autrement dit de les récompenser lorsqu'ils affrontent des moments difficiles, permet de décharger en partie ces dispositifs de leur aspect contraignant et punitif, et de déplacer le rôle de l'humain du contrôle vers le soutien du chien. En somme, l'objectif était de transformer le chenil et ses cages-prison (ainsi que la muselière-prison portative), en un espace de soin, que les humains autant que les chiens puissent s'approprier (le chien, en l'associant à un outil de jeu, l'utilisateur, à un outil d'apprentissage et de transmission, le travailleur social, à un outil d'intervention).

Si la cage en offre un prisme d'observation particulier, d'une façon plus générale, ce renversement de la punition vers la récompense permet non seulement d'assurer le bien-être des chiens, mais aussi d'instaurer une réflexion sur les relations que les usagers entretiennent avec eux, passant ainsi d'un rapport de force hiérarchique à un partenariat.

« Et en fait c'est de leur expliquer que, de un, ils aiment pas la répression, déjà, c'est pas des grands fans de la police, puis c'est pas des grands fans de l'autorité non plus... Puis c'est en fait de leur expliquer que le renforcement positif, oui va falloir que tu entraînes ton chien avec des gâteries, des récompenses, et non tu puniras pas

ton chien, je veux pas que tu punisses ton chien, la punition ça fonctionne pas. Et tu veux pas être une police, justement, pour ton chien, puis tu veux pas être un boss pour ton chien! Tu veux pas être une figure d'autorité, c'est ton partenaire là, vous devez coopérer ensemble, puis vous devez vivre ensemble, vous êtes une équipe, c'est pas toi qui domine ton chien. C'est, tu veux pas devenir une police pour ton chien. Puis en général là ça fait "toing...Ah ouais!", bah ouais, tu veux pas être ça pour lui! Tu sais ce que c'est en fait, toi, tu la connais cette répression-là, puis tu veux pas être ça. Et est-ce que ça fonctionne? "Non...", "voilà! Tu vois bien que non". Et puis ben, "toi qu'est-ce qui te motive dans la vie, c'est de pouvoir manger, c'est de pouvoir être payé pour ce que tu fais, pouvoir avoir une job éventuellement, est-ce que tu vas faire du bénévolat toute ta vie?", "Ah non, clairement pas!", "Ben voilà, ben ton chien non plus". "Donc va falloir que tu le paies, et comment tu le paies, ben en lui donnant des récompenses quand il fait des trucs bien, quand il travaille bien, finalement". » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Bien que son mandat soit explicitement limité à un travail sur le bien-être et le comportement canin, on peut voir dans cette confrontation autour de la punition et des rapports hiérarchiques que de nombreuses dimensions de cette intervention renvoient finalement aux parcours et aux besoins des usagers humains. Cependant, le lien entre les univers de l'intervention canine et humaine n'est pas nécessairement évident à mettre en place.

- **De l'intervention canine vers l'intervention humaine**

Clélia se trouve finalement dans une position d'intermédiaire, entre le chien et l'humain. Dans la mesure où les usagers entretiennent une relation intime et fusionnelle avec leurs compagnons, son travail sur, et autour de, ce lien fait parfois ressurgir des expériences et des émotions douloureuses. En passant par le chien, Clélia accède de façon détournée à certaines problématiques rencontrées par les participants, pouvant finalement faire l'objet d'un processus d'intervention plus poussé.

« J'en ai entendu des histoires d'horreur et tout, parce que finalement les jeunes viennent se confier quand même, souvent par rapport à leur chien, donc fallait que je m'accroche un petit peu [...]. Et puis que je pouvais avoir une discussion avec les intervenants par rapport aux jeunes aussi, parce qu'y avait des trucs où, quand j'avais cette gamine-là, qui venait, et puis une fois ça allait bien, une fois elle était en pleurs, et puis elle restait avec moi tout le long, t'sais à un moment donné je vais aller leur dire, est-ce que ça va elle, en ce moment, qu'est-ce qui se passe, t'sais, est-ce que eux peuvent la prendre, discuter avec elle, parce que c'est pas du tout mon boulot, même si elle est rassurée d'être avec moi, ça me fait très plaisir de l'avoir avec moi, mais, moi je peux pas t'aider en tant que tel. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Cependant, dans les premiers temps, les intervenants de l'accueil 5 pouvaient montrer une certaine réticence envers le mandat de Clélia. En effet, selon notre informatrice, la présence des chiens représentait pour eux une nuisance, plutôt qu'un terreau fertile pour l'intervention.

« Ça a été long aussi, que les gens du centre nous reconnaissent comme aidantes, finalement. Parce que pour eux, [les chiens] c'est une nuisance. Parce que ça aboie beaucoup, parce que ça foutait un peu le bordel, donc ils étaient pas très contents qu'on vienne. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

« C'est pas la priorité en fait, ils ont tellement de feux à éteindre partout, que c'était pas la priorité pour eux, du tout. Les intervenants pensaient que nous on allait régler le problème en deux semaines, et puis que y'aurait plus un chien qui aboierait là-dedans, et puis qu'ils seraient tous dressés au doigt et à l'œil. [...] Ils pensaient qu'on allait régler le truc, et puis en fait ça a pris du temps. Le temps que les jeunes me parlent, avant ça je pouvais rien faire! Je pouvais même pas donner de gâterie à leur chien, tout ça, je pouvais rien, rien faire... Et puis c'est ça, donc ça a quand même mis six mois à ce que je vienne, et puis eux ils voyaient qu'il se passait rien, donc ils trouvaient que ça servait vraiment à rien, que ça leur faisait juste avoir des gens de plus dans leurs pattes. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Au fur et à mesure de l'évolution du projet, une sorte de perméabilité entre les mondes canin et humain de l'intervention s'est tout de même installée.

« Puis finalement une fois qu'on a commencé à discuter, à connaître les jeunes, ben là ils venaient me dire, "ok, un tel aujourd'hui ça va pas bien parce qu'il a failli se battre avec un tel, donc évite de parler de telle chose", ou "si ça va pas, tu nous appelles" [...]. Fait que, c'était cette discussion-là qu'on pouvait avoir, au fur et à mesure que les jeunes me faisaient confiance, donc les intervenants voyaient que j'étais pas non plus là juste pour les chiens et que j'en avais pas rien à foutre des jeunes. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 3)

« Et puis finalement quand on s'est mis à dialoguer, quand ça a commencé à avoir des résultats, là ça se passait vachement mieux. Et puis ils venaient me poser des questions, ils venaient eux aussi, puis, à la fin, oui, ils avaient plus de fun avec les chiens t'sais, ils jouaient un peu. » (Clélia, éducatrice canine, accueil 5)

Le lien entre les enjeux de la relation anthropozoologique et les objectifs de l'intervention humaine en itinérance ont ainsi commencé à apparaître, en même temps qu'une relation de confiance s'installait entre les usagers, Clélia et les intervenants de l'accueil 5. Face à l'émergence d'un potentiel d'intervention humaine suscitée par l'intérêt porté aux chiens et à leur relation avec les usagers, les intervenants ont progressivement développé une curiosité pour

le projet se déroulant au chenil, permettant d'actualiser cette perméabilité des enjeux de l'intervention.

Le projet a été suspendu après deux ans (pour des raisons externes à son organisation). Quel aurait été son influence sur le travail social en itinérance s'il avait pu durer à plus long terme? Ces premiers signes de débordements du monde de l'intervention canine vers l'intervention humaine étaient-ils avant-coureurs d'une forme d'hybridation des modes de travail social en itinérance? Quelle place le chien aurait-il pu prendre dans le processus d'accompagnement humain? Quoiqu'il en soit, cette expérience nous paraît faire écho aux potentiels de l'intégration de l'animal à l'intervention psychosociale dont nous avons discuté dans les sections précédentes. Il serait possible d'argumenter que, comme nous l'avons vu avec le projet Thésée mené par Jess à l'accueil 4, nous bénéficions déjà d'un exemple d'hybridation de l'intervention psychosociale. Cependant, à la différence de Thésée, chien d'assistance formé et unique acteur non-humain de ce travail de soin, les chiens des usagers sont ici à la fois bénéficiaires, acteurs et outils de l'intervention.

### **3.4.2 ÉLÉMENTS D'HYBRIDATION**

Nous avons défini dans le premier chapitre de cette étude un certain nombre de contraintes liées à la présence animale dans le contexte de l'itinérance. Parmi les difficultés rencontrées par les couples hybrides itinérants, l'accès à l'hébergement, à la nourriture, aux soins, ainsi qu'aux différents services de formation et d'insertion en emploi, constituent des enjeux centraux. Nous avons également constaté que de ces difficultés découlent une plus grande vulnérabilité à la sanction judiciaire: ne pas pouvoir être hébergé avec son compagnon signifie souvent devoir composer avec une occupation transgressive de l'espace public.

Par ailleurs, en allant à la rencontre des travailleurs sociaux impliqués dans le milieu de l'itinérance, nous avons pu discuter des différents freins à l'inclusion de l'animal non-humain au sein des organismes. Malgré le fait que nos informateurs reconnaissent un certain potentiel à la relation humaine-animale pour leur travail (comme en témoigne la tolérance de certains envers la présence des compagnons animaux des employés), les chiens nomades semblent généralement exclus de ces rapports de soin.

Comment l'accueil 5 et le projet mené par Clélia répondent-ils à ces différentes dimensions problématiques de la prise en compte de la RAZ en situation d'itinérance? En quoi ces ressources viennent-elles réaménager les rapports déviants qu'entretiennent les couples hybrides itinérants envers les normes domiciliaires, de l'intervention et des rapports de soin?

Avant l'arrivée de Clélia, l'accueil 5 fournissait déjà un certain nombre de services liés à la présence animale. En premier lieu, le refuge d'urgence offre un hébergement temporaire ouvert aux chiens. Durant la journée, grâce au chenil, les humains ont la possibilité de fréquenter les ateliers de formation, la clinique juridique et de remplir un quart de travail au sein même de l'organisme, tout en sachant le chien en sécurité et à proximité. La nourriture est fournie si nécessaire et la clinique vétérinaire permet d'obtenir des soins gratuitement (ou à prix modique), ce qui non seulement favorise la bonne santé des chiens, mais rend également possible leur stérilisation et l'implantation d'une micropuce pour les identifier, procédés devenus obligatoires (et par ailleurs onéreux, lorsque réalisés en clinique privée). Ces services fournissent un soutien non négligeable pour surmonter les difficultés pratiques que les binômes interspécifiques en situation d'itinérance rencontrent quotidiennement. Cependant, ils mobilisent avant tout le chien comme un outil pour favoriser la présence humaine, au sens où ils sont principalement destinés à assurer l'engagement des usagers humains dans leur propre cheminement au sein de l'organisme. Comme en témoigne la réaction des intervenants de l'accueil 5 au premier abord du projet de Clélia, les chiens restaient par-dessus tout considérés comme une nuisance à contenir. Cependant, le fait même de leur donner une place (littéralement, avec le chenil, et figurativement, au sens organisationnel) dans le quotidien et les enjeux de l'organisme, constitue un premier pas vers un remodelage des normes de l'intervention en itinérance, traditionnellement anthropocentriques.

- **Du chien nuisible au partenaire légitime**

Avant le début du projet, le chenil constituait donc un espace de contention de la nuisance canine, perçu par les usagers comme le vecteur d'une symbolique punitive, autoritaire et anxiogène. Il renvoie par ailleurs aux contraintes pratiques propres à la gestion d'un organisme communautaire; comme nous l'avons décrit plus tôt dans ce chapitre, afin de préserver la sécurité et de respecter la sensibilité de chacun, l'inclusion de l'animal non-humain nécessite un certain aménagement de l'espace. Le processus initié par Clélia de réappropriation du chenil,

par et pour ses usagers interspécifiques, a permis de transformer cet espace de contention en espace d'intervention et d'instaurer une forme de compromis entre les contraintes organisationnelles inhérentes au centre d'accueil et les enjeux de requalification du chien comme un usager légitime des locaux. Les outils fournis au sein de ce nouvel espace de travail placent la relation anthropozoologique et ses enjeux particuliers au centre du processus d'intervention, ce qui constitue un opérateur de requalification du chien particulièrement puissant. Comme nous l'avons vu, si l'objectif de Clélia est de favoriser l'adéquation des chiens aux normes comportementales véhiculées dans les sociétés humaines, il s'agit avant tout de les considérer comme des partenaires (de vie, de travail, de jeu). Cette approche mobilise ainsi le compagnon humain, ses connaissances et son rapport à l'animal, comme un acteur au profit du bien-être du chien, qui devient lui-même un bénéficiaire à part entière des ressources, intégré au processus d'intervention.

La relation anthropozoologique et ses enjeux qualitatifs deviennent ainsi un objectif du travail d'accompagnement des chiens et des humains, recevant chacun un soutien adapté à leurs besoins particuliers. Finalement, bien que sa présence soit toujours contrainte, mise à l'écart des espaces réservés aux humains, le chien passe d'un statut de nuisance contenue à celui de bénéficiaire de l'intervention, partenaire légitime de l'utilisateur humain, dont les besoins spécifiques sont pris en compte: il glisse vers le vivant-personne. Cette variation de son statut ontologique rend par ailleurs possible la remise en question des normes anthropocentriques du travail social. Alors que les modes plus classiques de l'intervention rendent sa présence optionnelle, encombrante et en font une entrave au processus de réinsertion de l'humain (le chien est alors un vivant-matière), l'intégration d'un pôle canin aux enjeux de l'intervention en itinérance permet à la fois de reconnaître la relation anthropozoologique comme faisant partie du mandat de l'intervention en itinérance et d'en actualiser le potentiel dans les rapports de soin.

- **Requalification des partenaires hybrides**

Comme nous l'avons discuté, le couple humanimal en situation d'itinérance transgresse les normes urbaines de domiciliation: ne bénéficiant pas d'un espace d'intimité dérobé au regard d'autrui, ils sont visibles dans l'espace public et entravent les flux de mobilité. Ils deviennent ainsi d'autant plus vulnérables à la sanction sociale (aussi bien judiciaire que morale): l'humain échappe aux représentations hégémoniques du « bon maître », il est irresponsable à la fois vis-

à-vis de lui-même et (pire encore?) du chien. Son compagnon, quant à lui, dévie des représentations hégémoniques du « bon chien », le « chien de salon » comme le désignent certains; il devient un nuisible menaçant l'ordre social. Les modalités de leur relation échappent ainsi à leur contrôle: judiciairisés, séparés de force, ou laissés ensemble faute de pouvoir faire autrement, ils se confrontent à la méfiance des instances de pouvoir institutionnel. Les ressources offertes par le projet mené à l'accueil 5 permettent de renverser cette situation à plusieurs niveaux.

Premièrement, les outils mis à disposition des usagers permettent non seulement de favoriser une relation et des interactions de qualité avec leurs compagnons, mais donne également un rôle central à cette relation dans les objectifs de l'intervention. Cette dynamique valorise le bien-être de chacun des partenaires ainsi que leur statut de partenaires légitimes.

Ensuite, le travail de réappropriation de ces outils par les usagers eux-mêmes, en plus d'assurer leur engagement dans le processus d'intervention, fonctionne comme un opérateur de requalification de l'humain en tant que co-acteur de la relation de soin auprès de l'animal. Là où seuls les intervenants détenaient le pouvoir légitime de la mise à l'épreuve de l'animal et des capacités de l'humain à en prendre soin, les usagers bénéficient à présent des connaissances et du soutien nécessaires à leur autonomisation. En témoigne le phénomène, qualifié par Clélia d'« auto-éducation », de transmission autonome des savoirs, directement entre usagers, sans intermédiaire de contrôle. Les compétences ainsi acquises (et transmises) sont par ailleurs institutionnellement légitimes, au sens où elles proviennent d'une actrice labellisée (d'après Michalon, 2014) et d'un dispositif valide et validé par les instances de pouvoir (soit d'un protocole d'intervention reconnu au sein d'un organisme de travail social). La mise à disposition de ces savoirs et leur réappropriation par les usagers permettrait ainsi de contrebalancer les effets de pouvoir institutionnel sur la relation anthropozoologique.

En effet, ces outils permettent notamment aux partenaires hybrides de reprendre le contrôle des enjeux de leur relation en travaillant sur son adaptation aux normes comportementales attendues en milieu urbain. Ce protocole d'intervention vise non seulement à adapter les modes d'occupation de l'espace public des compagnons interspécifiques de façon à pallier leur vulnérabilité à la sanction, mais également à rendre le chien domiciliable. Conjointement aux objectifs de l'intervention humaine, ce travail d'éducation canine vise ainsi à favoriser

l'autonomisation et la réinsertion des usagers, non plus désolidarisés de leurs compagnons mais bien reconnus comme partenaires d'une relation hybride légitime.

Par ailleurs, la minimisation des rapports coercitifs et la transformation du chenil, d'un espace de contention vers un espace d'intervention, défendues par notre informatrice, renvoient au principe de « bienveillance » structurant la relation de soin par le contact animalier. La RAZ ayant trouvé sa place au cœur des enjeux de l'intervention, le chien peut ainsi bénéficier des opérateurs de requalification nécessaires pour devenir à son tour un co-acteur légitime de la relation de soin.

- **Le chien nomade comme acteur légitime des pratiques de soin**

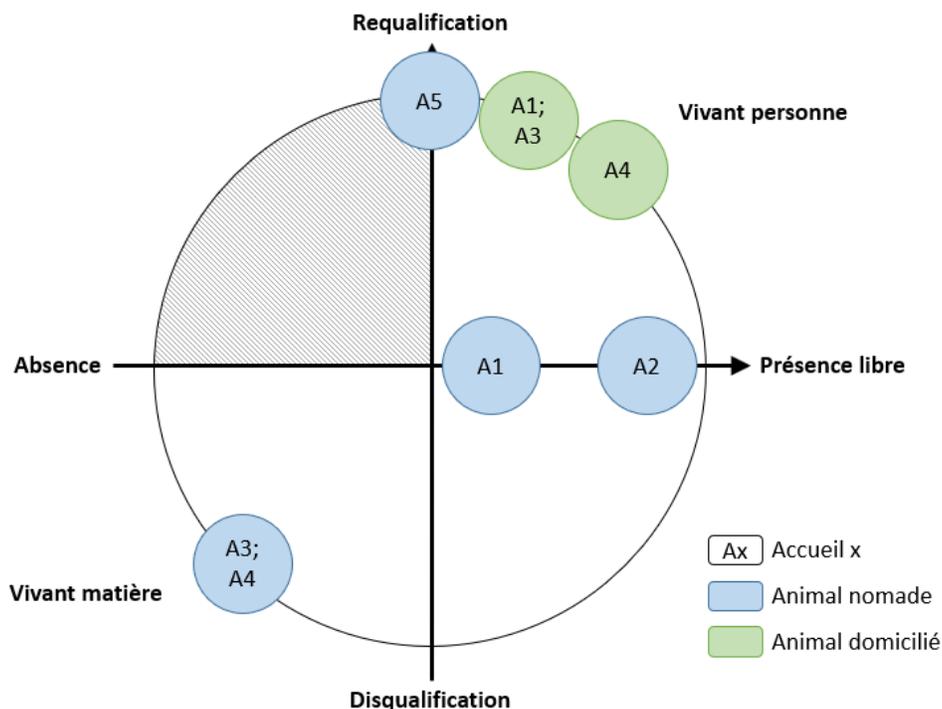
Si le cas de Thésée met en avant les possibilités et les alternatives offertes par l'assistance animale aux rapports de soin et d'intervention, nous avons cependant démontré qu'il bénéficie de critères de légitimité qui ne peuvent être octroyés aux chiens nomades. Formé, labellisé, ses capacités et son rôle sont institutionnellement reconnus et contrôlés. Dans la mesure où les compagnons canins des personnes itinérantes ne peuvent prétendre à cette reconnaissance institutionnelle, la relation interspécifique en situation d'itinérance échappe aux normes hégémoniques des rapports légitimes de soin.

Pourtant, l'évolution du projet de Clélia au sein de l'accueil 5 laisse entrevoir le potentiel d'une telle relation, profondément ancrée dans l'intimité et le quotidien des usagers. Au fur et à mesure qu'une certaine confiance s'est installée entre les différents protagonistes, la corrélation entre les objectifs des interventions canines et humaines a commencé à se dessiner. Le chien agit ainsi à la fois comme un vecteur de communication entre les intervenants et les usagers (qui se confient à Clélia) et de rapprochement entre les différentes équipes d'intervention: dans la mesure où il est considéré comme un partenaire légitime plutôt que comme une nuisance, il gagne la curiosité des intervenants, qui fréquentent plus souvent le chenil et s'intéressent au travail de Clélia. Il joue également comme un révélateur des problématiques humaines, comme l'illustrent les usagers dévoilant leurs angoisses et leurs expériences durant les ateliers. Ces différentes dimensions nous renvoient par ailleurs à la « matrice d'opportunités » définie par Macnamara et Moga (2014), selon laquelle le chien, en tant qu'acteur des pratiques d'intervention, enrichit le travail d'intervention en jouant un rôle d'intercesseur entre les

humains, en assurant leur engagement dans la relation d'accompagnement, en donnant du sens aux expériences et en favorisant le développement des compétences.

Le fait de replacer la relation anthropozoologique au cœur des enjeux de l'intervention permet ainsi d'octroyer aux partenaires humains et non-humains le double rôle d'acteurs et de bénéficiaires du soin. Ce phénomène d'« anthropisation » (Michalon, 2013, p.29), fait ainsi passer le chien vers le champ vivant-personne qualifié, duquel les animaux nomades étaient jusqu'à présent exclus. Nous pouvons à présent ajouter les chiens nomades de l'accueil 5 sur notre schéma d'intégration de l'animal aux pratiques d'intervention, sur lequel ils sont donc les premiers à occuper l'extrémité de l'axe de qualification et, finalement, à intégrer le champ du vivant-personne qualifié.

Figure 7. INTÉGRATION DE LA RELATION ANTHROPOZOOLOGIQUE AUX PRATIQUES D'INTERVENTION SELON LES ORGANISMES ÉTUDIÉS – AJOUT DE L'ACCUEIL 5



Pour finir, nous souhaitons revenir sur l'appel, formulé par Hanrahan (2013), à observer une approche critique et anti-oppressive des objectifs du travail social. L'auteure souligne la façon dont la vision traditionnellement anthropocentrique des services sociaux ne rend que

partiellement compte de la complexité des écosystèmes concernés par la pratique et limite les opportunités que l'inclusion de l'animal non-humain peut lui offrir, en le consignant à une fonction d'outil au bénéfice de l'être humain. Le cas du projet mené à l'accueil 5, bien que dissolu prématurément et ne donnant à voir que les prémises d'une hybridation des pratiques d'intervention, nous paraît se trouver dans la lignée d'une telle approche. Dans la mesure où le chien et l'humain s'inscrivent dans une relation bilatérale de soin, le bien-être de l'animal, non seulement valorisé, se trouve par ailleurs corrélé à celui de l'humain. Ce, au sein d'un processus d'intervention visant à porter les enjeux de la RAZ en situation d'itinérance comme une dimension légitime du travail social.

## **CONCLUSION. LA RAZ, OUTIL ET ENJEU POUR LE TRAVAIL SOCIAL**

A travers ce chapitre, nous avons donc soulevé les enjeux de l'intégration de la relation anthropozoologique aux pratiques du travail social en itinérance. Cette intégration se décline selon des degrés divers qui structurent les conditions et les modalités de la participation de l'animal non-humain, tout particulièrement du chien, à l'intervention.

Ainsi, nous avons vu que dès leur entrée au sein des locaux des organismes communautaires (qu'il s'agisse de centres d'accueil de jour ou d'hébergements), les chiens sont mis à l'épreuve: ils doivent être en mesure de répondre à un certain nombre de critères permettant d'assurer la compatibilité de leur présence avec les conditions d'organisation de l'espace et des activités. Cette mise à l'épreuve reflète par ailleurs les modalités de gestion de la présence animale dans les espaces publics urbains. Il s'agit avant tout de contrôler les risques et les nuisances dont ils pourraient s'avérer porteurs, afin de garantir la sécurité et la productivité des lieux tout en assurant le maintien de l'ordre social et le respect des normes qui s'y rattachent. En ce sens, les chiens domiciliés et les chiens nomades ne suivent pas tout à fait le même parcours. S'ils sont chacun mis à l'épreuve, ils ne le sont pas selon les mêmes conditions et ne s'exposent pas aux mêmes sanctions.

Les animaux domiciliés partent, en quelque sorte, avec une longueur d'avance. Dans la mesure où la relation qu'ils partagent avec leur humain répond aux normes hégémoniques du compagnonnage et que les personnes qui se portent garants du respect des conditions de leur présence bénéficient elles-mêmes d'un statut social valorisé et d'un rôle de gardien légitime,

une forme de confiance sociale leur est implicitement attribuée. Les animaux nomades, en revanche, partagent une relation transgressive avec leur humain. Il semblerait alors que non seulement leurs capacités à respecter les conditions d'une co-présence sécuritaire, mais également celles de leurs humains à prendre soin d'eux, soient mises en doute.

On peut observer cette distinction à l'œuvre dans la façon dont ils sont autorisés ou non à occuper l'espace des organismes communautaires: si les chiens domiciliés sont souvent les bienvenus (même dans les locaux interdisant par ailleurs la présence des compagnons nomades des usagers) et relativement libres de se déplacer à leur guise, les chiens nomades sont exclus par défaut dans la majorité des cas. Bien que les chiens domiciliés puissent également être sanctionnés par une exclusion en cas de manquements aux conditions de leur présence, il semblerait donc que les chiens nomades ne soient pas même invités à passer l'épreuve. Considérés comme un obstacle à l'engagement de leur humain dans les processus de réinsertion (par ailleurs la seule option légitime dont ils disposent), les chiens deviennent alors un bagage trop lourd à porter, dont les usagers devraient se défaire pour poursuivre leur chemin vers le retour en logement. Ce processus de réification de l'animal non-humain fait de lui un « vivant-matière », faisant fi de la relation qui l'attache à l'humain.

Dans le cas où les animaux nomades seraient tout de même autorisés à passer le seuil de la porte, la distinction entre eux et les animaux domiciliés opère alors d'une autre façon. On reconnaît aux animaux domiciliés, partant ceux qui accompagnent les intervenants, des capacités d'assistance et de participation à l'intervention. Ils agissent alors comme des acteurs qualifiés de la relation de soin. Les animaux nomades sont, quant à eux, décentrés de l'action en cours. Contrairement aux chiens domiciliés, leurs capacités à prendre part à la relation de soin sont rarement mobilisées: leur présence fait souvent fonction de prétexte pour assurer celle de leur compagnon humain. Cela dit, il s'agit tout de même d'un premier pas vers une reconnaissance de la légitimité du compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance: en tant que bénéficiaires des ressources communautaires, leur statut ontologique tend vers le « vivant-personne ».

Nous voyons donc que la relation anthropozoologique peut devenir à la fois un outil et un enjeu des pratiques en travail social. Cependant, il apparaît que certains acteurs de cette relation soient privilégiés par rapport à d'autres. L'exemple du projet-pilote mené à l'accueil 4 constitue à ce

titre un point de bascule, illustrant parfaitement la distinction entre les animaux nomades et domiciliés. Dans ce contexte, Thésée, intégré à l'équipe d'intervention, est considéré comme un vivant-personne qualifié, dont on ne discute pas la légitimité. La RAZ est alors mobilisée comme un outil de l'intervention et un enjeu central de l'évolution des pratiques. Cependant, l'animal nomade en est drastiquement exclu.

Nous nous sommes alors demandé s'il était possible de requalifier l'animal non-humain nomade. Les ateliers d'éducation canine à l'accueil 5 nous en offrent un exemple. Le travail de Clélia fait de la qualité, de l'autonomisation et de l'épanouissement de la relation entre les usagers et leurs compagnons non-humains un objectif à part entière de l'intervention, permettant de qualifier à la fois le chien et l'humain comme des partenaires légitimes de la relation de soin. Cette requalification octroie par ailleurs au chien un double rôle, à la fois de bénéficiaire et d'acteur du travail social. L'intégration de la RAZ en tant qu'enjeu des pratiques d'intervention soulève deux problématiques: la réduction des risques et des nuisances liés à la présence animale perçus par les intervenants et la qualification de ses termes à la fois comme partenaires et acteurs légitimes. En répondant à ces problématiques, le projet mené à l'accueil 5 constitue un terreau fertile pour enrichir les pratiques du travail social. Nous avons d'ailleurs entrevu les débordements des effets de l'intervention canine vers l'intervention humaine; cette perméabilité constitue finalement une fenêtre d'opportunité pour tendre vers l'hybridation des pratiques d'intervention en itinérance.

Pour clore ce chapitre et avant de présenter les implications plus générales de ce mémoire, nous souhaitons prendre un instant pour soulever un point que nous n'avons pas abordé dans notre analyse, mais qui a pourtant fait l'objet de réflexions spontanées durant l'un de nos entretiens auprès d'une intervenante.

Comme nous l'avons souligné au deuxième chapitre, malgré la tolérance de l'accueil 1 envers la présence des compagnons nomades des usagers, nous avons constaté que les chiens s'y faisaient rares, ce qui n'est pas toujours le cas (ils sont, par exemple, beaucoup plus nombreux à fréquenter l'accueil 5). La particularité de l'accueil 1 se trouve dans la moyenne d'âge relativement élevée de ses usagers. Notre informatrice a relevé le fait que les programmes de réinsertion destinés aux personnes en situation d'itinérance s'adressent le plus souvent aux individus de moins de 25 ans. Il semblerait ainsi que les jeunes soient plus souvent accompagnés

par des chiens, mais qu'ils bénéficient également de plus de ressources de soutien. De son point de vue, les personnes itinérantes plus âgées qui feraient le choix de maintenir une relation avec un animal seraient plus profondément engagées dans le mode de vie itinérant:

« Je t'avoue que j'ai remarqué aussi que beaucoup de jeunes dans la rue ont des chiens. En même temps, c'est ça, nous les gens qui viennent qui ont des chiens sont plus vieux, et puis y'en a moins. Souvent, c'est soit des personnes qui sont en retour à la rue, ou qui sont des durs de durs, un peu genre, ils veulent rien savoir de retourner dans le système. [...] Mais en même temps, c'est ça, y'a [...] beaucoup de programmes pour les jeunes, ce qu'il n'y a pas pour les adultes, enfin pour les plus vieux. [...] On dirait que le gouvernement fait comme, on va les réinsérer dès qu'ils sont jeunes, pendant qu'ils sont encore... Puis après ça y'a plus rien à faire, rends-toi à la retraite. » (Ann, intervenante psychosociale, accueil 1)

A quel point, dans ce cas, l'âge des personnes influence le poids de la présence animale face aux différents obstacles qui se dressent sur le chemin des couples hybrides nomades? Est-il possible que certains se séparent de leur compagnon, ou renoncent à le remplacer, à partir d'un certain âge, pour ne pas se trouver évincés des rares opportunités qui leurs sont offertes de bénéficier d'un soutien communautaire? Par ailleurs, nous avons exposé au premier chapitre la façon dont l'animal non-humain peut parfois constituer une aide précieuse face aux troubles psychologiques que peuvent rencontrer leurs humains, ainsi qu'un rempart contre le sentiment d'isolement. Pourrait-on faire l'hypothèse que ces qualités que nous attribuons à la RAZ soient d'autant plus pertinentes pour favoriser le bien-être mental des personnes qui, plus âgées, ont par conséquent plus de chances d'avoir vécu une période d'itinérance plus longue et donc d'avoir été exposé d'autant plus profondément à des conditions de vie précaires?

Nous laissons en suspens ces questions, en mentionnant au passage que le paradoxe qu'elles contiennent (plus les personnes sont exposées longtemps à une situation d'itinérance, plus l'animal non-humain pourrait s'avérer un allié précieux mais, en même temps, plus la présence de ce dernier constituerait un obstacle à leur sortie de la rue), renvoie finalement aux enjeux soulevés à travers la présente étude.

## **CONCLUSION ET IMPLICATIONS DE LA RECHERCHE. LA CO-CONSTRUCTION DU SOCIAL PAR L'HUMAIN ET L'ANIMAL, UN DÉFI POUR L'INTERVENTION EN ITINÉRANCE?**

La relation anthropozoologique se situe-t-elle, finalement, dans l'angle mort des pratiques de l'intervention en itinérance?

Les témoignages des principaux concernés, exprimés par Beto et Bâtard, Vicky et Eggy, Pascal, Princesse et (feu) Laila, ainsi que tous ceux qui ont fait entendre leur voix à travers les études, rares mais passionnantes, que nous avons relayées ici, font état de la méfiance qui plane à leur égard. Les partenaires interspécifiques en situation d'itinérance présentent en effet des besoins particuliers, relativement peu pris en compte et souvent marginalisés. Ils font alors face à un choix cornélien: rester unis dans la « galère » ou se séparer pour s'en sortir.

Pourtant, nous avons tenté de démontrer, en nous appuyant sur les réflexions contemporaines dans le domaine du travail social, que l'hybridation des pratiques représente une opportunité pour enrichir profondément l'intervention. Non seulement la participation de l'animal non-humain offre une diversification des outils disponibles, mais sa prise en compte en tant que membre et acteur du social permet de répondre à des problématiques autrement difficiles à saisir, tout en évitant d'exclure des composantes structurantes des environnements visés par la pratique.

Ce mémoire tend à souligner que des tentatives d'hybridation existent à l'heure actuelle et qu'elles peuvent prendre plusieurs formes. Cependant, la prise en compte de la relation anthropozoologique par les pratiques du travail social comporte un enjeu de stigmatisation qu'il convient d'adresser. Une distinction opère entre les chiens que nous désignons comme domiciliés et les compagnons des personnes itinérantes, que nous avons qualifiés de nomades. Si l'on reconnaît aux premiers une participation légitime et des compétences de soin indéniables, les seconds bénéficient rarement de telles qualifications.

Finalement, le compagnonnage interspécifique en situation d'itinérance apparaît comme triplement transgressive: elle échappe aux conditions normatives de la « bonne » relation entre l'humain et l'animal, à la définition traditionnelle du phénomène de l'itinérance et aux cadrages

institutionnels des rapports de soin. Qui peut prendre soin de qui? Est-il possible de reconnaître aux chiens nomades les mêmes qualités que celles que l'on prête aux animaux domiciliés, et de considérer que les humains en situation d'itinérance sont autant capables que les autres de prendre soin de leurs compagnons? Cette reconnaissance fait-elle nécessairement obstacle à leur sortie de la rue?

Nous considérons que ces capacités sont déjà effectives et que l'objectif est avant tout de remettre en question les représentations normatives qui pèsent sur cette forme particulière de compagnonnage. Il serait alors possible d'emprunter les voies ouvertes par les chiens domiciliés, en adaptant leurs tracés aux besoins particuliers des individus nomades. Les témoignages et les expériences exprimés dans cette enquête nous permettent de formuler quelques recommandations en ce sens.

Avant toute chose, il nous paraît primordial de favoriser l'accès aux ressources, notamment à l'hébergement, à ces partenaires interspécifiques. Il s'agit là d'un besoin urgent, à la fois pour leur offrir une protection contre les dangers inhérents à la (sur)vie dans l'espace public urbain et pour éviter une séparation forcée, pouvant conduire non seulement à une détérioration de la santé mentale de la personne humaine, mais également à l'abandon et au décès potentiel de l'animal<sup>71</sup>.

Apparaît dès lors, tout l'enjeu de la prise en compte de la RAZ par les pratiques d'intervention: il s'agit, d'un côté, d'aider les humains à prendre soin de leurs compagnons (grâce à une offre de ressources matérielles et éducatives) et, de l'autre, d'aider le chien à prendre soin de son humain, en intégrant sa présence dans la définition des protocoles d'intervention. Cette intégration peut prendre plusieurs dimensions: mobiliser l'état physique et mental du chien, ainsi que l'état qualitatif de ses rapports avec l'humain comme des indicateurs des problématiques rencontrées par les usagers, faire appel à leur volonté de rester ensemble comme une motivation pour l'usager à poursuivre ses objectifs de réinsertion ou encore faire en sorte que les projets définis conjointement avec l'équipe d'intervention permettent de favoriser le maintien de leur relation à leur sortie.

---

<sup>71</sup> Dans la mesure où tous ne bénéficient pas d'un réseau social assez solide (et généreux) pour accueillir temporairement l'animal, ce dernier a de fortes chances de se retrouver placé en refuge. Face à l'engorgement de ce type de structure, l'euthanasie des animaux y est une pratique courante.

En troisième lieu, notons que l'une des principales entraves à cette prise en compte se situe dans l'absence de référencement des animaux non-humains nomades. Considérer ce phénomène comme partie prenante de la diversité des expériences possibles de l'itinérance permettrait sans doute d'en mesurer l'importance et d'en faire ressortir les principaux enjeux institutionnels.

A travers ce mémoire, nous avons souhaité interroger les modes et les conditions de participation de l'animal non-humain à la co-construction des sociétés contemporaines. Nous avons fait le choix d'explorer cette question en mobilisant le prisme d'une sociologie de la déviance, des normes et des représentations sociales. Nous avons vu que la prise en compte de la présence animale dans le milieu de l'itinérance remet en question les normes et les enjeux historiquement construits du travail social mais aussi des possibilités et des conditions de la co-présence interspécifique. Afin d'explorer plus avant les enjeux soulevés ici, nous pourrions dépasser le contexte de l'intervention en tant que telle pour faire écho aux inquiétudes formulées par certains de nos informateurs: à quoi bon soutenir les usagers dans leur relation à leur compagnon animal, si au bout du compte il leur est impossible de trouver un logement qui les accueille ensemble? Ne serait-ce pas tout simplement repousser le problème? A travers l'étude de Power (2016), nous avons présenté les enjeux de la stigmatisation vécue par les personnes (par ailleurs domiciliées) accompagnées d'animaux dans leur recherche de logement. Nous avons également donné un aperçu de la façon dont les politiques publiques qui encadrent la présence animale dans les milieux urbains constituent un outil de contrôle drastique des corps canins: un chien peut-il s'épanouir dans un espace où il ne peut courir, aboyer, explorer ou marquer son territoire? Peut-on observer une résistance canine à ces formes de contrôle humain? Décidément, la cohabitation entre l'humain et son « meilleur ami » en milieu urbain nous apparaît comme un enjeu complexe, allant bien au-delà du clôturage de quelques parcs à chiens.

## BIBLIOGRAPHIE

- ACADÉMIE FRANÇAISE. « Chien », dans *Dictionnaire de l'Académie française (Tome 2)*, 9<sup>e</sup> édition, Paris, Imprimerie nationale/Fayard, 2005. [En ligne] <http://www.academie-francaise.fr>.
- ANDERSON, Nels. *Le hobo. Sociologie du sans-abri*, Jean Christophe Saladin, traduit par Annie BRIGANT, Nathan, coll. Essais et recherches, 1993.
- ARKANA, Keny. *Entre ciment et belle étoile*, Because music, 2015.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES. « Statistiques », 2018. [En ligne] <https://www.veterinairesauCanada.net/>.
- BARKER, Sandra et Randolph BARKER. « The human-canine bond: Closer than family ties? », *Journal of mental health counseling*, vol. 10, n°1, 1988, p. 46-50.
- BAUDELAIRE, Charles. « Les bons chiens », dans *Œuvres complètes de Charles Baudelaire*, Michel Lévy frères, 1869, p. 146-50.
- BEAUDOIN, Isabelle. « Efficacité de l'approche "logement d'abord": une revue systématique », *Drogues, santé et société*, vol. 14, n°2, 2016, p. 43-69.
- BECK, Ulrich. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, traduit par L. BERNARDI, Paris, Aubier, 2001.
- BECKER, Howard S. *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, The Free Press of Glencoe, 1963.
- BELLOT, Celine et Carlo MORSELLI. « Racines et enjeux de la tolérance zéro », *Les politiques sociales*, vol. 1, n°2, 2003, p. 4-11.
- BELLOT, Céline, Isabelle RAFFESTIN, Marie-Noële ROYER et Véronique NOËL. *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*, Montréal, Québec, Canada, Secrétariat National des Sans-abri, 2005.
- BERGERON, J. et al. *Premier rapport de l'OMVQ au comité ministériel sur l'encadrement des chiens dangereux*, Québec, Canada, comité de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, 2016.
- BLANCHARD, Christophe. « Sur la piste du chien : la zone comme terrain d'investigation, On the trail of dogs : investigating in the zone », *Le sujet dans la cité*, n°5, 30 décembre 2014, p. 173-81.
- . « Des routards prisonniers dans la ville », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°n°7, 17 septembre 2009.
- BLOUIN, David. « Understanding Relations between People and their Pets », *Sociology Compass*, vol. 6, n°11, 2012.
- BROHM, Jean-Marie. « Le chien, une figure de compagnon polyvalent », *Topique*, vol. 142, n°1, 2018, p. 31-42.

- CAMPBELL, Christine et Paul EID. *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, 2.120-8.61, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2009.
- CARLISLE-FRANK, Pamela, Joshua M. FRANK et Lindsey NIELSEN. « Companion animal renters and pet-friendly housing in the US », *Anthrozoös*, vol. 18, n°1, 2005, p. 59-77.
- CASTEL, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, coll. Sciences humaines, 1995.
- CHARMAZ, Kathy et Richard G. MITCHELL. « Grounded theory in ethnography », dans *Handbook of ethnography*, Sage, 2001, p. 529.
- CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil.*, Paris, La Découverte, 2011.
- DORÉ, Antoine. « Promenade dans les mondes vécus. Les animaux peuvent-ils être des interlocuteurs de l'enquête socio-anthropologique ? », *Sociétés*, n°108, 25 août 2010, p. 33-45.
- FONDATION MIRA. *Mira*, s.d. [En ligne] <https://www.mira.ca/>.
- FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir. La naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- GARDELLA, Edouard. *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980*, Thèse de doctorat, Ecole normale supérieure de Cachan, 2014.
- GARREAU-DUPIN, Charline. *Bilan médical et comportemental des chiens accompagnant les personnes à la rue*, Thèse de doctorat, France, Faculté de médecine de Créteil, 2015.
- GORDON, Rebecca. « From Pests to Pets: Social and Cultural Perceptions of Animals in Post-medieval Urban Centres in England (AD1500 – 1900) », *Papers from the Institute of Archaeology*, vol. 27, n°1, 2017.
- GOUVERNEMENT DE FRANCE. *Amendement Glavany*, Code civil français, 2015.
- . *Loi 1804-01-25*, Code civil français, 2015 1804.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, Code civil québécois, 2018.
- . *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, Code civil québécois, 2015a.
- . *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*, Code civil québécois, 2015b.
- . *L'itinérance au Québec: premier portrait*, Québec, Canada, Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, 2014.
- HANRAHAN, Cassandra. « Social Work and Human Animal Bonds and Benefits in Health Research: A Provincial Study », *Critical social work*, vol. 14, n°1, 2013, p. 63-79.

- HARAWAY, Dona. *Manifeste des espèces de compagnie. Chiens, humains et autres partenaires.*, traduit par Jérôme HANSEN, Editions de l'éclat, coll. Terra Cognita, 2010.
- HODGSON, Kate et Marcia DARLING. « Zooeyia: an essential component of "One Health" », *The Canadian veterinary journal. La revue vétérinaire canadienne*, vol. 52, n°2, 2011, p. 189-91.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). « L'approche de réduction des méfaits », *Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)*, 2012. [En ligne] <https://www.inspq.qc.ca/>.
- IRVINE, Leslie. « Animals as Lifechangers and Lifesavers: Pets in the Redemption Narratives of Homeless People », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 42, n°1, 2013a, p. 3-30.
- . *My dog always eats first: Homeless people and their animals*, Lynne Rienner Publisher, 2013b.
- . « Pampered or enslaved? the moral dilemmas of pets », *International Journal of Sociology and Social Policy*, vol. 24, 2004, p. 5-17.
- IRVINE, Leslie, Kristina KAHL et Jesse SMITH. « Confrontations and Donations: Encounters between Homeless Pet Owners and the Public », *The Sociological quarterly*, vol. 53, 2012, p. 25-43.
- KAUFMANN, Jean-Claude. *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, 2004.
- KHELIA, Imen, Myrlande MARTIN et Stéphanie ADAM. *Chiens d'assistance à la mobilité pour personnes ayant une déficience motrice*, Québec, Canada, Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), Gouvernement du Québec, 2007. [En ligne] <https://www.inesss.qc.ca/>.
- KIDD, Aline et Robert KIDD. « Benefits and liabilities of pets for the homeless », *Psychological reports*, vol. 74, 1994, p. 715-22.
- KIM, Christine et Emma NEWTON. « My Dog Is My Home: Increasing Awareness of Inter-Species Homelessness in Theory and Practice », dans *Animals in social work. Why and how they matter*, Palgrave macmillan, London, Thomas Ryan, 2014, p. 48-63.
- LABERGE, Danielle et Pierre LANDREVILLE. « De l'évènement à l'infraction. Du sans-abri au délinquant. Réflexions sur le processus de catégorisation dans le champ pénal », dans *L'errance urbaine*, Québec, Canada, MultiMondes, 2000, p. 439.
- . « La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n°1, 1998, p. 69-81.
- LABRECQUE, Jennifer et Christine A. WALSH. « Homeless Women's Voices on Incorporating Companion Animals into Shelter Services », *Anthrozoös*, vol. 24, n°1, 1 mars 2011, p. 79-95.
- LEBLANC, Caroline. *Regard exploratoire sur les composantes relationnelles entre une personne qui vit dans la rue et un animal de compagnie pouvant influencer le processus de*

- désaffiliation sociale.*, Mémoire de maîtrise, Québec, Canada, Université de Sherbrooke, 2018.
- LEM, Michelle et al. « Effects of companion animal ownership among canadian street-involved youth: a qualitative analysis », *The journal of sociology & social welfare*, vol. 40, n°4, 2013, p. 285-304.
- . *Effects of Pet Ownership on Street-Involved Youth in Ontario*, Mémoire de maîtrise, Ontario, Canada, University of Guelph, 2012.
- LESTEL, Dominique. *L'animal singulier*, Editions du Seuil, coll. La couleur des idées, 2004.
- LICHTBLAU, Ethan. *Rapport d'investigation du coroner sur les cause et les circonstances du décès de Christiane Vadnais survenu à Montréal le 8 juin 2016*, 2016-00495, Montréal, Québec, Canada, Bureau du coroner du Québec, 2016.
- LOAR, Lynn. « “How is Fido?”: What the family’s companion animal can tell you about risk assessment and effective interventions - if only you would ask! », dans *Animals in social work. Why and how they matter.*, Palgrave macmillan, London, Thomas Ryan, 2014, p. 135-50.
- MACNAMARA, Maureen et Jeannine MOGA. « The Place and Consequence of Animals in Contemporary Social Work Practice », dans *Animals in social work. Why and how they matter*, Palgrave Macmillan, London, Thomas Ryan, 2014, p. 151-66.
- MARTUCCELLI, Danilo. « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, vol. 6, n°1, 2015, p. 43-60.
- . « Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n°1, 2009, p. 15-33.
- MAULINI, Olivier. *Note de lecture : Kaufmann, J.-C. (1996). L'entretien compréhensif. Paris : Nathan.*, Non publié,, Université de Genève, 2006.
- MAURIN, Marine. *Housing First et la norme du logement: regards croisés France/Canada sur les épreuves de « l'habiter »*, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales (CREMIS), Midis du CREMIS, 6 décembre 2018.
- . « Prendre place : les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 27, n°2, 2015, p. 253-69.
- MICHALON, Jérôme. *Panser avec les animaux: Sociologie du soin par le contact animalier*, Mines ParisTech, coll. Sciences Sociales, 2014.
- . « Fabriquer l'animal de compagnie. Ethnographie d'un refuge SPA », *Sociologie*, vol. 4, n°2, 27 septembre 2013, p. 163-81.
- MICHALON, Jérôme, Antoine DORÉ et Chloé MONDÉMÉ. « Une sociologie avec les animaux : faut-il changer de sociologie pour étudier les relations humains/animaux ? », *SociologieS*, 2016.
- MICOUD, André. « Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes ? », *Sociétés*, n°108, 2010, p. 99-107.

- . « Le piégeage: de la destruction à la gestion », dans *Actes du colloque: prédation et gestion des prédateurs*, Paris, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONC/ONFC), 1993.
- PENNAC, Daniel. *La fée carabine*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1987.
- POLVERE, L. et al. *Guide sur l'approche Logement d'abord au Canada – Expérience du projet Chez Soi. Calgary et Toronto*, Commission de la santé mentale du Canada et the Homeless Hub, 2014.
- POWER, Emma R. « Renting with pets: a pathway to housing insecurity? », *Housing Studies*, vol. 32, n°3, 2016, p. 336-60.
- QUÉBEC « PIT BULL ». « Qui sommes-nous? », *Québec « pit bull »*, 2017. [En ligne] <https://quebecpitbull.wixsite.com/mysite/>.
- RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL (RAPSIM). *L'itinérance à Montréal - Au-delà des chiffres*, 2016a.
- . *Répertoire des ressources en hébergement commu-nautaire et en logement social avec soutien communautaire. 6e édition*, 2016b. [En ligne] <http://www.rapsim.org/>.
- . *Comprendre l'itinérance*, Montréal, Québec, Canada, 2003.
- REW, Lynn. « Friends and Pets as Companions: Strategies for Coping With Loneliness Among Homeless Youth », *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, vol. 13, n°3, 2000, p. 125-40.
- RHOADES, Harmony, Hailey WINETROBE et Eric RICE. « Pet Ownership among Homeless Youth: Associations with Mental Health, Service Utilization and Housing Status », *Child Psychiatry Hum Dev*, vol. 46, n°2, 2015, p. 237-44.
- RIQUET, Emmanuelle. *Etat des lieux sur la relation entre la personne sans domicile fixe et son chien*, Thèse de doctorat, Faculté de médecine de Créteil, 2014.
- RISLEY-CURTISS, Christina. « Social Work Practitioners and the Human--Companion Animal Bond: A National Study », *Social work*, vol. 55, 2010, p. 38-46.
- . *Human--other animal bond related content and programs in schools of social work*, Non publié, Arizona state university, Tempe, 2004.
- RISLEY-CURTISS, Christina, Mary ROGGE et Elisa KAWAM. « Factors Affecting Social Workers' Inclusion of Animals in Practice », *Soc Work*, vol. 58, n°2, 2013, p. 153-61.
- SABOURIN, Paul. « Une éthique de la connaissance sociologique? », *crs*, n°48, 2009, p. 65-91.
- SATO, Aki. *Social workers' attachment to their pets, organizational structures, and their impact on professional assessment regarding the roles pets play in clients' lives*, Thèse de doctorat, University of Connecticut, 2011.
- SCHWARTZ, Olivier. « L'empirisme irréductible », dans *Le hobo. Sociologie du sans-abris*, Jean Christophe Saladin, Nathan, 1993, p. 319.

- SINGER, Randall, Lynette HART et Lee ZASLOFF. « Dilemmas associated with rehousing homeless people who have companion animals », *Psychological reports*, vol. 77, 1995, p. 851-57.
- SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (STM). *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la société de transport de Montréal*, Loi sur les sociétés de transport en commun, RLRQ, 2015.
- SPALIKOWSKI, Edmund. *L'évolution du chien dans les sociétés humaines*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1900.
- TAYLOR, Heidi, Pauline WILLIAMS et David GRAY. « Homelessness and dog ownership: an investigation into animal empathy, attachment, crime, drug use, health and public opinion », *Anthrozoös*, vol. 17, n°4, 2004, p. 353-68.
- TAYLOR, Nik, Heather FRASER, Tania SIGNAL et Kathy PRENTICE. « Social Work, Animal-Assisted Therapies and Ethical Considerations: A Programme Example from Central Queensland, Australia », *Br J Soc Work*, vol. 46, n°1, 2016, p. 135-52.
- THOMAS, Adrienne E. « Liquid love - Grief, loss, animal companions », dans *Animals in social work. Why and how they matter*, Palgrave macmillan, London, Thomas Ryan, 2014, p. 199-214.
- THOMAS, Ghyslaine. « Vie itinérante et réglementation des espaces publics », dans *L'errance urbaine*, Québec, Canada, MultiMondes, 2000, p. 433.
- THOMPSON, Sanna J. et al. « Insights from the street: Perceptions of services and providers by homeless young adults », *Evaluation and Program Planning*, vol. 29, n°1, 2006, p. 34-43.
- VICART, Marion. « Où est le chien ? À la découverte de la phénoménographie équitable », *Sociétés*, vol. 108, n°2, 2010, p. 89-98.
- . « Regards croisés entre l'animal et l'homme : petit exercice de phénoménographie équitable », *ethnographiques.org*, n°17, 2008, p. 20.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Règlement sur le contrôle des animaux*, 16-060, 2016.
- WILLIAMS, David, Leonard et Sarah HOGG. « The health and welfare of dogs belonging to homeless people », *Pet behaviour science*, vol. 1, 2016, p. 23-30.

## ANNEXE 1.

Tableau I. INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RELATIFS À LA PRÉSENCE ANIMALE, BANQUE DE DONNÉES DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT	INFRACTION	FRÉQUENCE	% RÈGLEMENT	% CATÉGORIE	% TOTAL
INFRACTIONS À UN RÈGLEMENT MUNICIPAL (N=13 176)					
C-10 CONTRÔLE DES CHIENS	Chien sans licence	67	30,9%		
	Chien sans laisse	47	21,7%		
	Chien ne portant pas sa licence	34	15,7%		
	Nuisances par un chien	29	13,4%		
	Chien sans licence pour cette municipalité	21	9,7%		
	Ne pas enlever immédiatement matières fécales du chien et en disposer d'une manière hygiénique	13	6,0%		
	Chien qui cause des dommages à la propriété d'autrui	2	0,9%		
	Chien qui jappe	2	0,9%		
	Chien sans licence d'une autre municipalité	1	0,5%		
	Autre infraction au règlement sur le contrôle des chiens	1	0,5%		
	<b>TOTAL</b>		217	100%	1,7%

SOURCE : adapté de Bellot, 2005

## ANNEXE 2.

Tableau II. INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RELATIFS À LA PRÉSENCE ANIMALE, ENTRETIENS AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

INFRACTION	FRÉQUENCE	POURCENTAGE
CHIEN QUI NE PORTE PAS SA LICENCE	3	1,5%
CHIEN QUI JAPPE	1	0,5%
CHIEN SANS LAISSE	5	2,5%
CHIEN SANS LICENCE	10	5%
CHIEN SANS LICENCE POUR CETTE MUNICIPALITÉ	3	1,5%
<b>TOTAL</b>	22 (n=207)	11%

SOURCE: Bellot, 2005

## ANNEXE 3.

Tableau III. ORGANISMES D'INTERVENTION EN ITINÉRANCE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

TYPE DE RESSOURCE	FEMMES		HOMMES		MIXTE		TOTAL
	JEUNES	18+	JEUNES	18+	JEUNES	18+	
CENTRES DE JOUR ET DE SOIR		4	-	1	2	11	18
REFUGES D'URGENCE	1	-	2	3	1	2	9
MAISONS D'HÉBERGEMENT	2	9	1	6	8	4	30
APPARTEMENTS SUPERVISÉS	-	-	-	-	2	4	6
LOGEMENT SOCIAL AVEC SUPPORT COMMUNAUTAIRE	1	10	2	3	11	22	49
TRAVAIL DE RUE ET/OU DE MILIEU ET ACCOMPAGNEMENT	-	-	-	-	-	9	9
EMPLOYABILITÉ ET/OU INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	-	1	-	-	1	2	4
AUTRES	-	-	-	-	-	18	18
<b>TOTAL</b>	4	23	5	13	25	72	

SOURCE : adapté à partir des données du Rapsim (2003;2016)

### LÉGENDE

**Jeunes** : tranches d'âge entre 12 et 25 ans (souvent 12-17 ans et 18-24 ans).

**18+** : personnes majeures.

## ANNEXE 4.

### GRILLE D'ENTREVUE - PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE ACCOMPAGNÉES D'UN CHIEN

Caractéristiques de la personne interrogée et de l'animal qui l'accompagne	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tu pourrais me parler de ton chien?</li> <li>➤ C'est quoi comme chien?</li> <li>➤ C'est quoi son caractère, sa personnalité?</li> </ul>	
Le couple humain-animal	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous vous êtes rencontrés comment?</li> <li>➤ C'est quoi votre histoire ensemble?</li> <li>➤ C'est comment au quotidien avec lui?</li> <li>➤ Tu peux me raconter une de vos journées?</li> <li>➤ Est-ce que, des fois, c'est lui qui décide de ce que vous faites?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Y'a des endroits où il aime aller?</li> <li>➤ A l'inverse, y'a des endroits où vous n'allez pas, à cause de lui?</li> <li>➤ Il est toujours avec toi?</li> <li>➤ Est-ce que tu l'as éduqué d'une façon particulière?</li> <li>➤ Y'a des trucs que tu lui as appris à faire ou ne pas faire?</li> </ul>
Compagnons d'itinérance	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il se comporte comment avec les gens? Avec tes amis? Avec ceux que tu ne connais pas?</li> <li>➤ Et avec les autres chiens, il a l'habitude d'en fréquenter?</li> <li>➤ Et les gens, ils réagissent comment avec lui?</li> <li>➤ On te donne des trucs pour lui, comme de la nourriture?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Est-ce que ça change, le regard des gens, quand tu es avec ton chien?</li> <li>➤ Pour accéder aux centres d'accueil, ça se passe comment avec lui?</li> <li>➤ Il a besoin de quoi au quotidien?</li> <li>➤ Vous faites comment pour l'obtenir?</li> <li>➤ Et quand il a besoin de soins?</li> <li>➤ As-tu déjà eu recours à un vétérinaire?</li> </ul>
Politiques publiques et occupation de l'espace urbain	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avec la nouvelle loi, on te demande d'avoir un permis pour lui?</li> <li>➤ Tu en penses quoi?</li> <li>➤ D'après toi, ça serait quoi l'idéal pour lui?</li> <li>➤ Est-ce qu'il y a des services que tu aimerais voir se développer à Montréal, pour toi et ton chien?</li> </ul>	
<p>Quelque chose à rajouter? Un message à faire passer? Merci !</p>	

## ANNEXE 5.

### GRILLE D'ENTREVUE - INTERVENANTS TRAVAILLANT DANS UN ORGANISME ACCUEILLANT LES ANIMAUX NON-HUMAINS NOMADES

<b>Présentation générale</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Peux-tu me parler de ce que tu fais au centre? Depuis combien de temps tu travailles au centre, par quels postes tu es passé.e?</li><li>➤ Quel public vous accueillez? Et quels sont les services que vous fournissez?</li></ul>
<b>Accueil des animaux non-humains et ressources disponibles</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ As-tu déjà rencontré des usagers avec des chiens?</li><li>➤ C'est quoi les ressources que vous proposez pour eux?</li></ul>
<b>Perception des enjeux de l'intégration des animaux non-humains aux pratiques d'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Personnellement, qu'est-ce que tu en penses?</li><li>➤ Si positif : qu'est-ce qu'on pourrait faire pour l'améliorer?</li><li>➤ Si négatif : pourquoi?</li><li>➤ Par rapport à ton travail d'intervenant.e, ça change quelque chose?</li></ul>
<b>Perception et représentations de la RAZ en situation d'itinérance</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Qu'est-ce que tu penses de ces chiens qui vivent dans la rue?</li><li>➤ Que serait, selon toi, l'environnement idéal pour un chien?</li><li>➤ A l'inverse, qu'est-ce qui devrait être évité?</li><li>➤ Qu'est-ce qu'un bon maître, selon toi?</li></ul>
<b>Rapport personnel aux animaux non-humains</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Est-ce que tu as toi-même des animaux?</li><li>➤ Si oui : Est-ce que tu peux m'en parler : qui ils sont, leur âge, leur personnalité?</li><li>➤ Si oui : Comment ça se passe au quotidien avec eux?</li><li>➤ Si oui : Est-ce que tu vois une différence entre tes animaux et ceux qui vivent dans la rue?</li></ul>
<b>Actualité politique</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Est-ce que tu es au courant des différentes loi qui encadrent la présence d'animaux dans la ville de Montréal? Du projet de loi de 2016?</li><li>➤ Qu'est-ce que tu en penses?</li><li>➤ Si animal : Est-ce que tu trouves que ça change quelque chose pour toi?</li><li>➤ Pour les personnes itinérantes et leurs animaux?</li></ul>
Quelque chose à ajouter? Merci!

## ANNEXE 6.

### GRILLE D'ENTREVUE - INTERVENANTS TRAVAILLANT DANS UN ORGANISME N'ACCUEILLANT PAS LES ANIMAUX NON-HUMAINS NOMADES

<b>Présentation générale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Peux-tu me parler de ce que tu fais au centre?</li> <li>➤ Depuis combien de temps tu travailles au centre, par quels postes tu es passé.e?</li> <li>➤ Quel public vous accueillez? Et quels sont les services que vous fournissez?</li> </ul>	
<b>Perception du public en situation d'itinérance accompagné d'animaux non-humains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Est-ce qu'il y a des personnes accompagnées d'un chien qui t'ont déjà demandé s'ils pouvaient bénéficier des services du centre?</li> <li>➤ Quelle a été ta réaction?</li> <li>➤ Pourquoi les chiens ne sont-ils pas acceptés ici?</li> <li>➤ Est-ce que ça a déjà été discuté?</li> <li>➤ Est-ce que tu penses que les personnes itinérantes ayant des chiens sont nombreuses?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pourquoi, à ton avis, est-ce qu'ils prennent un chien?</li> <li>➤ Qu'est-ce que tu penses de la présence de chiens dans la rue?</li> <li>➤ C'est quoi, selon toi, l'environnement idéal pour un chien?</li> <li>➤ Qu'est-ce qui, à l'inverse, devrait être évité?</li> </ul>
<b>Connaissance et perception des ressources</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Est-ce que tu connais les ressources disponibles pour les personnes itinérantes accompagnées d'animaux?</li> <li>➤ Qu'en penses-tu?</li> </ul>	
<b>Enjeux de l'intégration de la RAZ aux pratiques d'intervention</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A ton avis, quelles sont les principales difficultés que ces personnes rencontrent?</li> <li>➤ A ton avis, quelles sont les difficultés que peuvent rencontrer les personnes qui travaillent dans les haltes chaleur ou les centres qui acceptent les animaux?</li> <li>➤ Si tu devais travailler dans un tel centre, comment tu le verrais? Est-ce que ça te paraîtrait possible?</li> <li>➤ Est-ce que tu souhaiterais une formation?</li> <li>➤ A ton avis, est-ce que la présence d'animaux peut apporter quelque chose au travail d'intervention?</li> </ul>	
<b>Rapport personnel aux animaux non-humains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Est-ce que tu as toi-même des animaux?</li> <li>➤ Si oui : Est-ce que tu peux m'en parler : qui ils sont, leur âge, leur personnalité?</li> <li>➤ Si oui : Comment ça se passe au quotidien avec eux?</li> <li>➤ Si oui : Est-ce que tu vois une différence entre tes animaux et ceux qui vivent dans la rue?</li> </ul>	
<b>Actualité politique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Est-ce que tu es au courant des différentes loi qui encadrent la présence d'animaux dans la ville de Montréal? Du projet de loi de 2016?</li> <li>➤ Qu'est-ce que tu en penses?</li> <li>➤ Si animal : Est-ce que tu trouves que ça change quelque chose pour toi?</li> <li>➤ Pour les personnes itinérantes et leurs animaux?</li> </ul>	
Quelque chose à ajouter? Merci!	

# ANNEXE 7.

## GRILLE D'ENTREVUE - INTERVENANTE TRAVAILLANT AUX CÔTÉS D'UN CHIEN D'ACCOMPAGNEMENT

<b>Présentation générale du projet</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Peux-tu me raconter comment est né le projet ?</li><li>➤ Peux-tu me parler du chien d'assistance, qui il est, son parcours à MIRA et au centre</li><li>➤ Comment il a été éduqué?</li><li>➤ Est-ce que toi tu as reçu une formation particulière pour t'en occuper?</li><li>➤ Ou est-ce que tu as appris sur le tas, toute seule?</li></ul>
<b>Relation au chien d'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Comment ça se passe avec les usagers du centre?</li><li>➤ Comment ils se comportent avec lui?</li><li>➤ Est-ce que certains ont peur?</li><li>➤ Toi, c'est quoi ta relation avec le chien d'assistance?</li></ul>
<b>Intervention aux côtés d'un animal non-humain</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Quelle est la différence entre un chien de compagnie et un chien d'assistance?</li><li>➤ Comment se déroule une journée typique avec le chien d'assistance ? Qui s'en occupe?</li><li>➤ Tu as vu des changements dans les comportements du chien d'assistance , au fur et à mesure?</li><li>➤ Est-ce qu'il va vers certaines personnes, plus que d'autres?</li><li>➤ Par rapport à ton travail d'intervenante, ça change quelque chose?</li><li>➤ C'est quoi les futurs objectifs que vous avez ensemble ? Pourquoi?</li></ul>
<b>Accueil des animaux non-humains nomades et perception des ressources</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mis à part lui, les chiens sont interdits ici. Pourquoi?</li><li>➤ Que penses-tu des ressources destinées aux personnes dans la rue qui proposent aussi des services pour leurs animaux de compagnie?</li><li>➤ Penses-tu que c'est le genre de ressources qui devrait être développé plus dans les organismes d'aide aux personnes itinérantes?</li></ul>
<b>Rapport personnel aux animaux non-humains</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Est-ce que tu as toi-même des animaux?</li><li>➤ Si oui : Est-ce que tu peux m'en parler : qui ils sont, leur âge, leur personnalité?</li><li>➤ Si oui : Comment ça se passe au quotidien avec eux?</li><li>➤ Si oui : Est-ce que tu vois une différence entre tes animaux et ceux qui vivent dans la rue?</li></ul>
<b>Actualité politique</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Est-ce que tu es au courant des différentes loi qui encadrent la présence d'animaux dans la ville de Montréal? Du projet de loi de 2016?</li><li>➤ Qu'est-ce que tu en penses?</li><li>➤ Si animal : Est-ce que tu trouves que ça change quelque chose pour toi?</li><li>➤ Pour les personnes itinérantes et leurs animaux?</li></ul>
Quelque chose à ajouter? Merci !

## ANNEXE 8.

Tableau IV. PARTICIPANTS À L'ÉTUDE - HUMAINS NOMADES

Participants	Type Itinérance	Chien	Mobilisation ressources Humain	Mobilisation ressource Chien
Pascal Homme, 45-55ans	Chronique, 3ans. En logement social.	Laila (décédée), Princesse	Accueil de jour, case postale	Non
Vicky Femme, 25-35ans	Chronique/voyage, plusieurs années. En squat.	Eggy	Non	Clinique vétérinaire accueil 5
Beto Homme, 25-35ans	Chronique/voyage, plusieurs années. En squat.	Bâtard	Non	Clinique vétérinaire accueil 5

## ANNEXE 9.

Tableau V. PARTICIPANTS À L'ÉTUDE - CHIENS NOMADES

Chiens	Caractéristiques	Contexte adoption	Statut
Princesse	Femelle, Yorkshire Terrier, 12 ans Petite et frêle, joueuse, transportée dans une boîte en carton sur un scooter.	Don par des amis (hors rue)	Nomade Domiciliée
Eggy	Femelle, Labrador, 6 ans Taille moyenne, très protectrice, câline si confiante.	Don en rue: portée dans le réseau (mère de Bâtard)	Nomade
Bâtard	Mâle, Labrador, 1 an Joueur, câlin, aventurier, intéressé par tout et tout le monde.	Don en rue: portée dans le réseau (fils d'Eggy)	Nomade
Thésée	Mâle, Labernois, 2 ans Sage, câlin, calme, sociable, docile.	Chien d'assistance, né, formé et adopté via l'organisme MIRA	Domicilié (famille d'accueil)

## ANNEXE 10.

Tableau VI. PARTICIPANTS À L'ÉTUDE - INTERVENANTS

Participants	Caractéristiques humaines	Type Intervention	Chien	Caractéristiques canines	Présent sur lieu de travail?
Ann (Accueil 1)	Femme, 25-35ans	Intervention psychosociale; chargée de projet réinsertion en emploi	Non	*	*
Adam (Accueil 2)	Homme, 35-45ans	Militantisme en faveur des droits des humains et des animaux en situations d'itinérance	Oui, 1	Pitbull, femelle, âgée	Non
Jocelyn (Accueil 3)	Homme 25-35ans	Intervention psychosociale; suivi logements supervisés; aide au logement	Non	*	*
Jess (Accueil 4)	Femme, 25-35ans	Intervention psychosociale; chargée de projet chien d'assistance	Oui, 2	Pitbull, mâle, adulte Husky, mâle, adulte	Avant : oui Actu.: non
Clélia (Accueil 5)	Femme, 25-35ans	Educatrice canine	Oui, 2	Husky, mâle, jeune	Non

## ANNEXE 11.

Tableau VII. ORGANISMES DE L'EFFECTIF

ACCUEIL 1	PUBLIC VISÉ	Mixte, tous âges (hommes, 35-55 ans principalement)
	TYPE D'HÉBERGEMENT	Accueil de jour; logements supervisés
	RESSOURCES ET SERVICES	Intervention et suivi psychosocial; aide juridique; soutien à l'emploi; aide au développement de projet; soupe populaire; ateliers créatifs; coiffeur; douche; case postale; casiers d'entreposage
	ACCEPTÉ LES CHIENS NOMADES	Oui
	SI OUI : QUELLES CONDITIONS	Si calmes et attachés en accueil de jour; si respect des lois en logement supervisé
	SI OUI : QUELS TYPES DE SERVICES	Aide administrative; don de nourriture si disponible
	CHIENS DOMICILIÉS	Oui
ACCUEIL 2	PUBLIC VISÉ	Tous âges, mixte
	TYPE D'HÉBERGEMENT	Accueil de jour; halte chaleur (en hiver)
	RESSOURCES ET SERVICES	Aide au logement; soupe populaire; lieu de repos; activités sportives
	ACCEPTÉ LES CHIENS NOMADES	Oui
	SI OUI : QUELLES CONDITIONS	Si calmes, libres; si conflit, en cage
	SI OUI : QUELS TYPES DE SERVICES	Don de nourriture; don de matériel; soins vétérinaires si disponibles; aide administrative
	CHIENS DOMICILIÉS	Non
ACCUEIL 3	PUBLIC VISÉ	Mixte, 12-25 ans
	TYPE D'HÉBERGEMENT	Hébergement temporaire; logements supervisés
	RESSOURCES ET SERVICES	Intervention et suivi psychosocial; Aide juridique; Aide au développement de projet; Formations

	<b>ACCEPTÉ LES CHIENS NOMADES</b>	Non
	<b>SI OUI : QUELLES CONDITIONS</b>	*
	<b>SI OUI : QUELS TYPES DE SERVICES</b>	*
	<b>CHIENS DOMICILIÉS</b>	Oui

<b>ACCUEIL 4</b>	<b>PUBLIC VISÉ</b>	Hommes, services: 25 ans et +, hébergement à long terme: 55 ans et +
	<b>TYPE D'HÉBERGEMENT</b>	Hébergement d'urgence; logements supervisés; logements sociaux
	<b>RESSOURCES ET SERVICES</b>	Intervention et suivi psychosocial; aide juridique; soins médicaux
	<b>ACCEPTÉ LES CHIENS NOMADES</b>	Non
	<b>SI OUI : QUELLES CONDITIONS</b>	*
	<b>SI OUI : QUELS TYPES DE SERVICES</b>	*
	<b>CHIENS DOMICILIÉS</b>	Oui (chien d'assistance)

<b>ACCUEIL 5</b>	<b>PUBLIC VISÉ</b>	Mixte, 12-25 ans
	<b>TYPE D'HÉBERGEMENT</b>	Accueil de jour; refuge d'urgence; logements sociaux
	<b>RESSOURCES ET SERVICES</b>	Intervention et suivi psychosocial; aide juridique; aide au développement de projet; formations; soupe populaire; ateliers créatifs; douche; case postale; casiers
	<b>ACCEPTÉ LES CHIENS NOMADES</b>	Oui
	<b>SI OUI : QUELLES CONDITIONS</b>	Si calmes et placés dans le chenil; en chambre selon disponibilité en hébergement d'urgence
	<b>SI OUI : QUELS TYPES DE SERVICES</b>	Ateliers d'éducation canine; don de nourriture; don de matériel; clinique vétérinaire mensuelle et gratuite
	<b>CHIENS DOMICILIÉS</b>	Non